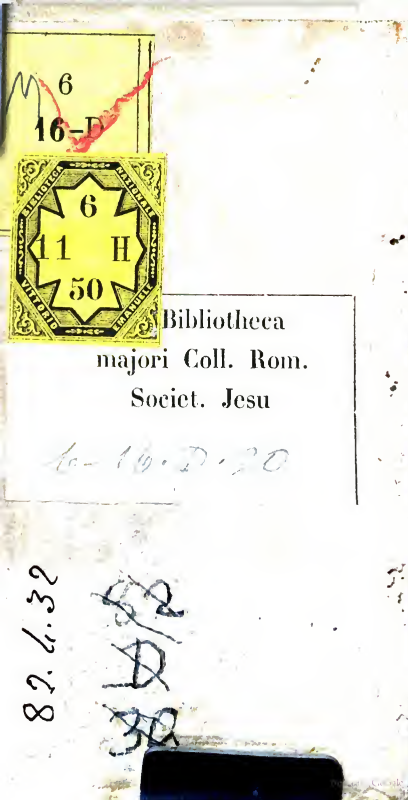




6
16-D
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
11 H
50

Aut.
Padre Gabriel de Chiron

RELATIONS NOUVELLES DU LEVANT;

OU

TRAITE'S DE LA RELIGION,

du Gouvernement, & des Coûtumes des Perses, des Armeniens, & des Gaures.

Avec une description particuliere de l'établissement, & des progrez qui y font les Missionnaires, & diverses disputes qu'ils ont eu avec les Orientaux.

Composés par le P. G. D. C. & donnés au public par le Sieur L. M. P. D. E. T.



A LYON,

Chés IEAN THIOLY, ruë Merciere, à la Palme.

M. DC. LXXI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



A MONSIEVR MONSIEVR FRANÇOIS DE PICQVET,

DOCTEVR EZ DROITS.

PROTONOTAIRE DV S. SIEGE Apoſtolique, Prieur de Grimaud, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & ancien Conſul pour ſa Majeſté aux parties de Syrie, Chipre & Caramanie.



ONSIEVR,

Comme on doit executer avec oin les dernieres volontés des

grans Hommes, j'ay crû que je ne pouvois offrir cet Ouvrage qu'à celui à qui son Auteur l'avoit destiné depuis long-tems. Et puis comme ce n'est que par votre ordre que ces Relations voyent le jour, il semble aussi que ce n'est que sous les auspices de votre nom qu'elles doivent paroître dans le Monde. Je vous avouë pourtant que quand des considerations si pressantes ne m'auroient pas obligé de vous offrir un Livre que vous avés mis en ma disposition, je vous l'aurois toûjours dedié par inclination; & dans une conjoncture si favorable à mes souhaits, je n'aurois pas manqué de ménager

une

une ſi belle occaſion pour avoir le moyen de vous aſſurer de l'eſtime que je fais de votre vertu, & combien je conſidere votre merite. Si l'Auteur des Relations que je donne au public étoit en état de parler lui-même, ou ſi je pouvois mettre à la tête de ſon Ouvrage l'Epître qu'il vouloit qui y fut, & que votre modeſtie vous a fait ſupprimer, je ſuis ſeur qu'on lui ſeroit plus obligé de ce qu'il diroit de vous en particulier, que de ce qu'il rapporte dans ſon Livre de la Religion, du Gouvernement & les Coutumes des Perſes, des Armeniens & des Gaures. Il feroit ſçavoir à toute l'Europe, ce

que tout le Levant a admiré, & dont lui-même avoit eu souvent le bonheur d'être témoin: C'est à dire, avec combien de zele & d'ardeur vous avés agi pour l'avantage de la Religion, pour l'augmentation de la Foi, pour l'exaltation de l'Eglise, pour la gloire de notre invincible Monarque, pour l'honneur de la France, & pour le bien de tous les particuliers dans les emplois importans que votre merite vous a fait avoir. On verroit dans cette Relation cent exemples admirables de cette charité ardante qui a fait si bien subsister les Chrétiens Orientaux, parmi les persecutions des Turcs; de ceux

que

ue vous avés conservés dans a Religion par vos soins ; des chismatiques que vous avés ɛconciliés à l'Eglise Romaine ;) des apostats que vous avés amené dans le sein de cette onne Mere, qu'ils avoient bandonné si lâchement. Il nous arleroit de ces Esclaves à qui os liberalités ont rompu les haînes, & qui vous devoient oublement & la vie & la li-erté : De cette jeunesse du Levant qu'on conduisoit par vos oins à Rome, pour y être élevée ans la Religion Catholique : es biens que vous faisiés con-nuellement au Patriarche, & ux Chrétiens Maronites du

Mont-Liban : De la protection que vous donniés aux Religieux de Ierusalem ; & du soin que vous aviés de faire plaisir à tout le monde , & sur tout à ceux qui entreprenoient le voyage de la Terre-sainte. Et comme il agiroit par reconnoissance , il ne manqueroit pas de nous dire quelque chose de l'affection particuliere que vous témoigniés à tous les Missionaires Européens, & du secours assuré qu'ils rencontroient chés vous pour le bien des ames qu'ils vouloient gagner à DIEU. *Aprez cela , MONSIEVR , je suis seur qu'il exprimeroit avec des termes magnifiques , ce zele infati-*

rable que vous avés eu pour soutenir les droits du plus grand Monarque du monde: pour l'honeur de sa Nation, pour le repos de ses Sujets, l'avantage de leur Commerce; & il n'oublieroit pas l'ardeur que vous avés eu à défendre leurs interêts, à leur faire justice, & à les soutenir dans les méchantes affaires qui leur pouvoient arriver, ou par l'inconstance de la fortune, ou par la malice des Mahometans. Il ne manqueroit pas encore de vous donner quelques exemples de cette prudence éclairée qui vous faisoit prevoir toutes les mauvaises intentions des Turcs, dont vous éludiés si sagement les

desseins : de cette douceur adroite & insinuante, qui triomphoit si glorieusement de l'humeur farouche de ces puissances tiranniques, & qui vous mettoit si bien dans leur esprit, que vous étiés devenu l'Arbitre d'une partie du Levant, & le Protecteur de toutes les Nations alliées au grand Seigneur. Voilà, MONSIEUR, ce qu'avoit dit & ce que diroit encore le P. Gabriel de Chinon, s'il vous pouvoit presanter lui-même le Livre que j'ay seul l'honneur de vous offrir. Mais s'il m'étoit permis d'ajoûter moi-même quelque chose à ces grandes verités, je parlerois de l'accueil obligeant

que

que vous fit à Rome, le Pape ALEXANDRE VII. *à vo-re retour du Levant, du plai-ŝir qu'il eut de s'entretenir auec vous, des loüanges qu'il vous lonna; de l'honneur que vous endirent à l'exemple de ſa Sain-eté, toute la Cour Romaine, & reſque tous les Princes & les Republiques d'Italie. Ie n'oublie-ois pas ceux qu'on vous rendit n France; & dans un ſujet & vaſte & ſi fecond, je ne pour-ois jamais m'empêcher de dire uelque choſe de cette facilité dmirable que vous avés à arler pluſieurs ſortes de Lan-ues; de cette pieté ſolide qui ous émût avec tant de zele*

quand

quand il s'agit de travailler pour la gloire de DIEU, *ou pour le bien du prochain ; de cette Charité empressée, qui vous fait prendre part à toutes les infortunes des miserables pour les soulager ; & de cette humeur bienfaisante qui vous fait obliger tout le monde avec tant de douceur & d'honêteté. Mais, MONSIEUR, comme l'Auteur de ces Relations n'est plus en état de parler, je n'oserois le faire moi-même, ou parce que j'apprehenderois de n'avoir pas tant d'éloquence que lui, ou parce que vous connoissant comme je fais, je craindrois de gêner cette modestie qui*

vous

vous a fait preferer la tranquil-
lité d'une douce retraite à plu-
sieurs beaux emplois qu'on vous
a offerts. Vous me permettrés
pourtant de vous dire avant
que finir, que quoique votre
modestie puisse faire, le Ciel
prend quelquefois plaisir de s'op-
poser aux soins que vous avés
de nous cacher une si belle vie;
& sur tout lorsqu'il se sert de
la plume des plus grans Ge-
nies de la France pour appren-
dre à tout le monde l'empres-
sement que vous avés eu de
leur fournir des armes puissan-
tes pour faire triompher la ve-
rité des efforts de l'erreur &
de l'imposture. Mais je vous

ferois trop de peine ſi j'en diſois davantage, & j'aime mieux vous obliger & me taire, que parler & vous fâcher: Auſſi je n'ay deſſein que de faire connoitre au public, & vous aſſurer en particulier que je ſuis plus que perſonne du monde,

MONSIEVR,

Votre tres-humble & tres-obeiſſant ſerviteur,
L. MORERI.



PREFACE.

LEs Relations qui nous viennent des païs étrangers sont ordinairement si bien reçûës les Curieux, que j'ay crû qu'ils ne sçauroient bon gré du soin que j'ay eu de leur en donner le nouvelles du Levant. Vn illustre Missionaire, qui a passé environ vingt-cinq ou trente années dans le païs, & qui y est mort, en est l'Auteur. Comme il n'y rapporte, pour l'ordinaire, que les choses qu'il a vûës, & dont il avoit une parfaite con-

noiſſance, on peut être perſuadé que ſes deſcriptions ſont tres-fideles. C'eſt auſſi ce qu'il a recherché avec un ſoin extrême; & il ſemble même que ç'a été ſon principal but,puiſqu'il avouë d'abort au commencement de ſon Ouvrage, qu'il n'a preſque mis la main à la plume, pour écrire du Gouvernement, de la Religion, & des Coutumes des Perſes, des Armeniens, & des Gaures, que pour oppoſer les choſes qu'il rapporte, à des fauſſes Relations qu'il avoit vûës beaucoup eſtimer en France. Il eſt pourtant ſeur que la fidelité n'eſt pas le ſeul caractere de ce Livre : la ſimplicité & la modeſtie y ont encore bonne part. Et en effet, l'Auteur en décrivant les choſes ſimplement,parle avec tant de modeſtie, & de ce qui le
regarde

egarde, & de ce qui peut être
xpliqué à son avantage, que
ouvent il ne se nomme point,
u de peur de se louër, ou de
crainte de faire valoir sa condui-
e. Aussi on ne doute point que
e ne soit le même que les Evê-
ques & les Prêtres Armeniens
persecuterent avec tant de ri-
gueur, à Iulfa; où pourtant son
courage & son adresse triom-
pherent si glorieusement de ces
persecutions, à l'avantage de la
Religion Catholique, & des
Chrétiens Latins du païs. Mais
quand ce grand Homme s'em-
presse si fort de cacher son nom,
il me semble qu'il n'est pas juste
de l'imiter en cela; & je crain-
drois de faire tort à la gloire d'un
illustre mort, & à la curiosité du
Lecteur, si je ne le luy faisois
connoître. C'est ce qui m'oblige

de vous dire que l'Auteur de ces Relations eſt le R. P. Gabriel de Chinon, Capucin. Sa vertu l'avoit fait ſi conſiderer à Iſpaham, que le Roy de Perſe, & les Princes ſes fils, avoient un plaiſir extrême de ſe pouvoir entretenir avec luy; & les perſonnes de la premiere qualité de leur Cour luy rendoient tres-ſouvent viſite. Voicy comme le Sieur Poulet en parle, dans le ſecond Volume de ſes Relations du Levant, p. 273. [I'ay vû le Kam de Tauris, qui eſt la ſeconde Perſonne de la Perſe, diſputer de l'Alcoran avec le Pere Gabriel Capucin, un des bons Religieux, & des plus habiles dans toutes ces choſes (il parle des Controverſes) & dans les Langues d'Orient, qu'il y ait point dans tout l'Ordre; & dire naïfvement à ce bon

ıon Pere, qu'il ne deſeſperoit
ıoint de ſon ſalut, &c.] Vn peu
prez il parle encore de luy, en
es termes: [Les enfans de ce
ɩam venoient ſouvent voir ce
ɩ. Pere, ils le traittoient du nom
'e Baba, qui veut dire mon Pe-
ɜ; & ils luy parloient avec le
ıême reſpect que s'ils euſſent
arlé aux plus conſiderables d'en-
'e les Religieux Mahometans,
ːc.] Il parle pluſieurs autres fois
e luy dans ſon Ouvrage: Mais
our donner au Lecteur une plus
articuliere connoiſſance de cét
luſtre Miſſionnaire, il ſuffit de
ıpporter icy ce que m'écrit à
ɔn ſujet une perſonne de gran-
e conſideration, qui l'a connu
ɔ Levant, où il avoit des em-
'ois tres-importans pour ſa Ma-
ſté, & pour toute la Nation
'ançoiſe.

Le R.P. Gabriel de Chinon, Capucin Missionaire en Perse, s'est rendu si illustre par son zele & par sa prudence, pendant plus de vint-cinq années qu'il a fait la Mission à Ispahan, capitale de la Perse : à Tauris, qui en est la seconde ville ; en Armenie, & dans la Georgie ; & son nom y est encore aujourd'hui en si grande veneration parmi les Chrétiens & les Infideles, qu'on ne parle de lui que comme d'un Apôtre. Il avoit ce don admirable de se faire aimer de tous ceux qu'il frequentoit ; & au milieu des disputes & des controverses qu'il soutenoit par tout auec beaucoup de force & de vigueur, il contraignoit ses adversaires à avoir du respect pour sa personne, & pour sa doctrine. Aussi avoit-il des qualités

extraordinaires, & dignes d'une estime singuliere. La premiere de toutes étoit celle d'un Religieux tres-exact à garder sa Régle, & à faire valoir par tout, le trezor de la pauvreté que saint François a laissé comme un riche heritage à tous ses Enfans. Il avoit tant de grace & de facilité à parler la plûpart des Langues Orientales, & entre autres l'Armeniene, la Turque & la Persienne, qu'il étoit même recherché des Grans du païs, pour le seul plaisir de parler & de s'entretenir avec lui. Mais comme la Theologie avoit fait sa principale application, il y étoit si éclairé, qu'on l'appelloit communêment le Docteur & le Maître. Aussi dans les disputes publiques qu'il entreprenoit (pourtant rarement & avec grãde prudence)

dence) contre les Prêtres & Evêques Armeniens, il y reussissoit si bien, que l'on étoit contraint ou de souscrire à ses sentimens, ou de dire qu'il étoit trop subtil & & trop sçavant pour eux. Mais comme il ne se servoit de sa sciance que pour gagner & attirer les peuples, il se rendoit si familier, qu'il ne manquoit jamais à se faire un tres-grand nombre de disciples par tout où il prêchoit & catechizoit. Aussi avoit-il fait un si grand parti de Catholiques à Iulfa, qui est comme un fauxbourg ou une petite ville détachée d'Ispahan, où tous les Armeniens sont reduits, qu'il donna de la jalousie & de l'envie, au Patriarche & aux Evêques. Le Patriarche envoya ses Emissaires à Iulfa, qui se joignant avec les plus obstinés,
firent

firent tant de bruit & de peine
ıux Catholiques convertis, que
e bon Pere voulant faire cesser
a persecution; entreprit de por-
er ailleurs les verités de l'Evan-
gile. Il alla à Tauris, où il ne
nanqua pas d'abort d'être visité
& accueilli par plusieurs Arme-
niens qui l'avoient vû & connu
ı Ispahan & à Iulsa. Son nom &
a reputation qui étoit déja fort
grande, en attirerent plusieurs
utres. Il est vrai qu'il se dispensa
urant long-tems de toute sorte
e disputes, se contentant de
es gagner les uns aprez les au-
res par des entretiens familiers;
nais enfin s'étant acquis les bon-
nes graces & l'amitié de l'Emir-
ada Ibrahim, qui étoit le Vi-
eroi du païs, il commança de
ire sa Mission un peu plus ou-
ertement, & de la rendre plus
celebre,

celebre, ſoutenu par l'autorité de ce Seigneur Perſan, qui étoit un homme ſage, bien-fait, & amateur des ſciances ; mais particulierement des curioſités de Mathematique, dont ce bon Religieux qui les entendoit fort bien, ſe ſervoit pour le divertir de tems en tems. Cette amitié ne manqua pas de produire bien-tôt de bons effets, pour ſon établiſſement en ce lieu-là. Ce Viceroi qui craignoit de le perdre, lui dit qu'il vouloit lui donner une maiſon commode avec un jardin, pour lui & pour ſes Compagnons, s'il en vouloit faire venir ; & lui en ayant choiſi une, il l'établit avec toute la ſureté & tous les avantages qu'il pouvoit deſirer. Le Pere Gabriel, ne penſant qu'à étendre le Royaume de IESUS-CHRIST,

ſe

ſe ſervit du crédit de ce Gouverneur, pour envoyer dans les montagnes du Curdiſtan, le Pere Victor ſon Compagnon ; & demandant congé au Viceroi pour une quinzaine de jours, il y alla lui-même jetter les fondemens d'une fort heureuſe Miſſion parmi les Chrétiens de ce païs-là, qui ſont Caldéens, infectés de l'hereſie de Neſtorius. Peu de tems aprez, les Georgiens de la ville de Tiflis, firent ſçavoir à leur Prince l'eſtime qu'on faiſoit par tout de cet illuſtre Miſſionaire. Ce Prince Chrétien, quoique du rite Grec, & engagé dans le ſchiſme de ceux de ſa Nation, envoya exprez à Tauris, l'inviter à le venir trouver. Il lui offrit une maiſon & un établiſſement tel qu'il voudroit pour lui & les ſiens. Il y

alla, & aprez un ſejour de quelque tems, il fut appellé avec les mêmes empreſſemens dans l'Armenie, où il établit auſſi un Hoſpice, gagnant par tout les cœurs & l'amitié des Grans & des petits, non ſeulement par le charme de ſes bonnes qualités naturelles, mais encore par la ſainteté de ſa vie ; & par la charité qu'il exerçoit envers les plus pauvres, leur rendant tous les offices qu'il auroit pû rendre aux plus conſiderables du païs. Et pour executer à la lettre ce que S. Paul enſeigne à ceux qui veulent gagner des ames à IESUS-CHRIST, il ſe faiſoit tout à tous. Car il ſuivoit les maximes des Armeniens, les jûnes les plus rigoureux, & les pratiques les plus difficiles, en ce qui n'avoit rien de contraire à la Religion ; j'oignant

gnant

gnant à ses propres austerités, & à tout ce que sa Régle prescrit, celles des peuples Orientaux, qui paroissent insupportables à ceux qui n'y sont pas accoutumés. Aussi ne pût-il pas soutenir long-tems une vie si penible, son corps atténué par la penitence, ceda aux travaux de l'esprit ; & Dieu qui vouloit recompenser ses fatigues, l'appella au repos & à la joüissance des biens de l'éternité, laissant à tous ceux qui l'avoient connu, un regret extrême de sa privation.

Aprez cela, j'ay seulement à faire souvenir au Lecteur, qu'il ne doit point être surpris si notre Missionaire ne parle point toûjours le François avec toute la delicatesse & l'exactitude qu'on souhaiteroit. Vn homme qui durant vint-cinq ou trente années,

s'eſt vû obligé par les devoirs de ſon emploi de parler des Langues étrangeres,merite qu'on lui pardonne s'il a oublié la pluſpart des beautés de celle qui lui eſt naturelle.I'ay pourtant tâché d'adoucir tout ce que ſes expreſſions pouvoient avoir ou de barbare, ou de mal poli.I'ay de même ſouvent retranché des redites qui auroient été ennuyeuſes, abregé de certaines deſcriptions un peu trop longues ; & ajoûté en d'autres ce qui m'a ſemblé être abſolument neceſſaire pour éclaircir quelque difficulté, ou donner plus de jour à la penſée de l'Auteur. Enfin aux fautes de l'impreſſion prez, je veux bien me charger de toutes celles qu'on trouvera dans cet Ouvrage.

LIVRE

LIVRE PREMIER DE LA RELIGION, GOVVERNEMENT, ET COVTVMES DES PERSES.

CHAPITRE I.

De la Religion des Perses, & en quoy elle est differente de celle des Turcs.

ARTICLE I.

Origine de la guerre qui est entre les Turcs & les Perses, pour la Religion.

LE long sejour que j'ay fait en Levant, où je suis employé dans les Missions depuis plus de vingt années, m'a donné

une ſi particuliere connoiſſance de la Religion, du Gouvernement, & des Coûtumes des peuples qui y ſont, & ſur tout des Perſes, des Gaures, & des Armeniens, que j'ay crû qu'il ne ſeroit pas inutile d'en mettre quelque choſe ſur le papier, durant mes heures de loiſir, quand ce ne ſeroit que pour l'oppoſer à ces fauſſes Relations que j'ay vû autrefois tant eſtimer en France. Si ce que j'écris a jamais l'avantage de voir le jour, ceux qui le liront me ſçauront bon gré de ce que je fais pour leur ſatisfaction ; ou du moins ils conſidereront mon travail, comme un témoignage de l'affection que j'ay pour ma patrie. Cela ſuppoſé, il faut que je parle de l'origine de la guerre qui eſt entre les Perſes & les Turcs, pour la Religion ; & de ces diviſions qui cauſent entre eux une inimitié mortelle. Il eſt ſeur que cette inimitié que rien ne peut finir, ne vient pas comme celle des François & des Eſpagnols, de la contrarieté d'humeurs incompati-
bles

bles entre ces deux Nations belliqueuſes ; mais de la difference de leur Religion, qui les diviſe & les anime les uns contre les autres, au delà de tout ce qu'on ſe peut imaginer. Ils rapportent l'origine de cette antipatie, au tems même de leur Prophete ; & diſent qu'au retour du dernier voyage qu'il fit à la Mecque, qu'ils nomment Kabé, comme il revenoit vers Medine, qui n'en eſt éloignée que de dix journées, accompagné de ceux qu'il avoit convertis, ou plutôt contraints de ſuivre ſa fauſſe ſecte, prevoyant qu'il ne pouuvoit pas vivre plus long-tems, & que ſa mort ſeroit ſuivie de pluſieurs guerres, que le deſir de lui ſucceder au gouvernement de tant de peuples, feroit entreprendre à ſes Capitaines, il voulut prevenir ces malheurs en nommant un ſucceſſeur. Dans ce deſſein, il fit arrêter ſes troupes en un lieu qu'ils appellent Kom Kadin, où ayant fait ramaſſer tous les harnois des chameaux qui le ſuivoient, il en fit faire une eſpece de theatre, & y mon-

tant dessus avec son gendre Ali, qui avoit épousé sa fille ainée Fatime, il le declara de la part de Dieu, son successeur, devant cette grande assemblée, qui étoit composée de quarante mille hommes. Tous consentirent à cette élection ; ceux qui étoient veritables Musulmans, le firent de bon cœur, reconnoissans que c'étoit la volonté de Dieu. Les autres l'approuverent seulement en apparence, & de crainte de quelques mauvais traitement de Mahomet, qui les auroit toûjours fait consentir par force. Pour donner des marques plus convaincantes de cette reconnoissance, ils vinrent tous baiser les mains du gendre du Prophete, nouvellement élu, mirent leurs mains dans les siennes, & luy souhaitterent toute sorte de felicité & de bonheur durant son regne. Les femmes mêmes, qui y étoient en grand nombre, ne pouvans pas participer à cette ceremonie ; leur sexe leur deffendant cette privauté ; témoignerent le plaisir qu'elles avoient de cette élection par une autre ceremonie ;

nie ; Ali mit les mains dans un reſervoir d'eau qui étoit tout auprés, & elles y vinrent en ſuitte mettre les leurs, avec des paroles de congratulation & de reconnoiſſance. Les principaux & les plus conſiderés de cette aſſemblée, étoient Abubequer, Omar, & Odman, leſquels n'ayant embraſſé la Religion de Mahomet, que par force, & ne la ſuivant que par interêt, ou par crainte, voyant le gendre de ce Prophete, éleu pour les commander apres la mort de ſon beau-pere, commencerent dés ce moment, de ſuborner ceux qu'ils iugerent propres pour favoriſer leur party, & tâcherent d'éloigner leurs affections & leurs cœurs, de l'obeïſſance dûë à ce pretendu ſucceſſeur. Ils leur alleguoient pour cela, que Mahomet n'en avoit agi ainſi, que pour ſatisfaire ſon inclination naturelle ; Qu'au reſte ils ne le devoient point reconnoître, aprés qu'il avoit maſſacré la pluſpart de leurs parens, qui n'avoient pas voulu ſuivre le Prophete, & profeſſer ſa Religion ; & qui

en feroit peut-être autant d'eux-mêmes, s'ils ne s'efforçoient de secouër un joug si tyrannique.

Cependant Mahomet étant arrivé peu de jours aprés à Medine, il y tomba malade de la maladie dont il mourut, & en cet état ayant entendu que les Infideles se mettoient en campagne pour le combattre, il commanda à ces Capitaines dont j'ay parlé, de leur aller au devant avec toute l'armée, & retint seulement son gendre avec luy, pour en recevoir les assistances, & les consolations qu'il esperoit plus de luy que d'aucun autre de ses proches. Ces trois Capitaines qui connoissoient les intentions de Mahomet pour son gendre, & qui craignoient que s'il venoit à mourir durant leur absence, Ali ne fût reconnu pour son successeur, par le peuple, s'excusoient de s'éloigner du Prophete, & pretextoient ce refus, du desir qu'ils avoient de le servir durant sa maladie, & luy donner des marques de leur affection & de leur reconnoissance. Mais y étant enfin

forcez

forcés par les menaces de Mahomet, qui les maudissoit de la part de Dieu, s'ils refusoient de luy obeïr, ils furent contraints de partir, de peur de s'exposer au ressentiment de leur maître. Alors la maladie du faux Prophete s'augmentant, sa femme, qui étoit fille d'Abubequer, un des trois dont j'ay parlé, envoya un messager à son pere, pour l'avertir de l'état auquel se trouvoit son mary. Elle le sollicitoit de s'en retourner en diligence, pour s emparer du Gouvernement, & s'opposer aux violences d'Ali, son beau-fils. Abubequer recevant une nouvelle qui ne luy étoit point desagreable, rebroussa chemin avec les deux autres, à la tête des troupes qu'ils conduisoient; & avant leur arrivée à Medine, ayant appris la mort de Mahomet, ils assemblerent les principaux des peuples, pour les resoudre à faire le choix d'un successeur de leur Prophete, pour les gouverner. Cette proposition ne fut possible pas mal agreable à un peuple qui naturellement prend part dans le gouver-

nement & qui pour n'avoir pas d'affection pour Ali, étoit bien aiſe que quelqu'autre que lui fût élû pour les commander.

Quelques-uns des plus conſcientieux allegueren pourtant l'impuiſſance où ils étoient d'élire un autre ſucceſſeur, que celui qui avoit été établi de Dieu par la bouche de leur Prophete; & ſur tout puiſque cette élection s'étoit faite avec une approbation generale de toute l'aſſemblée. Les trois Capitaines qui étoient d'aſſez bonne intelligence leur leverent ce ſcrupule, en leur faiſant connoitre que ce n'avoit pas été l'intention de Mahomet de faire ſucceder Ali au gouvernement, & leur donnerent diverſes ſignifications du mot de *Meoulai*, dont s'étoit ſervi le Prophete dans la ceremonie, en laquelle il l'avoit deſigné ſon ſucceſſeur. Ils donnerent à ce mot une interpretation favorable à leur deſſein, comme ſi Mahomet avoit ſeulement voulu dire de faire élection du plus brave & du plus reſolu. Ainſi ayans detrompé ce

peuple

peuple ſcrupuleux, ils lui firent auſſi entendre que cette élection leur apartenoit legitimement, & qu'il étoit à propos d'y proceder au plutôt, eſperant d'y avoir la meilleure part, comme il arriva. Cependant étans aſſemblés pour l'élection de ce ſucceſſeur, & ne s'accordans pas dans leurs propoſitions, il parut dans l'aſſemblée un vieillard venerable tenant un bâton en la main; & tous ayant des ſentimens de veneration pour ſon âge, ils le prirent pour juge de leur different, s'aſſurant ſur la ſolidité du jugement que ſes longues années lui avoient acquis. Ils lui deferérent donc la nomination de celui qui devoit ſucceder au Prophete. Quelques-uns ont écrit que ce vieillard étoit un homme aposté par les Triumvirs, leſquels connoiſſant l'inclination de pluſieurs pour Ali, & craignant que ſon élection ne fut confirmée ſelon l'intention & le commandement de Mahomet, s'étoient ſervis de cette ruſe pour favoriſer leur parti, & faire tomber la couronne ſur la tête d'un des trois.

Donc le vieillard arbitre de ces grans differens, ayant été élevé au milieu de cette nombreuſe aſſemblée, prononça d'un ton grave qu'à la verité Ali gendre de Mahomet avoit de grans avantages pour le gouvernement, étant genereux, ſçavant & de grande vertu, mais qu'étant neceſſaire de donner au peuple un maître qui leur fût agreable, ce ne pouvoit être celui-ci pour avoir répandu le ſang de tant de perſonnes la plûpart parens de ceux qui ſuivoient la religion de Mahomet; & qu'ainſi il n'étoit pas à propos de l'élire pour ſon ſucceſſeur. Pour Omar, il dit que ſa phiſionomie étant extrémement ſevere, & ſes inclinations le portant à la rigueur & à la cruauté, le peuple ne l'aimeroit pas s'il étoit élû, & qu'ainſi il concluoit qu'il ſeroit plus à propos de choiſir Abubequer, & de le faire ſucceſſeur du Prophete. Il ajoûta même que ce dernier étant beau-pere de Mahomet, d'un âge qui donnoit aſſurance de la ſolidité de ſon jugement, & que ſa douceur étant generalement

ralement connuë, toutes ces choses faisoient esperer que tout le peuple seroit bien aise de lui obeir. Aprez celà le vieillard disparut, ce qui a fait croire à quelques-uns que c'étoit le Demon.

Omar ayant entendu ce discours, & raisonnant en lui-même sur cette élection, il creut qu'elle lui seroit avantageuse : Car ne pouvant rien moins esperer que d'être grand Vizir d'Abubequer ; il pensa qu'avec cet emploi il se feroit des creatures pour monter sur le trône, que le grand âge de celui qui y montoit pour lors lui promettoit bien-tot. Il prit donc la parole & conclut que le vieillard avoit parfaitement bien raisonné d'ajuger la succession à Abubequer, que pour luy il étoit de cet avis, & qu'il souscrivoit sans peine aux raisons raportées par cet homme. Tous consentirent à cette election : Ainsi Abubequer fut mis à la place de Mahomet. Aprez cette plaisante maniere de se choisir un Maître, le même Abubequer, Omar & Odman qui ne

s'étoient point trouvés à la mort du Prophete, pour conduire avec plus d'assurance leurs brigues, jugerent à propos d'aller voir ce qu Ali avoit fait de son corps; Et s'il l'avoit mis en terre, ils resolurent de l'en tirer afin de l'y remettre avec plus de pompe & de ceremonies; tout persuadés que rendans ce dernier devoir à Mahomet, & donnant publiquement des marques de leur veneration pour lui, cette soumission leur gagneroit davantage l'affection du peuple. Etans arrivés à Medine ils apprirent qu'Ali avoit enterré le corps de Mahomet, & s'étans transportés au lieu où il l'avoit mis, ils l'y trouverent lui-même pleurant la mort de son beau-pere. Ils lui firent d'abord sçavoir ce qui venoit d'arriver, & comme le peuple d'un commun consentement avoit élû Abubequer pour succeder au Prophete. Ali qui croyoit avec raison devoir tenir ce rang, par l'autentique élection qui avoit été faite peu avant la mort de son beau-pere, voulut par des remontrances assez fortes les ramener

mener à son obeïssance ; Mais ils se moquerent de lui, & en suite ils voulurent deterrer le corps du Prophete. Ali qui avoit eu la gloire de l'avoir servi durant sa derniere maladie, & de l'avoir enterré mort, s'opposa à ce dessein, ne voulut point recevoir cet affront ; & pour l'empêcher il se mit à cheval sur le sepulchre de Mahomet, protestant qu'ils ne viendroient jamais à bout de ce qu'ils pretendoient, tant qu'il auroit assez de vie pour tenir son épée. On dit que son corps s'échaufant dans cette action le poil qu'il avoit aux bras se redressa si fort qu'il se fit passage au travers de son habillement, & en cet état terrible & furieux, tirant son cimeterre, les menaça de le leur passer dans le corps s'ils lui faisoient violence pour deterrer ce corps. Les autres se ressouvinrent alors de ce qu'avoit dit autrefois leur Prophete, sçavoir qu'on évitât la fureur d'Ali lorsqu'on le verroit à cheval sur un monceau de terre tenant l'épée à la main, & le poil de son corps passant au travers de ses habits. Le souvenir

d'une semblable prediction, fit qu'ils eurent peur de lui, & le laisserent en cet état sans oser continuer ce qu'ils avoient proposé d'executer. Cependant Ali se voyant ainsi rejetté du trône par ceux mêmes qu'il croyoit ses amis, tâcha de ramener le peuple à son obeissance, les faisant souvenir de l'élection que Dieu avoit fait de lui par la bouche du Prophete, & les devoirs qu'ils lui avoient déja rendus en cette qualité. Mais Abubequer l'ayant intimidé par des menaces de le faire mourir, s'il ne changeoit de conduite & s'il s'opposoit à ce que le peuple avoit fait pour lui, il fut contraint de se soumettre aussi bien que les autres. Neanmoins comme il avoit infiniment de l'esprit, & qu'il étoit consommé en toutes sortes de sciences, lorsqu'on avoit quelques doutes pour les choses de la Loi, & qu'Abubequer en étoit consulté, pour favoriser Ali, il lui donnoit le soin de decider ces difficultés, n'étant pas assez capable de les decider lui-même.

Mais aprez deux ans d'un gouvernement

nement aſſez fortuné, Abubequer malade ſe voyant proche de ſa fin, par une reconnoiſſance de ſes fautes, ſe repantit d'avoir manqué d'obeiſſance pour Ali, d'avoir ſoûlevé les peuples, & brigué la ſucceſſion. C'eſt pourquoi voulant lui rendre l'honneur qu'il lui avoit ôté, & ſouhaitant de le faire reconnoître en ſa place par le peuple, il propoſa ce deſſein à ſes amis. Omar l'ayant ſçû, & craignant d'être fruſtré en l'eſperance qu'il avoit de regner aprez la mort du General, le fut voir dans ſon lit, & tâcha de lui inſpirer des ſentimens qui lui fuſſent plus avantageux; Mais voyant que ſes prieres étoient inutiles il l'étoufa; puis écrivit dans un papier qu'il ſçela du ſçeau d'Abubequer, qu'il le declaroit ſon ſucceſſeur. Aprez ce barbare parricide, deſirant que le peuple le reconnut pour General, il mit cet écrit ſous le chevet du mort; & ſortant de ſa chambre fit mine d'être fort affligé, pouſſant des ſoupirs extraordinaires, avec des cris qui témoignoient bien de la douleur. Mais

dans le tems qu'il contrefaisoit l'inconsolable pour mieux couvrir sa perfidie, le peuple ayant trouvé le papier écrit de sa main, avec le sçeau d'Abubequer, crurent que ce dernier l'avoit declaré son successeur, ainsi ils le reconnurent pour tel; & il regna douze années. En suite Odman lui succeda, & regna treize années; & aprez lui Ali fut élû qui en regna quatre, & fut malheureusement assassiné d'un coup d'épée par un de ses serviteurs.

Ie me doute bien que tout le monde n'ajoûtera pas foi à toute cette longue histoire: j'avoue que j'y en ajoûte encore moins; mais nonobstant cela, les Persans ne laissent pas de la recevoir entre les articles de leur Loi, & en font l'origine de la diferance qu'ils ont dans la Religion avec les Turcs. Ceux-ci disans qu'Abubequer avec les deux autres ont été les veritables successeurs de Mahomet, & en cette qualité les honorent comme des saints, & aprez eux Ali. Au contraire les Persans protestent hautement

que

que ces trois premiers sont des usurpateurs qui ont tiranniquement envahi la domination, & ont même été si fort oposés à leur Prophete, que plusieurs fois durant sa vie ils ont voulu le faire mourir, s'étans efforcés de le livrer entre les mains de ses ennemis. Ils ajoûtent qu'Ali est le premier & le veritable successeur de Mahomet, & pour cela ils lui rendent de grans honneurs, & dans toutes leurs mauvaises affaires ils l'invoquent à leur secours plutôt que Dieu même, ayant sans cesse son nom à la bouche. Pour les Turcs bien qu'ils le croyent le quatriéme successeur de Mahomet, ils ne lui rendent pourtant presque point d'honneur, pour contrarier les Persans. Les autres disent que ces quatre successeurs de Mahomet, firent tous des Commentaires sur le Livre de l'Alcoran, qui est cet ouvrage ridicule qui contient toute la Loi des Mahometans; & que lorsque Mohavia Calife de Babilone fit assembler les Docteurs pour regler ce qu'on devoit croire, parce qu'il s'étoit fait plus

de deux cens autres Commentaires chimeriques ; ces Docteurs ne purent si bien faire qu'ils ne fussent partagés en quatre Sectes, chacun d'eux suivant les explications de l'Alcoran faites par les quatre premiers successeurs de Mahomet. Qu'ainsi les Mores & les Arabes suivent l'explication d'Abubequer, qui est la plus superstitieuse ; Que la seconde nommée l'Imeniane, conforme à la tradition d'Ali, & la plus raisonnable est suivie par les Perses ; Que les Turcs s'attachent à la plus commode & la plus libre qui est celle d'Omar, & qu'enfin les Tartares suivent la derniere qui est la plus simple selon les sentimens d'Odman.

Mais enfin quoiqu'il en soit, il est du moins seur que la haine mortelle qui est entre les Turcs & les Perses ne vient que de la Religion ; & cette inimitié est si fort enracinée que Cha-Abas disoit un jour qu'il faisoit plus d'état du moindre chien des Francs que de tous les Turcs ensemble, & de leurs Mosquées, & Cha-Ismaël ayant pris Bagdet

Bagdet ſur les Turcs, fit deterrer les oſſemens d'un des perſonnages que ceux-cy reverent le plus, qu'ils nomment Hanifé, & fit mettre dans ſon tombeau en ſa place, un chien, qu'ils ont en une horreur extrême. Ce qu'il ne fit que par un grand mépris de ce Saint pretendu, qui avoit été contraire à leur croyance. Cha-Abas ayant encore repris Bagdet ſur les Turcs, & voyant qu'on avoit fait rebâtir une Moſquée ſur le lieu où avoit été enterré cét Hanifé, il la fit détruire avec le ſepulchre, afin qu'à l'avenir il ſervît de retraite à toutes ſortes d'animaux immondes.

ARTICLE II.

Que l'inimitié qui eſt entre les Perſes & les Turcs, s'entretient par la difference de ceremonies dans leur Religion : Et pourquoy les premiers s'affligent ſi fort de la perte de Bagdet.

LEs Perſes conſiderent comme un grand crime, la difference des ceremonies que les Turcs ſuivent dans leur Religion, fort diſſemblables de celles qu'ils pratiquent, tant en leurs prieres qu'en leurs lavemens. Ils les reprennent de ce que, pour ſe diſpoſer à la priere, ils commancent leur lavement par les mains, & le finiſſent aux coudes ; au lieu diſent-ils, qu'il faudroit commancer depuis les coudes & le finir aux mains. De plus qu'ils ſe lavent devant la priere les pieds, dont il ne faut qu'eſſuyer l'extremité

tremité avec les mains qu'ils se sont
lavées. Ils ajoûtent qu'au lieu de passer
la main moüillée, depuis le haut
de la tête jusques au front, ils commancent
depuis le front, & la passant
par dessus la tête, viennent finir au
col ; comme s'ils vouloient, disent-ils,
se brider comme des ânes. Enfin
que lors qu'ils prient, ils se plient les
bras & les mains sur l'estomach, &
au contraire il les faudroit tenir le
long des cuisses. Ainsi cette differance
de ceremonies est cause que les Persans
se moquent des Turcs, & les
considerent comme des heretiques.
Nonobstant cela lors qu'ils vont en
voyage à la Mecque, pour y voir le
tombeau de leur Prophete, ou à Bagdet
pour voir celuy d'Ali, & de quelques
autres de leurs Imums, les
Turcs les obligent de suivre toutes
leurs ceremonies sous peine du bâton;
& même ils les contraignent d'aller
faire leurs prieres sur les tombeaux de
ceux qu'ils ont en si grande horreur.
C'est pour cette raison qu'ils sont au
desespoir, & témoignent un déplai-
sir



fir extrême de voir Bagdet, où font enterrés leurs plus grands Saints, entre les mains des Turcs.

ARTICLE III.

Quelques opinions differentes entre eux, touchant Dieu, & leur Prophete Mahomet.

LEs Docteurs de la Loy entre les Perses, disent aussi que les Turcs font Dieu l'auteur de tous leurs pechés, aussi bien que de leurs bonnes œuvres; & les accusent par ce faux principe, de s'addonner à toute sorte de crimes & d'abominations. Ils font encore grand bruit de ce qu'ils font dans l'opinion que leur faux Prophete, & les veritables qui l'ont precedé, fussent sujets au peché, comme le reste des autres hommes. Car pour eux, ils croyent au contraire, que leur Prophete dés l'instant de sa conception, a été protegé de la main de Dieu,

)ieu d'une protection tres-particuliere,
& qu'il n'a jamais pû commettre la
noindre faute durant toute sa vie : Ce
u'ils assurent aussi de tous les veri-
ibles Prophetes de l'ancien & du
ouveau Testament. Et la raison qui
s oblige d'avoir cette croyance, c'est
ue si ceux qui ont été envoyés de
ieu pour diriger les hommes étoient
jets au peché comme les autres, ils
ourroient renverser les ordres de la
olonté de Dieu dans la direction des
uples, & au lieu de leur enseigner
verité qu'ils auroient aprise de
ieu même, ils pourroient leur ap-
endre des impostures abominables,
des faussetés : Ce qui ôteroit au
uple l'assurance & la certitude d'u-
veritable Religion. Lorsque dans
ır Alcoran il se trouve quelque
ssage qui contrarie formellement
tte opinion, ils lui donnent quelque
plication tirée à leur ordinaire, &
ırnée selon leur sens. Tous les
emples qu'on leur apporte de l'an-
n Testament & qui combattent
te opinion, ne font que les con-
firmer

firmer davantage dans le sentiment qu'ils ont que les Ecritures saintes ont été toutes falcifiées & alterées, tant par les Iuifs que par les Chretiens.

ARTICLE IV.

Comment la Religion de Mahomet en la Secte d'Ali, s'est continuée parmi les Perses, nonobstant l'interruption de la Monarchie, avec la succession & la mort du même Ali.

POur connoitre comment la Religion des Perses s'est continuée jusqu'à present, quoi qu'ils ayent été privés fort long-tems de la Monarchie, il faut sçavoir qu'Ali ayant succedé à Odman, le même jour de son élection il déposa tous les Gouverneurs de Provinces accusés de tirannie. Quelques-uns lui obeïrent, & les autres se moquerent de ses ordres. Entre ceux qui

qui s'opoſerent à ſes deſſeins, il y en eut un appellé Moavia qui lui donna plus de peine que tous. Il étoit maitre de l'armée, grand Capitaine, fort experimenté, qui l'accuſa d'avoir fait tuer Odman. A la tête de ſes troupes il paſſa l'Eufrate & ſe retrancha vers Amnen & Babilonne, pour n'être point contraint de donner bataille; de ſorte qu'Ali ſe vit en grand danger. Au bout d'onze mois les Alfaquis s'entremirent de leur accommodement, & les remirent au jugement de deux deputés, qui furent nommés de part & d'autre. Mais ils ne purent jamais s'accorder, parce que chacun vouloit l'Empire pour celui qu'il avoit nommé. Ils recommancerent donc la guerre, où il y eut beaucoup de grans combats & beaucoup de ſang répandu, avec la ruine entiere de ces Provinces, juſqu'à ce que Moavia fit tuer Ali en trahiſon, comme il étoit dans la Moſquée de la ville de Beſa. Quelques-uns diſent qu'il fut tué par un Juif, dont il entretenoit la femme. La ville où il fut tué eſt appellée à

cause de ce meurtre Massadali. On dit qu'il portoit pour devise en son anneau. *J'adore Dieu mon Seigneur, d'un cœur sincere.* Il mourut l'an 659. de Salut, le quarante-siziéme de l'Egire.

Aprez sa mort on mit sur le trône son fils aîné nommé Hascen, qui ressembloit fort à Mahomet son ayeul, mais il lui resta peu de païs à gouverner ; Car Moavia avançoit toûjours ses conquêtes, & puis le fit empoisonner. L'Vsurpateur regna en suite long-tems, & son fils Iezid lui succeda. Celui-ci fit tuer le second fils d'Ali qui se nommoit Huscein, & qui avoit succedé à son frere. Il en fit autant à tous ses parens & aliés, & on ne sauva du massacre qu'un fils du dernier appellé Zein-el-Abedin, comme qui diroit, l'ornement des serviteurs ; & de ces derniers sont décendus les Rois de Perse qui ont regné depuis Cha-Ismael qui commança à être reconnu Roi dez l'an 1500. Son pere qui se nommoit Xeque Aidar avoit bien eu dessein de s'emparer

emparer de la Royauté, & fut porté
cette entreprise par les Sofis qui
oient certains devots Sectateurs d'un
pellé Chec Sefi, lequel étoit ayeul
ce Xeque Aidar, & décendu d'A-
en droite ligne ; mais il fut tué
ıns un combat. Enfin son fils Is-
ael, veritable heritier de la gene-
sité de son pere, s'étant mis en
mpagne, avec quatorze soldats seu-
nent, se vit en moins de rien suivi
un grand nombre de Sofis, lesquels
imés du zele de leur Religion,
du desir de voir regner les dé-
ndans du successeur & gendre de
ır Prophete, rendirent de si bons
vices à cet Ismaël, qu'il se saisit
la couronne de Perse que ses pe-
fils conservent jusques à present,
ec la Religion de la Secte d'Ali.
ais comme nous avons parlé de
Sofis, il ne sera pas inutile de re-
rquer qu'ils sont des Religieux
sans qui vivent en Communauté,
ec toutes les apparances imaginables
sainteté ; mais dans le fonds ils
ıt des hipocrites, & pires que les

plus méchans. Le Roi même n'a point de confiance en eux, & il les considere comme des fripons & des infames tels qu'ils sont. Il fait pourtant semblant de les estimer, parce que le peuple les aime & qu'ils suivent Sciach Sofi son aieul, qu'il revere beaucoup, & dans ses prieres il nomme le nom de Dieu, puis celui de Mahomet, d'Ali, & puis Sciach Sofi en ces termes: *Dinum Iman Sciach Sofi*, c'est à dire Sciach Sofi, Pontife de ma loi.



CHA

CHAPITRE II.

Du Gouvernement des Perſes.

ARTICLE I.

De la pretenſion des Mullas, ou Docteurs de Perſe à la ſouveraineté : Son origine, & les freins que les Rois donnent à cette ambition.

IL y a parmi les Perſes de certains Docteurs qu'ils nomment Mullas, qui ſont fort onſiderés dans le pais. Leur nom eſt ıe expreſſion aſſez naïve de leur emoi. ; Car il ne veut dire proprement ıtre choſe qu'un homme de lettres

qui ſçait bien écrire. Or ces Mullas qui ont tous de differentes occupations, ou pour écrire, ou pour enſeigner, ou pour faire des prieres, ſont ſi zelés pour le bon gouvernement, & ſi jaloux de conſerver en leur perſonne l'autorité de leur Prophete, qu'ils quitteroient volontiers leurs études, & leur condition retirée pour s'intriguer dans les affaires d'Etat. Leur charité ambitieuſe & intereſsée les porteroît ſans peine à ſe charger du peſant fardeau du gouvernement, ſi leur Roi étoit aſſez bon pour le leur remettre entre les mains, ſelon qu'ils diſent y avoir de juſtes pretenſions.

Ces bonnes gens diſent donc, pour ſe flatter dans leurs imaginations, que leur Prophete avoit reçû de Dieu, cette authorité ſouveraine, & qu'il l'a exercée durant ſa vie avec une aſſiduité admirable. Et la raiſon qu'ils apportent de ce que j'avance, eſt aſſez particuliere : car elle conſiſte à faire voir que Mahomet ayant reçu de Dieu une Loy qui devoit s'étendre par la force des armes, il étoit à propos que celui

qui

qui avoit le veritable zele de cette Loy, eût aussi le moyen de la faire embrasser, & la faire recevoir des peuples, sinon par amour, du moins par la crainte de la mort. Ce grand Prophete, disent-ils, transmit par le commandement de Dieu, avant que de mourir, son authorité à douze Imums, ou Imans, qui sont des Docteurs, & douze petits-fils, ou neveux descendans d'Ali, qu'il nomma l'un aprés l'autre, par un esprit prophetique; & luy ont succedé, sinon dans la realité, au moins dans le droit de gouverner; Dieu ne leur en voulant pas donner davantage. Et en effet, ajoûtent-ils, ce nombre mystique de douze, contenoit en soy une grande perfection, & de grands mysteres; qu'ils tâchent de relever par les paralleles qu'ils en font avec les douze Patriarches, origines des douze Tribus. Ils disent même, que IESUS-CHRIST, qu'ils honnorent comme un grand Prophete, considerant ce nombre mysterieux, s'associa douze Apôtres, pour être les plus nobles

Predicateurs de ſon Evangile. A ce ſujet quelques autres ajoûtent encore, que quand Muça Caçen, le premier de la famille de Cha-Iſmael, commença à prêcher la doctrine d'Ali, à la mort du dernier Calife de Babilone, il ſe rendit maître d'une petite Province, qu'on nomme Arduele, & que ſes Sectateurs furent nommez Arduelins, & par d'autres *Etnachares*, c'eſt à dire douze en Arabe, parce qu'en memoire des douze fils d'Ali Huſccin; & pour ſe diſtinguer des autres Mahometans, ils portent douze plis à leur bonet, ſix d'un côté, & ſix de l'autre.

Mais pour revenir à ce que j'ay avancé de la rêverie de ces Imums ou Imans, ils croyent que ſi apres la mort du Prophete, ces douze Imums n'ont pas été reconnus comme ils devoient, c'eſt un crime de rebellion, qui ſera rigoureuſement puni de Dieu, en l'autre monde. Ils diſent même, qu'il a déja donné des marques de ſon indignation, ayant rendu inviſible le dernier des Imums, qu'ils appellent Saheb el Zamoun, c'eſt à dire maître

du

lu tems, qui les devoit gouverner vi-
ìblement jusqu'à la fin du monde, &
ıe devoit point mourir. Selon eux il
'ſt encore vivant ; mais Dieu voyant
ı felonie de ſon peuple, qui s'étoit
endu indigne de cette faveur, l'a fait
.iſparoître de leurs yeux ; & eſt ainſi
onſervé vivant, par la puiſſance de
)ieu, juſqu'à ce que vers les derniers
:ms il le rendra de nouveau viſible,
our venir combattre l'Antechriſt,
u'ils appellent Didgal, & prenant en
ıain les rênes du Gouvernement, tous
:s Potentats de la terre, ſur tout les
Iahometans luy ſeront ſoûmis, & re-
:evront avec beaucoup d'humilité,
:s loix qu'il leur voudra preſcrire.
)ans l'abſence de ce dernier Imum,
s diſent que le droit pour gouverner,
été donné, & laiſſé par écrit par
:s Imums mêmes, aux *Meugtehedes*,
omme qui diroit des perſonnes qui
'efforcent d'imiter la perfection du
'rophete.

Pour être reconnu tel, il faut avoir
ne grande Science, & toute la ſoli-
ité qui eſt neceſſaire pour rendre rai-

ſon

ſon de toutes les difficultés de l'Alcoran, & expliquer les divers ſentimens que les Imums ont laiſſés par écrit, ſur toute la Loy ; & les accorder tous en ce qu'ils ſemblent avoir de different. La pluſpart des Mullas tiennent donc que durant l'abſence de leur dernier Imum, que Dieu a rendu inviſible, ce ſeroit à ces Meugtchides à gouverner en ſa place. Il eſt vray qu'à preſent il ſe trouve peu de ces Mullas, qui ſoient de ce ſentiment ſi particulier ; dautant que cela dépendant de l'approbation qu'ils leur devroient donner, tous ces Docteurs ont tant d'envie les uns contre les autres, ſont ſi intereſſez, & ſi paſſionnez ; & ont une ſi bonne eſtime d'eux-mêmes, qu'ils ne voudroient approuver ces conditions qu'en leur propre perſonne, & voudroient que ce gouvernement leur fût entierement deferé.

D'un autre côté, le Roy qui n'ignore pas leurs folles pretenſions, ne qualifie pas facilement aucun de ce titre, & les entretient dans leurs jalouſies les uns contre les autres. Quand bien

bien même il le feroit, il le tient toûjours bas, & dans l'impuissance de remuër, lors qu'il en auroit la volonté. Ces Meugtchides, selon eux, peuvent être sujets a des pechez, mais non les douze Imums, lesquels comme hommes, étans foibles, & capables de pecher, en ont tous été preservés par une grace speciale de Dieu; & sont dans leur signification, comme qui diroit des Pontifes Saints. Cha-Abbas, qui dans ce dernier tems, a été un des plus puissans & des plus politiques qui ait gouverné la Perse, a tout à fait abbaissé ces divers Docteurs, dont les pretensions sont & si ridicules, & si ambitieuses. Ce Prince se voyant aggrandi dans ses Etats, imagina tous les moyens possibles pour s'y maintenir; & il fit deux choses: L'une fut d'affoiblir le parti de ces Meugtchides, des Mullas, des Caselbaches, & enfin de toutes ces differentes sortes de Docteurs qui balançoient son authorité, par l'opinion qu'on avoit de leur sainteté, & de leur alliance avec les successeurs d'Ali, & les Sofis. Aussi de

de ſon tems, ils perdirent beaucoup de leur credit, & de la bonne eſtime que le peuple avoit pour eux. L'autre fut de reünir toutes les Sectes differentes qui étoient dans ſes Etats : ce qu'il fit avec aſſés de ſubtilité & de bonheur.

ARTICLE II.

Souveraineté, Couronnement, & premier Miniſtre des Rois de Perſe.

IL me ſemble que c'eſt aſſez parler de ces plaiſantes pretenſions des Mullas & Docteurs Perſans ; & qu'il ſera plus à propos, ſans s'en tenir à leurs imaginations vagues & ridicules, de traitter plus en particulier du gouvernement ; dans le tems que ces mêmes Mullas attendent leur dernier Imum, avec une impatience ſi extraordinaire. Il eſt important de remarquer que l'Etat de Perſe, qui a toûjours été

é Monarchique, & jamais Aristo-
atique, ou Democratique, est gou-
erné si absolument, & le Roi a une
uissance si despotique sur ses sujets,
ue je ne crois pas qu'il s'en puisse
ouver un plus absolu. La raison de
la est, que les plus considerables de
n Royaume étans tous ses esclaves,
les traite toûjours comme tels, & ne
ur permet jamais de s'élever si haut
u'ils puissent lui donner la loi de
uelque façon que ce soit. Aussi les
erses ont tant de veneration, d'a-
our & de respect pour leur Roi,
e lorsque quelqu'un d'eux fait un
ment, il ne jure point pour l'ordi-
ire que par le nom du Souverain;
: sorte que si un particulier juroit
r le nom de Dieu, par sa Foi, ou
quelqu'autre façon que se puisse
e, il seroit moins crû en ce qu'il
anceroit, qu'en l'assurant par la tête
Roi. De même quelques autres
t coûtume, quand ils se font reci-
oquement des souhaits favorables,
le faire au nom du Roi : Comme
souhaite que le Roi te fasse la gra-

ce de faire un bon voyage, d'achever heureusement cette affaire, & ainsi du reste. Cette preoccupation est si surprenante que plusieurs attribuent ainsi fort mal à propos au Souverain, mille choses qui ne conviénent qu'à Dieu: Ce qui pourtant est un témoignage du respect qu'ils ont pour la personne de leurs Rois, & de la soumission qu'ils ont pour leurs ordres. Ie puis dire la même chose de la veneration que les Perses ont encore pour le Palais de leurs Rois, qui est un azile à tous les criminels. Elle est si considerable que parmi eux, dire *Astané*, ou au Sueil du Palais Royal, c'est comme dire parmi les Catholiques, *Ad limina Apostolorum*. Et même quand ces peuples nomment ce sueil Royal, ils ajoûtent encore par honneur le terme de *Doulet*, c'est à dire de prosperité, & disent *Astané i.Doulet*, qui veut dire le sueil de bonheur & de prosperité, qui est selon eux la Cour du Roi de Perse. De même quand ils parlent du Palais, ils disent toûjours *Doulet Chané*, qui veut dire

dire la maiſon de proſperité, & par cette plaiſante maniere de s'exprimer ils entendent la maiſon Royale. Ce qui me fait encore dire que parmi les Perſes, les Rois y ſont preſqu'autant adorés que reſpectés.

Aprez la mort du Roi, l'aîné de ſes enfans mâles lui ſuccede, & ſon couronnement ſe fait en preſance des premiers du Royaume, & les plus conſiderés de la Loi qui ſe rencontrent à la ceremonie, lui mettent la couronne ſur la tête, & lui ceignent ſon épée en diſant pluſieurs prieres. Aprez cela tous les grans du Royaume qui ſont preſens, lui vont baiſer les piés, & ſe declarer ſes premiers ſujets, par ces marques particulieres de reſpect, d'obeiſſance & de ſervitude. Le Roi eſt pour lors aſſis ſur des carreaux magnifiques, mis ſur des tapis d'or & d'argent, faits exprez pour cette ceremonie, & mis ſur ceux qui ont ſervi à ſes predeceſſeurs, qui ſont gardés à cette conſideration. Car chacun des Rois fait faire un ameublement ſelon ſon inclination,

à ſon avenement à la couronne.

Les Rois de Perſe ont toujours un premier Miniſtre d'Etat, entre les mains duquel ſont toutes les affaires du Royaume, & le Roi ſe repoſe pour l'ordinaire ſur lui. Pour cette raiſon il eſt appellé *Autema doulet*, qui veut dire l'apui de la richeſſe, donnans ce titre ſpecieux & abſolu de richeſſe à leur Roi, comme ſi toute la grandeur & le pouvoir des Souverains de la terre, n'étoit qu'un écoulement & une participation de ſon pouvoir & de ſa grandeur. Ce Miniſtre d'état quoi que fort conſideré en ce pais, n'eſt toutefois rien en comparaiſon des Miniſtres d'état des Princes de l'Europe. Et en effet il leur eſt impoſſible de ſe rendre auſſi forts & auſſi puiſſans que ces derniers. Ils ne ſont pas honorés & favoriſés du Roi comme ceux-ci; & les peuples ne les ont pas en ſi grande conſideration que les nôtres. Ils ont peine de travailler à leur fortune, au contraire leur emploi les rend ſi ſujets, qu'ils ſont obligés d'aller tous les jours pour l'ordinaire deux

fois

fois dans la maiſon du Roi pour lui rendre conte de ſes negociations, & parler des affaires d'état. Lorſque le Roi ſort en ſon Haram, qui eſt l'appartement de ſes femmes, & qu'il ſe vient ſeoir dans ſon Meglés, il le fait appeller & s'entretient avec lui de ſes affaires. Tout ce qui rend ce Miniſtre d'état conſiderable en ce païs, c'eſt qu'il a l'oreille du Roi, & que les premiers Offices dependant en partie de lui. Outre cela les villes du Royaume contribuent pour ſon entretien; & lui doivent un certain droit. De même ceux qui font des preſens au Roi ne manquent jamais d'en faire à ce premier Miniſtre d'état, & c'eſt d'où il tire ſes plus conſiderables revenus, qui ne ſont pourtant pas aſſez importans pour lui faire une haute fortune, & l'égaler en cela aux Seigneurs de France, ou des autres Royaumes de l'Europe.

ARTICLE III.

Du General d'Armée du Roi de Perse, & des autres Officiers de guerre, & de leur milice.

APrez la charge de Ministre d'Etat, il n'en est point, à mon avis, de plus considerable parmi les Perses, que celle de General d'armée, qu'ils appellent *Sepesalar*. Car outre qu'il a pour l'ordinaire son armée qu'il commande en état, il a encore le commandement sur trois Chefs de milice, dont nous ferons tantot mention. Ces derniers tiénent un haut rang dans la Perse : Ce qui rend l'autorité du General plus considerable. Aussi il a droit de faire assembler les Kans ou Gouverneurs, leur demander de leurs milices s'il en a besoin ; & même dans de certaines conjonctures, comme dans un soupçon de trahison, & de ne vouloir pas combatre

batre, il les pourroit faire mourir sans injustice.

Apres le General des armées, il y a le *Courtchi Bachi*, qui est Chef d'environ douze mille hommes, qui s'appellent de ce nom; & ce sont des gens-d'armes qui combattent avec la fléche, la lance, & l'épée. Ils sont tous tirés de certains peuples qu'ils appellent *Oimagh*; sont gens qui habitent les montagnes & les deserts, comme les Arabes; & qui ont tout leur bien en bétail & troupeaux. Ils sont autrefois sortis des terres du Turc, & sont venus habiter en celles-cy, peut-être pour secoüer le joug d'une tyrannie insupportable; & ayans dans quelque rencontre, fait paroître leur zele pour les Rois de Perse, & donné des témoignages assés illustres de leur fidelité à leur service, ces Princes les ont depuis employez, & ont voulu que la plus belle de leur milice fût composée de leurs trouppes. Ils ont eu par le passé, beaucoup d'authorité dans la Perse, tous les Gouvernemens étans tenus par eux: ce qui les rendit fort

absolus, & même il sembloit que les Rois en étoient en quelque façon, dans la dépendance. Mais Cha-Abbas s'étant saisi des premiers Chefs, & leur ayant fait coupper la tête, il éleva une autre milice, qu'ils appellent Koulous ; c'est à dire esclaves du Roy. Ceux-cy ont à present presque tous les Gouvernemens en main, & sont sept ou huit mille. Leur Chef s'appelle *Kouller Aghassi*, & est la troisiéme personne considerée dans l'armée des Perses. Sa milice est composée de Georgiens, tous esclaves dés leur jeunesse, dans la Maison du Roy, ou au moins leurs ayeuls, qui pour cét effet sont fort affectionnés à son service. Au reste ceux-cy sont gens bien faits de corps : Ils combattent à cheval, & avec de semblables armes que ces premiers, plusieurs des Gouvernemens de la Perse sont entre leurs mains. Ce qui fait que les Courtchis qui se sont autrefois fait apprehender des Rois de Perse, ne sont plus tant considerez, & ne pourroient remuër dans l'Etat, quand même ils en auroient le dessein.

Celuy

Celuy qui ſuit apres, & qui a Intendance ſur les gens de guerre, c'eſt le *Teſaughtchi Bachi*, c'eſt à dire le Chef des arquebuziers & mouſquetaires. Ceux-cy ſont tous gens de pied, ramaſſez de toutes ſortes de perſonnes, qui offrent leur ſervice au Roy. Ils ſont pour l'ordinaire envoyez dans les villes frontieres, pour y ſervir en garniſon, & ſont en nombre d'environ douze mille. Voilà à peu prés les ſoldats qui ſont à la ſolde du Roy.

ARTICLE IV.

Des Kans ou Gouverneurs des Perſes, de leur pouvoir, & de leurs obligations.

OVtre cette milice les Kans, qui ſont les Gouverneurs des Païs du Royaume de Perſe, ont de la ſoldateſque autant qu'exige la neceſſité des lieux où ils ſont, & qu'il leur eſt preſcrit du Roy. Ces Kans ſont comme autant

autant de petits Vicerois dans le païs qu'ils gouvernent : & cét Office est d'autant plus à estimer dans la Perse, que ceux qui le possedent ne sont point sujets d'être déposés comme les Bachas qui gouvernent le païs du Turc. Ils le sont seulement lors qu'ils exercent leurs charges avec tyrannie, & qu'ils donnent sujet de plainte aux peuples qui leur sont soumis. Le païs qu'ils ont à gouverner est comme une petite Province, non pas comparable en aucune façon, à celles de France, qui sont si remplies de villes, de villages, & d'habitans, ni mêmes à celles qui étoient limitées du tems d'Assuere, à qui l'Ecriture sainte au premier livre d'Esther, ne donne que çent vint-sept Provinces, qui devoient être de bien plus grande étenduë que celles d'apresent, puis qu'il dominoit depuis les Indes jusques dans l'Ethiopie. Ces Kans ne laissent pourtant pas d'avoir grand nombre de peuples sous leur obeïssance, qu'ils gouvernent souverainement ; & ils ont même pouvoir sur leur vie, aussi bien que sur leurs biens.

Ces

Ces petits Vicerois ſont environ quarante dans le pais ſujets au Roi de Perſe ; & parmi eux, il y en a ſept ou huit des plus conſiderés, qui portent le titre de *Beglerbegh* , comme qui diroit, Seigneur des Seigneurs. Ceux-ci ont ſous eux un nombre de Kans auſquels ils peuvent commander, comme par exemple en tems d'une guerre imprevüe , & de quelque courſe ſoudaine des ennemis dans leurs Gouvernemens. Ils peuvent les aſſembler pour les venir ſecourir en ces occaſions preſſantes ; & même pourroient les punir comme au ſujet de rebellion, ou pour autre conſideration de cette nature.

Le Roi aſſigne le revenu de ces Kans ſur les terres qu'ils gouvernent, les obligeans d'avoir un nombre fixe de ſoldats à leur ſuite, que les Gouverneurs payent du revenu de leurs terres, ſi elles ſont ſuffiſantes, ſinon le Roi leur envoye la paye des ſoldats. Que ſi aprez avoir aſſigné la panſion des Kans, & la ſolde des gens de guerre ; il y a encore quelque reſte du reve-

nu

nu des terres, ce que le Roi connoit assez precisément, les Kans sont obligés de l'envoyer pour le mettre dans les cofres du Roi. Outre cela une ou deux fois l'année, ils ne manquent pas de lui envoyer des presens à lui, & à son premier Ministre, afin de se conserver toûjours mieux dans leurs bonnes graces. De même quand le Roi veut favoriser quelqu'un de ses serviteurs, il les envoye porter quelque veste ou une épée à ces Kans. Ces derniers reçoivent ces presans avec de grans honneurs ; & pour témoigner leur reconnoissance, ils recompensent l'Envoyé par quelque ample liberalité : Ce qui est une bonne invention qu'ont les Rois pour recompenser leurs serviteurs sans qu'il en sorte rien de leurs cofres. Ils observent encore la même chose quand ils envoyent porter la nouvelle de la prise de quelque ville sur l'ennemi, de quelque victoire remportée, de l'arrivée de sa Majesté en quelque ville, & quelque autre bonne nouvelle de cette nature : Car les Kans, & les

Commu

Communautés des villes ſont obligés de faire un preſent aux porteurs de ces nouvelles. Au reſte ces Kans gouvernent tout leur pais par des Lieutenans apellés Deroghats, qu'ils envoyent dans tous les lieux de leur juriſdiction. Ces derniers ont moyen d'executer aſſez de tirannies s'ils connoiſſent leurs maîtres inclinés à ce vice. Vne des principales obligations de ces Gouverneurs, eſt de tellement bien netoyer le païs de voleurs, qu'il ne s'en trouve point ; de ſorte qu'ils répondent des vols & des aſſaſſinats qui ſe commettent dans le reſſort de leur Iuriſdiction.



ARTICLE V.

De quelques autres Gouverneurs nommés Sultons; & de certaines villes qui n'en ont point. Du nombre des gens de guerre qu'ils peuvent mettre ſur pié.

OUtre les Kans dont j'ay parlé, il y a encore dans la Perſe quelques autres Gouverneurs qu'ils apellent Sultons, & qui ſont de beaucoup moindre conſideration que les premiers. Ceux-ci ont de plus petits pais à gouverner, ils ſont creés immediatement du Roi, & en agiſſent à peu prez, dans les terres qui leurs ſont ſoumiſes, comme les Kans; & ſont auſſi abſolus qu'eux dans ces païs. Il eſt vrai que les Kans qui ſçavent combien de Sultons leur ſont ſoumis, ont droit de leur commander, & les châtier comme les Beghlerbeghs

ghlerbeghs les châtient eux-mêmes quand ils ne s'aquitent pas de leur devoir dans les occasions que j'ay ci-dessus remarquées.

Outre les Provinces ou les villes ainsi gouvernées par les Kans, & par les Sultons, il y en a encore qui n'ont ni des uns, ni des autres ; & on m'a nommé environ vingt petites villes, dont le revenu entre immediatement dans les cofres du Roi. Elles reçoivent de lui leurs Officiers, sans avoir besoin de soldats pour les garder, parce que n'étant point sur les frontieres du Royaume, elles ne sont exposées ni aux courses des ennemis, ni aux apprehensions de la guerre. Au reste pour sçavoir au vrai combien tous ces Kans & ces Sultons, pourroient bien tous ensemble mettre des troupes sur pié, il seroit assez difficile. On m'a pourtant dit qu'ils avoient entre tous environ cinquante mille soldats, ou du moins ils les doivent avoir. Ie sçay même qu'il s'en trouve parmi eux qui en ont dans leurs Etats jusqu'à cinq mille, &

point au dessous de trois à quatre cents. Ainsi il paroit que la Perse pourroit sans incommoder notablement ses frontieres mettre sur pié quarante mille hommes.

ARTICLE VI.

Du Chef de la Justice parmi les Perses, & de quelques autres Officiers ; Avec la façon de chasser.

IL y a encore dans la Perse un Office pour le gouvernement, qui est de grande consideration parmi les peuples, c'est celui qu'ils apellent *Divan beghi*, comme qui diroit Seigneur de la Iustice. Celui qui le possede connoit de tous les meurtres, & des assasinats qui se font dans tout le Royaume. Il reçoit aussi les plaintes des tirannies qu'exercent les Kans, & autres Officiers : Il juge en dernier ressort, & tient le siege de la justice dans

dans la Maiſon du Roy, comme ſon Lieutenant. Cét Office a quelque reſſemblance avec celui que nous appellons Prevôt de l'Hôtel. Il eſt vrai qu'il a ſa juriſdiction plus étenduë. Les Iuges des lieux particuliers, luy retranchent autant qu'ils peuvent, ſa juriſdiction ; Mais cela n'empêche pas qu'en quelque lieu qu'il ſe trouve, étant toûjours à la ſuitte du Roy, il ne prenne connoiſſance de pluſieurs ſortes d'affaires qui ſont de la juriſdiction du Iuge du lieu.

Aprés cét Office, un des plus conſiderables de la Perſe, eſt celui qui s'étend ſeulement ſur le gouvernement de la Maiſon du Roy. Ils le nomment *Nazer*, qui veut dire le Regardant. Cét Office approche fort de celuy de Maître d'Hôtel, & a quelque choſe de celui de Grand Maître. Il a la Surintendance ſur tous les Officiers de la Maiſon du Roy ; & c'eſt à luy à faire tous les ans, l'état de cette Maiſon ; & de prendre connoiſſance de tout ce qui s'y dépence.

Ie ne parle point des autres char-

ges, & des dignités de la Maiſon du Roy, qui ſont moins conſiderables. Ie me contante de marquer encore au rang des grands Offices, celui qu'ils appellent *Mir Chekar Bachi*, qui veut dire le Maître de la Chaſſe : & c'eſt proprement comme le Grand Fauconnier, le Grand Louvetier, & Grand Veneur en France : Cet Office les comprenant tous trois, parce que la Venerie eſt peu de choſe en Perſe ; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt la Volerie. Le païs, qui eſt preſque tout découvert, eſt fort propre pour faire voler l'oiſeau ; & pour cét effet le Roi en a environ ſix cens aſſez bien dreſſés. Ils ſont gardés par des ſoldats de la milice, qui ſont ſous le commandement du grand Fauconnier. Les oiſeaux qu'ils ont leur viennent pour la pluſpart, de Moſcovie, & ils ſont fort beaux.

Pour leur Chaſſe, celle que le Roy fait, dure ſouvent une année entiere: car il fait ordinairement le tour de ſes Etats, & loge la pluſpart du tems, ſous ces tentes qui ſont allés magnifiques. La maniere de chaſſer eſt preſ-

que

que la même que celle qu'on obſerve en Europe ; & ce que j'y vois de different, c'eſt qu'ici on ſe ſert d'un certain animal merveilleuſement dreſſé, qui en toutes choſes reſſemble au tygre, pour chaſſer aux gazetes, qui ſont proprement des chevreuils, dont il y a une grande quantité en Perſe.

ARTICLE VII.

Du Sedr, *qui eſt le grand Pontife de la Religion des Perſes : De quelques autres Officiers : Des abus qu'ils commettent en exerçant la Iuſtice : Et de leurs uſures extremement ſubtiles.*

APres avoir parlé de ces dignitez differentes, qui ſont dans l'Etat politique des Perſes, il me ſemble qu'il eſt à propos de dire quelque choſe de celles de leur Religion. La premiere & la plus importante eſt le *Sedr*, qui

veut dire en Arabe poictrine; comme qui diroit la plus belle partie de la Loy. Ce Pontife est creé par le Roy, & il est comme l'interprete de la Religion, & le Souverain Iuge pour reconnoître tout ce qui en dépend. Il a sous soy d'autres Iuges subalternes, qu'il disperse par toutes les villes du Royaume, où ils sont obligés de faire la justice selon que commande la Loy; Ce qui n'est pas observé par ceux dont j'ay déja parlé, qui tiennent le même rang que les *Hassis Bachi* en Turquie, & qui ont quelque ressemblance aux Prevôts qu'on voit dans les villes de la France, & qui jugent Prevôtablement, sans observer toutes les precautions, & les formalités de la Loy. Ce Sedr dont je parle, est comme le grand Mufti à Constantinople, il a place dans le Conseil du Roi, vis à vis d'Aatemaddoulet. Il a en main & dispose de tous les biens legués aux Mosquées. C'est lui qui envoye les Officiers qu'on nomme *Checs el aslams*, les *Cazis*, les *Meuhteseb*, & les *Ovacz*. Les deux premiers jugent également

lement tous les procez qui ſont évoqués devant eux, touchant les ſucceſſions & les dettes. C'eſt encore devant eux que ſe paſſent les ventes & les achapts qui ſe font, les mariages, les repudiations, & preſque tous les contrats.

Les Meuhteſeb ſont auſſi envoyés du Sedr, dans tous les lieux particuliers, & ce ſont ceux qui mettent le prix aux choſes qui dépendent de la nourriture du corps. Les Ovacz qui ſont les Predicateurs, ſont auſſi envoyés de lui, non pas dans toutes les villes, mais ſeulement dans les principales. Ce qui eſt rare, c'eſt que tous ces Offices qui regardent la Loy, ſont diſpenſés à la volonté du Sedr, étant ſon office d'y pourvoir. Car ces charges ne ſont point venales, au moins publiquement; & même les Officiers ne peuvent point prendre ou des preſens, ou des recompenſes pour les exercer. Mais nonobſtant cette deffence, ils adminiſtrent la Iuſtice d'une plaiſante maniere: Ils ſe ſervent de cent ſtratagêmes pour manger les biens des

des deux parties, & ils ont mille inventions pour cét effet. I'ay vû dans la Turquie, où la Iuſtice eſt encore fort corrompuë, que certains hommes qui plaidoient, apportoient un preſent d'argent, au Lieutenant du Cadi, ou au Cadi même, pour le corrompre, & gagner leur procez. Ces Officiers prenoient le preſent, & ils le mettoient à part juſqu'à ce qu'ils euſſent vû ſi l'autre partie en vouloit donner davantage. Et ſi cela arrivoit, ils rendoient au premier ce qu'il avoit apporté ; ſi ce n'eſt qu'il voulût augmenter la doze, & encherir ſur le don de ſa partie. Et en Perſe, les Iuges dont je parle, ne ſont pas ſi ſcrupuleux, ils prennent des deux parties, & ne rendent jamais rien. Mais nonobſtant ces voleries, ils ſe piquent de paroître grands juſticiers, & ſçavans Iuriſconſultes.

Leur Loy ne permet pas de condamner un homme à mort, ſans le témoignage de ſoixante douze témoins, qu'ils conſiderent encore aſſés diverſement en pluſieurs choſes. Car ils

prennent

prennent garde que ce ſoient des perſonnes d'honneur & de probité, & non pas des gens de neant, qu'on puiſſe ſoupçonner d'avoir été gagnés par de l'argent. Par tant de vaines ceremonies, & de precautions ridicules, qui ne ſont que vanité, ils ſe veulent faire conſiderer comme des Iuges fort prudens & fort juſtes dans leurs deciſions. Ce pretexte ſpecieux de la Loy, dans les formalités qu'ils apportent pour l'exercice de la Iuſtice, n'eſt à le conſiderer de prés, qu'un amuſement, par lequel ces Iuges trompent avec plus d'impunité. L'uſure leur eſt défenduë par leur Loy; & neanmoins ils ſont ſi adroits, que par le moyen de la Iuſtice, ils la ſont en toute ſorte d'occaſions, ſans offencer la Loy. Ils prennent les maiſons en gage de ceux auſquels ils prêtent de l'argent, & puis ſe font donner le change de leur argent, en forme de loüage de la maiſon qu'ils ont en dépôt.

Quelquefois ils donneront dix ou vingt écus à profit devant le Caſi; & pour ſauver l'uſure ils donneront cét argent

argent dans un mouchoir, qu'ils font passer pour marchandise. Ils s'accordent pour le prix de cette marchandise ; & cependant celuy à qui on prête cét argent, s'oblige de le rendre au bout de l'an ; & ils ajoûtent plaisamment à ce qui doit être rendu, le prix du mouchoir, qui est la marchandise, ou plutôt le change qu'ils desirent retirer. D'autrefois ceux qui donnent à usure, contraindront ceux à qui ils prêtent de l'argent, de s'obliger devant le Iuge, à leur devoir tant par jour, qui sera ce qu'ils pretendent d'interêt : ce qui est quelquefois sans mesure : Mais outre cela, pour faire mieux valoir leur droit, ils retirent un autre papier de l'obligation de leur principal. Ainsi il se voit que les Persans sont assez inventifs & rusez pour tromper leur Loy, quoy qu'ils affectent d'en paroître grands observateurs.

ARTICLE VIII.

Du Conseil du Roy : du pouvoir des Femmes & des Eunuques, parmi les Perses.

POur ce qui est du Conseil du Roi, & de ceux qui s'y trouvent, cela n'est point determiné. Neanmoins pour l'ordinaire on y voit les Officiers que je viens de nommer, à la reserve des quatre derniers que le Sedr depute, & qui ne sont pas de si grande consideration. Aussi des Officiers de la Loi, ce même Sedr est le seul qui assiste au rang que je lui ay donné, qui est un des premiers. Quand il y a en Cour quelques Kans de grande autorité, & reconnus pour gens de Conseil, ils y sont apellés.

Voila à peu prez la façon du gouvernement du Royaume de Perse, & les plus illustres Officiers qui y sont employés. Mais entre ceux-là je crois

qu'on peut mettre les femmes, & les Eunuques. Car bien que les femmes ſoient fort reſervées en ce païs à cauſe de la jalouſie des Perſans, & que pour cet effet elles ayent des appartemens particuliers qu'ils apellent le Haram, comme qui diroit une choſe défenduë, & que même elles ayent des Eunuques pour les garder dans toutes les maiſons qui ſont un peu de conſideration ; Nonobſtant cela elles ne laiſſent pas d'avoir part dans le gouvernement, non ſeulement de leurs maiſons, mais auſſi de l'Etat. I'ay vû quelquefois en des affaires entierement deſeſperées & ſans reſource, que la conduite ou du moins les ſollicitations des femmes les ont fait réuſſir. Et en effet il arrive ſouvent en de certaines occaſions, que lors même que les Grans de la Cour n'ozent intermettre leur autorité pour quelque perſonne que le Roi veut punir, les ſollicitations des femmes ou pour être parentes du Roi, ou en quelque credit envers ſa Majeſté, obtiénent leur grace. Et en ces conjonctures le

le Prince qui ne peut être fléchi par le respect qu'il a pour les uns, l'est par l'amour qu'il sent pour les autres. Combien de fois ay-je entendu dire que les Iuges & d'autres personnes de credit avoient été gagnés par leurs femmes, que les parties avoient l'adresse de solliciter par des presens, & de gagner ainsi facilement leurs maris, qu'ils n'avoient pû avoir par aucune autre voye. Les hommes deferent beaucoup à leurs femmes en ce païs, & ils n'ont pas l'esprit si ferme & si solide qu'en France, où les hommes sont plus reglés dans leurs affections, & plus inflexibles dans l'administration de la Iustice.

Il faut aussi mettre en ce rang, pour le pouvoir, les Eunuques, qui sont pour la plufpart gens mal faits, noirs, lâches, avares, & sans foy. Mais avec ces défauts ils ont toutefois un grand pouvoir parmi les Perses ; premierement auprez du Roy, où il y en a toûjours bon nombre. Aussi est-ce pour l'ordinaire un Eunuque qui est precepteur du Prince en son jeune âge:

ce qui luy donne de l'inclination pour les élever. Outre cela lors qu'il marche, il a toûjours un de ces Eunuques au devant de luy, qui a de bons gages; & cet Office le met en grande consideration : Aussi le Sofi se plaît souvent de l'entretenir. Il y en a encore d'autres qui sont toûjours autour de luy, parce que lors qu'il luy prend fantaisie d'aller dans son Haran : ce qui luy arrive souvent, personne ne le peut accompagner que les Eunuques, avec lesquels il se divertit quelquefois avec beaucoup de familiarité, puis que ce sont eux qui gouvernent les femmes, & qui sont toûjours auprés d'elles. Et puis comme nous avons dit que les femmes ont de l'authorité, ces demi hommes n'en peuvent pas manquer, puis qu'elles dépendent d'eux.

Les autres Maisons des Grands, sont aussi pleines d'Eunuques, pour les mêmes raisons qui font que le Roy en a. C'est pour cela que pour faire en sorte que les femmes soient propices auprés de leurs maris, on gagne premierement les Eunuques par quelques

ques presens. Car il arrive qu'ils parviennent quelquefois à une si grande authorité, qu'il s'en est trouvé qui ont gouverné la Perse en qualité d'Alcmaddoulet, qui est le Visir & la seconde personne du Royaume. Et même il n'y a pas encore vingt ans que c'étoit un d'eux qui remplissoit cette Charge, & qui s'en aquittoit avec beaucoup de reputation.

Cela me fait ressouvenir de ce que Quinte Curse rapporte *au livre* 10. dans l'histoire d'Alexandre le Grand; sçavoir qu'un certain Satrape nommé Orsines, Gouverneur de la ville de Pasargade dans la Perse, étant venu au devant du Roy, avec toute sorte de presens pour luy & pour ses favoris, oublia d'en donner à un de ses Eunuques nommé Bagoas, qui avoit beaucoup d'authorité dans la Maison du Prince. Mais il s'en repentit bien-tôt, parce que cét Eunuque se sentant picqué jusqu'au vif, de cét affront qu'il presumoit avoir reçû, avoit si bien fait auprés d'Alexandre, qu'il fit mettre ce Satrape en prison, & le rendit

ſi coupable par ſes faux rapports, qu'enfin il le fit condamner à la mort. Orſanes ſe voyant ainſi mal-traitté par la perfidie de ce demi-homme Bagoas, s'écria avec beaucoup de reſſentiment, qu'à la verité il avoit toûjours crû, & l'avoit même experimenté, que les femmes Perſanes avoient grande authorité dans le Royaume, à cauſe de la facilité de leurs maris, à complairre à leurs inclinations; mais qu'il n'auroit jamais penſé que des Eunuques, perſonnes viles & ſans naiſſance, euſſent gouverné ſi abſolument, juſqu'à faire fléchir les volontés du Monarque, & rendre ſon eſprit ſuſceptible de leurs lâches calomnies. Si cét infortuné Satrape vivoit encore aujourd'huy, il verroit que ce deſordre s'eſt poſſible de beaucoup accrû, & auroit ſujet d'un auſſi grand étonnement, s'il voyoit les Femmes & les Eunuques de la Perſe, avoir ſi bonne part au Gouvernement de l'Etat.

ARTI

ARTICLE IX.

Les forces de la Perse.

CE seroit icy le lieu de traitter à fond de la force & des richesses de la Perse, si j'avois fait dessein de le faire en particulier ; mais comme je ne l'ay pas resolu, non pas pour être trop difficile à rechercher, mais plutôt pour être trop defectueuse ; je me contenteray d'en dire deux mots. Ce sera seulement pour tâcher de m'opposer à un abus qui s'est presque glissé jusques dans l'esprit de plusieurs Princes de l'Europe, qui pour n'avoir pas été informés au vray, de ce que peut la Perse, ont encore cette année, envoyé chercher du secours de finances chés les Persans ; plutôt en état d'en demander à tous les Princes Chrétiens, que d'en assister aucun. Dans cette Ambassade, où fut employé l'un des premiers de la Cour de celuy qui

l'envoyoit, on ne ſçavoit leſquels étoient les plus étonnés, ou les Perſes qui étoient fort en peine de chercher quelque honnête excuſe pour cacher leur pauvreté, ou cét Envoyé, ſurpris dans les fauſſes idées qu'il avoit euës de la Perſe, & de ne trouver rien de ce qu'il s'étoit perſuadé y devoir rencontrer. Il avoit crû que les montagnes y étoient d'argent, & l'or en ſi grande abondance qu'on en faiſoit & les portes, & les creches des écuries où l'on tient les chevaux du Roi. Mais il fut ſi détrompé apres avoir demeuré quelque tems en ce Royaume, qu'il eût deſiré n'y être jamais venu que pour y apporter, non pour y demander. Cét homme d'honneur, genereux au poſſible, s'en retourna avec autant de mépris pour ce païs, & pour l'impuiſſance du Roi, qu'il y étoit venu imprimé des nobles penſées de ſa grandeur & de ſa puiſſance. Il n'eût demandé ſeulement que dix-mille hommes ſous ſa conduite, pour épouvanter toute la milice de la Perſe, & leur paſſer ſur le ventre. Il eſt vray qu'en
cela

cela il ſe trompoit fort, dautant qu'ils ne ſont pas accoûtumés icy à combattre l'ennemi en bataille rangée, ſur tout lors qu'ils reconnoiſſent en lui de la generoſité ; mais ils le font bien plus avantageuſement par des ruſes continuelles, & des ſurpriſes, chargeant l'ennemi à l'improviſte. Même quoy qu'ils ayent reconnu depuis un long tems, la lâcheté des Indiens, ils ſont pourtant fort étonnés lors qu'ils les voyent en armes.

La derniere fois que l'armée du Roi des Indes, eſt venuë pour aſſieger Candhar, celle des Perſes lui étant allée au rencontre, & toutes deux s'étans campées à la vûë l'une de l'autre, elles furent ſaiſies de châque côté d'une ſi grande épouvante, qu'elles fuïrent ſans combattre ; chacune laiſſant pour marque de ſa generoſité, le canon dans le champ de bataille, qui fut pour ceux qui eurent le cœur quelque tems apres, de le venir chercher. Ce païs a un avantage qui lui eſt particulier, pour ſa force & ſa défence, ce ſont les montagnes qui l'environnent

nent de tous côtés, & les païs deserts & presque sans eaux, dont il est fort abondant.

Quand Holoferne fut envoyé par Nabuchodonosor Roi des Assyriens, pour ravager la Iudée, & la soûmettre à son Empire, étant arrivé proche de Bethulie où il mit le siege, les enfans d'Ammon & de Moab qui connoissoient les forces du païs & sa situation, le vinrent trouver pour lui dire que les Israëlites ne mettoient pas leur confiance pour être sauvez de leur ennemi, dans la force de leurs armes; Mais que les montagnes qui les environnoient, & d'où ils regardoient leur ennemi comme dans des precipices, leur donnoit l'esperance de n'être point assujettis. *Filii Israël non in lancea, nec in sagitta confidunt, sed montes defendunt illos, & muniunt illos colles in præcipitio constituti.* Iudit. *cap.* 7. Voilà en peu de mots les principales forces de la Perse, bien décrites, & sans passion. Voilà en quoi elle surpasse tous les autres païs, & ce qui la rend comme inaccessible &

à crain

à craindre aux plus grandes puissances de la terre. Outre cela les Perses ne sont point obligés, pour couper les vivres à leur ennemi, de faire de grans degats, & de ruiner leur païs comme fit autrefois François premier, lequel resolu d'attendre Charles V. sans le combattre, fit faire le dégat depuis la frontiere de France du côté de Nice, jusqu'au Rône, afin que l'armée ennemie se detruisit d'elle-même faute de vivres. Ils se servent seulement avec addresse d'un autre conseil qui fut donné à Holoferne dans l'occasion dont j'ay parlé : *Pone custodes fontium ut non hauriant aquam ex eis* : Sçavoir de couper les caneaux des fontaines à l'ennemi ; Car les eaus étant rares dans toute la Perse, la disete oblige bien-tot une grande armée de se retirer.

I'ay dit ci-devant que les Perses pouvoient mettre sus pié en peu de tems, sans beaucoup s'incommoder, & sans desoler leurs frontieres, quarante mille hommes ; Cela est vrai, & lorsque le Roi alla ces années dernieres

nieres aſſieger Candhar, ſon armée étoit composée de cinquante mille combatans. C'eſt beaucoup pour ſe défendre dans leur païs, mais pour aller au devant de quelque puiſſant ennemi ce ſeroit fort peu de choſe; Premierement en ce que la milice n'eſt pas aguerrie, mais au contraire fort lâche, ſur tout à preſent. Outre cela elle eſt peu faite aux exercices de la guerre pour n'en avoir pas ſur les bras de grande importance. Secondement en ce que la paye des ſoldats, quoi qu'aſſez belle, n'eſt toutefois pas ſuffiſante pour ces païs; & lorſqu'ils ſont en campagne ils ſe trouvent auſſi-tot incommodés, & ainſi l'armée ſe ruine d'elle-même, tant à cauſe de la cherté qui ſe met en leur armée (ne pouvans faire ſi bonne diligence que les vivres n'y manquent, à raiſon de l'éloignement des villes les unes des autres, & des terres incultes qui ſont entre deux) qu'à cauſe que les ſoldats qui dans leurs paſſages ne trouvent rien à piller ſur le Païzan, ſe trouvent en peu de tems au

bout

bout de leurs finances. Au dernier siege de Candhar, qui ne fut pas long, il y mourut plus de la moitié des chevaux, tant à faute de vivres qu'à cause de la fatigue d'un long & fâcheux chemin qu'il leur avoit fallu faire. Il y avoit ici l'année passée un Iusfalin qui retournoit de Machete, & me faisoit rire en me racontant que les soldats qui y étoient, étans obligés de passer en revûë, venoient emprunter les chevaux & les habits des Marchands, & même qu'ils les faisoient servir à plusieurs, se les prêtans les uns aus autres. Ce qu'ayant remarqué le General d'armée, il les marquoit pour n'être trompé de la sorte. A la verité si l'on considere le païs, la solde des gens de guerre n'est pas capable de les entretenir comme il faut; outre qu'ils dépensent assez facilement leur paye en des débauches, où la liberté du païs les porte & excite. Ils ont coûtume d'être assez bien vétus, & portent ordinairement plus sur eux qu'ils n'ont vaillant : étans pour la plus grande partie

fort riches en dettes ; jusques-là même, qu'on me disoit il y a quelque tems, que le grand Vizir devoit plus de quatre milles tomans, bien loin d'en pouvoir donner aux autres. Ce n'est pas qu'ils fassent trop bonne chere, n'étant pas même la coûtume parmi eux, de rien manger d'aprêté que le soir, & se contentans le matin de quelques fruits & laitages : mais c'est leur grande necessité. Aussi je ne crois pas que cette abstinance qu'ils observent soit pour suivre les regles de Medecine de Galien & d'Hipocrate, mais plutot pour se regler à la force de leur bourse qui ne le leur permet pas.

Tout cela ne fait pas paroître une grande puissance. Quant aus richesses de la Perse, ce qui y est, qui éblouit si fort ceux qui le voyent, lors qu'ils ne penetrent pas plus avant que de la superficie, n'est qu'une fausse lueur & un éclat emprunté. Ainsi ceux-là se trompent grossierement, qui s'imaginent qu'il n'y a aucun Monarque dans l'Europe qui pût s'égaler à cette puissance

sance royale. Il est vrai que les Rois de Perse s'ils ne sont pas des plus puissans Princes du monde, il ne sont pas aussi des plus petits qui y soient, nous avons vû la force de sa milice qui est assez grande pour bien garder son pais, lequel est aussi d'une assez grande étenduë, ce qui fait qu'il ne doit pas être trop pauvre.

ARTICLE X.

Des richesses du Roi de Perse.

POur parler maintenant plus en particulier de ses richesses & de ce pouvoir chimerique qui le fait tant paroître, je commanceray par son revenu qui tout au plus n'est que de sept cens mille tomans, qui sont vint-huit millions de livres, mettant le toman à quarante livres. Il dépense quatre cent mille tomans pour l'entretien de sa soldatesque, qui revient pour l'ordinaire à trente mille hommes, sans

conter ceux qui ſont avec les Kans, qu'ils ſont obligés d'entretenir. La paye ordinaire des ſoldats eſt de cinq ſix ou ſept tomans : Les Officiers en ont d'avantage qu'on met ordinairement à dix tomans, l'un comportant l'autre. Cela revient à trois cent mille tomans. Il faut ajoûter à cela les Anaams, c'eſt à dire grace, qui eſt une eſpece de montre ou don qu'on fait aux ſoldats pour l'ordinaire de cinq en cinq ans. Tous les ans il y en a quelques-uns qui les reçoivent ; Ce qu'on pratique prudemment en ce païs, ſçachans que s'ils donnoient tout d'un coup ou chaque année ce qui ſeroit neceſſaire pour entretenir la ſoldateſque, elle mangeroit tout, & ſe trouveroit encore endetée lorſqu'il faudroit marcher en campagne. C'eſt pour cela qu'ils leur font de tems en tems des preſens, pour leur donner moyen de ſe relever de la miſere s'ils y ſont reduits, ou par des dettes, ou par quelque autre accident fâcheux. Les uns ont quelquefois en ces montres dix tomans, les autres plus,

plus, les autres moins, selon les rencontres & liberalités du Prince. Je mets en ces graces cent mille Tomans, qui est plus qu'il n'y en va : ce sont quatre cens mille tomans, comme nous avons dit. Il en reste trois cent mille, tant pour l'entretien de la Maison du Roi, que pour mettre avec ses épargnes, & augmenter son tresor.

Voilà un assez beau revenu. Si vous me demandés si le Roi n'a pas un grand tresor, & s'il ne meriteroit pas bien qu'un de nos Princes Chrétiens le lui vint quelque jour enlever avec sa Couronne ? je vous répondrai assez ingenûment, selon que j'ay connu les choses aprez m'en être informé plus de cent fois. Ce Roi peut avoir mille *Langheris*, qui sont de grands plats d'or où ils mangent leur ris ; chacun de ces plats avec son couvercle, peut revenir à trois cens tomans la piece, qui sont trois cens mille tomans. Toute cette vaisselle n'a aucun enrichissement, ni cizelure. Le Roi fait mettre tout l'or qu'il a en lingots en cette sorte de vaisselle, afin de s'ôter à soi-

même le moyen d'en faire des liberalitez : ce qui eſt indigne d'une ame noble, & d'un cœur veritablement royal. Outre ces Langheris, il y a encore quantité d'autres ſortes de petits plats & aſſiettes d'or, avec des lampes & des chandeliers d'or. De toute cette vaiſſelle on en conte pour cent mille tomans : I'en mets deux cens milles, qui font cinq cens mille tomans. Le Roi a encore quelques autres meubles precieux, comme divers grands vaiſſeaux pour mettre du vin & de l'eau. Ajoûtons à cela, pour ce qui ne peut être ſi particulierement connu, trois cens mille tomans. Ie ſuis ſeur que ceux qui liront ce que j'écris, & qui ont la connoiſſance de ces choſes, ne m'accuſeront pas d'en dire trop peu. Le tout revient à huit cens mille tomans, qui font trente deux millions de livres.

Avec cela le Roi a dix ou douze chevaux fort richement enharnachés, qu'il fait paroître en certains jours de Fête ſolemnelle, ou à la reception de quelque Ambaſſadeur. Il y en a qui ont

sont la selle, la bride, & les autres harnois, enrichis de diamans; les autres d'emeraudes, les autres de rubis, les autres de perles, les autres de differentes pierres precieuses. Cela est assés magnifique; mais il n'approche point, à ce qu'on m'a assuré, de ceux qui accompagnent le grand Seigneur aux jours de parade, où il fait montre de sa grandeur. Il y a encore d'autres pierres precieuses dans la Maison du Roi, tant pour son ornement, que pour celui de ses femmes. Il ne se peut donner de prix à ces pierres, qui n'en ont que selon le caprice & l'imagination des hommes, & qui peut changer selon les divers tems.

Voilà ce grand tresor du Roi de Perse. Tout de bon, y a-t-il là sujet de faire tant de bruit. Ie vous laisse à penser si nos Rois faisoient consister leur grandeur, comme celui-ci, dans ces choses, s'ils n'auroient pas moien de les surpasser sans mesure. Outre cela, bien que j'aye fait une deduction assés exacte de ce tresor, je ne sçai pas combien il y a de tems qu'on travaille

à l'amasser. C'est tout ce qu'ont pû faire les Rois de la famille qui regne, qui n'ont visé qu'à s'enrichir des dépoüilles de ceux qu'ils ont subjugués. Si ce tresor leur avoit été enlevé, je ne sçai pas à quel jeu ils en pourroient regagner un autre semblable ; leur païs n'étant pas riche, ni leur peuple opulent pour leur en pouvoir fournir un autre. Ce seroit bien la France, qui a l'un & l'autre avantage, où nos Rois seroient capables de faire un tresor inestimable de cette sorte, s'ils avoient l'inclination de l'amasser. Mais leur liberalité, leur magnificence, & leur inclination bien-faisante, ne leur laisse rien conserver de ces choses, où ils ne mettent pas leur grandeur. C'est ce que disoit un jour un orfevre François, qui étoit en cette ville : Car l'ayant toute roulée avec assés de soin & d'empressement, pour voir quelque riche boutique de sa profession, assuroit que la moindre des riches orfevres de Paris, étoit plus considerable que toutes celles d'Ispaham. On pourroit bien & peut-être plus justement dire le même des

des autres marchandises. Et en effet je ne fais point de difficulté de dire aprez plusieurs autres que la seule ville de Paris est de beaucoup plus riche que toutes celles des Perses ensemble. Ce qui sera tres aisé de croire, si l'on consulte ceux qui auront bien consideré & examiné les richesses de l'un & de l'autre Royaume.

Il ne faut pas ici chercher ces chambres garnies, ces meubles precieux, ces alcoves éclatans, ces cabinets remplis de curiosités, & ces cofres pleins de diverses sortes d'habits & de nipes qu'on trouve en France. Pour les Persans lorsqu'ils vont seulement se promener à une journée d'ici, vous d'iriés qu'ils ont abandonné leurs maisons, en ayant tiré tout ce qui y est. Cela, à vous dire le vrai, leur est assez facile, leur meuble ne consistant pour l'ordinaire (je parle des Grans) qu'en leur deshabiller, qui les doit toûjours suivre, en quelques tapis sur lesquels ils s'assient, en certains carreaux qui servent pour les appuyer; & en ce qu'il faut pour faire leur

leur cuiſine. Il m'eſt quelquefois arrivé qu'étant allé viſiter un fils d'un Kan, qui étoit fort de mes amis, & ne le trouvant pas en ſa maiſon, parce qu'il avoit monté à cheval & étoit allé à la promenade, j'étois étonné d'entrer dans ſa maiſon ſans reſiſtance, & ſans trouver perſonne pour la garder. Il eſt vrai que les plus habiles filous de Paris euſſent eu peine de s'enrichir de ce qui y étoit reſté, parce que le fils du Gouverneur menoit tout avec ſoi; & il auroit eu raiſon de s'écrier avec le bon homme Bias, *omnia mecum porto*. Mais laiſſons ce diſcours des richeſſes de la Perſe: Car je vois bien qu'inſenſiblementt il nous faudroit examiner ſa pauvreté, que je n'ay pas deſſein de découvrir en toutes ſes parties, & qui ſeroit bien la matiere d'un juſte volume.

CHA

CHAPITRE III.

Des coûtumes des Perſes.

ARTICLE I.

De l'immondicité des Perſes ſelon la Loi. Du ſoin qu'ils ont de ſe laver ; Et d'une opinion ridicule que les choſes moüillées, & non pas les ſeiches, rendent immonde.

CE n'eſt pas mon deſſein en parlant des coûtumes des Perſes, de diſcourir de celles qui ne regardent purement que la nature ; & qui n'ayans d'autres principes que le caprice des hommes, peuvent facilement être alterées & changées par le changement de leurs incli

inclinations. Ie veux parler de celles qui regardent les mœurs, & qui tirent leur principe, ou de leur Loi, ou qui ont été établies en conſequence de leur Religion ; & ainſi ne peuvent être ſujetes au changement. L'Apôtre ſaint Paul parlant de la Loi de grace, l'appelle une Loi ſainte, & aprez cela il conclud que tout ce qu'elle commande & ordonne eſt juſte, bon, & ſaint. Iuſte pour ce qui regarde les loix de la Iuſtice : ſaint en ce qui concerne les ceremonies qui s'attachent au culte Divin : bon ou bien-honête en ce qui touche les mœurs, & dirige les actions de la vie humaine. On peut dire à contre ſens que la Loi des Perſes étant une loi impie, tout ce qu'elle commande, & tout ce qu'elle a établi parmi les peuples qui ſe ſont mis ſous ſon joug, eſt injuſte, déraiſonnable, & deshonnête, comme il ſe peut voir par leurs coûtumes.

Les Perſans ont dix choſes qui les rendent immondes, que l'honnêteté me defent de nommer. Ces immondicités

dicités sont de deux especes : La premiere les tache de peché, à cause qu'elle tombe sous le precepte de leur loi : l'autre leur communique seulement une irregularité legale, & les empêche de faire leur prieres & d'entrer dans leurs Mosquées, étant pour cela necessaire, selon eux, d'avoir une netteté de corps aussi bien que de l'ame, pour parler à Dieu par la priere, & pour entrer dans le lieu consacré à son service. Cette derniere immondicité ne les engage point dans le peché, la loi ne faisant que determiner une irregularité qu'ils peuvent encourir par ces choses, sans leur prescrire aucun commandement de s'en éloigner.

Ces immondicités qu'ils peuvent contracter à toute heure & sans y penser, les obligent d'avoir de grans reservoirs d'eau dans leurs maisons, afin que lorsqu'ils veulent prier & qu'ils manquent de cette pureté imaginaire, à laquelle ils se croyent obligés, ils puissent se purifier. Ces lavemens leur sont si communs, & ils

les font avec tant de liberté qu'ils ne croyent pas de commettre une action incivile, de le faire en presence de ceux qui les seront venus voir. Vn jour étant allé visiter quelque personnes de qualité, l'heure de la priere ayant sonné dans le tems que je lui parlois, & lui s'imaginant d'être taché de quelqu'une des immondicités dont j'ay parlé, me dit de l'attendre un moment, & s'étant mis tout nud, à la reserve d'une serviéte qu'il se fourra à la ceinture, il se jetta en cet équipage en ma presance dans son reservoir d'eau, & puis vint faire sa priere.

Quelquefois la necessité qu'ils ont de ces lavemens, les fait soufrir beaucoup. Il me souvient que venant en Perse au mois de Ianvier, dans un tems des plus rudes & des plus froids, quelques-uns des Persans qui étoient en nôtre Caravane se mirent un matin dans un ruisseau d'eau toute glacée. Ils rompirent la glace & se jetterent tout nuds dedans pour se netoyer de leurs taches. Au sortir de ce bain ils étoient

étoient presque morts, & tremblotans vinrent reprendre leurs vêtemens ; je leur demanday ce qui les avoit obligés de faire une ceremonie qui étoit capable, en ce tems-là, de leur ôter la vie, ils me répondirent qu'étans tombés la nuit en pollution en dormant, & pour cela n'étans pas en état de faire leurs prieres, il leur avoit été necessaire de s'y mettre par ce bain si extraordinaire.

Vne des dix choses qui les rendent immondes, c'est l'attouchement des habits ou du corps des idolatres, qu'ils apellent *Cafers*, entre lesquels ils mettent pour la plûpart les Chretiens à cause, disent-ils, qu'ils sont *Mecharrekin*, c'est à dire donnans des associés & des compagnons à Dieu. C'est à raison du mistere de la tres-sainte Trinité, que les Chretiens adorent & croyent de l'unité de Dieu en la trinité de Personnes : Ce que les Persans ne pouvant comprendre, accusent d'Idolatrie. Mais quand nous leurs faisons connoître que les Chretiens ne doivent pas être mis au

nombre des Mecharrekin, ne croyans pas la multiplicité des natures en Dieu, mais seulement des personnes, ce que plusieurs conçoivent facilement, ils répondent que les Chretiens ne reconnoissans aucune des immondicités qu'ils reçoivent, & ainsi pouvans sans cesse être immondes à leur égard, ils ont sujet de se garder d'eux & de les fuir comme pouvans être rendus immondes par leur moyen. Pour encourir leur immondicité dans l'attouchement des Chretiens & des autres idolatres, il est necessaire que s'ils les touchent, leurs vêtemens soient mouillés. C'est à cause, disent-ils, qu'étans secs l'immondicité ne s'attache pas ; comme quand on touche un pourceau ou un chien, qui sont des animaux immondes parmi eux, & de l'attouchement desquels ils encourent immondicité, il faut qu'ils soient mouillés. Quand nous leur demandons si cette immondicité, qui est dans les habits, est quelque chose de corporel ou de spirituel, & comme l'eau les purifie de cette tache,

ils

ils répondent que cette immondicité est corporelle, & que pour la contracter il faut qu'elle s'attache, ou à leurs habits, ou à quelque partie de leurs corps: Que ces habits étans secs il n'en peut rien sortir qui se puisse attacher à ceux qui les touchent. C'est pourquoi, ajoûtent-ils, l'eau ou quelque autre liqueur y est necessaire, car détrempant ce vêtement immonde par la sueur de l'idolatre qui l'a porté, cette sueur detrempée par l'eau, s'attache puis aprez à ceux qui la touchent. Ils en aportent l'exemple du sang qui sort du corps humain, lequel est une des dix choses qu'ils reconnoissent immondes. Ils disent que ce sang étant sec & étant touché par eux, ne les rend point sujets à la purification, parce qu'il ne s'attache pas si bien que lorsqu'il est liquide. Cette sotte superstition des Persans fait qu'ils ont grande horreur pour les Chretiens, & qu'ils s'en éloignent comme des bêtes immondes; ce qui est cause que dans les villes où leurs Mullas & Docteurs ont plus d'autorité, ils

font par fois défendre par leurs Kans que lorsqu'il pleut, les Chretiens ne sortent point de leurs maisons, de crainte que par accident, venans à les heurter, ils ne soient rendus immondes, ce qui est une manie insupportable aux Chretiens. Le dernier Vizir avoit cette coutume, que lors qu'il pleuvoit, il ne permettoit à aucun des Francs, quand même ç'eût été quelque Ambassadeur, de le venir visiter, à cause que leurs vêtemens étans mouillés, ils eussent pollué les tapis de sa chambre. Quelques-uns d'entr'eux, & sur tout les Mullas sont si superstitieux en ce point, que lors qu'ils achetent des draps des Armeniens, qui les apportent d'Europe, ils les lavent avant que de les porter. Les moins apprehensifs se contentent de faire quelques prieres sur ces draps, pour en ôter l'immondicité, s'il y en a, sçachans qu'on les gâte en les lavant.

L'immondicité qu'ils attribuent aux Chrétiens, fait qu'ils ne boivent point dans la tasse où ils ont bû; même ils les rompent pour l'ordinaire, quand

elles

elles ſont de terre. Sur ce ſujet je me ſouviens d'avoir vû un François qui demeuroit à Iſpaham, il y a quelques années, qui avoit coûtume en allant par la ville, de ne manquer jamais à tous les coins de ruë, de boire dans des pots, que les Perſes expoſent pour les paſſans. Les autres qui voyoient cela prenoient d'abord ces pots, les rompoient promtement, & en mettoient un neuf en ſa place. Cependant le François adroit, qui ſçavoit leurs coûtumes & qui s'en moquoit, retournoit un moment aprez, & beuvoit une ſeconde fois, dans ce pot neuf, afin de les obliger de le rompre encore. Et comme il ne les craignoit pas, il continuoit tres-long-tems ce jeu, leur faiſant beaucoup dépenſer en pots neufs.

Ces ſuperſtitions ne ſont pas obſervées des Turcs, ou du moins elles ne paroiſſent pas parmi eux. Auſſi, bien que les Chrétiens ſoient plus maltraittés par eux que par les Perſes, ils ſe plaiſent toutefois davantage dans le païs du Turc, pour ne ſe point voir

expozés à ces fantaiſies d'impureté, qui leur ſont inſupportables ; & ſur tout lors qu'on les fait. I'ay ſçû à Bagdet qu'apres que Sultan Amurat eut emporté cette ville ſur le Roi de Perſe, la pluſpart des habitans qui y étoient reſtés, étans Perſans de Religion, un d'eux qui étoit porteur d'eau, ayant refuſé d'en donner à un Chrétien qui lui en demandoit, il s'en fâcha fort, & lui en fit querelle. Depuis ſçachant qu'il étoit Perſan, & par conſequent extrêmement haï des Turcs, il fut ſe plaindre au Gouverneur, du refus du porteur d'eau. Le dernier ſe moquant de la ſuperſtition du Perſan, le fit appeller, le traitta de chien, & quelques coups de bâtons recompenſerent ſon zele. En ſuite il fut chaſſé de la ville comme un inſenſé, qui ne meritoit pas de paroître avec les perſonnes raiſonnables.

ARTI

ARTICLE II.

Des trois lieux d'Azile parmi les Perſes.

DIeu avoit ordonné dans l'ancienne Loy, de certaines villes de refuge; plutôt pour aſſurer la vie des innocens, que pour ſoûtenir les coupables, par l'impunité de leurs crimes. Les Perſes ont trois lieux d'azile, pour toute ſorte de perſonnes convaincuës de quel crime que ce ſoit, ou fuyant pour quelque dette. Le premier de ces lieux eſt le ſueil de la porte, ou entrée de la Maiſon du Roi, pour laquelle ils ont tant de reſpect, comme je l'ay marqué ailleurs. Ils nomment ce lieu *Ala Capi.* Le ſecond eſt les écuries du Roi, & le troiſiéme ſa cuiſine. Ces deux derniers ont été ajoûtés, afin, diſent-ils, que le Roi étant à la campagne, il y ait toûjours quelque lieu où l'on ſe puiſſe refugier. Et perſonne ne

ne peut être retiré de ces aziles, ni par la Iustice, ni par le Roi même. A la verité cette coûtume m'a souvent surpris : & comme je demandois une fois, s'il étoit raisonnable qu'un assassin, par exemple, fût impuni par cette invention, qui détruisoit la Iustice de Dieu & des hommes : On me répondit que veritablement Dieu commandoit qu'un meurtrier fût puni de mort ; mais que toutefois sa misericorde & sa clemence étans preferables à une rigoureuse Iustice, il avoit voulu sauver la vie à de tels assassins, pourvû qu'ils donnassent quelque sorte de satisfaction à leur partie, ou à leurs parens. Ce que nous appellons accorder la partie civile. On me dit encore, qu'il leur avoit été revelé par la bouche de leur Prophete, que la vie de tels meurtriers se pouvoit racheter par le prix de cent chameaux, un chacun de la valeur d'un toman ; & que Dieu témoignoit que cét accord lui étoit plus agreable que la vengeance par la mort du meurtrier ; quoi qu'ils pûssent demander sa mort sans pecher. Ils disent

que

que les Maiſons d'azile, ont été ordonnées par leurs Rois, afin que les parens de celui qui a été tué, ſe voyans hors de pouvoir de demander la vie de l'aſſaſſin, leur vangeance ſe modere par le tems, & qu'ils ſe reſolvent à un accommodement avec leur partie. Et cét accommodement ſe doit faire par de l'argent, ſelon le pouvoir du meurtrier, juſques à la ſomme ſuſdite; ce qui ne pourroit pas s'executer facilement, ſi les parens du mort tenans en leurs mains le meurtrier, leur paſſion les portoit à demander abſolument que la Iuſtice en fût faite dans la rigueur.

Ie ne deſapprouverois pas tant cette coûtume, ſi les aziles étoient plus honnêtes. Et en effet, il y a parmi les Chrétiens, une infinité d'aziles; comme les Egliſes, les Maiſons Eccleſiaſtiques, & Religieuſes; & preſque pour toutes ſortes de crimes. Mais ces lieux de ſeureté ont été bien mieux établis, à cauſe du reſpect qu'on rend aux Temples, & aux lieux Sacrés; ou plutôt à cauſe de l'honneur que nous

nous devons à la Majesté divine qui habite particulierement en ces lieux Saints ; outre que cela nous fait paroître la misericorde de Dieu, à recevoir en sa protection les miserables qui ont recours à luy. Au contraire les aziles des Persans n'étans que la Maison du Roi, ne servent aussi qu'à rendre recommandable sa grandeur & sa Majesté : Et pour ce qui est de la cuisine, & des écuries du Palais Roial, on peut dire que c'est une marque de la servitude des Peuples, puis qu'ils ne trouvent de sauvegarde, que dans les lieux où sont les chevaux de leur Prince. Ils ajoûtent pour ces aziles, que si le crime étoit si horrible qu'il fût absolument necessaire de le punir par la mort du coupable, ils défendroient que personne ne portât à manger au criminel ; & qu'ainsi étant contraint de sortir pour éviter la faim, il pourroit être puni.

ARTICLE III.

Sept Fêtes des Perses.

LEs Perſans celebrent ſept Fêtes principales. La premiere ſe ſolemniſe le jour de l'Equinoxe du Printems, qu'ils appellent *Norouz*, c'eſt à dire jour nouveau.Les Turcs n'en font aucune memoire ; mais parmi les peuples dont je parle, elle eſt celebrée avec grande pompe ; parce que c'eſt à ce qu'ils diſent, le jour qu'Ali commança de regner, étant reconnu ſucceſſeur de Mahomet, apres la mort d'Odman. Cette Fête n'oblige à aucune devotion particuliere ; mais ſeulement à ſe bien parer, & même de neuf, pour ceux qui ont le moyen de le faire ; & à ſe ſouhaitter reciproquement bonne Fête, à ſe viſiter, & à s'envoyer des preſens les uns aux autres ; à peu prez comme on fait en quelques villes de France, le premier

jour de l'an. Et comme le tems eſt aſſés propre pour ſe promener, ils y employent environ quinze jours, n'étant pas la coûtume durant ce tems, de travailler, & principalement à ceux qui ont tant ſoit peu de commoditez.

La ſeconde Fête eſt leur Ramazan, qu'ils celebrent aprez un jeûne de trente jours : Ce qui devroit plutôt être appellé un carnaval qu'un jeûne : car ils paſſent toute la nuit en feſtins ; & bien que pour les gens de travail, il ſoit aſſés difficile, & ſur tout arrivant au tems des grandes chaleurs, & ne leur étant pas permis de boire. Mais cette regle n'eſt pas generale ; du moins ceux qui ont un peu de bien, ne le trouvent pas difficile, dormans le jour, & faiſans bonne chere la nuit. Même pluſieurs ſe traittent les uns les autres, pour faire paſſer plus doucement ce pretendu tems de penitence. Les enfans juſqu'à l'âge de quinze ans, ne ſont point obligés d'obſerver ce jeûne. Les perſonnes âgées s'en diſpenſent, & les autres en font de même quand ils ſont obligés d'entreprendre quelque voyage, ou quãd ils

ils ſont malades ; mais ils ſont obligés de le remettre à un autre tems.

La troiziéme Fête eſt celle qu'ils appellent *Aid el Korban*, qui veut dire la fête du ſacrifice. Elle eſt celebrée en memoire du ſacrifice que fit Abraham de ſon fils Iſac, ou bien à cauſe que ce jour-là les Pelerins de la Mecque font leurs ſacrifices. Ils conduiſent un chameau hors la ville, où s'aſſemblent la plûpart des habitans, une partie bien armés de bâtons, & ce ſont ceux qui doivent participer au partage de cette victime. Quand cette bête eſt arrivée au lieu du ſacrifice le *Derogha* qui eſt comme le Prevôt de la ville, lui donne un coup de lance, ou ſi le Roi y eſt preſent, c'eſt lui-même qui fait cette ceremonie. En ſuite quelques Bouchers qui ſont deſtinés pour cela, diviſent ce chameau en ſix parties, ſçavoir la tête, les deux piés de devant, le corps, & les deux piés de derriere, pour ſix cartiers de la ville qui ont le droit de les emporter. Et pour cela ſont armés de bâtons, de peur que

personne ne pretende de les frustrer de leur droit, & leur enlever leur part. Ils se battent souvent au retour dans un endroit qui est un peu étroit pour le passage ; & cette querelle est pour la preseance que les uns pretendent sur les autres. Ainsi ce chameau est emporté par piece dans châque cartier, & distribué à tous les particuliers, avec une joye extrême pour ceux qui reçoivent ce present. Mais ce sacrifice public n'empêche pas que les particuliers n'en fassent en leurs maisons, les uns d'un mouton, les autres de deux ou trois, chacun selon son pouvoir. Ceux qui n'ont pas le moyen de faire cette depense, se contentent de sacrifier quelque poule ou pigeon ; & distribuent en suite toutes ces viandes aux pauvres, ou à leurs voisins, n'en gardáns pour eux que ce qui leur est necessaire.

La quatriéme Fête est celle de la naissance de leur faux Prophete Mahomet qu'ils choment un jour fixe. Ils n'observent rien de particulier, sinon qu'ils affectent pour plus grande

de assiduité à la priere, & même ils s'y preparent avec plus de soin que de coûtume par les bains & les lavemens dont j'ay parlé.

La cinquiéme est la fête du martire d'Ali, appellé Emir & Moumenin. Ils donnent le nom de martire à un assassinat que j'ay marqué ailleurs. Mais il ne faut pas s'étonner qu'ils témoignent tant de zele pour la memoire de celui qu'ils considerent le plus aprez leur Prophete. Cette fête n'est que pour un jour, & elle se fait avec peu de ceremonie.

La siziéme fête des Persans est appellée *Komkadir*, qui est le lieu où ils disent que Mahomet retournant pour la derniere fois du voyage de la Mecque, fit l'élection d'Ali pour son successeur, en presence de quarante mille hommes qui le suivoient. J'ay deja parlé de cette ceremonie. La fête qu'on celebre à cette occasion, est de peu de consequence.

Les Perses ont une autre fête qu'ils apellent en leur langage *Achour*, qui veut dire dix, ce n'est pas tant une fête

qu'un dueil & un tems de triſteſſe, qui dure dix jours, durant leſquels ils font la commemoration de la mort de Heuſſen, ſecond fils d'Ali. Ils honorent cette mort du titre de martire, & en font des lamentations extraordinaires & aſſez plaiſantes. Car durant ces dix jours, ils pleurent tous les ſoirs cette malheureuſe mort, en liſant toutes les circonſtances qui l'accompagnerent. Ils diſent que ce fut entr'autres une ſoif extréme qu'il ſoufrit durant trois jours, à laquelle ne pouvant apporter du remede, les eaus lui ayant été coupées par ſes ennemis, il reſolut de les combatre accompagné ſeulement de cinquante-deux perſonnes. Ainſi les ennemis qui étoient au nombre de vint-deux mille, en vinrent facilement à bout. Ils ajoûtent que Heuſſen ayant été bleſſé de pluſieurs coups, eut enfin la tête tranchée. Son fils fut porté à Damas au Gouverneur de la ville, ennemi de ſon pere ; & ayant reconnu en lui un grand eſprit, il ne lui voulut point ôter la vie. C'eſt de

celui-là

celui-là que les Rois de Perse qui regnent aujourd'hui, sont décendus en droite ligne, comme je l'ay marqué ailleurs.

Au reste les Persans les plus devots à ce martire, sont dix jours sans voir leurs femmes, ne mangent durant ce tems aucune viande delicieuse, & sur tout point de douceurs, couchent sur la dure, & font d'autres semblables austerités. Pour comble de toutes leurs folies, ils assurent qu'au lieu où leur Saint pretendu a été tué, il en sort toutes les années, du sang qui boüillonne comme s'il sortoit fraîchement de ses veines; & que quelques-uns d'eux ayans vû ce miracle, se sont tués sur le lieu, afin de mêler leur sang avec celui de ce martir. Le dernier jour de leur ceremonie, ils font la pompe funebre de cét Heussen. Les divers quartiers disposent chacun un cercueil, qu'ils ornent le mieux qu'ils peuvent, à l'envi les uns des autres. Les plus nobles qui suivent cette pompe, sont gens de metier, accompagnés de plusieurs petits enfans, qui se sont

noircis tout le corps, & qui ſont plus capables de faire horreur à ceux qui les regardent, que de leur inſpirer des ſentimens de compaſſion. Cette trouppe de diablotins vont ainſi pêle mêle dans la place Royale, hurlans comme des loups : Mais cette journée lugubre ne ſe paſſe guere d'ordinaire, ſans qu'ils s'entrebattent les uns les autres, dans la même place, où chacun veut avoir la preſceance. Il eſt vray que comme ils ſont plus diſpozés à ſouffrir, ce jour du martire de leur Saint pretendu, ils ſupportent avec plus de patience, le mal qu'on leur a fait en ces fâcheuſes conjonctures.

ARTICLE IV.

De trois ſortes de Mariages pratiqués parmi les Perſes.

L'Incontinence de Mahomet lui a fait trouver d'étranges moyens pour

pour assouvir sa brutalité, & pour contenter autant qu'il se pouvoit, ces effeminez qui voudroient suivre sa Religion. Ils ont trois sortes de mariages parmi eux, qui embrassent toutes les conditions des femmes, qu'il s'est pû imaginer, afin de se pouvoir servir de toutes, selon ses appetits dereglés. Le premier est un qu'ils appellent *Mouttia*, comme qui diroit usage, & c'est celui par lequel les femmes s'obligent à eux pour un tems déterminé, à condition de quelque recompense. Et aprez ce tems ils sont obligés de les laisser aller, s'ils ne font de nouveau un autre contract. Ces mariages de prostitution se font avec peu de ceremonie, parce que le tout ne consiste qu'à dire trois paroles qu'ils appellent *Sigue*.

Ils nomment la seconde sorte de mariage *Cassé*, comme qui diroit propre: & en effet, ce sont leurs propres esclaves, dont ils se peuvent servir comme il leur plaît, nonobstant les repugnances de leurs maîtresses. En ces deux sortes de mariages, ils peuvent prendre autant de femmes qu'ils veulent

veulent, le nombre n'eſt point limité : il ne faut qu'être parmi eux puiſſant en biens, pour être riche en cette marchandiſe.

Le troiſiéme ſe nomme *Necach*, comme qui diroit mariage, non pas indiſſoluble, dautant qu'ils n'en ont point parmi eux de cette eſpece, mais qui n'eſt point pour un tems determiné, comme le premier. C'eſt là leur plus noble mariage ; auſſi comme ils ne contractent, pour l'ordinaire, cette alliance qu'avec les femmes qui leur plaiſent davantage, & qui ſont plus ſortables à leur condition, ils ne les multiplient pas tant que les deux premiers. Leur Prophete s'eſt contenté de leur permettre d'avoir juſqu'à quatre femmes, en cette troiſiéme ſorte de mariage, & de les tenir en même tems. Pour lui qui êtoit leur Legiſlateur, ayant étendu cette lòy en ſa faveur, s'eſt reſervé le pouvoir d'en tenir juſqu'à neuf. Ie crois qu'il en auroit bien eu davantage, ſi l'on le lui eût permis, ou s'il eût eu le moyen de le faire. Les Perſes peuvent repudier les femmes

femmes qu'ils épousent en ce mariage, lors qu'il leur plaît, pourvû qu'ils leur laissent emporter ce qu'ils leur avoient donné pour dot. Ainsi il n'y a aucunes femmes parmi eux, qui soient assurées dans leur état, non pas même les femmes du Roi, bien qu'il les ait épousées par cette sorte de mariage, & qu'elles soient de quelque condition relevée. Cha-Abbas en repudia deux de celles-là, qu'il donna en suitte à quelqu'un de ses esclaves. C'est la coûtume des Princes Persans, de faire present de quelqu'une de leurs femmes, à ceux qu'ils veulent favoriser ou recompenser. Peut-être que celles dont je parle, que Cha-Abbas repudia, prefererent cette condition de liberté, à l'esclavage qu'elles avoient éprouvé dans le Haram, qui est le Serrail où elles sont renfermées toute leur vie, entre quatre murailles, n'en sortant que tres-rarement, pour suivre le Roi; condamnées à ne voir jamais d'autre visage que celui du Prince, & de quelques Eunuques qui les servent, les plus mal-faits, & les plus noirs.

Outre

Outre cela elles ſont furieuſement gênées ; car les Eunuques les obſervent toûjours, & à la preſence du Roi, elles n'oſent preſque pas le regarder en face ; & puis il eſt toûjours ſuivi de deux ou trois cens eſclaves, qui ſont capables de leur ravir l'affection du Prince, & l'éloigner lui-même de celles qu'il cherit davantage. Ainſi je conclus que preſque toutes ces femmes preferent le bonheur d'être données, à la fortunée condition d'être femmes du Roi de Perſe.

Par la premiere ſorte de mariage que les Perſes contractent, il leur eſt permis d'aller tous les jours dans les lieux infames, ſans crainte d'offencer Dieu, ou tranſgreſſer leur Loi. Les raiſons qu'ils en donnent ſont auſſi ridicules, que leurs maximes ſont criminelles. Auſſi apres cela il ne reſtoit plus à Mahomet que de chercher quelque moyen plauſible pour ſe ſervir de la femme de ſon voiſin. Mais il avoit un trop bon maître pour ne le pas trouver, & même il le pratiqua, comme on le voit dans ſon Alcoran, où il eſt rapporté qu'il ravit

ravit la femme d'un homme qui s'appelloit Zaid, aprez en être devenu amoureux. Ses Sectateurs ne nient pas ce que j'avance ; il est vray qu'ils l'expliquent à leur mode, assés plaisamment : Car ils disent qu'il n'y eut point de la faute de leur Prophete, lequel étant allé voir ce Zaid, qui n'étoit pas au logis, il s'arrêta un moment avec sa femme. Le mari étant de retour, ayant sçû que Mahomet avoit parlé à sa femme, lui demanda s'il s'étoit rien passé de secret entr'eux. Elle lui répondit qu'ouï, bien qu'il ne fût pas vray ; & le bon homme Zaid craignant que le Legislateur ne fût amoureux de cette femme, & que cét amour ne le fit souffrir, la lui envoya par respect, n'osant plus habiter avec elle. Il lui donna de bon cœur le *tellague*, qui veut dire la repudiation, & en fit un present au saint homme, qui la reçût, disent-ils, avec joye ; mais il ne la connut qu'aprez la mort de Zaid. C'est ainsi que le demon leur couvre les impudicités de ce Tyran, qui paroissent bien mieux dans l'Alcoran : & cepen-

dant ils ont de la peine de le croire, lors qu'on le leur fait voir.

Les puissans Zelateurs de la Loy de Mahomet, ont merveilleusement profité de ce bon exemple : & le Roi de Perse qui regne aujourd'huy a deux de ses femmes qu'il a ravies de cette façon, l'une à son grand Fauconnier, qu'il obligea il n'y a pas long-tems, de repudier celle qu'il aimoit davantage, afin qu'il la pût prendre selon les formalités de leur Loy. Admirés ces gens de conscience ! L'autre est la femme du fils du Gouverneur des Armeniens de Iulfa. Le Roi en étant devenu amoureux, lors qu'à cette derniere Fête des Rois, il s'alla divertir en Iulfa. Ie ne sçai comme il agira avec celle-cy ; puis qu'il n'est pas permis aux Chrétiens de repudier leurs femmes : Il auroit besoin d'un subtil Casuiste comme Mahomet, pour lui donner quelque éclaircissement de cette difficulté. Peut-être qu'à la fin il l'obligera de se faire Mahometane;& par ce moyen il pourra lui procurer cette bien-heureuse liberté des enfans du diable.

ARTICLE V.

Des Noces, des Festins, des Divertissemens, & des Funerailles des Perses.

APrez avoir parlé des mariages des Perses, il me semble qu'il ne sera pas inutile de dire quelque chose de leurs Noces. Mais avant cela il faut remarquer leur plaisante maniere de faire l'amour, qui est si badine & si ridicule en quelques-uns, qui pour témoigner leur amitié à leurs maîtresses, se découppent le bras avec des rasoirs, & se presentent en cét état, à celles qu'ils aiment. Les Dames pour les favoriser, leur envoyent quelque linge, ou des bandes de soye pour se panser; & ceux qui montrent davantage de ces presens, sont considerés comme les plus aimez. Ces brutaux employent bien souvent le feu, aussi bien que le fer, pour faire parade de leur

paſſion. On m'a dit que cette coûtume étoit encore mieux obſervée autrefois, qu'elle ne l'eſt preſentement; & que les amans ſe déchiroient le corps avec plus de barbarie.

Pour les Noces, elles ſont un peu plus regulieres, & ſur tout parmi les perſonnes de conſideration. Les parens & les amis de l'époux ſe trouvent chés lui, habillés de ſes couleurs, au jour de ſes Noces : & les autres, que le ſang ou l'amitié ne lui rend pas ſi chers, y ſont auſſi; mais habillés d'une autre maniere, quoi que ce ſoit le plus proprement qu'il leur eſt poſſible. Cette trouppe ſort à cheval, & va chés l'épouſée, qui vient accompagnée de ſes parentes & de ſes amies, toutes à cheval, au ſon de divers inſtrumens : & ces deux trouppes ſe joignans, vont chés la même épouſée, où l'on commence le bal; & il s'y fait diverſes autres ceremonies. Celles qui regardent le feſtin, & les ſouhaits de bonheur aux mariés, ſont des plus conſiderables. Il y en a une autre qui eſt plus importante, & qui conſiſte à mener

mener l'épousée dans la chambre du mari, qui y est conduit par une autre voye : & c'est alors que si la fille n'est pas trouvée vierge, l'époux a droit de la laisser à ses parens, aprez lui avoir donné une petite somme d'argent. Ces ceremonies sont differentes, selon la difference des conditions des personnes qu'on marie. Ie n'ay pas dessein d'en écrire davantage ; aussi il me semble que c'est trop pour une personne de ma profession : Ie n'ay pourtant que de bons sentimens dans ce que je mets sur le papier.

Les Festins des Perses ne sont pas si somptueux que ceux des peuples de l'Europe. Leurs mets les plus delicats, sont des poules, avec quelques pieces d'agneau, ou de mouton cuit dans du ris, dont on fait quelquefois certains sopiquets ; mais le tout assez mal assaisonné. On voit quelquefois des perdrix sur leur table, avec quelque autre venaison delicate ; mais c'est fort rarement. Ils mangent à terre, assis sur des carreaux, & les pieds en croix comme les tailleurs de nôtre païs. Au com-

mancement du repas on ne lave point les mains, mais ſeulement en ſortant de table : Ils ne ſçavent non plus, ce que c'eſt que ſerviettes ; bien que quelques-uns, depuis peu, employent une longue nappe, qu'on met à l'entour des conviés : Mais elle ſert à conſerver les habits, & non pas à nettoyer les doigts. Ce qui eſt encore plus particulier, & quaſi inſupportable à nos François, c'eſt que dans le repas on ne boit qu'aprez qu'on a mangé toute la viande : & quand on a deſſervi, on fait faire ſept ou huit tours à la taſſe. Il eſt permis de la refuſer, & ce refus ne paſſe point comme parmi les Alemans, & les peuples Septentrionaux, pour une injure qui ne ſe peut laver que par du ſang. Souvent à la fin du repas, on ſert dans un grand plat fait en forme de ſaladier, plein de lait aigre, avec de grandes cuillieres pour prendre cette liqueur. Ces cuillieres ſont aſſées plaiſantes, car elles ont une telle profondeur, qu'on ne ſçauroit jamais les vuider de quelque choſe qui ne ſeroit pas liquide ; ſi ce n'eſt qu'on

y

y employe les doigts.

Au reste ces Festins ne sont jamais sans quelque musique, mais elle n'est pas si extraordinaire qu'elle empêche les conviés de se divertir dans la conversation. Pendant le repas on fait entrer des baladines, qui dansent à l'entour de la table, à peu prez comme les Egiptiennes en France. Il est vray qu'elles sont plus sçavantes que ces dernieres : Car outre cent cabrioles & cent tours de passe-passe qu'elles font, elles se mêlent encore de dire la bonne fortune; non pas au hazard en voyant les lignes de la main; par le secours de la Chiromance : mais en regardant dans les yeux, ou en faisant regarder dans un vaze plein d'eau; & dans ce miroir elles se vantent de faire voir une partie des choses qu'on a dessein d'apprendre.

Les Divertissemens les plus ordinaires des Perses, sont les jeus des échets, pour le particulier : & pour le general, c'est de voir courir ou un loup, ou un ours, au milieu d'une place. Ils ont aussi des bals & des dances, où les

ſauteuſes qui font des tours de paſſe-paſſe, ne manquent jamais. Ils aiment ſur tout le tabac, & l'opion, qui ſont leur amuſement le plus commun & le plus ordinaire. Mais en parlant de tabac, il faut que je die que leur pippe eſt aſſés plaiſante : Car elle eſt comme un vaſe, qui eſt plein d'eau, & la fumée paſſant par cette eau, elle en affoiblit la mauvaiſe odeur. Elle a deux tuyaux, un de même metail que la pippe, ſçavoir d'argent, de cuivre, ou de verre, & l'autre de bois, qui a preſque demi-aulne de longueur. Les ſoldats ne manquent jamais de ces meubles, quoi qu'ils ſoient extrêmement embarraſſans ; & même ils en prennent plus de ſoin que du reſte de leur équipage : Mais c'eſt une choſe plaiſante, de les voir tous enſemble dans quelque chambre, parce qu'avec leur pippe pleine d'eau, ils font un gazoüillement à peu prez ſemblable à celui que font les enfans en France, quand ils contrefont le chant des roſſignols, avec un petit vaſe de terre, plein d'eau. Il faut pourtant con-
clurre

elurre à l'avantage des Perses, que le tabac n'eſt en uſage que parmi le peuple, & la milice ; & que les perſonnes qui ont quelque Charge, n'en prennent point, horſmis que ce ſoit en cachette. Mêmes ceux-cy affectent de ne manger que quelques fruits le matin, ſe reſervans pour le ſoir ; de peur, diſent-ils, que la vapeur des viandes, ne leur rende l'eſprit embarraſſé dans les affaires.

Les funerailles des Perſes ſont magnifiques ; ſelon la condition & les richeſſes des morts. Ordinairement leurs cimetieres ſont hors de la ville, ſuivans encore ce qui eſtoit ordonné dans la Republique de Platon, au douziéme Livre de ſes Loix, & dans une des douze Tables des Romains. *In urbe ne ſepelito, neve urito.* Craignans que les vapeurs qui ſortent des tombeaux, ne cauſent quelques maladies contagieuſes. Les Chrétiens ont plus conſideré en cela, le bien ſpirituel que le temporel : & c'eſt peut-être pour cette raiſon, qu'on dit que le mot Latin, *monumentum*, convient

aux

aux tombeaux, parce qu'ils nous portent au souvenir de nôtre condition mortelle, *quasi mentem monent*. Quoi qu'il en soit, les Perses observent plusieurs ceremonies à la mort de leurs parens : Ils font des cris & des pleintes incroyables. Les personnes de qualité sont enterrées avec un appareil magnifique, les esclaves suivent le corps du deffunt, & quelques-uns menent des chevaux de main, avec les armes du mort. On chante des prieres avec une grande superstition; & en suitte on lave le corps de celui qu'on veut enterrer, en continuant la musique lugubre. Le dueil dure une année, & pendant ce tems on vient tous les jours faire des prieres sur le tombeau. Le peuple porte sur ceux de ses parens, des confitures, & autres galanteries qu'on distribuë à ceux qui s'approchent des tombeaux, pour leur donner la pensée de faire quelques prieres pour le mort. Car bien que les Perses ne croyent pas le Purgatoire, ils ne laissent pourtant pas de prier pour les morts; en cela plus rai-

sonnables

ſonnables que les Heretiques de France. Ces prieres ne ſont que pour avancer le jugement de l'ame du mort, qu'ils croyent être quelque tems ou errante, ou dans un lieu ſans ſouffrir, en attendant qu'on la juge. Vn Ange fait cét office, lui demandant trois choſes, Qui a été ſon Dieu, ſon Prophete, & ſon Saint, c'eſt à dire Ali. Ils croyent que ſi l'ame répond bien à ces trois demandes, elle eſt ſauvée.

ARTICLE VI.

La coûtume qu'ont les Rois de Perſe, d'entretenir des Aſtrologues.

LA plus ſotte coûtume qu'ayent à mon avis les Rois de Perſe, eſt celle qu'ils ont d'entretenir pluſieurs Aſtrologues, qui leur dépenſent trois ou quatre mille tomans. Il y en a toûjours quatre ou cinq proche du Roi, qui ne ſervent que pour remarquer l'heure malheureuſe ou for-

tunée

tunée de quelque affaire importante qui doit être entreprise. Par exemple s'il est en guerre, le jour ou l'heure pour donner bataille ; s'il veut sortir d'une ville pour aller en une autre, ou s'il se veut mettre en chemin pour quelque voyage. Cela est cause que quelquefois le Roi est contraint de partir à minuit & dans des tems incommodes : ce qui fait murmurer la soldatesque, & les autres Seigneurs de la Cour contre ces Astrologues qui les font souvent bien soufrir.

Cette superstition s'est si fortifiée dans l'esprit des Rois de Perse, que même il ne prénent point d'habillement neuf, que les Astrologues ne leur ayent communiqué les felicités de quelques heureux aspects des planétes, par la remarque qu'ils en font, & l'heure qu'ils en prescrivent, pour se le mettre. Mais comme il seroit trop ennuyeux au Roi de faire tant tirer d'horoscopes sur les vêtemens dont il peut avoir besoin, outre que les bonnes heures ne se rencontreroient peut-être pas, lorsqu'il le desireroit,

ſureroit, il a coûtume de faire prendre trois ou quatre fois l'année quelques heures fortunées, & dans ce tems il ſe fait mettre ſur les épaules pluſieurs veſtes qui ſont conſervées pour s'en ſervir en toute neceſſité. Vne fois je demanday à un Perſan ſi leur Roi ajoûtoit foi à ces Aſtrologues, en m'étonnant de ce qu'il s'abandonnoit ſi fort à leur réveries. Il me répondit qu'il n'y ajoûtoit pas entierement foi; mais que comme c'étoit une coûtume établie dans ſon Royaume, il avoit crainte que s'il ne s'en ſervoit pas, ou s'il entreprenoit quelque choſe de conſiderable ſans conſulter ces faiſeurs d'horoſcopes, il ne lui arrivât quelque malheur.

En verité quoiqu'ils faſſent ce qu'ils peuvent pour excuſer leur Roi, ils connoiſſent toûjours que dans ſon procedé il y a, ou beaucoup de foibleſſe d'eſprit, ou une grande ignorance. Pour moi je fais bien plus d'état de l'eſprit ferme & genereux de nos vieux Gaulois, leſquels étans venus en Ambaſſade pour congratu-

ler Alexandre le Grand, des victoires qu'il avoit remportées, & ce Prince leur ayant demandé ce qu'ils craignoient le plus au monde, croyant que le pouvoir de ses armes les avoit épouvantés, lui répondirent qu'ils craignoient seulement que le Ciel ne tombât sur eux. Ceux-là étoient bien éloignés d'avoir des aprehensions si mal fondées des influances du Ciel.

ARTICLE VII.

Quelle connoissance les Perses ont de la Poësie, des Mathematiques, de la Medecine, & des autres sciances.

JE me souviens toûjours que lorsque j'étois autrefois en France, j'admirois avec les autres ces surprenantes choses, que des Relations peu fideles nous disoient de la sciance des Perses.

Perſes. Maintenant que je ſuis dans le païs, je vois tout le contraire; & je connois que les peintures qu'on nous en faiſoit, ne reſſembloient point, ou pour le dire plus doucement, étoient trop flatées. Il eſt vrai que les Perſes ſe picquent de ſciance & de lettres, mais les bonnes gens ſont bien éloignés de leur acquiſition. Leur principale étude eſt celle de la Poëſie, & des Mathematiques. Ils ſe picquent ſur tout de compoſer l'hiſtoire des victoires qu'ils ont remportées, en vers; mais c'eſt avec ſi peu d'agrément & d'invention, qu'on ne peut lire leurs pieces ſans rire de leurs plaiſantes expreſſions, & de leurs raiſonnemens bas & rampans. Leur plus grande connoiſſance dans la Poëſie eſt ridicule; & leur plus belle compoſition en vers, à parler raiſonnablement, ne vaut pas une des chanſons que les Colporteurs vandent aux coins des ruës de Paris. Ce qui me fait croire que la grande eſtime que les voyageurs font de leur ſciance, vient de ce qu'ils ignorent la Langue, & qu'en

ſuite ils admirent ce qu'ils n'entendent pas.

Ie pourrois preſque dire la même choſe des Mathematiques, ſi je ne craignois d'être contredit par ceux qui s'imaginent que la connoiſſance que les Perſes ont de cette ſciance, eſt des plus ſolides. I'avoüe bien qu'ils n'en ſçavent point plus à fond que celle-ci, mais ce n'eſt pas à dire qu'ils en puiſſent faire des leçons. Il eſt auſſi ſeur que cette grande connoiſſance des Mathematiques, ſe termine ordinairement à une ſimple étude de l'Arithmetique; & pour cela j'avoüe qu'elle eſt aſſez parfaite. Et en effet ils connoiſſent ſi bien les nombres, qu'ils feroient une diviſion par memoire plus facilement que nous ne la pourrions faire avec la plume. Ils ont auſſi quelque connoiſſance de certaines parties des Mathematiques,mais imparfaitement, ſi l'on en excepte l'Aſtrolabe, encore il faut avoüer de bonne foi, que c'eſt plutôt par ſuperſtition, que par un deſir ſincere d'apprendre quelque choſe. Car ils ne conſiderent l'Aſtrologie,

logie, que dans l'esperance qu'ils ont de trouver par son secours, le moyen de regler leur vie & leur fortune. Ce que j'ay dit sur cela de la superstition du Roi, dans l'attachement qu'il a pour ses Astrologues, confirme cette verité, je puis ajoûter que les particuliers n'en ont pas moins. Mais quoi qu'ils fassent pour cette connoissance méprisable des astres, à trouver la bonne heure de prendre un habit, ou entreprendre un voyage, ce n'est que bagatelle, & assurément ils connoissent moins qu'ils ne devinent. Ie dois ajoûter à leur avantage qu'ils ont reformé le Calandrier long-tems avant nous; & que leurs années sont solaires depuis la supputation qu'ils appellent Gelaline, du nom d'un de leurs Rois appellé Gelal, qui fixa le tems, depuis lequel on conte environ six cens soixante & dix années. Cette supputation est parmi eux une Ere ou Epoque fameuse: Ils en ont aussi, outre l'Egire, quelques autres, comme la Iezdigerdine, &c.

La plûpart des Medecins de Perse,

ne le ſont que parce qu'ils ont reputation de l'être, & ſont plutôt des Chirurgiens que des Medecins. On les conſidere parce qu'on a beſoin de leurs operations manuelles. Leurs remedes les plus communs & les plus efficaces, ſont le baume ; & parmi eux guerir une playe, conſiſte à la ſçavoir recoudre proprement, & en ſuite la couvrir de poudre à canon, où ils mettent le feu. Cette façon de panſer eſt aſſez ſouveraine, parce que le feu conſume toutes les parties humides qui entretiénent ſouvant le mal. Ils ſe picquent auſſi de connoitre la vertu des ſimples, qu'ils appliquent ſelon qu'elles ſont propres pour les maladies ; Mais j'ay connu par experiance qu'en cela comme en toute autre choſe leurs connoiſſances ſont bornées, parce que leur oiſiveté eſt trop grande.

Quelques-uns d'entre les Perſes affectent de raiſonner ſolidement, bien que ce ſoit pitoyablement. Ils ont des preceptes moraux, qu'ils expriment en vers, & c'eſt en cela que conſiſte

toute

toute leur Philoſophie. Pour la ſciance de la Religion que nous appellons Theologie, celle des Perſes, eſt auſſi badine que leur Alcoran eſt ridicule. Ils en ont diverſes expliquations, auſquelles ils tâchent de donner un bon ſens, mais c'eſt avec bien de peine. Ils ont pourtant une aſſez bonne coutume qui eſt de diſputer de la Religion: ce qui n'eſt pas permis en Turquie; & moi-même j'ay tres-ſouvant eu de ces ſortes de conferances avec les perſonnes de la premiere qualité entr'eux, & même avec les Princes de la famille Royale, qui ſont bien aiſes de s'informer de notre créance, bien que ce ſoit plutot par un principe de curioſité, que par un motif de devotion. Au reſte je crois que ce qui empêche les Perſes d'être ſçavans c'eſt qu'ils ſont trop oiſifs, comme je l'ay remarqué, & qu'ils ont trop de vanité, ne voulant rien apprendre des étrangers. Ce qui eſt ſi vrai que pour ſe faire valoir en Perſe, quand on ſçait quelque choſe, il faut affecter de l'avoir appris parmi eux.

CHAPITRE IV.

Du bien que les Missionnaires ont fait en Perse ; & de leur parfait établissement.

ARTICLE I.

Ceux qui sont employés aux Missions ne sont pas recompensés selon le fruit qu'ils y font, mais selon leurs travaux.

L'APÔTRE saint Paul a dit un mot de grande consolation pour ceux qui sont employés dans les missions ; Que la recompense de ceux qui travaillent dans cét exercice, ne sera pas mesurée au poifit qui vient de leur travail, mais à la peine qu'ils auront prise pour s'a-quitter

quitter fidellement de leur ministere. *Vnusquisque propriam mercedem accipiet secundum suum laborem.* Cor. 3.

La raison en est evidente, sçavoir que la conversion des ames étant une œuvre de la grace qui a sa source d'enhaut, il n'est pas dans la puissance des hommes de la communiquer, ou la distribuer à leur volonté. Ce sont ces illustrations divines, qui éclairent les tenebres de nos entendemens : ce sont ces motions surnaturelles qui pressent nôtre volonté à embrasser les verités de l'Evangile, qui procedent du Pere de lumieres, & qui sortent des tresors de l'amour increé : Ce sont ces divines operations, lesquelles bien qu'operées dans nous, se font toutefois sans nous, en ce qu'elles previennent la deliberation & le choix de nôtre volonté, & qu'elles ne sont point sujettes à son élection. Pensés-vous, continuë ce grand Apôtre, écrivant aux Corinthiens, être l'agriculture & de Paul & d'Apollo ; Ne vous y trompés pas, c'est Dieu qui est le Iardinier de ce Iardin de vertus, qui est dans vos

vos cœurs : Il eſt bien vray que c'eſt moi qui ay commencé à jetter la ſemance de la parole Evangelique, puis Appollo a arrouſé cette ſemence, continuant dans l'exercice que j'avois commencé : Mais tout cela étoit bien peu de choſe, ſi l'eau vive de la grace ne fût venuë au ſecours de nos petits travaux, & n'eût donné la perfection à cette ſemence, par la force de produire mille belles vertus.

C'eſt donc aſſés aux laboureurs Evangeliques, de faire l'office de ſaint Paul, & d'Apollo, ſemans & arrouſans ſans ceſſe, la ſemance Evangelique dans les cœurs des Infidelles, & des Domeſtiques de la Maiſon de Dieu. Il ne faut pas qu'ils ſe mettent tant en peine du profit qu'ils en doivent retirer, puis que c'eſt à Dieu à qui cela appartient legitimement, & qui en étant la plus noble, & la premiere cauſe, ſçait & a les moyens de tirer tous ces grands profits, & faire ces admirables converſions, lors que ſa volonté trouvera à propos de les mettre en execution. Il doit donc ſuffire

fire aux Miſſionnaires pour leur conſolation particuliere, que tous les travaux qu'ils prennent dans l'exercice de la Miſſion, ſeront recompenſés dans l'éternité, ſans aucune conſideration du profit, qui dépend particulierement de la puiſſance, & de la volonté de Dieu.

I'eſtime donc mille fois heureux tous ceux qui ont été employés dans les Miſſions de la Perſe; Car bien que leurs travaux n'ayent pas eu le ſuccez qu'ils en euſſent pû attendre pour la gloire de Dieu, ils ne laiſſeront pas d'en être recompenſés dans l'éternité, d'une couronne immortelle, à proportion des ſoins qu'ils y ont eu, & des peines qu'ils y ont ſouffertes, pour étendre le Royaume de IESUS-CHRIST.

ARTICLE II.

Les Augustins Missionnaires en Perse : Et de la politique de Cha-Abbas.

COmme la charité des Fidelles a été toûjours tres-parfaite, ils ont en tout tems agi pour la conversion des ames devoyées ; & les Souverains Pontifes se sont efforcés de les gagner, par le moyen des Missionnaires. Ie n'ay pas dessein de faire ici un grand dénombrement de ceux qui dans tous les siecles, sont venus en Perse pour un si bon dessein ; mais seulement de ceux qui dans le nôtre, ont entrepris un si grand ouvrage. Les premiers furent les Augustins Portugais, que le Vice-Roi de Goa, envoya en qualité d'Ambassadeurs, environ l'an 1602. au Roi de Perse. C'étoit Chahamza Mirza qui tenoit la place de son pere, bien qu'encore vivant. Il reçût ces Ambassadeurs

ſadeurs avec toute ſorte de demonſtrations d'amitié, & comme les Portugais étoient en ce tems fort puiſſans dans les Indes, & qu'ils tenoient dans la Perſe la ville d'Ormus, qui étoit pour lors le plus celebre port de mer du Levant, ils étoient fort conſiderés du Roi, qui dans toutes les occaſions leur donna des témoignages d'une parfaite bien-vueillance. Ce favorable accueil leur augmenta le deſir d'apprendre bien-tôt la langue Perſane, ce qu'ils firent en peu de tems. Ils parloient avec grande liberté aux Grands de la Cour, des miſteres de nôtre Religion, & leur en faiſoient connoître la verité, avec beaucoup de reputation de leur doctrine.

Cha-Abbas qui ſucceda à ſon frere au Roiaume de Perſe, le ſurpaſſa luy & tous ſes predeceſſeurs, en politique & en adreſſe dans le manîment des affaires d'Etat, & le gouvernement du Roiaume. Celui-ci fit deſſein de ſe ſaiſir des Roiaumes de Lar & d'Ormus, dont le dernier étoit entre les mains des Portugais, & l'autre appartenoit à

un Roi particulier, que les Portugais pouvoient ſecourir. Pour cacher davantage ſon deſſein, & de peur de s'attirer les armes des Portugais, il careſſa fort les Auguſtins, & leur témoigna tant de bonne volonté pour le Chriſtianiſme, que ne ſe doutans pas que ce Roi fût capable d'une ſi grande trahizon, indigne de l'ame d'un Monarque, ſe virent enfin duppez; & bien loin de faire la conquête qu'ils eſperoient pour la gloire de Dieu, ils ſe trouverent depoſſedez de ce qu'ils tenoient dans la Perſe, au grand prejudice de la Chrétienté. Ce grand machiaveliſte ſe ſoucioit ſi peu de faire ſervir la Religion à l'Etat, qu'il ne faiſoit pas difficulté pour tromper tout le monde, de ſe faire Franc avec les Fancs, Armenien avec les Armeniens, Turc avec les Turcs, quoi qu'il fût également ennemi de tous.

I'ay ſçû qu'il demanda à un bon Auguſtin qui tenoit rang d'Ambaſſadeur prez de ſa perſonne, quel Patron & Saint ils prenoient pour le bon ſuccez de leurs guerres: Il lui répondit que

que s'étoit S. Iaques, par les intercessions duquel ils remportoient tous les jours de grandes victoires sur leurs ennemis ; & ayant ajoûté qu'il en avoit des Reliques dans une Croix, il la voulut voir, la prit, & la toucha avec un respect apparent, & la fit toucher à ses vêtemens. En suitte montrant cette Croix aux Grands de sa Cour, il leur fit connoître en quel respect les Chrétiens avoient cét Arbre sacré, & pour quel sujet ; & ajoûta qu'il l'avoit déja appris des Armeniens, avec le moyen de s'en servir à son avantage. Depuis ce tems le Pape ayant été informé par un de ces Religieux credules, Ambassadeur vers sa Sainteté, de la part de Cha-Abbas, de l'inclination que ce Roi politique avoit pour la Religion Chrétienne : il lui envoya une Croix d'or, qu'il portoit pour l'ordinaire, penduë à son col. Mais toutes ces mines étoient affectées, & le rusé n'avoit pour but, que de bien faire ses affaires avec les Chrétiens, & tirer d'eux ce qu'il pretendoit.

Vn jour étant fâché contre les Ar-

meniens de Iulfa, de ce qu'ils s'excusoient de se charger d'un grand nombre de bales de soye, qu'il leur vouloit remettre comme à ses facteurs, pour les aller vendre ou à Alp, ou ailleurs, aux Francs qui y étoient; pensant leur faire un grand dépit, s'il traittoit avec peu de respect ce qu'ils avoient le plus en veneration, les menaça de faire fouler aux pieds de ses concubines, la Croix qu'il avoit. En verité cét emportement est bien indigne du cœur d'un Roi. Celui dont je parle, se soucioit peu de ce qu'on disoit, pourvû qu'il pût arriver à la fin de ce qu'il se proposoit. Il s'est abbaissé jusques-là, pour tromper mieux les Portugais, qui en écrivoient en suitte, mille belles choses en Chrétienté; qu'un jour devant un Ambassadeur de Georgie, qu'il vouloit peut-être aussi tromper, il demanda à un Augustin qui étoit avec lui, comment les Chrétiens faisoient le signe de la Croix. Le bon Pere, aussi simple que le Roi étoit fin, lui dit que c'étoit avec des paroles si relevées, &

si

si misterieuses, qu'il se falloit mettre à genoux pour les prononcer avec le respect qu'elles meritoient, & se munit en cette posture humiliante, du signe de nôtre Redemption. Mais que ne peut l'ame d'un trompeur ! Cha-Abbas voyant que le bon Religieux se mit à genoux, faisant le signe adorable de la Croix, & prononçant les paroles de la tres-sainte Trinité avec une soûmission surprenante, l'imita : Car ce grand fourbe, ou pour mieux dire, cét insigne politique, se mit aussi à genoux à l'imitation du Pere, se munit du signe auguste de nôtre Redemption, proferant les mêmes paroles que le Pere avoit prononcées ; & commanda à ceux de sa Cour, qui étoient presens, de faire aussi le même. Puis voulant se prevaloir de cette action feinte, il demanda à l'Augustin s'il n'étoit pas déja Chrétien, avec toute sa Cour. A la recommandation de ce Pere, il dit aussi à l'Ambassadeur Georgien, qu'il fist en sorte envers son Roi, qu'il envoyât une Ambassade au Pape, pour reunir son

païs avecque l'Eglise Romaine.

Vn de ses principaux desseins, dans toutes ces feintes ridicules, c'étoit de faire liguer, par le moyen du Pape, les Princes Chrétiens, & les unir pour faire la guerre au Turc, son ennemi le plus proche, & celui qu'il apprehendoit davantage. Il fit tout ce qu'il put pour en venir à bout; mais Dieu ne le permit pas, peut-être pour la punition de ses supercheries. Il sçait le tems auquel il doit punir & l'orgueil des Turcs, & l'insolence des Perses.

Durant le regne de Cha-Abbas, un Augustin qui suivoit la Cour, & qui avoit grande connoissance de la langue Persane, eut un jour quelque dispute avec un Kam, pour la Religion. Ce dernier improuvant la liberté que le bon Pere trop zelé, se donnoit dans les disputes frequentes, conçût une forte haine contre lui; & resolut de lui ravir la vie, pour satisfaire à sa passion, & le punir de son audace. Vn jour donc qu'il se retiroit de la Cour, pour

venir

venir à Hispaam, il envoya des satellites qui l'attendirent sur les chemins, & executerent les ordres de leur maître dans l'Armenie, où ils lui trancherent la tête. Les Armeniens ayans trouvé le Corps, jugérent à ses habits que c'étoit un Religieux Franc, & qu'il pouvoit avoir été tué en haine de la Religion qu'il professoit. Ils l'enterrerent avec devotion, & virent depuis sur son tombeau plusieurs lumieres ; ce qui fut un témoignage de la vertu du mort, & mit le corps en très-grande veneration parmi ce peuple. Ils m'ont avoué à moi-même que le champ où ils l'avoient enterré étant plein de rats qui mangeoient la semance qu'on y jettoit, depuis ce tems avoit été purgé de ces mechans insectes. Cepandant les Peres Augustins qui ne pûrent, ou qui ne voulurent pas chercher les moyens de se vanger de ce Kan, ayant pû se plaindre au Roi, & craignans qu'éludant leurs plaintes, il ne leur fut puis aprez un irreconciliable ennemi, se contan-

terent de demander à Cha-Abbas, la permiſſion d'aller enlever les oſſemens de ce bon Religieux. Ils l'obtinrent facilement; mais les gens du païs, qui avoient reçû de ſi bons ſervices de ce ſacré depoſt, & qui en eſperoient encore davantage à l'avenir, s'oppoſerent à ce deſſein, & ne voulurent jamais permettre aux Religieux, d'emporter le corps de leur confrere. Ce qui les obligea de s'aller plaindre derechef au Roi, qui leur ayant donné de ſes ſoldats; ils obligerent les habitans du lieu, de ne ſe plus oppoſer à leur deſſein. Ainſi ils enleverent ce corps, & en ayant mis en depoſt un bras dans leur Egliſe d'Hiſpaam, qu'ils y conſervent encore precieuſement, ils emporterent le reſte à Goa, pour y être plus en ſeureté.

Cha-Abbas voulant gagner plus fortement les Auguſtins par les bienfaits, leur offrit pluſieurs fois de l'argent, & autres preſens. On m'a dit que ces bons Peres, plus genereux que lui, n'en voulurent jamais prendre; s'efforçans de luy faire connoître

tre qu'ils ne cherchoient pas de s'enrichir de ses biens temporels ; mais plutôt de l'enrichir lui-même, par le tresor de la parole Evangelique, s'il l'eût voulu recevoir. Il est vray qu'aprez la prise d'Ormus, étans reduits en une extrême necessité, ce que le Roi n'ignoroit pas, il les alla voir en leur Maison, & leur donna trante tomans, qu'ils ne voulurent pas refuser comme auparavant, sçachans qu'il vouloit avoir la satisfaction de leur donner lui-même de sa propre main, ce qu'ils avoient refusé tant de fois, avec generosité. Pour conserver la memoire de cette gratification, ils l'ont écrite en lettre Persane, dans leur Sacristie ; comme en reconnoissance perpetuelle de cette charité.

ARTI

ARTICLE III.

Etablissement des Carmes ; Et le martire de quelques nouveaux convertis.

LEs Carmes qui suivirent depuis les Augustins, & se vinrent établir à Hispaam, furent aussi reçûs de Cha-Abbas avec beaucoup d'honneur. Ils s'instruisirent à fond de la Langue ; eurent beaucoup d'accez auprez du Roi, & de ceux sa Cour ; & donnerent en mille rencontres, des marques de leur zele pour la conversion des Infideles, leur faisans connoître la verité de notre Religion, avec beaucoup d'ardeur & de charité. Sans parler de quelques Persans, qu'ils convertirent aussi bien que les Augustins, & qu'ils envoyerent à Ormus, & à Goa, pour y vivre avec plus de liberté dans l'exercice de

de la Religion Chretiéne, je veux rapporter ici une histoire que je sçay de bonne part, & qui merite d'être écrite.

Dans le tems que les Anglois assiégeoient Ormus avec les Perses, les Carmes convertirent ici quelques Lores, ainsi nommés de leur païs qui s'apelle Lorestan. Pour se les assurer ils voulurent les faire passer à Ormus, où les Portugais étoient les maîtres. Ils les y envoyerent donc avec des lettres de recommandation pour les Religieux qui y étoient, leur donnans avis de l'état de ceux qu'ils leur envoyoient. Ces pauvres gens tomberent entre les mains des Perses, ayant été pris par les coureurs de l'armée, & leurs lettres ayant été surprises, ils furent conduits devant Cha-Abbas. Ce Prince ayant fait lire ces lettres par les Francs qui étoient dans son armée, & ayant demandé à ces pauvres prisonniers si ce qu'elles contenoient étoit vrai, & s'ils étoient Chretiens. Vn d'eux qui eut plus de courage que les autres, le confessa hautement, & fut

en

en ſuite martirizé ſur la place, & mourut conſtamment. Les autres furent r'envoyés à Hiſpaam, afin qu'on put mieux s'informer de la verité. Ces pauvres Lores perſiſtoient dans la reſolution de nier qu'ils euſſent jamais été batizés; c'eſt pourquoi on s'aviſa de les confronter aux Religieux qui les avoient mandés, s'aſſurans que ceux-là confeſſeroient la verité ſans crainte. Ces bons Religieux qui ſouhaitoient fort d'être couronnés de la couronne du Martire, & qui ſe ſeroient expozés de bon cœur au ſuplice, pour en délivrer ceux qu'ils voyoient chanceler dans la foi pour la crainte des tourmans, proteſterent d'être les plus criminels dans cette affaire. Ils diſoient que non ſeulement ces pauvres Lores avoient reçû le Batême, & que par ce moyen ils avoient été enrôlés dans la milice Chretiéne, & ennoblis du nom auguſte de Chretien; mais que de plus c'étoient eux qui les avoient inſtruits des Miſteres de notre Religion, & leur avoient admi-
niſtré

niſtré le Sacrement de Batême, qui eſt la porte pour y entrer. Mais connoiſſans qu'on n'en vouloit pas à eux, & que leurs deſirs ne ſeroient pas accomplis dans cette occaſion, ils s'efforcerent du moins d'encourager les autres au martire, tâchans, puiſqu'ils ne pouvoient éviter la mort, de faire en ſorte que ce fut dans la confeſſion de la Foi Chretiéne, la ſeule dans laquelle ils ſe pouvoient frayer le chemin du Ciel. Il y a de l'aparance que les Lores furent animés de leur zele, & encouragés par ces exhortations, à mourir dans la confeſſion de IESUS-CHRIST, & de la Foi qu'ils avoient embraſsée. Cepandant on les brûla dans la place publique, & en ſuite de cette execution, les Carmes eurent quelque tems des gardes à leur porte, & on croyoit même qu'on leur en feroit autant qu'aux autres; Mais Cha-Abbas ſe contenta de leur envoyer dire qu'il ſe diſpoſoit à faire autant de martirs, qu'ils feroient de Chretiens, & qu'aucun de ſes ſujets qui ſui-

vroient leurs dogmes, n'éviteroit la mort.

ARTICLE IV.

Etablissement des Capucins dans la Perse. De l'obstacle qu'on mit à leurs disputes; Avec l'histoire d'un Horlogeur Protestan.

LOuis XIII. dit le juste, parfait heritier des vertus royales de saint Louis, aussi bien que de son sceptre, voulant honorer l'Ordre des Capucins, dont j'ay l'honneur d'être un des enfans, lui donna les moyens d'envoyer de ses Religieux dans les terres du Turc, l'an 1626. Puis ayant appris le progrez qu'ils y faisoient, il commanda au Pere Ioseph qui avoit la direction de ces Missions, de les faire avancer jusques dans la Perse. Ils y furent reçûs de Cha-Abbas avec toute sorte de bien-vueillance & de

de témoignages d'affection ; Ce qui fut un effet des lettres de recommandation que nos Peres lui presenterent de la part de notre illustre Souverain, que Cha-Abbas honoroit particulierement, le preferant à tous les Monarques de l'Europe. Nos Peres se sont, jusqu'à present, servis de la liberté que donne le païs pour les disputes, & je puis assurer que cette liberté s'est de beaucoup augmentée par le suport qu'ils se sont aquis des premiers du Royaume, aprez avoir fait connoissance avec eux, & gagné leur affection. Ils n'ont jamais laissé passer aucune occasion de pouvoir exalter notre Religion au mépris de celle de ces infideles, qu'ils ne l'ayent embrassée avec toute la generosité possible. Il est vrai que ce zele a toûjours été accompagné de beaucoup de prudence, qui ne les empêcha pourtant pas il y a sept ou huit ans qu'il ne leur soit arrivé une affaire assez épineuse, & qui doit être mise en ce lieu, puisqu'elle est une suite de la Mission.

Vn jour un de nos Peres ayant diſputé de la Religion avec la liberté que lui enſeigne l'Evangile, un de ceux avec qui il diſputoit ſe voyant convaincu & exposé à la confuſion devant pluſieurs perſonnes, proteſta de ruiner nos Peres avec plus de paſſion que de raiſon. Il alla faire ſes plaintes au Chec-el-Aſlan, de ce que nous prenions la liberté de ſemer parmi le peuple une perverſe doctrine qui n'avoit pour but que la deſtruction de la leur. Le Chec-el-Aſlan jugeant cette plainte tres-juſte, & qui à ſon avis lui ſerviroit d'accuſation au jour du jugement, s'il l'a negligeoit, envoya chercher dans notre Maiſon l'auteur de la diſpute qui avoit donné ſujet à cette injuſte plainte. Deux de nos Peres furent le voir ſans s'imaginer que ce fut pour le ſujet qu'il les mandoit, la liberté que donne le pais pour les diſputes n'ayant point encore ſuſcité de telles plaintes contre les Miſſionaires. Le Chec-el-Aſlan, en tres-mauvaiſe humeur, & en état de les bien mortifier,

tifier, s'emporta furieusement contre eux, & ne leur donna presque pas le tems de lui faire connoitte leur bon droit. Il leur defendit de ne plus visiter les gens d'honneur de sa Secte, ni de plus frequenter aucun Persan. En suite, il les remit à un de ses serviteurs pour les conduire devant le Derogha de la ville, auquel il avoit deja donné le mot pour continuer à les maltraiter, & à leur faire la même defence. Ces deux bons Missionaires qui se voyoient ainsi maltraités pour la querelle de JESUS-CHRIST, se presenterent avec plus d'assurance devant ce dernier Iuge, que devant le premier, pour lui faire connoitre que s'ils n'avoient pas fait beaucoup d'état des injustes reproches de l'un, ils apprehendoient encore moins les châtimens de l'autre. Il se contenta de leur parler avec mépris, & de les menacer sur la plainte qu'on lui avoit fait du soûlevement que nous tâchions de faire des peuples, & du murmure que nous excitions dans la ville, par des disputes qui ne tendoient

qu'à corrompre le peuple. Ainsi soit qu'il fût veritablement en colere, ou qu'il affectât de l'être, pour se conformer aux desseins des zelateurs de leur Loy, il ne voulut jamais permettre aux accusés, de lui dire ce que le saint Esprit leur inspiroit dans ce rencontre. Il les renvoye avec autant de rudesse que le premier, & avec la même defence : Il ajouta une menace, que s'ils méprisoient cette défence, il mettroit des gardes à la porte de nôtre Maison, pour nous en empêcher la sortie, & pour nous accompagner par tout.

Ces deux Peres s'en retournerent ainsi dans la maison, un peu affligez de voir que le demon suscitoit ainsi des oppositions à leurs desseins, & des obstacles à leur zele. Etans de retour chés nous, & ayans fait part de cette mauvaise nouvelle, à ceux qui y étoient, ils consulterent ensemble des moyens qu'ils devoient tenir, pour éluder cét obstacle, que le demon vouloit mettre contre le progrez de la Mission. Ils conclurent qu'avant de

rien

rien entreprendre, il falloit consulter le Cazi, qui étoit fort de nos amis, & qui nous en avoit donné des preuves tres-convaincantes, dans plusieurs rencontres. Vn de nos Peres le connoissoit depuis long-tems, & avoit toûjours cultivé son affection, prevoyant qu'elle nous pourroit être necessaire, comme il arriva en cette occasion. Deux de nos Peres furent donc trouver ce Iuge, lui rapporterent l'affaire qui nous étoit arrivée; & comme on nous condamnoit sans nous vouloir entendre, sur des rapports de personnes interessées, par quelque confusion qu'ils avoient reçû dans la dispute. En suitte ils lui demanderent conseil, pour sçavoir comment ils devoient se comporter en cette occasion. Le Cazi leur répondit qu'il s'étoit toûjours bien persuadé que tôt ou tard, nous devions craindre une semblable affaire; à cause de la liberté que nous prenions dans nos disputes & que nous devions être plus circonspects à faire le choix des personnes avec lesquelles on pouvoit traitter des choses de la Foy. Il

les consola en suitte, & leur fit esperer que le tout reüssiroit à la honte & à la confusion de nos ennemis. Allés vous-en, ajoûta-t-il, trouver le Derogha, & dites-lui que vous êtes hôtes du Roi, reçûs pour tels en ce païs, au nom & à la recommandation de vôtre Monarque, & que jusqu'à present vous y avés été traittés comme tels, avec toute sorte de témoignages de sa bienvueillance. Pressés-le de vous dire si ce commandement qu'il vous a fait, de ne frequenter personne, & de ne point sortir librement de vôtre Maison, est un ordre du Roi : & que si cela est, aprez avoir pris congé de sa Majesté, n'ayans plus de liberté sur ses terres, vous voulés vous retirer.

Ce Iuge prenoit l'affaire comme il la falloit prendre, parce qu'il sçavoit l'interêt que le Roi a de conserver les Francs. Il voyoit que toutes ces deffences faites à nos Peres, n'étoient point autorisées de la volonté du Roi ; & il jugeoit qu'il seroit par ce moyen, facile d'eluder les entreprises des Mullas, dont les interêts ne s'accordoient

pas

pas bien avec ceux de l'Etat. Nos Peres le remercierent de ſon bon conſeil, & lui promirent de l'executer au plutôt. Cependant ils laiſſerent durant trois ou quatre jours, refroidir la premiere chaleur du Derogha, puis le furent trouver chés lui. Il retournoit alors du bain, & il leur fit un aſſés honnête accueil ; même les voyans dehors de la maiſon, il leur dit d'entrer, & de l'aller attendre dans la Sale des aûdiances, juſqu'à ce qu'il ſe fût rafraîchi. Peu de tems aprez, il les vint rejoindre au lieu où ils étoient, en la preſence de quantité de perſonnes, qui avoïent auſſi quelque affaire avec lui. Il parla avec nos Peres, de pluſieurs choſes indifferentes, & aprez il leur demanda s'ils avoient quelque affaire à lui communiquer. Ils lui répondirent qu'ils étoïent venus apprendre de lui, ſi c'étoit par l'ordre du Roi, qu'il leur avoit fait commandement de ne plus voir perſonne ; & que ſi cela étoit, il leur étoit plus raiſonnable de ſe retirer en leur païs, que de reſter dans un lieu où la liberté

berté leur étoit si absolument ôtée.

Le Derogha sans répondre directement à leur demande, leur dit brusquement, qu'ils meritoient d'avoir la tête couppée, si aprez avoir été convaincus par tant de disputes, de la verité de leur Religion, ils ne s'empressoient pas de l'embrasser. Les Peres repliquerent qu'a la verité, depuis qu'ils étoient en Perse, ils avoient eu plusieurs conferences avec beaucoup de personnes, & des plus habiles de parmi eux; mais que bien loin d'avoir été convaincus de cette verité pretenduë de leur Loi, ils avoient toûjours vû leurs aggresseurs fort foibles en preuves; & en réponses: & ainsi obligés de leur accorder la verité qu'ils s'étoient efforcés de leur faire connoître. En suitte ils luy montrerent la coppie d'une lettre que le Roi avoit donnée depuis peu à un Gentilhomme François, pour le Roi de France, par laquelle il le prioit d'envoyer en son païs, quelque compagnie Françoise; avec promesse qu'ils y seroient bien reçûs, & qu'il s'efforceroit de leur être

favo

favorable en toutes choses. Et lui presentans cette lettre, ils lui demanderent si le rude commandement qu'il leur avoit fait, étoit conforme à ce que le Roi mandoit au nôtre. Il se la fit lire, & voyant qu'elle favorisoit si fort les François, il s'adoucit tout d'un coup, & fit connoître à nos Peres, que s'il avoit agi un peu rudement, c'avoit été pour complairre aux inclinations du Chec el Aslan, lequel étant Iuge de la Loy, avoit droit de prendre garde qu'elle ne fût point alterée parmi le peuple; & qu'apres tout, ils n'avoient pas sujet de se plaindre d'aucun mauvais traittement qu'il leur eût fait. Il leur demanda même en riant, s'il avoit envoyé & mis des gardes à la porte de leur Maison, pour les empêcher de sortir. Apres cela il les exhorta à ne plus tant disputer, ajoûtant que cela ne faisoit qu'alterer les esprits. Ils lui répondirent sagement, que nôtre Foy ne nous permettoit pas le déguisement des verités que nous croyons, lors que nous en étions interrogés, & pressés comme les Perses

ſes les preſſoient : & ils lui demanderent s'ils devoient répondre, ou non, devant cinq ou ſix des principaux de la ville, qu'ils lui nommerent, lors qu'ils les envoyeroient querir en leurs Maiſons, pour conferer avec eux de Sçiance, & autres choſes de la Religion ; & s'il étoit bien ſeant lors qu'ils nous venoient voir chés nous, de leur fermer la porte, & leur en empêcher l'entrée. Par ces raiſons ils lui fermerent la bouche : Mais en même tems un de la compagnie prit la liberté de les cenſurer, ſur ce qu'ils diſoient que IESVS-CHRIST eſt Dieu. Ils prirent alors occaſion de remontrer au Derogha, que puis que même en ſa preſence, on les attaquoit les premiers, il devoit croire que ceux qui ſe venoient plaindre, en faiſoient pour l'ordinaire autant ; & que pour eux ils ne faiſoient que prendre le parti de la verité. Le Iuge les voyans ſi forts en raiſons, & ſi reſolus de ſe juſtifier & de répondre, ne voulut pas qu'on diſputât devant lui ; & les renvoya avec toutes ſortes de marques de bonté, leur

leur permettant d'en agir de même, ſeulement il leur conſeilla d'être un peu plus reſervés à l'avenir. Ainſi nos Peres s'en retournerent victorieux, Dieu ayant favorisé des deſſeins qui ne viſoient qu'à étandre ſa gloire. Et peu de tems aprez le Cazi qui nous avoit ſi bien ſervis par ſon ſage conſeil, voulut encore dans cette occaſion nous donner des preuves plus tendres de ſon affection. Car ſçachant que quelques-uns de nos amis n'ozoient plus venir chés nous enſuite de cette affaire, il voulut lui-même leur frayer le chemin, & ôter le ſcrupule & la crainte. Il nous vint donc viſiter, nous fit toutes ſortes de careſſes, nous aſſura de ſa bien-vueillance, & nous fit les offres les plus obligeantes du monde, de ſon autorité & de ſon pouvoir. Ce qui nous conſola grandement, & augmenta la confuſion de nos ennemis.

Nos Peres continuent dans cette liberté, & l'entrée qu'ils ont dans preſque toutes les maiſons des Grans, dont ils ſe ſont acquis l'amitié par

le moyen de la Philoſophie, & ſur tout des Mathematiques, dont un d'eux qui eſt à preſent ici, a une parfaite connoiſſance. Auſſi il ſe ſert de cette liberté, qui lui donne tous les jours des occaſions de faire connoître les avantages qu'a l'Evangile ſur les ſotiſes de l'Alcoran. Mais il ne faut pas oublier ce qui arriva il y a environ quinze ans au ſujet d'un Horlogeur Genevois ou Alemand, nommé Rodolphe, qui étoit au ſervice du Roi de Perſe. Cet Ouvrier étoit un emporté ; & même il s'enyvroit aſſez ſouvent. Vn jour il lia un de ſes valets à un arbre, & par une brutalité effroyable, il le poignarda. Il fut d'abort arrêté ; mais comme il étoit fort aimé du Roi, il étoit comme aſſuré d'avoir ſa grace. Dans cette attente un Eunuque du Haram du Roi, fort conſideré parmi ceux de ſa ſorte, voulant ſe ſervir de cette occaſion pour lui faire renoncer à ſa Religion, & l'obliger d'embraſſer celle de Mahomet, dont il lui avoit parlé pluſieurs fois ſans pouvoir rien

avancer

avancer dans son dessein, s'assura de le faire réussir infailliblement dans ce rencontre. Il fit donc si bien auprez du Roi, qu'il fit condamner à mort le criminel, non pas que le Roi eut aucune pensée de faire executer cette sentance ; mais se fiant à ce que lui avoit fait entendre cet Eunuque, il pretendoit de se mieux acquerir l'Horlogeur, quand il seroit Mahometan.

Cependant ce pauvre homme ayant oüi la sentance par laquelle il étoit condamné à la mort, n'en témoigna aucune apprehension. Nos Peres qui le connoissoient particulierement, le furent visiter, & le solliciterent fort de se faire Catholique, & d'abjurer ses erreurs : Ce que n'ayans pû gagner sur lui, ils l'encouragerent à mourir du moins en Chretien, à mépriser les sollicitations du Roi, & les richesses qu'il lui feroit offrir pour le corrompre, & à ne consentir jamais à une si grande lâcheté que de quitter le Christianisme pour suivre les sentimens impies de Mahomet. Il

fut bien-tot aprez visité par l'Eunuque qui s'étoit assuré de le pervertir. Il lui promit de la part du Roi toutes sortes de grandeurs, si laissant la Religion Chretiéne, il se vouloit faire de la leur ; & ajoûta que c'étoit l'unique remede pour sauver sa vie, qui sans cela lui seroit infailliblement ravie. Rodolphe tint toûjours ferme, & protestant qu'il souhaitoit de subir plutot mille morts que de trahir sa conscience, & faire banqueroute à la Religion Chretiéne, qu'il croyoit seule capable de lui ouvrir le chemin de l'Eternité bien-heureuse. Il fut mené par trois fois au Meidan, qui est la place Royale, comme si on l'eût voulu executer ; & même le Bourreau levant l'épée, faisoit semblant de lui vouloir couper la tête & de le mettre à mort, s'il n'abjuroit sa Religion, pour embrasser la Mahometane. Le Criminel témoigna toûjours d'autant plus de constance qu'il croyoit que toutes cés menaces n'étoient que pour l'intimider ; Comme en effet ce n'avoit été dans le commancement
que

que pour lui faire peur, & l'attirer à leur parti. Mais enfin l'Eunuque se voyant bravé par la fermeté de cet Ouvrier, changea son amour en haine, & fit resolution de le faire mourir. Il étoit deja condamné, & il ne restoit que de faire executer la sentance. Il commanda au bourreau de le faire, si Rodolphe resistoit une quatriéme fois aux propositions qu'on lui feroit. Il fut donc reconduit à la place publique, & ayant toûjours persisté dans sa premiere resolution, il fut frapé d'un coup qui ne le tua pourtant pas, mais voyant que c'étoit tout de bon, & qu'il lui falloit passer le pas, restant encore plein de jugement, il pria le bourreau de lui permettre de faire quelques prieres avant que d'achever l'execution: Ce qui lui fut accordé, & aprez il lui coupa le col. Ainsi mourut avec assez de constance cet Horlogeur, qui sans doute fut fort encouragé par les Religieux à cette ferme resolution de soufrir plutot la mort que de renoncer à la Religion Chretiéne. Il est à

presumer que s'il eût enduré cette mort par une generosité parfaitement Chrétienne, & non pas par une vanité mondaine ; je ne doute point que sa mort ne pût être du nombre des precieuses. Il y avoit pour lors en la Cour du Roi de Perse, un Ambassadeur du Duc d'Holstein, qui fit enlever son corps par les Prêtres Armeniens ; & fut enterré dans le cimetiere, comme les autres Chrétiens du païs.

ARTICLE V.

Du voyage de M. l'Evêque de Babilone, en Perse ; & de ce qu'il y souffrit ; où il est parlé des conversions feintes.

ENtre les plus illustres Missionnaires qui soient venus de nôtre tems en Perse, M. l'Evêque de Babilonne, doit tenir le premier rang. Outre son merite particulier, & son caractere d'Evêque ; l'employ de Vicaire Apostolique

ſtolique en ce païs, le rendoit tres-conſiderable. Il avoit été Religieux de l'Ordre des Carmes Deſchaux ; & il témoigna un grand zele pour la converſion des Mahometans : Mais ſes affaires l'ayant rappellé en France, il fut contraint de s'y en retourner. Il laiſſa ſur tout ici, de belles marques de ſa patience, & de ſa generoſité à ſouffrir dans une affaire, où il endura beaucoup par la malice d'un faux converti, qui ſuſcita cette perſecution. Même il fut traitté avec beaucoup d'inhumanité, d'une troupe de canailles, qui ne reſpecterent en ſa perſonne, ni le caractere qu'il avoit, ni le rang illuſtre qu'il tenoit ici parmi les Francs. Cette Hiſtoire pourra ſervir d'inſtruction à d'autres. C'eſt pourquoi je ne fais pas difficulté de la rapporter, bien qu'un peu longue.

Il y avoit autrefois à Bagdat, un Capucin, nommé le P. Iuſte, que ſon merite rendoit tres-conſiderable. Vn jour un Dervich vint ſe preſenter à lui, pour ſe faire Chrétien : diſant qu'étant à la Mecque, d'où il venoit,

il y avoit eu revelation de Dieu, que la Loy de Mahomet étoit fausse; & qu'il n'y avoit que celle des Chrétiens, qui dirigeât les hommes dans le chemin de salut. Le P. Iuste, soit qu'il apprehendât à Bagdad de le baptiser, soit qu'il ne reconnût pas assés de solidité en cét esprit, l'envoya à Bassora, & l'adressa aux Carmes, qui y ont une Maison: Ceux-cy le baptizerent, & en suitte l'envoyerent à Hispaam, chés leurs Peres, afin que dans ce païs moins severe que les autres, il pût avoir plus de liberté de vaquer aux exercices de devotion, qui avoient pour lui, à ce qu'il disoit, tous les attraits possibles. Aprez qu'ils l'eurent éprouvé dans leur Maison, un assés long-tems, il se presenta une occasion de l'envoyer en Chrétienté, je ne sçai pour quel motif. On lui fit en ce païs, des aumônes considerables, qu'il dissipa mal à propos, fit plusieurs friponneries, & s'en retourna enfin à Hispahan, aussi gueux qu'il en étoit sorti; disant que ne se souciant point des biens de ce monde, il avoit di-
stribué

ſtribué toutes ſes aumônes à d'autres pauvres, comme il les avoit reçûës. La feinte devotion dont il ſe paroit, faiſoit croire tous ſes manſonges, comme des verités. Auſſi il fut reçû dans la Maiſon des Carmes, avec la même charité qu'auparavant. Ils le croyoient ſi honnête homme, qu'ils l'employoient dans les offices de la maiſon, ſans avoir aucun ſoupçon qu'on ſe pût contraindre ſi long-tems, pour les tromper.

Environ ce tems-là, Monſeigneur l'Evêque de Babilone, arriva en cette ville. Les Carmes lui preſenterent d'abord ce proſelite; & comme il ſçavoit parfaitement toutes les langues du païs, avec l'Italienne, ils le jugerent fort propre pour lui ſervir de truchement. Ce Prelat le reçût avec ſatisfaction, aprez l'avoir oüi loüer exceſſivement par ceux qui le lui preſentoient: & comme il crut avoir trouvé un bon œconome dans ſa maiſon, en la perſonne de ce faux converti, il lui en confia le manîment, & lui donna de l'argent pour faire la dépenſe. Cependant

dant le méchant domestique de l'Evangile & de l'Evêque, dissipoit cét argent, & prenoit toutes choses à credit, sans que son maître eût connoissance de rien. Au contraire il le croyoit si homme de bien, qu'il n'avoit aucune deffiance de son procedé. Vn jour ayant eu besoin de grande quantité de monnoye, pour en avoir il lui remit en main propre plusieurs écus d'or, pour les changer; ces especes n'étant proprement dans le païs, qu'une marchandise. Cette grosse somme que le faux converti se vit en même tems entre les mains, l'éblouït; & ne voulant plus dissimuler son naturel, il fit dessein de fuir avec cét argent. Pour cela cherchant à bien prendre ses mesures, il differoit de changer son or, apportant à son maître, de méchantes excuses de ce retardement.

Cependant plusieurs personnes vinrent vers le Prelat, pour se faire payer de ce qu'il ne croyoit pas devoir. Et en effet, il parut fort étonné de ce procedé, fit venir son truchement, ayant avec raison, quelque soupçon

de sa fidelité, & lui demanda cét or qu'il lui avoit mis entre les mains. Ce miserable, qui étoit sur le point de voler son maître, & fuïr avec cette somme, apporta quelques excuses pour se dispenser de la rendre; mais n'ayant pû l'éviter, il la donna. En suite son maître lui demanda le conte de l'argent qu'il lui avoit remis, pour la dépense de sa maison; & voulut sçavoir pourquoi tant de personnes venoient chercher leur payement, ne l'ayant jamais laissé sans argent, pour payer ce qu'il prenoit. Cét hipocrite qui avoit employé ces sommes en friponneries, s'excusa le mieux qu'il pût: mais l'Evêque ne se contentant pas de ses mansonges, le fit resserrer dans une chambre, pour l'obliger à dire la verité. Alors le méchant fripon se voyant reduit en cét état, considerant qu'il avoit perdu l'occasion de faire fortune, & craignant de plus, le châtiment qu'il avoit justement merité, fit dessein de tout hazarder, pour sortir de ce mauvais pas. Il trouva moyen de jetter dans le logis de leur voisin,

qui

qui étoit Mahometan, un papier écrit de sa main, par lequel il lui donnoit avis du mauvais traitement que lui faisoient les Francs, & comme ils le tenoient en prison pour lui faire renier sa foi, qui étoit celle de Mahomet. Il ajoûtoit qu'il ne lui restoit plus que cette journée, ou pour être mis à mort de leur main, ou bien pour être contraint de faire banqueroute à sa Religion; & que s'il ne s'opposoit à la violence qu'on lui vouloit faire, il l'ajournoit devant Dieu & son grand Prophete, & lui protestoit qu'il répondroit de la perte de son ame, s'il étoit contraint de renier sa foi par la force des tourmens.

Celui qui reçut ce billet, étonné de la violence qu'on exerçoit, comme il s'imaginoit, sur un Musulman, fut trouver le Sedr, & lui mit en main l'écrit de l'apostat. Le Sedr en donna avis à l'Atemadaoulet, qui est le premier Ministre d'Etat; & celui-ci envoya quelqu'un de ses gens pour demander le prisonnier; On lui fit réponse de la part de l'Evêque, qu'il ne

ne reconnoissoit que le Roi en ce pais, & qu'il ne lui mettroit point entre les mains ce criminel. L'Atemadoulet fit donner ordre au Derogha, qui est comme le Prevôt de la ville, d'envoyer retirer ce prisonnier. Il y envoya quelques-uns de ses gens, croyant qu'à la premiere demande on n'oseroit le lui refuser, mais on fit à ses gens la même réponse qu'aux premiers. Ils furent en donner avis à leur Maître, qui se mettant en colere de ce qu'un Franc leur avoit ainsi fait la loi, leur donna un second ordre d'aller délivrer le prisonnier. Ils s'en retournerent donc, & mirent grand nombre d'ouvriers sous les armes, qui vinrent bloquer la maison de l'Evêque, & le sommerent de la part de leur Maître de livrer le Mahometan qu'ils detenoient. Les domestiques du Prelat, moins prudans qu'il ne falloit, & sans experiance des coûtumes du païs, montrerent des arquebuzes, & menacerent cette populace de décharger sur eux, s'ils

faiſoient la moindre violence. Cette reponſe n'adoucit pas les affaires, au contraire cette populace mutinée entra dans une maiſon voiſine, & mit à bas un pan de la muraille pour avoir entrée chés l'Evêque : La bréche étant faite, quelques ſerviteurs du dernier, qui s'y preſenterent avec des épées, furent bleſsés, & les autres entrerent dans la maiſon, ſe ſaiſirent du Prelat, qu'ils traiterent encore fort mal, & lui ôterent ſa croix d'or qu'il avoit au col. En ſuite ayans mis en liberté le feint converti, ils le mirent à cheval, & le menerent en triomphe par la ville, attachans l'Evêque à la queüe de ce cheval, comme le trophée de la victoire de l'autre : ce qu'il ſuporta avec une tres-grande generoſité & patience. Quelque tems aprez, un Perſe qui le connoiſſoit l'ayant rencontré en cette poſture indecente, pria ceux qui le conduiſoient de le laiſſer aller, & ne traiter pas ſi indignement une perſonne de ſon merite. A ſa priere ils le laiſſerent.

Le lendemain, l'Evêque craignant

que

que l'affaire n'eut de plus mauvaiſes ſuites, envoya quelques Religieux qui ſçavoient la Langue du pais, trouver le Derogha ; & avec quelque preſent qu'ils lui firent, ils appaiſerent tout. Ce Prevôt leur rendit la croix d'or, & leur dit que ſi Monſeigneur de Babilonne avoit quelque ſujet de plainte contre cet impoſteur, il ne falloit pas refuſer de le mettre entre ſes mains, qu'il étoit pour lui en faire telle juſtice qu'il deſireroit : Mais voyant que perſonne ne ſe preſentoit pour être ſa partie, il le laiſſa aller. Ainſi par une trop grande credulité pluſieurs perſonnes furent trompés, & ils éprouverent la malice d'un feint converti : Ce qui doit donner ſujet de défiance, & ſur tout quand on a affaire avec de telles gens, & encore lorſqu'ils ſont pauvres. Car bien qu'ils faſſent paroître un grand empreſſement d'embraſſer notre Religion, ce deſir vient bien ſouvent d'un autre, qui eſt de ſe mettre, par ce moyen, à couvert de la miſere, & de ſe faire aſſiſter des Chretiens

dans leur necessité. Aussi ils retombent aprez dans l'exercice de leur Religion, lorsqu'ils ne reçoivent pas des Francs, les assistances qu'ils s'étoient promises.

A ce sujet je me dois souvenir de la plaisante repartie d'un Masson du pais, lequel porté par le même motif de necessité, s'étoit fait batizer par quelque Missionaire. Vn jour ce miserable étant allé voir ceux qui l'avoient batizé, pour en retirer à son ordinaire quelque assistance, voyant qu'on ne lui donnoit qu'une Abassie, qui n'est environ qu'un quart d'écu de France, regarda un de nos Peres qui étoit present, & lui dit, en se plaignant, qu'assurément on n'avoit pas observé toutes les ceremonies qui étoient necessaires à son batême ; & qu'il y restoit quelque chose d'essentiel à faire ; Voulant dire par là, que les assistances qu'il recevoit des Chretiens aprez avoir embrassé leur Religion, n'étoient pas conformes à ses esperances. Vn jour racontant cette histoire à un Iesuite, il me dit à ce même

même sujet que passant, y il a quelques années, par Goa pour aller à la Chine, il vit deux jeunes hommes du pais qui avoient été batizés, qui se disputans l'un l'autre ; un d'eux reprochoit à son compagnon qu'il étoit meilleur Chretien que lui ; ce que l'autre ne pouvant soufrir, il lui repondit qu'il mentoit, parce qu'il n'avoit été batizé qu'une fois ; mais que pour lui il l'avoit été jusqu'à trois ou quatre : Ce qu'il avoit peut-être fait par un desir de tirer plus de profit des Portugais qui sont à Goa, & qui étans Parrains des nouveaus convertis, ont coûtume de leur faire quelque liberalité.



ARTICLE VI.

Que le Batême des petits enfans est un grand fruit que font les Missionnaires ; Et de l'établissement des Iesuites.

VN des plus considerables fruits que les Missionnaires fassent dans la Perse, est celui du Baptême de grand nombre de petits enfans, qu'ils arrachent, pour ainsi dire, des mains du demon, pour les faire vivre glorieusement. Ils les vont chercher tous les jours dans les villages, & en d'autres lieux, sous pretexte de les guerir des maladies du corps, & de leur lire l'Evangile sur la tête : Mais les voyans à l'extremité, & dans un evident danger de perdre la vie, ils leur donnent celle de l'ame, par la grace du baptême, qu'ils leur conferent. Entre ceux qui ont travaillé à cette bonne œuvre, on

on doit estimer un Carme, qui merite beaucoup de loüanges devant les hommes, & plus de gloire & de recompense devant Dieu, de la peine qu'il se donne tous les jours, allant par les villages chercher ces petits enfans perdus, & les tirant de la possession du diable, qui s'en étoit saisi comme d'un heritage assûré. Ie suis seur qu'il en a baptizé environ deux mille, depuis qu'il a commencé ce saint exercice. En verité, si saint Iean dans l'Apocalypse, proteste avoir vû les ames de ceux qui avoient été mis à mort, pour avoir prêché le nom de Dieu, qui devant le Thrône du Tout-puissant, demandoient à haute voix, qu'il vangeât leur sang répandu pour sa querelle ; il ne faut pas douter que les ames de tant de petits innocens, qui ont été delivrés des peines où les ont precipités le sort de leur naissance, se voyant si heureusement sauvés, ne crient sans cesse de dessous le Trône de Dieu, qu'il recompense ceux qui leur ont procuré un avantage si glorieux, & ont été cause que les meri-

tes du ſang de l'Agneau, leur ayent été appliqués par le baptême.

Aprez cela je pourrois parler de pluſieurs devots Eccleſiaſtiques, qui ſe ſont employés dans les Miſſions de Perſe ; mais comme ils ne faiſoient point de corps, je n'en diray rien. Il me ſuffira de remarquer que les Ieſuites ſont établis en cette ville, depuis quelques années ; à la recommandation de nôtre invincible Monarque Louïs X I V. à preſent regnant, & toûjours triomphant. Ils ont été reçûs du Roi de Perſe, avec toute ſorte de courtoiſie : & depuis leur établiſſement, ils font déja reſſentir ici l'odeur de leurs vertus. Ie ne doute point qu'avec le tems, ils ne travaillent avantageuſement dans cette Miſſion, conformement au zele que leur Compagnie a pour le ſalut des ames, & pour la converſion des infidelles.

CHAP.

CHAPITRE V.

De la maniere avec laquelle les Miſſionnaires converſent avec les Perſes, pour la Religion : par où il eſt facile de juger de la peine qu'il y a de les convertir.

ARTICLE I.

Que les hommes ne ſont que cooperer avec Dieu, dans la Miſſion.

APREZ que l'Apôtre S. Paul a élevé la Grace, au deſſus des forces de la nature ; Aprez qu'il lui a donné le premier rang, comme à la principale & à la plus noble cauſe, dans l'œuvre admirable de

de la converſion des ames, & de la juſtification du pecheur ; Aprez avoir mis toutes ſes actions au deſſous du rien, pour donner plus d'éclat à la vertu du Tout-puiſſant ; il éleve en ſuitte ſon Miniſtere, dont il reconnoiſſoit l'excellence, au deſſus de ce qu'il y a de plus noble dans la nature. *Nous ſommes*, dit-il, *Coadjuteurs de Dieu, dans l'œuvre de la converſion des ames*, Comme s'il eût voulu dire : Ne nous croyés pas peu de choſe, ô Corinthiens ! Faites état de nôtre Miniſtere, ſelon ſon excellence ; & ſçachés que ſi la gloire eſt dûë à Dieu ſeul, pour vous avoir convertis de l'idolatrie au culte du vray Dieu, & vous avoir retiré des tenebres de l'ignorance, à la lumiere de l'Evangile ; vous nous devés beaucoup eſtimer, puis que nous avons été ſes Coadjuteurs, dans cette œuvre divine & ſurnaturelle ! Si j'ay comparé vos ames à un beau champ, *Dei agricultura eſtis*, c'eſt la grace qui en eſt la ſemence : Ce ſont vos bonnes œuvres qui en ſont les fruits : C'eſt le ſaint Eſprit qui le cultive par ſes divines

divines illuſtrations. Cela ſe fait interieurement, mais Paul l'entretient dans l'exterieur, par la voye de la predication, & du bon exemple qu'il nous donne. Si vos ames peuvent être comparées à quelque riche & ſuperbe ſtructure, c'eſt Dieu qui en eſt le premier Architecte, *Dei ſtructura eſtis.* Mais en qualité d'Apôtres nous ſommes ſes Miniſtres, & nous lui aidons ſelon le pouvoir qu'il nous a donné, à enrichir ce bel edifice de vôtre perfection. Et la raiſon ſolide qu'il en donne ailleurs, c'eſt que la Foy dépend de l'ouïe, & ne nous eſt donnée d'en haut, qu'aprez avoir entendu ce qu'il faut croire. *Ergo fides ex auditu; auditus autem per verbum Chriſti.* Rom. 10. Et cela eſt l'office des Apôtres & des Miſſionnaires, qui par la predication de l'Evangile, & par les conferences & les diſputes, font connoître ce qui eſt neceſſaire de croire pour être ſauvé ; & ainſi meritent l'auguſte titre, & l'eminente qualité de Coadjuteurs de Dieu, dans la converſion des ames. Saint Denis admirant

rant ces merveilles, s'écrie que l'excellence du Miniftere d'Apôtre furpaffe celui des Anges, & qu'il a quelque chofe de divin. *Ingens hæc Angelica*, dit ce Saint, *imo divina dignitas, Dei cooperatorem fieri in converfione animarum.*

ARTICLE II.

D'où vient la difficulté de convertir les Perfes.

JE crois bien que vous ne doutés pas que fi les Miffionaires de Perfe ont operé plufieurs converfions, & fi dans tant de rencontres ils ont touché les cœurs, ce n'ait été que par les Predications, les conferances, & les difputes dans lefquelles ils fe font employés, & que la grace animoit. Ce vous feroit poffible une curiofité d'apprendre de quels moyens ils fe font fervis depuis tant de tems, pour ramener au droit chemin

min ce peuple égaré ; & les dificultés qu'ils ont trouvées parmi eux dans l'exercice de leur miniſtere, & dans les conferances & diſputes. Pour ſatisfaire à votre deſir, il faudroit avoir appris de la bouche de tant d'excellens Miſſionaires qui ont été employés en ce pais à ce miniſtere, la maniere qu'ils ont gardée à propoſer à ces infideles, les miſteres de notre Religion, & les articles de notre croyance : ou avoir été preſent à tant de diſputes qu'ils ont eües depuis l'établiſſement de cette Miſſion ; & les réponſes qu'ils ont reçües de ces Philoſophes de la Perſe, ou plutot de ces ignorans dans la ſciance des Saints. Mais cela, qui ſeroit à la verité fort curieux, ne pouvant ſe ſçavoir, je me contanteray de vous en faire connoitre ce que j'en ay appris, & par ma propre experiance, & par le moien d'un de mes intimes amis, pour vous faire voir avec quels eſprits nous avons à traiter en ce pais, & ſi leur converſion eſt ſi facile que l'on ſe

l'imagine.

En verité je ne crois pas qu'il y ait dans tout le monde de peuple plus dificile à convertir que les Persans. La raison de cette difficulté est que les misteres dont nous les voulons persuader, & leur faire connoitre, ne sont pas dans l'ordre des choses naturelles. Car ne s'agissant pas de l'existence d'un Dieu, & des perfections que lui ont attribué même les Philosophes anciens, comme principe de la nature, & qu'ils ont connu par la contemplation des creatures, qui sont comme les effets de la Divinité, considerée dans l'unité de son essence; Mais au contraire s'agissant de ce mistere inexplicable de la tres-sainte Trinité, mistere caché, comme dit saint Paul, dez le commancement des Siecles; & qui ne peut être connu par la seule raison, & les forces naturelles, sans l'aide de la revelation de Dieu, qui nous est manifestée dans les Ecritures saintes, les Perses n'ajoûtans aucune foi, ni aux anciénes Ecritures, ni au

nouveau Testament, il ne nous reste presque aucune voie, pour pouvoir entrer en dispute avec eux, & pour les éclaircir des principes de la Religion que nous professons. La raison qu'ils donnent pour improuver ainsi toutes les saintes Ecritures, est que ce qui est contenu dans l'Alcoran, étant contraire à ce qui est écrit dans l'Evangile, & dans le vieil Testament; ils disent que tant les Ecritures des Iuifs, que celles des Chrétiens, ont été falsifiées; & qu'il n'en reste de verité, que ce qui est conforme à leur Alcoran. Aprez cela qu'on se mette en peine de leur porter des Bibles, ils n'en font non plus d'état que de chansons, & ne traitent de saint, que leur profane Alcoran, qu'ils mettent au rang de la parole de Dieu, & infaillible dans les verités qu'il contient.

Quoi qu'ils n'ayent aucune raison de nier ainsi la verité des Ecritures saintes, qui nous ont été mises entre les mains par une anciéne Tradition, & qui tirent leur infaillibilité des

perſonnes qui les ont laiſsées, de la conformité qu'elles ont enſemble, & du conſentement univerſel de tant de peuples à les recevoir; outre qu'aneantiſſant ainſi la tradition des Ecritures, ils ruinent par conſequant la leur: Nonobſtant cela, ſans ſe ſoucier beaucoup de paſſer pour temeraires, ils vous tiénent dans cette impoſſibilité de paſſer plus outre, n'apportans autre raiſon pour toute preuve, ſinon que leur Alcoran, qui eſt la parole de Dieu, y eſt clair & ſans aucun doute. Quand on continue à leur demander s'ils ne croyent pas au viel Teſtament & à l'Evangile, ils diſent qu'oui, & que leur Prophete leur ordonne de le faire, qu'ils reconnoiſſent ces Livres pour être la parole de Dieu, qu'il a donnés tant à Moiſe qu'à IESUS-CHRIST; Mais que ce que nous leur montrons n'eſt point ce qu'ils croyent, n'étans pas les Livres dont entend parler leur Prophete, puiſqu'au contraire ils le contrarient, & ne ſont pas conformes à leur Alcoran. Si l'on
s'opinâtre

s'opiniâtre à leur demander en quel tems l'Evangile a été corrompu, les uns disent que IESUS-CHRIST a remporté au Ciel celui qui lui avoit été envoyé sur la terre, & que ce qui nous reste n'est qu'un Commentaire de quelques personnes particulieres, qui y ont mis ce qu'ils ont jugé à propos. Ceux-là ne répondent pas conformement à leur Alcoran, lequel parlant des Chrétiens, & des Iuifs, donne témoignage qu'ils ont les veritables livres du Tora & de l'Evangile, & qu'ils s'entretiénent saintement en leur lectures, meditant de jour & de nuit.

Les autres diront que les Apôtres ont fort travaillé à cette corruption, aprez que IESUS-CHRIST fut monté au Ciel; & que voyans que le nom de Mahomet s'y trouvoit, & qu'il devoit venir donner au monde une nouvelle Loi, & abolir celle de IESUS-CHRIST, par une plus sainte, ils effacerent le nom de ce Prophete, portés à cela par un zele indiscret & criminel de faire valoir leur cro-

yance. Ils ajoûtent ridiculement, que les Apôtres ôterent ensuite de l'Evangile, ce qu'ils jugerent à propos. Cette réponse qui contient plusieurs autres de ces impertinances, n'est pas approuvée de tous, & il est facile d'y répondre par leur Alcoran, qui marque en termes exprez, que les Apôtres qu'ils nomment *Haiouarioun*, étoient des hommes justes & craignans Dieu; & même, en quelque endroit, il leur donne le titre de Martirs, & l'éloge d'être morts pour soûtenir courageusement la Loi qu'ils avoient reçûë de IESUS-CHRIST. Ie laisse toutes les autres raisons qu'on a coutume de leur aporter, & qui les font chanceler dans plusieurs réponses qui sont assez impertinentes; Pour parler de ceux qui s'obstinent à soutenir, quoique sans raison, qu'ils croyent l'Evangile dont parle leur Prophete, que cet Evangile doit être dans le monde, puisque leur Alcoran en parle; & même il est entre les mains de quelques Chrétiens, mais qu'ils ne sont pas obligés de nous

dire

dire en quel lieu il se trouve, & qu'ils n'en sçavent rien. Que quant à tous les autres Evangiles, que nous leur aportons, & qui ne sont pas conformes à leur Alcoran, qu'ils n'y ajoûtent aucune foi, parce qu'ils sont tous corrompus. Aportés aprez cela tout ce que vous voudrés de raisons, ils demeurent dans la negative, & suivant cette proposition vous avés beau vous rompre la tête, ils n'ont rien de meilleur à dire. Aprez cela il est facile de juger quel moyen il y a de leur persuader le mistere inefable de la Trinité sainte & adorable, aprez avoir reprouvé ce qui seul peut nous en donner la connoissance certaine, qui est la revelation de Dieu dans les Ecritures saintes. Et en effet les raisons tirées de la seule lumiere naturelle nous persuadent plutot le contraire, qu'elles ne nous le font croire; ce mistere caché & tout ce qu'il contient de relevé, semblant plutot impossible, que croyable à la sagesse humaine.

ARTICLE III.

Relation d'une conferance avec les Perses.

POur mieux connoître cette verité dans le fond, il faut que pour la satisfaction de ceux qui se donneront la peine de lire ce que j'écris, je rapporte quelque conference particuliere que les Missionnaires ayent eüe, avec les réponses de ces Philosophes Persans. Il faut que je commance par dire, que cét ami dont j'ay déja parlé, s'entretenant avec moi, des moyens de convaincre par la dispute, ces infidelles, me disoit que l'Arabe qu'il sçavoit tres-bien, lui avoit donné en plusieurs rencontres, de l'avantage dans les conferences, qu'il n'eût pû tirer autrement, par une autre voye. Et en effet, les Persans, pour la plus-part, n'étans pas si soigneux de bien concevoir ce qui est contenu dans leur

leur Alcoran, que de le bien mettre en rime & en chant ; ce qu'ils apprennent dez leur jeunesse. Quand ce Missionnaire proposoit quelque sottise du même livre, ou quand il se prevaloit de quelque texte qui faisoit pour lui, ils le nioient effrontément. Mais le leur montrant, ou dans le même Alcoran, ou dans un petit recueil qu'il portoit avec lui, ils demeuroient confus : jusques là même, qu'il lui est arrivé quelquefois de faire avoüer à celui avec lequel il disputoit que la Loy Mahometane étoit fausse. Et sur tout quand il lui montroit dans l'Alcoran, ce qu'il lui avoit proposé : & souvent ceux avec qui il disputoit, ne sçavoient que répondre, sinon de chercher des explications fort éloignées.

Pour ce qui est de la preuve qu'il apportoit, pour montrer que les saintes Ecritures n'avoient point été falsifiées, il me disoit qu'il le prouvoit en cette sorte, par deux titres de leur Alcoran, l'un desquels parlant des Chrétiens, leur donne tous les eloges qu'on peut donner à de vrais observa-

teurs de l'Evangile, les qualifiant de justes & de bons. Dans un autre passage, il leur ôte la crainte qu'ils pourroient avoir de leur salut, & leur donne certitude d'une recompense dans l'autre vie. Sur ces passages il argumentoit de la sorte, avec un de leurs meilleurs esprits : Ceux des Chrétiens qui peuvent être sauvés, doivent avoir la veritable Foy, qui ne peut être que dans le veritable Evangile : or il est seur que les Chrétiens dont parle l'Alcoran, & qui étoient du tems de Mahomet, peuvent être sauvés, &c. Il est facile de leur prouver la premiere proposition, en ce que pour aller en Paradis, il ne suffit pas de faire de bonnes œuvres ; mais de plus il faut être dans la vraye Religion. Ils sont contraints d'avouër ces verités, aprez leur avoir montré les textes dont j'ay parlé de leur Alcoran. Ainsi poür éluder la consequence qui porte leur condamnation, & qui conclud que les Chrétiens auroient le veritable Evangile, ils distinguent de deux sortes de Chrétiens, tirés sur l'ethimologie du

mot *Naſar*, dont les Chrétiens qu'ils appellent Naſara en Arabe, tirent leur origine. Ce mot de Naſar, diſent-ils, a deux ſignifications : Par la premiere, il veut dire, deffendre & proteger ; comme qui appelleroit les Chrétiens, protecteurs & deffenſeurs de la Loy de IESUS-CHRIST. Par la ſeconde, ils entendent parler du village de Nazaret, qu'ils appellent en Arabe, Nazret, d'où étoit la ſainte Vierge, & où avoit été conçû IESVS-CHRIST. Ainſi, diſent-ils, quand leur Prophete parle des Chrétiens, qu'il qualifie du nom de juſtes, il les comprend ſous la premiere ſignification : c'eſt à dire qu'il parle des veritables defenſeurs de la Loy de IESVS-CHRIST, qui ne ſe trouvent plus à preſent, non plus que le veritable Evangile ; & il n'entend pas parler des Chrétiens compris ſous cette ſeconde explication ; c'eſt à dire des habitans de Nazaret, qui ne peuvent pretendre à cét avantage promis, puis qu'ils n'ont pas la veritable Loy, non plus que le veritable Evangile. La derivation du mot

Arabe eſt veritable ; mais il ne peut ôter la force à ce raiſonnement ; d'autant qu'au moins s'enſuivroit-il, qu'à la reſerve des habitans de Nazaret, & de ceux qui ſeroient iſſus de ce village, tous les autres, ſur tout les Européens qui portent le nom de Chrétiens, ſeroient compris ſous cette premiere ſignification ; & ainſi devroient être dits bons Chrétiens, & par conſequent le vrai Evangile ſe devroit trouver parmi eux, ſuivant les paroles de leur Alcoran.

Ce pauvre Perſan s'échapa dans cette diſtinction du mot Naſara, dont ſe ſert leur Alcoran, ne ſçachant pas que ce nom a été attribué à tous les Chrétiens ; non pas pour être ſortis de Nazaret, mais à cauſe que c'étoit le lieu où IESUS-CHRIST avoit été conçû, & que pour cét effet ayant été appellé Naſari, tous ceux qui ont ſuivi ſa Loy, ont été nommés Naſara. Cét argument eſt aſſés convainquant, particulierement contre ceux qui aſſûrent que l'Evangile a été corrompu avant la naiſſance de Mahomet.

On

On peut leur faire connoître l'obligation où ils ſont de recevoir l'Evangile que nous leur montrons, en ce que leur Prophete les renvoyant aux Chrétiens, entre les mains desquels il aſſure être le vrai Evangile, ne s'en trouvant point d'autre dans le monde, ny n'en pouvans produire aucun autre que celui que nous leur preſentons, au moins ſeroient-ils excuſables devant leur Prophete, quand même ils ſe trouveroient trompés. Que s'il ſe rencontre quelque choſe dans l'Evangile contraire à leur Alcoran, ils ſont pour le moins autant obligés de douter du côté du premier, que de l'autre.

Vn jour un Perſan qui n'étoit pas des moins raiſonnables, convaincu par cet argument, avoüa qu'il reconnoiſſoit que notre Evangile étoit veritable, & enſuite il le voulut voir en Arabe, & le lût tout entier; mais par une obſtination étonante, il nia la Divinité de JESUS-CHRIST, quoi qu'on lui en eut marqué ſept ou huit paſſages formels, qu'il expliqua tous

comme font les Ariens d'une divinité participée qui se reçoit par la grace sanctifiante, que nous attribüe IESUS-CHRIST dans son Evangile; mais non pas essentielle, qui marque que la nature Divine est essentiellement dans IESUS-CHRIST. Comme on lui eut fait voir la Mort & Passion de IESUS-CHRIST, avec toutes ses circonstances, que Mahomet nie toutefois si éfrontément, il répondit que les Evangelistes en avoient parlé selon qu'ils l'avoient cru; ce qui leur avoit été facile, ayans vû la ressemblance de IESUS-CHRIST sur la Croix, que Dieu avoit donnée aux Iuifs pour en sauver le veritable Messie.

Comme on lui fit connoitre de quelle façon la Trinité des Personnes Divines étoit clairement exprimée dans l'Evangile qu'il avoit lui-même reconnu, il répondit que toutes ces distinctions n'étoient que des attributs & des proprietés, qu'ils reconnoissoient aussi bien que nous dans la Divinité; mais qui n'étoient pas réellement

lement diſtinctes les unes des autres, comme nous aſſurions. Iugés aprez cela de l'obſtination des eſprits avec qui nous avons à traiter dans la Perſe. Mais puiſque la voie des preuves par l'Ecriture ſainte nous eſt ôtée, par le refus qu'ils font preſque generalement de la reconnoitre, il faut chercher quelques raiſons naturelles, de cet auguſte miſtere de la Trinité, dans les principes de la Philoſophie, afin d'avoir moyen de leur en parler. Mon ami me diſoit qu'il ſe ſervoit ordinairement parmi eux de cet argument, ſçavoir que toute action doit avoir ſon terme; puiſqu'il eſt renfermé dans ſa definition, ſelon Ariſtote, & que ce n'eſt autre choſe que le chemin & la voie au terme qui en reſulte: Or eſt-il que Dieu a été de toute eternité dans l'action de ſon entandement, qui par conſequant doit avoir eu ſon terme, qui n'eſt autre que ſon Verbe, qui a été produit dans l'eternité, par voie d'entandement, ayant pour objet ſon eſſence divine, & toutes ſes perfections infinies.

Ils nient quelquefois cette verité pour ne l'entendre pas ; mais quand on leur demande s'il se peut concevoir d'action, à laquelle la passion ne corresponde pas, & si dans toute production on n'infere pas necessairement quelque chose de produit, ils sont contraints de l'avoüer. Ils voudroient bien faire passer le terme de la connoissance du Pere connoissant, pour un accident, comme ils remarquent que les creatures par leurs actions immanentes ne produisent que des especes qui sont du nombre des accidens ; mais comme eux-mêmes éloignent si fort de la perfection de Dieu, toutes sortes d'accidens qui ne pourroient être en lui qu'un défaut, ils sont contraints d'avoüer que cette production se doit terminer à quelque substance. Même quand ils accordent cela, ils mettent la generation du Verbe, au nombre des Attributs qu'ils ne veulent seulement pas concevoir formellement distincts d'avec l'essence divine. Ce qu'ils peuvent dire des Attributs, touchant leur distinction d'avec

d'avec l'essence de Dieu, ne fait rien à notre propos, puisque nous ne pretandons pas ôter à Dieu la parfaite simplicité de son essence, ni distinguer réellement ses proprietés relatives d'elle, nous ne demandons que sçavoir s'il y a un produisant, & un produit, dans la Divinité, qui demandent une distinction réelle, puisque cette production est réelle & veritable, & se fait par une action qui tient de la même nature. De plus ils ne sçauroient nier qu'il ne resulte une relation personnelle entre le produisant & le produit; & cette relation est dans la Divinité, le terme formel des divines productions; ce qu'ils accordent, mais ils contestent qu'elle n'est pas réelle. Ie ne sçai pas par quelle Philosophie, puisque les extrêmes, & les termes de cette relation sont réels & réellement existens, & que cette relation ne dépend en aucune façon de l'operation de notre entendement. Aussi cette relation ne peut être sans distinction réelle, puisqu'une opposition réelle qui convient

à la relation, ne se peut concevoir qu'entre les choses qui different par ensemble, & sont distincts l'une d'avec l'autre, & que l'essence même de la relation est de se raporter à quelque autre réellement distincte d'elle comme à son terme. Cela étant accordé, il ne seroit pas difficile de leur faire connoitre, que selon les principes de la Philosophie, nous avons raison d'appeller ce Verbe produit du nom de Fils, puisque la definition de la generation la plus parfaite dont parle Aristote, peut être verifiée de Dieu dans la generation de son verbe, & par consequant le nom de fils peut être donné au terme de cette eternelle generation. Supposé ces deux Personnes, la troiziéme seroit encore assez facile à preuver; mais combien leur faut-il resoudre de difficultés qui viénent de l'abîme sans fond de ce mistere inefable, que l'esprit humain, & la sciance naturelle, ne peuvent dissiper? Ils demandent comment il se peut faire que la seconde Personne n'engendre pas aussi bien que la premiere,

miere, puiſqu'elle a, & la puiſſance éloignée, qui eſt l'eſſence divine, & la prochaine qui eſt l'entendement. A quoi on leur répond aſſés ſolidement: mais comme ces raiſonnemens ne ſeront peut-être pas du goût de tout le monde, il vaut mieux les paſſer ſous ſilence.

Ie laiſſe donc pluſieurs difficultés, dont ce Miſtere relevé embroüille leurs foibles connoiſſances, n'étans pas éclairés du don de la Foy: comme de ſoûtenir qu'il eſt autant à propos de mettre dans Dieu la quaternité que la Trinité, tant de la part des quatre relations d'origine qu'importent les deux productions qui ſont en Dieu, que des trois perſonnes & de l'eſſence de Dieu; ne pouvans concevoir comment il ſe peut faire que chacune en particulier ayant l'être, & exiſtant reellement, ne ſont toutefois quatre choſes: ce que la Theologie rejette avec raiſon. Auſſi de demander pourquoi la relation de Pere étant une perfection, elle manque au Fils, & au ſaint Eſprit, ce qui les rend, diſent-

ils, defectueux. La ſacrée Theologie répond aſſés à ces difficultés ; Mais avec cela elle ne ſe croit pas aſſés puiſſante pour aſſujettir l'eſprit à adorer ce miſtere ſi relevé, qu'il ne peut reconnoître ſans une revelation divine, & une connoiſſance ſurnaturelle.

Toutes ces raiſons pourroient beaucoup ſervir à un eſprit déja ſoûmis à la Foy, & qui auroit déja connu ce miſtere, par cette lumiere ſurnaturelle : Mais mon Dieu ! comment peut-il ſuffire pour faire comprendre ce qui eſt incomprehenſible à des eſprits obſtinés à une fauſſe Religion, imprimés de mille ſortes de ſuperſtitions, plongés dans un abîme de vices, croupiſſans dans les delices du corps ? Comment, dis-je, ſuffire pour faire comprendre ce qui eſt incomprehenſible & ineffable ? *Generationem ejus quis enarrabit ?* Qu'on nous faſſe tant qu'on voudra parler Triſmegiſte dans ſon Pimandre, où il ſe forme les idées d'une ſouveraine intelligence, qui a produit un verbe lumineux, & par un amour

amour refléchi, ſpiré un ſaint Eſprit. *Monas genuit monadem & in ſe reflexa ſpiravit amorem.* Qu'on nous cite Platon dans ſa Republique, où il parle de trois Rois, qui du Ciel dominent le Monde : Ie ſuis ſeur que ces Philoſophes n'ont pas puiſé ces penſées dans les raiſonnemens d'une Philoſophie humaine ; mais dans les Livres des Prophetes, & ſur tout de Moïſe, qui comme remarque fort bien ſaint Auguſtin, a precedé tous les Philoſophes de l'Antiquité. Ou bien ils ont appris quelque choſe de ce ſublime miſtere, des Egiptiens, qui en avoient reçû auparavant des Hebreux, quelque groſſiere connoiſſance. C'eſt donc à Dieu, d'illuminer les yeux de l'ame de ces peuples, pour les obliger de recevoir ſon Evangile, & là reconnoître ſa parole. C'eſt là, où ils apprendront ſans tant de raiſonnemens, & avec bien plus de clarté, la verité de ce miſtere, où la ſageſſe humaine eſt contrainte d'avouër ſon ignorance.

Ce qu'on peut gagner par ces diſputes, & ces raiſonnemens Philoſophiques

phiques, c'eſt de faire avoüer que les Chrétiens n̄e ſont pas mecharrekin, comme les appelle Mahomet, dans ſon Alcoran, puis qu'ils ne donnent point d'aſſocié à Dieu, ne multiplians point ſon eſſence par leur croyance; mais ſeulement les perſonnes, qui ne ſont que des êtres relatifs, non abſoluts. Dequoi me pleignant un jour à un Perſan, qui avoit en partie avoüé ce que j'ay avancé, il me dit que leur Prophete avoit raiſon, d'impoſer ce crime à la pluſpart des Chrétiens, comme aux Armeniens, & autres du Levant. Car étans dans l'impuiſſance d'expliquer ce miſtere, comme nous faiſons, tomboient facilement dans cette erreur, comme font encore à preſent la pluſpart de ces pauvres gens, qui ne ſçauroient expliquer ce qu'ils croyent. Ie lui dis qu'il les pouvoit enſeigner s'il eût été Prophete, & envoyé de Dieu, non pas ruiner & détruire la Loy des Chrétiens, pour ne l'entendre pas lui-même. Il repliqua que conſideré toutes ces emanations divines que nous ſuppoſons

posons necessaires dans la divinité, & que nous envisageons comme des perfections, sans multiplier l'essence divine : leur Prophete, en tout ce qu'il a dit dans son Alcoran, contre ce mistere n'avoit été que pour retirer les Chrétiens de l'Idolatrie, où il jugeoit qu'ils étoient tombés : Que les uns & les autres ont eu de bonnes intentions, qu'elles ne sont pas blâmables, tous concourans à conserver les idées d'une grande perfection dans Dieu, les uns lui attribuans ce qu'ils jugeoient être parfait en lui, l'autre rejettant en Dieu ce qu'il a crû lui pouvoir être imperfection ; & qu'il a vû être si mal entendu de ceux qui le professoient.

A ce propos il me raporta qu'un jour deux Sophis fort sçavans, & fort Religieux, s'entretenans de l'infinité de Dieu, l'un d'eux voyant un chien, qu'ils reconnoissent immonde parmi eux, dit à son compagnon qu'il croyoit au Dieu qui étoit intimement uni à ce chien, par une union de presence & de puissance. L'autre se formalizant de cette proposition, qu'il croyoit être

tout

compagnon, quoy que plus relevé dans la ſublimité de ſa Sçience. Ie ſuis faché de finir cette premiere partie par une ſi impertinente hiſtoire.



LIVRE SECOND DE LA RELIGION, DU GOUVERNEMENT, ET DES COUTUMES DES ARMENIENS.

CHAPITRE I.

De la Religion des Armeniens.

ARTICLE I.

De l'origine de la Religion Chrétienne parmy les Armeniens, selon leur opinion.



Es Armeniens nous disputeront toûjours la gloire d'avoir été introduits les premiers dans

dans le bercail Evangelique, d'avoir eu les premiers l'honneur d'entrer dans les bonnes graces de IESUS-CHRIST, & reçû de sa personne sacrée, les témoignages de sa bien-vueillance & de son amour. Ils rapportent le commancement de leur conversion à la Foy de IESUS-CHRIST, du tems du Roy Abagare, qu'ils nomment Abgar, lequel étoit leur Prince naturel, & tenoit du tems de IESUS-CHRIST, son siege à Orpha, qui étoit pour lors des appartenances de l'Armenie, ayant été conquise par leurs Rois. Cét Abagare ayant entendu les miracles qu'operoit le Verbe Incarné, dans tous les lieux de la Palestine, & se trouvant pour lors attaqué d'une fâcheuse maladie, crût qu'il ne pourroit jamais recevoir sa santé, que par le pouvoir de ce grand Medecin, qu'il reconnut dêlors être Dieu, ou envoyé de Dieu, puis qu'il avoit un si grand empire sur toute la nature. Il lui deputa deux de ses gens, accompagnés de presens, entr'autres de cette chemise sacrée & misterieuse, qui étoit sans couture, &

que les ſoldats jetterent au ſort aprez la mort de IESUS-CHRIST. Il lui écrivit une lettre dans laquelle il le qualifioit Roi des Armeniens & des Aſſiriens, lui donnant par une connoiſſance de ſa grandeur, le titre qu'il portoit en qualité de Roi de ces deux Royaumes, & le ſuplioit inſtamment de le venir trouver pour le guerir, l'aſſurant par même moyen des ſoumiſſions de ſa perſonne pour recevoir lui & tout ſon peuple, la Loi qu'il lui voudroit annoncer.

Ces Deputés arriverent à Ieruſalem, peu avant la Fête de Pâques, & trouvans IESUS-CHRIST dans les empreſſemens de la grande affaire de notre ſalut, ils lui offrirent leurs preſens de la part de leur maître, & la lettre qu'il lui écrivoit. Le Sauveur du monde étant arrivé ſur le terme de ſa vie, & ne lui en reſtant plus que pour l'immoler pour le ſalut des hommes, leur répondit qu'il ne pouvoit pas contanter le deſir de leur Roi, étant neceſſaire d'accomplir en ſa perſonne toutes les verités des ſaintes Ecritures,

Ecritures, & de mourir pour donner la vie aux hommes ; Mais il lui promettoit qu'il lui envoiroit bien-tot un de ses Apôtres, qui lui donneroit la santé de son corps, & lui annonceroit la loi Evangelique qu'il étoit venuë aporter aux hommes, de la part de son Pere. L'un de ces députés qui étoit Peintre, voulut tirer son portrait sur une toile preparée, mais par un miracle de la Divinité, dont les rayons reluisoient sur cette face sacrée, n'en pouvant pas venir à bout comme il le desiroit, IESUS-CHRIST pour contanter un si saint desir, prit cette toile, se l'appliqua sur le visage, & y imprima parfaitement les traits de sa face sacrée, qu'il envoya au Roi Abagare, l'assurant de sa parfaite santé, par l'application de cette image ; & de lui envoyer au plutot un de ses Apôtres qui lui donneroit connoissance de l'Evangile. Ces Deputés reprirent la route d'Orpha, & prez de la ville ayans rencontré quelques voleurs, & craignans qu'ils ne leur voulussent enlever cette sainte

ARTICLE II.

Du rétabliſſement de la Religion Chrétiéne parmi les Armeniens, par S. Gregoire, où il eſt parlé de leurs Rois ; & du martire de quarante ſaintes Filles.

LE fils d'Abagare, qui lui ſucceda, ayant remis l'idolatrie, le Chriſtianiſme y fut preſque tout-à-fait éteint. Il y reſta pourtant quelques Fideles cachés, juſqu'au tems de ſaint Gregoire, qu'ils ſurnomment l'Illuminateur ; ce qui arriva environ trois cens ans aprez la mort d'Abagare. Ils diſent avoir reçû la Loi de JESUS-CHRIST, avec tant de gloire & de miracles de ce Saint, que cela m'oblige de vous en dire quelque choſe, quoique l'hiſtoire ſoit un peu longue.

Ils diſent que long-tems avant la venuë de JESUS-CHRIST, un des dé-

cendans d'un des enfans de la seconde femme d'Abraham, qui s'appelloit Archak, & qui étoit Roi d'Iousbec, ayant conquis le Royaume de Perse sur les Macedoniens, envoya son frere regner en Armenie. Ce dernier avoit nom Vagharchak. Vn de ses décendans qui se nommoit Cosrouu, & qui s'entretenoit en bonne intelligence avec les décendans de cet Archak, ayant appris que quelque tiran avoit usurpé tiranniquement la couronne de Perse, aprez avoir mis à mort le Roi, qui étoit son parent, il lui fit la guerre. Ce tiran s'appelloit Artachir, & aprez plusieurs combats, il le poursuivit jusques dans les Indes, & lui usurpa son Royaume. Cepandant il y avoit avec Artachir, un certain nommé Anak, qui fut pere de saint Gregoire, comme nous verrons ensuite. Bien que celui-ci fut des parens de Cosrouu, il avoit toutefois pris le parti du tiran, qui lui persuada de revenir vers Cosrouu lui demander pardon, & feindre qu'il avoit un déplaisir extrême d'avoir servi

servi son ennemi, lui promettre de nouveau une fidelité inviolable, & tâcher enfin de l'égorger, lui promettant de le faire Roi d'Iousbec, s'il pouvoit r'entrer dans ses Etats.

Ce méchant homme, attiré par cette promesse, goûta ce dessein, vint trouver Cosrou son parent & son Roi, lui fait des protestations d'une soumission eternelle, fut bien reçu de lui, & même fut élevé dans les premiers honneurs & les plus importantes Charges du Royaume. Mais il faut remarquer avec les Armeniens, que cet Anak étant arrivé proche d'Erivan, où il mit son pavillon sur le tombeau de saint Thadée, qui y avoit été martirisé; sa femme conçût cette nuit saint Gregoire: Ce grand Apôtre ayant sans doute merité par ses intercessions, ce grand illuminateur de l'Eglise Orientale. On peut dire sur ce sujet, que le sang de ce saint Apôtre & Martir, fût à ce coup la semence de ce grand Saint. Mais pour suivre ce que j'ay commencé, le traître prit si bien ses mesures pour

executer

executer ſon perfide deſſein, qu'un jour étant à la chaſſe avec le Roy, il le bleſſa à mort d'un coup de fléche, puis prit la fuitte ; & étant pourſuivi par les gardes du Prince, ſe noya au paſſage d'une riviere ; Dieu ne permettant pas que ce perfide joüît des promeſſes qu'on lui avoit faites pour la recompenſe de ſon parricide.

Coſrouu ne vécut que deux jours aprez cette mortelle bleſſûre ; & durant ce tems, on fit commandement d'aller maſſacrer tous les parans de cét Anak. Par hazard le petit Gregoire, qui n'étoit âgé que d'un an, avoit été donné en nourrice à une Grecque, qui s'étoit venuë habituër dans le päis. (Les Armeniens l'appellent Sopia.) Cette pauvre femme agit ſi bien qu'elle ſauva cét enfant, & le porta à Kaiſaria, qui eſt Ceſarée en Capadoce. Là celui que Dieu avoit donné au monde, pour éclairer tant de Gentils, fut fort ſoigneuſement élevé, par les ſoins de cette ſage Sopia. Elle en fit un bon Chrétien ; & par la vivacité de ſon eſprit, s'avança admirablement dans

dans les Sciences que professoient alors les Grecs. En suitte on le maria à la fille d'un grand Seigneur de Cesarée, qui se nommoit David, & sa fille Marie, dont il eut deux enfans, Ortanés & Aristanés.

Cependant aprez la mort de ce Cosrouu, dont j'ay parlé, ce Tyran qui avoit pris la fuitte ayant appris ce qui étoit arrivé à son ennemi, retourna en diligence en Perse; se saisit de nouveau de ce Royaume, & en suitte de l'Armenie; ce qui obligea le fils de Cosrouu, qui s'appelloit Tartat, qui est selon les Historiens Latins Tiridate, de prendre la fuitte vers Diocletien Empereur des Romains, dont ils étoient en ce tems tributaires. Cét Empereur le reçût avec bonté, le fit élever avec soin, jusqu'à un âge qu'il crût capable d'aller regner dans son païs, lui donna des troupes pour chasser le Tyran qui avoit usurpé ses Etats; & avec ce secours il s'avança pour monter sur le Trône de ses Peres. Au bruit de cét armement, Gregoire qui étoit courageux, fit dessein d'aller ser-

tourmens lui feroient changer de Religion. Pour cela il lui fit éprouver toute sorte de maux qui auroient été capables de lui ôter mille vies, s'il les eut euës ; Mais Dieu le destinant pour être l'illuminateur des Gentils, lui conserva la vie. Aussi ce Roi impie, se lassant de le faire souffrir, aprez l'avoir tourmenté de plusieurs sortes de manieres qui sont rapportées dans sa vie, que j'allegueray à la fin de cet Article, le fit jetter dans un Lac qui étoit à la ville d'Artaxat ou Ararat, comme remarque le Menologe des Grecs. Ce Lac étoit une prison où l'on dechargeoit toute sorte d'immondices ; & les prisonniers trouvoient dans ce lieu, & un esclavage honteux, & une mort deplorable. Le Saint dont nous parlons y demeura durant quatorze années, ne vivant que de quelque peu de pain, que lui jettoit en secret une bonne femme. Ainsi Dieu lui conserva la vie que le tiran lui vouloit faire perdre, afin qu'il la donnât ensuite à l'ame de plusieurs idolatres.

Dans le même tems, le Roi soumit les Perses & les Assyriens ; & à son retour il sçût que l'Empereur Diocletien, qui continuoit toûjours à persecuter les Chrétiens, ayant voulu enlever une fille d'üne compagnie consacrée au service de Dieu, elles avoient toutes pris la fuitte ; & que quarante d'elles étoient en Armenie. Il les fit chercher avec grand soin, & ayant été trouvées dans un petit lieu où elles vivoient saintement dans l'état qu'elles avoient voüé à IESUS-CHRIST. Il les fit venir devant lui, pour s'informer & de leur dessein, & de leur Religion. En les voyant il devint amoureux de la plus belle, qui s'appelloit Corompsimi ; celle que Diocletien vouloit enlever, & la garda pour l'épouser cette nuit. Les autres furent renvoyées : Mais cette sainte Fille qui n'estimoit en ce monde que la virginité, méprisa toutes les promesses de ce Roi, & fut si courageuse à la conserver, que le Tiran ne pût jamais venir à bout de la lui ravir. Le matin il fit appeller la plus anciéne, qui étoit

étoit comme la maîtresse de toutes ces Filles, qui se nommoit Kaiana, esperant que par son moyen il executeroit son mauvais dessein. Il commanda donc à cette anciéne, de persuader à sa compagne, de lui obeïr; &qu'il les renvoiroit toutes en suite avec honneur : Mais Kaiana avec un courage aussi mâle que celui de Corompsimi, se moquant de la priere du Roi, exhorta sa compagne d'endurer plutôt mille sortes de morts, que de souffrir que sa pureté, qui la faisoit Epouse de IESUS-CHRIST, fut en aucune façon alterée par la brutalité de ce barbare. Ce procedé irrita si fort le Tyran, qu'il les fit toutes mettre à mort, excepté une qu'ils appellent Nouné, qui se sauva dans la Georgie, & fut depuis cause de la conversion de ce Royaume, au Christianisme.

Ce Roi impie ayant assouvi sa vangeance dans le sang de ces saintes Filles, se crut bien satisfait : Mais Dieu pour punir sa perfidie, permit qu'il perdit l'esprit. Les Armeniens disent qu'il fut changé en pourceau,

comme Nabuchodonoſor avoit été changé en bête.

Toute la Cour fut ſurpriſe, & en dueil de le voir reduit en un état & ſi pitoyable, & ſi dangereux. Il y demeura pourtant long-tems. Il avoit une ſœur nommée Cuſaroducte, qui eut revelation qu'il n'y avoit point de moyen de faire recouvrer la forme d'homme à ſon frere, que d'aller tirer du lac, Gregoire. Cette Princeſſe redit ſa viſion, mais on ſe moqua d'elle. Cependant l'ayant eûe une ſeconde fois, & ne voulant rien negliger pour la gueriſon du Roy, elle envoya des gens à Artaxat, qui y trouverent dans le lac, le ſaint homme plein de vie.

Cette avanture ſurprenante les combla d'une joye qu'il eſt difficile de bien exprimer; & d'un commancement ſi fortuné, ils en eſpererent une iſſuë tout à fait avantageuſe à leur Roy. Cependant ils le conduiſirent à la ville où étoit ce Prince, lequel étant mené luimême au devant du Saint, il ſe jetta à ſes pieds avec toute ſa Cour, & y recouvra

recouvra ſa premiere forme d'homme.

En ſuitte d'une merveille ſi étonnante, le ſaint homme fit une exortation aux Armeniens, & leur prêcha IESUS-CHRIST avec ſon zele ordinaire ; & voyant que non ſeulement le Roy, mais encore tous les autres, demandoient le Baptême, il le leur confera. Aprez il les obligea de bâtir des Egliſes, & les fit jûner durant ſoixante jours. Il ajoûta à ce jûne, des prieres continuelles ; & c'eſt durant ce ſaint tems qu'il eut une viſion admirable, qui lui apprit ce qui devoit arriver. Vn Ange lui expliqua cette viſion ; & les Egliſes ayant été achevées, il y fit porter les corps des Saints & des Vierges à qui le Roy avoit fait ſouffrir le martire. Ces Tranſlations ſe firent avec joye : on y porta des cierges allumés, & aprez le Sacrifice de la Meſſe, pluſieurs miracles ſe firent par l'attouchement des ſaintes Reliques. Cependant preſque tous les Armeniens reçûrent la Foy Chrétienne, & on en conte plus de cent mille, ou quarante miriades, comme il eſt rap-

porté dans les actes de saint Gregoire, qui fut consacré Evêque par Leonce, qui l'étoit de Cesarée. En suite, aprez mille autre merveilles qu'il opera, il se retira dans une solitude, où il vécut le reste de ses jours dans une pratique continuelle de jûnes & de penitence. Le Roi ayant sçu qu'il avoit deux fils, un nommé Orthanes, qui étoit Prêtre, & un autre appellé Arosthanes, il fit en sorte qu'il consacra ce dernier Evêque : Ce qu'il fit sans repugnance connoissant le fond de sa vertu.

Voilà d'où les Armeniens ont tiré le Christianisme, & comme ils s'en prevalent avec justice dans les moyens admirables dont Dieu s'est servi pour les attirer au bercail de JESUS-CHRIST. Ils ajoûtent que saint Gregoire & leur Roi, ayant appris la conversion de Constantin Empereur, ils allerent tous deux à Rome pour se conjoüir avec lui de cette heureuse élection ; Et que pour lors saint Silvestre tenoit le Siege de saint Pierre. Ils lui baiserent les piés & lui rendirent les soumissions d'une obeissance filiale. Cet excellent

excellent Pape fit de grans honneurs au Saint faiseur de miracles, & le fit Patriarche de l'Armenie. Vn Evêque Armenien qui m'a avoué ces verités, m'a encore assuré qu'il étoit écrit dans leurs Livres que saint Gregoire ayant un jour dit la Messe devant le Pape saint Silvestre, & voulant attacher plus fortement ceux de sa nation à l'obeissance au saint Siege, il trempa, durant les misteres redoutables, sa plume dans le Calice, & avec le Sang de IESUS-CHRIT, il écrivit un anatheme contre ceux de sa Nation, qui se separeroient à l'avenir de l'obeissance dûe au saint Siege de Rome, & les des-avoua pour ses enfans. Ce qu'il fit en suite de la vision qu'il avoit eüe, & dont j'ay deja parlé; & c'est ce qui encore aujourd'hui ne laisse pas de faire bien de l'impression dans l'esprit des Armeniens, lorsqu'on le leur objecte.

Quelque tems aprez cela, le saint Concile de Nicée ayant été convoqué l'an 324. contre l'heresiarque Arrius, sous le Pontificat & l'Empire de saint

Silveſtre, & de Conſtantin le Grand, le Roi d'Armenie s'y trouva, & l'Evêque Aroſthanes y fut de même. Les Armeniens diſent que quelqu'un des gens de l'Empereur ayant regardé ce Prelat, qu'il voyoit avec mépris, parce qu'il étoit petit de taille, & avoit la phiſionomie aſſez païzane, il demanda ſi c'étoit là le fils de ce grand ſaint Gregoire, & qu'il reſſembloit plutot à un Laboureur qu'à un Prelat. Cet Evêque cheri de Dieu, & conduit par ſon eſprit, pour répondre aux pensées de ces Courtiſans, dit qu'il étoit vraiment un Laboureur dans la vigne du Seigneur. Il ajoûta qu'il laboureroit en leur preſance, mais que ce ſeroit ſur la mer, & qu'ayant pris une charuë, il alla ſur la mer, & que l'eau reſiſtant il y fit une marque qui y reſta long-tems. Aroſthanes vint aporter à ſon pere ſaint Gregoire, les decrets du ſaint Concile qu'il baiſa pluſieurs fois en témoignage de ſon obeiſſance; & acheva ſes jours dans la ſolitude, dans l'exercice continuel de ſes penitances & de ſa vie contemplative.

La croyance que les Armeniens ont, toute fabuleuſe qu'elle paroiſſe, n'a rien qui ne ſoit fondé ſur le témoignage de l'antiquité ſainte & venerable, ſoit que nous conſiderions les Auteurs Saints, ſoit que nous examinions les Profanes. Il faut ſeulement ajoûter que les noms ſont un peu changés, comme je l'ay remarqué en celui de Tardat pour Tiridate. Pour le reſte, la vie de ſaint Gregoire écrite par Metaphraſte, & rapportée par Surius au 30. Septembre, dit la même choſe; & rapporte même des circonſtances & plus ſurprenantes & plus admirables. Nicephore Calixte l'avoüe au huitiéme livre de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, chap. 35. ſans parler d'Euthimius, & de S. Nicon, qui a écrit contre les erreurs des Armeniens, qui ſont allegués par le même Surius, & par le Cardinal Baronius aux Annales de l'Egliſe, en l'année 311. Le Menologe des Grecs fait auſſi mention de ſaint Gregoire au 30. jour de Septembre; & le même Cardinal Baronius dit dans le Martirologe Romain

main, que ſa tête, & une partie des chaînes dont il avoit été lié, ſe conſervent à Naples dans une Egliſe de Religieuſes de ſaint Benoit.

ARTICLE III.

Du jûne de Carême des Armeniens, & des particuliers de leurs Religieux. Du reſpect qu'ils ont pour la Bible, & comme ils la traduiſirent en leur Langue.

JE ne ſçay pas ſi le Saint, dont je viens de parler, qui a été un ſi admirable jûneur, a preſcrit aux Armeniens leurs jûnes, & la façon de les obſerver ; du moins ils ſont bien auſteres, ne mangeans durant ce tems, ni beurre, ni laictages ; même étans obligés de s'abſtenir de vin.

Outre le grand Carême qu'ils obſervent, & qui eſt de cinquante jours, ils en ont dix autres moindres chacun de

de cinq jours consecutifs. De plus ils en ont un de huit, outre les Mécredis & les Vendredis ; & tous ces jûnes doivent être observés d'une même façon. Les *Vertapietes*, c'est ainsi qu'ils nōment leurs Gradués & Docteurs, aussi bien que leurs Prêtres, ont outre tous ces Carêmes, deux autres jûnes de cinquante jours chacun, l'un avant la fête de la Transfiguration, & l'autre avant celle de la Nativité de notre Seigneur; Mais durant ces deux Carêmes, ils mangent des œufs, beurre, & laictages, & boivent du vin les jours de Samedi & Dimanche. S'ils observoient les reglemens qu'on leur veut faire pratiquer dans leur mariage, ils observeroient un autre jûne, qui est de ne point habiter avec leurs femmes, durant tous ces Carêmes, les Mécredis & Vendredis des autres tems, ni même les jours de Dimanche.

Cepandant cōme les Missionaires qui sont ici, ont fait entendre plusieurs fois à leurs Prêtres qu'ils imposent un joug à leur peuple, qu'ils ne sont pas obligés d'observer, & dont l'austerité & la

la rigueur, fait que la plûpart croyent d'être damnés manquans à cette observation, ils se sont un peu moderés. Même un de leurs Evêques, à qui je parlois il n'y a pas long-tems, m'a avoué que pour ce sujet, ils se contantent que le peuple s'accuse de cette transgression en la Confession,& qu'ils passent le tout fort legerement sans leur ordonner pour cela de fâcheuses penitances.

Au reste ils ont tant de veneration & de respect pour la sainte Bible, qu'ils l'écrivent à genoux, & l'enrichissent avec tant de magnificence, que j'en ay vû parmi eux plusieurs qui leur coûtent trante tomans, sans conter la couverture qu'ils font quelquefois toute d'argent. Les seculiers ne la lisent qu'avec permission, & toûjours la tête nuë. Aprez leur conversion, ils ont été six vingts ans, qu'ils ne se servoient que de livres Grecs en leurs prieres, & à la Messe, n'ayans pas encore l'usage de l'écriture en leur Langue. Ils députerent de leurs meilleurs esprits en plusieurs endroits

endroits pour chercher le moyen de s'enrichir du travail des autres, & de faire un Alphabet particulier pour leur Langue. Ces Envoyés, aprez avoir cherché dequoi s'acommoder parmi les Grecs, les Arabes & les Suriens, trouvoient toûjours quelque defaut en leur Langue, laquelle manquant de voyelles, ne pouvoit écrire ce qu'expliquoient ces autres Langues. Enfin un nommé Miesrop, fort estimé parmi eux, & qui avoit été employé en cette affaire, ayant demandé à Dieu, avec des prieres tres-pressantes, de lui découvrir le secret qu'ils cherchoient, vit en dormant, une main qui écrivoit devant lui des caracteres qui étoient tant voyelles que diphtongues; & s'étant réveillé & formé ces lettres qui lui étoient restées dans l'imagination, il fit son Alphabet, qui est composé de trente-sept lettres. En suite ils traduisirent tous les Livres Grecs, & sur tout la sainte Bible, en langue Armeniéne, qui est une des plus dificiles du Levant, & peut-être du monde.

ARTICLE IV.

Autres points de la creance des Armeniens.

LEs Armeniens sont si fort entêtés de la doctrine d'Eutichés, qu'ils la soutiénent toûjours avec grand empressement; & disent qu'il n'y a qu'une nature en IESUS-CHRIST. Il est vrai que cette croyance n'est pas la même que celle de cet heresiarque, qu'ils condamnent, mais avec cela ils ne veulent pas avouer, qu'il y ait deux natures differentes unies en une même Personne, qui est celle du Sauveur de nos ames. Ils ne disent pas absolument que la nature humaine a été absorbée & engloutie par la divine, comme le disoient autrefois les rigides Eutichiens, ni n'admettent pas cette confusion de natures, en la Personne de IESUS-CHRIST, mais ils ne veulent pas qu'on puisse dire qu'il y eut deux natures

natures distinctes, prétendant qu'étans unies ensemble, elles n'en font qu'une, de la même façon, disent-ils, que l'ame & le corps ne font qu'une même nature humaine. Cette creance qui est presque celle de tous les Armeniens, les porte opiniâtrement à rejetter le saint Concile general de Calcedoine, où ces erreurs furent condamnées ; & à excommunier le Pape saint Leon le Grand, qui fit assembler ce Concile, & y presida en la personne de ses Legats. Plusieurs de leurs Docteurs avec qui j'ay tres-souvent disputé à Hispaham, à Bagdat & ailleurs, se sont plaints à moi de ce que nous les condamnons souvent sans les entendre : Car nous croyons bien, ajoutoient-ils, qu'il n'y a qu'une nature en IESUS-CHRIST, non pas en la confondant comme Eutichez, ni en lui ôtant la nature humaine comme faisoit Apollinaire, mais en soutenant avec saint Cirille Patriarche d'Alexandrie, dans les admirables Livres qu'il a écrits contre Nestorius, qu'il n'y a qu'une nature

du Verbe qui eſt incarné.

Ils celebrent la ſainte Meſſe & l'Office divin, en Armenien; mais un Armenien grammatical qui n'eſt pas entendu de tout le monde, & ſur tout la plûpart de celui de la Meſſe. Leurs Egliſes ſont ornées tres-proprement; & ils affectent d'y avoir quantité de lampes & de luminaires. Ils y ſont fort modeſtement, & ſur tout durant le Service divin & la celebration des ſaints Miſteres, où ils élevent de peu à peu & avec grand reſpect, le livre des Evangiles. Cela ſe fait ordinairement au ſon de certaine cimbales, qui ſont comme des aſſietes de cuivre, qu'ils font hurter les unes contre les autres; & on obſerve la même choſe à l'élevation de l'Hoſtie conſacrée & du Calice. Pendant cette élevation le peuple frape ſa poitrine, fait le ſigne de la Croix, & puis avec une grande & parfaite ſoumiſſion, baiſe trois fois la terre, ce qu'on fait quelqu'autres fois devant la Meſſe; & ils ſont ſi ſeveres obſervateurs de ces ſaintes coûtumes,

que

que leur Patriarche même, qu'ils appellent le Catholique, ne s'en dispense pas. Ils croyent la realité du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie; professent hautement que la substance du pain & du vin est veritablement changée & transubstanciée en la substance du Corps & du Sang du Verbe fait Homme.

Ils celebrent avec du pain azime, de forme ronde; & sur leur Hostie est imprimée une croix, avec quelque lettres Armeniénes. Ils disent tout leur Office, quoique tres-long, debout; & à la Messe ils ont la téte decouverte. Ils aiment qu'on leur parle de Dieu: Aussi les Predications sont familieres parmi eux, bien que la plûpart du tems, ils ne fassent que lire dans un Livre. Quand durant ces Sermons, on les entretient de la Vie, Mort & souffrances du Fils de Dieu, il en témoignent un deplaisir extrême, ils se battent la poitrine; & poussent tres-souvent grande abondance de larmes & de soupirs. Je dois ajoûter à cela, qu'ils ne mettent

point d'eau dans le Calice : qui est une erreur qu'ils avoient, au sentiment de quelques Auteurs du tems même du Concile de Calcedoine, que j'ay deja allegué. Ils ne veulent point admettre de Purgatoire en general ; cependant ils font plusieurs prieres pour les personnes decedées, & moi-même, dans les disputes particulieres, je leur ay fait souvent avouer qu'il falloit qu'il y eut un troiziéme lieu pour purger les ames qui meurent avec quelque défaut, puisque le saint Esprit nous assure par la bouche de saint Iean, que rien de soüillé n'entrera dans le Ciel : mais je parleray plus en particulier de ces croyances, dans le cinquiéme Chapitre, où je rapporteray quelques conferances des Missionaires avec les Armeniens, & dans le troiziéme, où je traiteray de leurs coutumes.

ARTICLE V.

Témoignage de la vie des Armeniens, de leurs Prêtres Ecclesiastiques, de leurs Religieux, & des Docteurs.

IL faut que j'avoüe ingenüment, que je n'ay point vû de Nation dans le Levant, où les saintes coutumes du Christianisme soient mieux observées que parmi les Armeniens. Les Prêtres Curés sont extrêmement pauvres & ignorans ; de sorte qu'à peine sçavent-ils lire, & sont obligés de gagner du pain pour eux & pour leurs enfans. (Car ils sont mariés) à la sueur de leur visage. Cette grande ignorance vient de cette pauvreté, & de ce qu'ils n'ont point de Colleges. Aussi s'il y a de la sciance parmi eux, elle est toute dans les Monasteres, qui sont presque tous de l'Ordre de S. Basile.

Leurs Patriarches, & les Evêques, ſont preſque tous tirés de ces Monaſteres, auſſi bien que les Docteurs dont je vai maintenant parler. I'ay remarqué dans l'Article precedent, qu'ils officient avec une grande devotion, & même avec beaucoup de magnificence, ſur tout dans Iulfa, où leurs Egliſes & les ornemens qui ſervent à les enrichir, ſont fort beaus. Ce qui les entretient tres-bien dans l'obſervance des coutumes qu'on leur a preſcrites. Ceux qu'ils nomment Vartapietes, ſont leurs Predicateurs, qui ſont toujours tirés des Monaſteres, où aprez avoir paſsé un certain tems dans les études & l'obſervance parfaite, ils ſont Gradués, peuvent exercer ce miniſtere ; & on leur donne enfin ce titre, qu'ils reçoivent de l'Evêque. Celui-ci leur met un bâton paſtoral dans la main, toutefois different du ſien. En ſuite ils tâchent de s'aquiter fort ſoigneuſement de leur emploi ; & ſur tout durant le Carême, qu'on les envoye dans tous les lieux où l'on les juge neceſſaires.

Ils

Ils ſont en tres-grande eſtime parmi eux, & ils ont même bien de l'autorité ſur leur peuple, & même ſur les Prêtres, qu'ils viſitent par ordre des Evêques ; & les font bâtonner lorſqu'ils ont fait des fautes dignes de châtiment. Ie ne m'étonne pas que ces Docteurs ayent tant du credit, car ils ont bien du Religieux, tant dans leur vêtement, & leur maniere de vie, que dans leur converſation & leur retraite, qui ſur toutes choſes les met dans l'eſtime où ils ſont parmi ceux de leur nation. Ce ſont pour l'ordinaire de ces Vartapietes qu'on fait Evêques, quoiqu'ils en ayent d'autres Eccleſiaſtiques ; Il eſt vrai que ceux-ci dont il y en a peu, ne ſont pas fort eſtimés parmi eux, en comparaiſon de ces Docteurs ; & ce malheur vient de leur ignorance & de leur pauvreté. Ie conclus que ſi les autres joignoient à la vie auſtere & retirée, les exercices de l'Oraiſon mentale, comme ils le pourroient faire, ils excelleroient dans cette vie contemplative ; & il ne leur manqueroit rien pour les faire de

parfaits

parfaits Solitaires, que l'obeiſſance à l'Egliſe Romaine.

CHAPITRE II.

Du Gouvernement des Armeniens.

ARTICLE I.

Quelques remarques touchant le Royaume d'Armenie.

L'ARMENIE diviſée en grande & petite, eſt d'une aſſés grande étenduë pour porter le titre de Royaume : Auſſi durant pluſieurs ſiecles elle a été gouvernée par des Princes qui prenoient le titre de Roy. Les peuples encore aujourd'huy, ont en ſinguliere veneration, les noms de tous ceux qui les ont

ont gouvernés : Mais entre ceux-là, il y en a deux qu'ils estiment davantage ; & sont Abgar & Tartat, c'est à dire Abagare & Tiridate, dont nous avons fait mention ; tous deux grands par leur bravoure, mais plus grands pour avoir assujetti leur Empire à celui de Iesus-Christ, aprez lui avoir assujetti leurs cœurs, par une parfaite soumission à son Evangile.

Cesar ayant étendu son Empire jusques dans leur païs, ils ont été durant long-tems, tributaires de l'Empire Romain. Ils disent à ce sujet, que les deux premiers Rois Chrétiens dont j'ay parlé, aprez avoir reçû la Foy de Jesus-Christ, l'un par saint Thadée, & l'autre par saint Gregoire; en donnerent avis aux Empereurs qui regnoient de ce tems, pour recevoir leur approbation en ce changement de Religion ; à quoi ces derniers consentirent.

Comme leur païs confine la Perse, ils ont toûjours eu de grands differens avec les Rois de ce Royaume voisin, qui les ont tres-souvent vaincus, & quel

quelquefois ils les ont pouſſés avec tant de violence, qu'ils les ont contraints de fuïr juſques dans les Indes, comme nous avons déja dit. Enfin comme cette nation eſt extremement difficile à gouverner, & que les peuples fort amateurs de la liberté, la preferent à toute ſorte de domination ; & que même ils ne ſouhaittent pas de vivre ſous un ſeul Monarque ; ils ſe ſont ſouvent revoltés contre leurs Rois, & cette revolte leur a cauſé de grands maux. C'eſt ce qui donna occaſion aux Perſans de les aller ſoûmettre ; & c'eſt par ce moyen qu'ils s'emparerent de leur païs, & les mirent dans l'eſclavage où ils vivent à preſent.

ARTICLE II.

Force des Armeniens ; Ceux de Iulfa conſiderés.

CEtte Nation ſeroit aſſés habile aux armes, ſi elle y étoit inſtruite avec ſoin.

ſoin. Car les Armeniens ſont fort robuſtes, ont bon corps, & approchent aſſés bien de la complexion des Suiſſes, que quelques Hiſtoriens diſent même être de leur famille, & de leur ſang. Ceux-là preuvent que ces derniers paſſerent autrefois de l'Aſie en Europe, où ils ſe ſont fort multipliés, & s'y ſont acquis une grande reputation par la force de leurs armes. Quoy qu'il en ſoit, on n'ignore pas que dans les guerres qu'eut Darius contre Alexandre, ſa meilleure gendarmerie étoit Armeniene; & ils ne ſe fuſſent pas laiſſé vaincre, s'ils n'euſſent eu à faire à d'autres courages qu'a ceux de toute l'Aſie.

Ceux d'aujourd'huy aiment mieux combattre à pied qu'à cheval, & portent de longs écus plats, qu'ils plantent dans terre, & s'en ſervent de retranchement contre les chevaux.

Les Armeniens qui ſont à preſent dans Iulfa, prez d'Iſpahan, bien qu'ils ne ſoient pas décendus des plus nobles de leur Nation, ſont neanmoins aujourd'huy plus conſiderés & plus ri-

ches que tous les autres dispersés en plusieurs endroits de la Perse & de la Turquie. Aussi ils se sont acquis une si grande reputation par le moyen du commerce qu'ils font, & des richesses qu'ils ont amassées, qu'on ne fait état que d'eux ; Et même leur Patriarche, qui demeure prez d'Erivan, aprez avoir été élû vient ordinairement ici pour s'y faire reconnoître, comme de la principale & plus noble partie de toute leur Eglise. Peut-être qu'ils agissent par interêt: Car, pour l'ordinaire, ils ne manquent pas de s'en retourner chargés de presents que leur font les Marchands pour leur témoigner leur soumission & leur gratitude.



ARTICLE III.

L'établissement des Armeniens à Iulfa, prez d'Hispaam, sous le regne de Cha Abbas, où est prouvée, par plusieurs exemples, la grande bonté que ce Prince avoit pour eux, à la consideration de Coaga Nazar leur Gouverneur.

CHa Abbas, grand Conquerant, & plus grand politique, aprez avoir pris Erivan sur le Turc, & par consequant Iulfa le vieil, qui n'en est pas beaucoup éloigné, sçut qu'une puissante armée venoit de Constantinople, vers Erivan & Tauris, pour s'emparer de ces places. Cette nouvelle l'obligea sur tout de pourvoir à sauver les habitans de Iulfa, qui avoient deja la reputation d'être de bons Marchands, esperant que par

leur moyen il pouvoit enrichir ſon païs. Il les fit donc tous ſortir de leur anciéne habitation, avec promeſſe de leur en donner une meilleure, ou pour le moins plus aſſurée, & à l'abri des armées; puiſqu'elle ſeroit dans ſa ville royale, où il les protegeroit comme ſon peuple. Ce qu'il fit, & leur donna une belle place à demi lieüe d'Hiſpaam, où ils bâtirent leur nouveau Iulfa, & où maintenant il y a pour le moins quatre mille maiſons, qu'ils ont augmentées de nouveaux bâtimens, à meſure qu'ils ſe ſont enrichis par le negoce.

Le Roi donna le Gouvernement de cette petite Republique, à Coaga Safar, Armenien; en ſuite à ſon frere, qui s'appelloit Coaga Nazar, pere de celui qui les gouverne à preſent. Et pour leur témoigner d'abord qu'il deſiroit les traiter en ſujets legitimes, & non point en eſclaves, il leur diminua de la moitié le tribut qu'ils donnoient au grand Seigneur, lorſqu'ils étoient ſous ſa domination; & les quitta pour cinq cens tomans toutes les années, qu'ils

qu'ils r'amassoient eux-mêmes, sans que les Persans pussent se mêler de leurs affaires. Il leur donna pour accorder leurs differens & finir leurs procez, un Derogha fort consideré dans la Perse ; mais qui n'alloit pourtant pas se tenir à Iulfa. Le Coaga faisoit toutes les affaires, terminoit les diferens, & ne se servoit des gens du Derogha, que comme s'ils eussent été ses Huissiers, ausquels il commandoit d'executer ce qu'il desiroit. Et s'il se passoit quelque chose qui meritât punition, ou amande, il la taxoit, ordonnant à ces Officiers de la recevoir ; mais non pas d'avantage.

Ils étoient aussi obligés de donner tous les ans la somme de cinquante tomans, pour le Derogha, qui s'entretenoit avec grande union avec Coaga, & ses gens ; même son Lieutenant lui portoit tant de respect, qu'il ne s'asseoient jamais en sa presance, qu'aprez qu'il leur avoit fait signe de la main de le faire. Plus ceux de Iulfa s'enrichissoient par le com-

merce, & plus Cha-Abbas leur témoignoit de bienvueillance. Il avoit tant d'affection pour le pere de celui qui eſt Gouverneur à preſent, qu'il ſembloit traiter avec lui plutot comme avec ſon égal, que comme avec ſon ſujet, & un ſujet pris en guerre. Ils mangeoient quelquefois enſemble; & ſe diſoient reciproquement de bons mots : ce qui plaiſoit extrêmement au Roi. Même on dit que Cha-Abbas appelloit celui-ci aveugle, parce qu'il étoit un peu louche : Il lui repondoit qu'il l'étoit plutot lui même, étant né d'un pere aveugle, & ayant fait priver de la vûë, par jalouſie, même quelques-uns de ſes enfans. Ils continuoient ainſi plaiſamment leurs railleries.

Vn jour le Roi diſant, en riant, au Coaga Nazar pourquoi lui & tous ceux de ſa Nation, ne ſe faiſoient pas Mahometans, & que c'étoit une choſe ſûre, que reſtans en leur Religion ils n'entreroient jamais en Paradis : Sire lui répondit l'autre, les Armeniens ſont ſi oppozés aux Perſans,

ſans, & leur Religion les éloigne ſi fort de ceux qui profeſſent celle de Mahomet, qu'ils ne ſe ſoucient pas où aller, aprez leur mort, pourveu qu'ils ne ſe rencontrent pas avec eux. L'Enfer leur ſera plus agreable, privés de leur compagnie, que le Paradis avec de ſemblables gens, ſuppozé qu'ils y aillent. La reponſe étoit trop adroite, pour ne faire pas rire le Roi, qui prenoit grand plaiſir à cette humeur goguenarde, & cheriſſoit d'autant plus Coaga, qu'il étoit homme de bon ſens, & qui donnoit de bons conſeils lorſqu'on lui propoſoit quelque affaire d'état.

La liberté de ce Gouverneur Armenien étoit ſi grande avec Cha Abbas, qu'un jour de leurs fêtes principales, qu'ils appellent *Vartivover*, & qui eſt la Transfiguration de notre Seigneur, durant laquelle ils font de grandes rejouïſſances, & ont coutume de ſe jetter de l'eau les uns ſur les autres: durant cette fête, dis-je, le Roi étant allé dans la maiſon de Coaga Nazar, ce dernier fit venir une

bande de jeunes garçons en chemiſe & en calçons, comme ils ſe tiénent ce jour-là, afin de ſe mouiller les uns les autres, & donner du divertiſſement à ſa Majeſté Perſanne. Auſſi Cha Abbas aima fort ce jeu, & aprez avoir fait baigner quelques-uns des premiers de ſa Cour, il commanda enſuite à ces jeunes garçons de prendre le Coaga Nazar, & le porter dans un reſervoir d'eau ; Ce qu'ils executerent plaiſamment. Le Roi le gauſſant de le voir ainſi mouillé, & lui par une hardieſſe qu'il ſçavoit être agreable au Prince, commanda à ces mêmes gens, d'aller jetter de l'eau ſur Cha Abbas : Ce qu'ils executerent ſans crainte ; dequoi le Roi ne ſe fit que rire. Quelques-uns des premiers de ſa ſuite ſembloient pourtant ſe formalizer de ce procedé ; Mais le Roi leur dit, que ces Armeniens étoient ſi jaloux de leurs ceremonies, qu'ils croyoient ſaintement inſtituées, & de les pratiquer ſur tous indiferamment, que s'ils n'euſſent pas deſiré, auſſi bien qu'eux, d'être mouillés, il ne falloit

pas

pas se trouver à leur fête.

Les Armeniens font encore grande fête le jour des Rois ; & en memoire du Batême de IESUS-CHRIST, & de ce que les eaus du Iourdain furent ce jour sanctifiées par l'atouchement de la Personne du Sauveur, ils les benissent & les consacrent avec grande ceremonie. Cha Abbas, pour leur faire plaisir, ne manquoit jamais lorsqu'il étoit à Hispahan, de se trouver à cette fête, & avoit la patience d'y rester durant toute la ceremonie qui duroit deux ou trois heures ; En suite il prenoit à boire de leur main, & faisoit colation des viandes qu'ils lui preparoient sur le bord de l'eau ; & quelquefois s'en alloit passer le reste de la journée dans la maison de Coaga. En verité je ne sçai quel bon augure il tiroit de ces visites dans sa maison ; Mais je sçai que les Armeniens ont remarqué, que le jour avant qu'il partit pour la conquête de Candhar, & de Bagdad, qui lui réussit si heureusement, il fut coucher chés Coaga ; & mêmes il lui dit qu'il en agissoit ainsi

ainſi, parce qu'il avoit remarqué que cela lui portoit bonheur.

On peut juger aprez cela ſans peine ſi les Kans & les Grans de Perſe, reſpectoient Coaga Nazar, connoiſſant la bienvueillance que le Roi avoit pour lui, & dont il lui donnoit des marques en toutes les occaſions. Auſſi les Armeniens n'avoient pas ſujet d'aprehender aucun mauvais traitement des Perſes, étans protegés par un ſi puiſſant Gouverneur : Ce qui faiſoit qu'ils en uſoient avec toute ſorte de liberté, & ſur tout pour la Religion. On dit que lorſqu'ils vouloient bâtir quelque Egliſe à Iulfa, le Roi leur envoyoit ſes tambours & ſes trompettes, afin d'encourager les Ouvriers, qu'on ne manquoit pas dè faire boire à la ſanté du Roi, auſſi bien les Perſans que les autres. Voilà ſans doute une grande bonté d'un Prince, qui protegoit les Armeniens ; & même ſouvent, quoique ce fut au des-avantage de ceux de ſa Secte.

On rapporte qu'un jour un Armenien ayant tué un Perſan, les parens

du

du defunt furent se plaindre à Cha-Abbas, qui pour appaiser la querelle, les voulut faire taire par le moyen de quelque argent. Ces derniers n'en voulurent point, au contraire ils s'emporterent à demander justice du meurtrier; citant leur Loi, par laquelle il leur est permis de se vanger. Le Roy qui avoit dessein de sauver le criminel, & qui même en étoit importuné de Coaga Nazar, trouva un expedient assés agreable pour se deffaire de ces importuns. Il leur dit que selon leur Loy, le sang d'un homme étoit à prix; mais que c'étoit le sang d'un croyant comme eux: que pour celui des Armeniens qui étoient infideles, il devoit être à un plus haut prix, dautant qu'il y avoit bien plus de peché de tuer un Chrétien, qui avoit de grands contes à rendre à Dieu pour son infidelité, que de mettre à mort un Fidele qui étoit comme assûré de son salut. Il conclud que s'ils lui vouloient fournir une somme d'argent qu'il leur demanda, il leur livreroit ce Chrétien pour le mettre à mort.. Mais la somme étoit si

consi

confiderable qu'ils fe contanterent d'en recevoir une moindre, par laquelle ils furent fatisfaits, & par ce moyen le Roi fauva l'Armenien, pour acquerir encore plus fortement ceux de fa Nation.

On m'a auffi affuré que Cha-Abbas defendit l'ufage du tabac, par une politique qui luy étoit naturelle : ce qu'il fit fur peine d'être brûlé, ou d'avoir le ventre ouvert, qui eft le fuplice ordinaire du païs ; & qu'il fit executer fur plufieurs qui contrevinrent à ce commandement. Il y eut un Prêtre Armenien qui fut accufé d'en avoir pris depuis cette defenfe ; & ainfi condamné au feu par les Iuges d'Ifpaham. Le Roi en étoit lors abfent, Coaga Nazar le fut trouver à Casbin où il étoit, pour lui demander grace pour ce Prêtre. Il lui répondit qu'il ne pouvoit agir contre la Loy qu'il avoit fait executer fi feverement fur plufieurs ; & particulierement fur la perfonne d'un Grand, nommé Cafalbaches, qu'il avoit fait mettre à mort, pour l'avoir méprifée. Mais pour lui donner

donner quelque ſatisfaction, il luy dit qu'il leur ſeroit facile de ſauver leur Prêtre s'ils vouloient, & que pour cela il commanderoit que l'execution en fût faite à Iulfa, où ils pourroient ſans peine l'enlever des mains de l'executeur de la Iuſtice. Le jour de l'execution, le feu fut allumé dans la place de Iulfa, & le Prêtre y fut conduit par les gens de la Iuſtice; Mais Coaga Nazar ayant donné ordre aux femmes de ſe tenir prêtes avec des bâtons, pour ôter le malheureux des mains de ceux qui le conduiſoient, elles ſortirent de leurs maiſons à l'improviſte, & firent ce qu'on ſouhaittoit. On en fit des plaintes au Roi; mais on n'en eut autre réponſe, ſinon que ces Armeniens étoient une Nation difficile à gouverner; & qu'ils étoient ſi jaloux de l'honneur de leurs Prêtres, qu'ils ſe feroient plutôt tous mettre en pieces, que d'avoir la honte de les voir ainſi mourir ignominieuſement.

Ce Roi avoit cette bonté pour les Armeniens, que non ſeulement il les protegeoit par une faveur particuliere,

& en leurs biens & en leurs personnes ; mais ce qui est davantage, il les conservoit dans leur Religion, & sembloit être bien-aise qu'aucun d'eux ne la quittât pour prendre la sienne. Il pouvoit faire cela par un motif de politique, sçachant que les Armeniens comme Chrétiens, avoient entrée libre & facile dans la France, pour trafiquer ; ce qui n'eût pas été si libre à ses sujets Il étoit encore poussé à cela de peur de mécontenter ce Coaga, qu'il sçavoit être ferme dans sa Religion, & qui se seroit declaré ennemi de ceux de Iulfa, qui se fussent laissés emporter à cette lâcheté.

Il y en eut un qui vint un jour trouver Cha-Abbas, qui pour quelque mécontentement particulier, ou pour quelque interêt caché, vouloit se faire Mahometan. Ce Roi politique demanda à Coaga Nazar, qui étoit pour lors en sa compagnie, quel étoit celui qui demandoit à changer de Religion. Coaga lui répondit que c'étoit un homme de neant parmi eux, lequel desirant une Religion plus libertine, la

venoit

venoit chercher parmi les Mahometans. Alors le Roi ſe tournant vers ceux de ſes Kans qui étoient avec lui : Ceux, dit-il, qui ne vaient rien parmi nous ſe font Derviches ; & le rebut des Armeniens vient ſe jetter parmi nous, comme ſi la Religion de Mahomet étoit la retraitte des faineans. Demandés à ce coquin, ajoûta-t-il, s'il a deux Tomans à me donner, pour l'honneur qu'il pretend recevoir, faiſant profeſſion de nôtre croyance. Ce pauvre homme qui penſoït trouver de l'appuy & de la faveur parmi les Perſes, voyant qu'on lui demandoit de l'argent, s'enfuit chargé de honte ; & ne parla plus de ſe faire Mahometan. I'ay rapporté tous ces exemples, pour faire connoître le bonheur des Armeniens, dans leur établiſſement en ce païs ; & durant le regne de Cha-Abbas, qui aimant tendrement leur Gouverneur, le rendoit Souverain par les faveurs qu'il lui faiſoit continuellement.

ARTICLE IV.

Mesintelligence entre les Armeniens de Iulfa, à cause du Gouvernement Politique : Et du Spirituel de leur Evêque.

CE Coaga étant mort, son fils appellé Coaga Safras, lui succeda au Gouvernement; non pas toutefois avec un pouvoir si absolu, parce que les habitans de Iulfa, qui sont furieusement jaloux de leur liberté, aussi bien que les Suisses; & qui durant le regne de Cha-Abbas, avoient supporté avec peine la domination de Nazar, soûtenu par Cha-Abbas; voyans aprez la mort du Roi & de ce Coaga, son fils qui vouloit en agir comme son pere, ils resolurent de lui faire piece; & de diminuër ce grand pouvoir, qui leur sembloit insupportable; & sur tout en une personne qui n'avoit point d'avantage sur eux, que la faveur & de l'argent.

l'argent. Aussi avec le tems ils lui opposerent un des leurs, qui étoit riche de vingt mille tomans, que son pere avoit acquis par la marchandise, aprez être sorti de la boutique d'un boucher.

Celui-ci fit si bien par son argent qu'il dépensa presque tout pour venir à bout de son dessein, qu'il fit ôter le Gouvernement à ce Coaga, & se le fit donner. Il est vray qu'il ne le put tenir que deux ans; & aprez cela l'autre qui avoit conservé son bien, & qui avoit par dessus celui-ci, l'avantage d'un bon esprit, rentra dans la charge; qu'il n'exerça pourtant pas avec la même autorité qu'auparavant. Les plus puissans de Iulfa ayans enfin attiré dans leur ville, le Lieutenant de leur Derogha, il agit si bien que, soûtenu par la puissance de ceux-ci, il affoiblit de beaucoup l'autorité de leur Gouverneur, par les moyens qu'ils lui en donnent. Si ce Coaga pouvoit contraindre son humeur, & qu'il sçût faire plus d'état de ceux qu'il ne veut reconnoître que comme ses sujets, &

les gouverner en esclaves, il seroit également aimé & honoré, & pourroit se vanter de ne craindre personne dans la Perse, que le Roi, qui lui feroit même beaucoup de faveur. Mais comme il ne peut changer d'humeur, & avilir son autorité, qu'il a fait valoir dez qu'il a commançé de gouverner, & du vivant de son pere, il se voit contraint d'en souffrir beaucoup, plutôt que de se soumettre.

Ceux de Iulfa qui forment ce party, ont tant d'apprehension que leur Gouverneur ne revienne dans cette premiere souveraineté, que quelquefois ayant sçû que le Roi avoit promis de le venir voir, ils en ont empêché l'execution, par des presens qu'ils envoyoient aux Grands, afin qu'ils s'employassent à faire changer de dessein à leur Prince. Cette mes-intelligence est cause qu'ils ne sont plus dans l'estime où ils ont été autrefois, du tems de leur parfaite union. Ils sçavent bien eux-mêmes qu'ils se détruisent, & qu'ils se rendent méprisables aux Perses, qui les tiranisent dans Iulfa, & sur tout à

present, qu'ils y exercent plus souverainement la Iustice. Mais nonobstant cela, ils ont une si grande aversion pour l'autorité de leur Gouverneur, & pour sa façon d'agir, qu'ils aiment mieux être reduits à cette extremité, que de le voir dans l'état de les dominer en maître. Le peuple cependant souffre beaucoup à cause de cette des-union, & aimeroit bien mieux se voir dans le premier état auquel ils joüissoient d'une liberté plus avantageuse. Ce Coaga ne pouvant donc gouverner comme il souhaitteroit, se contente de ce qui lui reste d'authorité. Il a une Maison qui est sans doute, la plus belle du païs, si on en excepte celle du Roi; & la mieux emmeublée, outre cela on le croit riche de douze mille tomans, qui sont entre les mains de ses facteurs pour les faire valoir. Ses ennemis ne laissent pas de lui rendre leurs devoirs, bien qu'ils ne le craignent pas tant qu'auparavant: Les grands mêmes de Perse le considerent, & ont beaucoup de respect pour lui.

Pour le ſpirituel, les Armeniens de Iulfa ſont gouvernés par un Evêque, qui bien qu'il tienne le premier rang dans leur Egliſe, aprez leur Patriarche, ne prend toutefois pas le titre d'Archevêque; parce qu'en ayans perdu l'office, ils en ont perdu le nom. Il eſt en grande veneration parmi le peuple, & exerce ſur tout ſon pouvoir ſur ceux de ſon Clergé, qu il châtie ſeverement, quand ils manquent à leur devoir.



CHAP.

CHAPITRE III.

Des Coutumes des Armeniens.

ARTICLE I.

De leur Baptême, & de quelques ceremonies particulieres qu'ils observent.

JE ne panse pas qu'il y ait au monde, une Nation plus attachée à ses coutumes que les Armeniens, & qui les observe avec plus de superstition & de constance. Si quelqu'autre m'avoit raconté en France, ce que j'ay dessein d'en dire, je vous avouë que j'aurois eu de la peine d'en croire la moitié : Cependant je me suis detrompé, & je prie ceux qui se donne

donneront la peine de lire ce que je mets ſur le papier, d'uzer de plus de courtoiſie avec moi, & d'être perſuadés que je n'avanceray rien ici dont je ne ſois le temoin & que je n'aye connu aprez un examen aſſez exat.

Pour commancer par leur Batême, il eſt sûr qu'il eſt tres-conforme au nôtre, en toutes ſes ceremonies. Ils adminiſtrent ce Sacrement avec beaucoup d'éclat ; & font cette ablution ſacrée par l'immerſion & infuſion tout enſemble. Ils ne manquent jamais de donner enſuite la ſainte Euchariſtie au petit enfant, qui n'étant pas encore capable de l'avaler, ils lui frottent les lévres du Corps ſacré de notre Seigneur, aprez l'avoir trempé dans le Sang, ſelon leur coutume. Pour tenir les enfans ſur les Fons ſacrés, ils ne prénent que des Parrains, n'étant pas la coutume parmi eux de ſe ſervir de Marraines ; & aprez que l'enfant eſt batizé, le Parrain l'emporte entre ſes bras dans la maiſon de ſes parens, accompagné de quelques Prêtres, qui le conduiſent en

pſalmo

psalmodiant ; Et ce qui est fort particulier, le Parrain remettant l'enfant entre les mains de sa mere qui est dans le lit, elle lui baise le pié, & depuis ce tems-là, elle ne lui parle jamais ; & même si elle peut, elle ne se laisse point voir à lui. C'est, à ce qu'ils disent, par honneur ; & à raison de l'affinité spirituelle qu'ils ont contractée. J'ay autrefois demandé avec assez d'empressement la raison qui obligeoit la mere du nouveau regeneré, de baiser ainsi les piés de celui qu'elle avoit choisi pour être le Parrain ; ils ne m'en ont point sçu donner de satisfaisante ; & je ne sçay s'ils n'auroient point pris cette coutume de ce qui est marqué au quatriéme Chapitre de l'Exode, que Sephora femme de Moyse, ayant été contrainte de Circoncire son fils Eliezer, par la crainte qu'elle eut que l'Ange, qui leur apparut en chemin, ne tuat son mari, l'en ayant menacé. Car ayant ainsi circoncis son fils, elle se jetta aux piés de l'Ange, qu'elle baisa, comme dit fort bien Cajetan, & non pas

ceux

ceux de Moïſe, ſoit que ce fut pour apaiſer cet envoyé de Dieu en courroux, ou pour le remercier de ce que par ſon moyen l'enfant avoit reçu le bienfait de la Circonciſion. Mais quelle cauſe que puiſſe avoir cette coutume, il ſuffit qu'elle eſt fort particuliere; & ſur tout en ce que la femme pour honorer, diſent-ils, le Parrain de ſon enfant ne lui doit plus parler. Vous verrés des exemples plus étranges de cet honneur imaginaire.

ARTICLE II.

Du Mariage des Armeniens ; Du ſilance & de l'eſclavage des femmes nouvellement mariées.

LEs Armeniens, & ſur tout ceux de Iulfa, ont coutume de marier leurs enfans fort jeunes, afin de les retenir davantage, & empêcher qu'ils ne ſe débauchent parmi les Turcs. Ils donnent le nom de Roi à celui qui ſe

ſe marie ; & le jour de devant, accompagné de pluſieurs jeunes hommes qui ſont priés aux noces, & auſquels il fait preſent à chacun d'une veſte, s'il a dequoi le pouvoir faire, ils vont tous à cheval ſe promener hors de la ville, avec leurs tambours, haubois, & trompettes. Le ſoir bien tard ils reviénent à la maiſon de leur Gouverneur, & s'arrêtent devant la porte de ſa maiſon, & le ſaluent d'une fanfare. En ſuite le Roi des noces, comme ils le nomment, décend de cheval, avec quelques-uns des plus conſiderés de ſa ſuite, & entrant dans la maiſon du Coaga, il lui va baiſer la main. Le Coaga lui ſouhaite toute ſortes de benedictions dans ſon mariage pour le rendre heureux ſur la terre, avec une belle lignée. Aprez il leur fait une legere colation, & le nouveau marié va joindre ſa compagnie, & on le va remettre dans ſa maiſon.

Le matin ils le vont reprendre en même équipage ; & de ſa maiſon ils vont en celle de ſon épouſe, qu'ils amenent dans l'Eglize, où ils ſont

mariés avec aſſez de ceremonie. Le dernier jour des noces, qui eſt le troiziéme, tous ces jeunes garçons paſſent l'aprêmidi à faire voler la tête à pluſieurs poules à coups d'épées, ce qu'ils font avec aſſez d'adreſſe ; & puis ils mangent à ſouper cette volaille. L'épousée qui demeure enſuite dans la maiſon de ſa belle-mere, merite avec plus de droit le nom de ſervante, que celui de maîtreſſe. Dez le jour qu'elle eſt mariée, elle devient muette, & ne peut plus parler. Elle ſe couvre auſſi depuis l'extremité du nés, juſques par deſſous le menton, ce qui eſt commun parmi les femmes mariées ; de ſorte qu'on ne leur voit que la moitié du viſage. Ainſi miſes au nombre des muets, elles ne peuvent plus ni parler, ni répondre à qui que ce ſoit, & ſur tour à leur belle-mere ; & elles ne s'expliquent que par ſigne : Ce qui eſt un langage fort plaiſant parmi eux ; elles ſe font pourtant bien entendre

Vn de nos Peres m'a raconté qu'un jour étant allé voir une fille d'un Iacobite,

Iacobite, qu'il avoit instruite dez sa jeunesse à la pieté, & qui avoit été mariée depuis peu à un Armenien, il crut qu'elle étoit devenuë muette depuis qu elle avoit été mariée. Car lui ayant voulu parler devant sa belle-mere, il fut surpris de la voir parler par signe, avec des grimaces si plaisantes qu'il aprehenda qu'elle ne fut devenüe folle. Il interrogea secretement la belle-mere s'il n'étoit point arrivé quelque incommodité à sa bru, mais il fut bien étonné lorsqu'il eut appris le secret, & qu'il sçut qu'il n'étoit pas permis à ces nouvelles mariées d'ouvrir la bouche pour répondre à ceux qui les interrogeoient.

Comme les belles-meres croyent que ce silance est un respect que les belles-filles leur rendent, aussi ces dernieres tiénent à honneur de le pratiquer long-tems. Il y en a qui demeureront dix ans entiers dans ce silance, les autres cinq ou six, aprez quoi leur langue se délie, & elles leur peuvent parler; mais non pas manger avec elles: ce qui est presque plus

étrange. Elles pourront manger avec leurs belles-sœurs, s'il y en a dans la maison, ou avec de petits enfans, dont elles se servent encore de truchemens lorsqu'elles sont obligées de parler à quelques autres personnes, même à leurs belles-meres, de quelques choses qu'elles ne pourroient pas bien expliquer par leurs signes. Ces brus rendent encore plus d'honneur, selon leur pensée, à leurs beaus-peres, à qui non seulement elles ne peuvent pas parler, mais même elles ne peuvent pas se tenir en leur presence; & les fuyent avec un soin extraordinaire. Elles n'ont de liberté & de conversation qu'avec leurs maris, encore ne mangent-elles jamais avec eux, & ne leurs parlent même pas lorsqu'il y a quelque autre personne avec eux. C'est une étrange chose qu'elles observent encore la même severité avec leurs propres freres, avec lesquels elles n'ont pas la liberté de manger aprez s'être renduës ainsi esclaves.

Il y a quelques années qu'il y avoit ici un Vartapiete Armenien, de ceux

ceux qui ſe diſent Francs, & qui demeurent à Nakchivan, où ils reconnoiſſent l'Egliſe Romaine, lequel ſe plaignant de cette rigoureuſe & ſauvage coutume, diſoit qu'il n'avoit jamais pû obtenir d'une ſœur qu'il avoit qu'elle pût manger avec lui. Il nous aſſuroit que les femmes croiroient avoir perdu quelque choſe de leur honneur, & du reſpect qu'elles ſont obligées de rendre, ſi elles avoient tranſgreſsé ces coutumes, que la continuité leur a renduës ſi faciles, qu'elles ne s'en mettent du tout point en peine. Il y a pourtant une choſe qui leur en devroit bien donner, c'eſt de voir que durant la vie de leurs belles-meres elles n'ont le maniment d'aucune choſe dans la maiſon. Les vieilles femmes pour ſe conſerver toûjours l'autorité, & ſe faire rendre l'honneur qu'elles ont rendu à d'autres, tiénent les clefs de tous les cofres, & ne laiſſent l'adminiſtration de quoi que ce ſoit à leurs belles-filles, afin de les tenir toûjours en eſclavage; Ce qui fait qu'elles n'ont pas beaucoup de

douleur de les voir mourir. I'ay vû dans la maiſon d'un des principaux de Iulfa, une bonne vieille extrêmement malade, laquelle bien qu'au lit de la mort, n'avoit point encore abandonné ſes clefs. De ſorte qu'étant neceſſaire de tirer quelque choſe des cofres pour l'uſage de la maiſon, il falloit encore dépandre d'elle, & lui demander ſes clefs qu'on lui raportoit d'abort aprez. La belle-fille avoit pour le moins quarante-cinq ans, & avoit même pluſieurs grans garçons la plûpart mariés & peres de famille. Il falloit pourtant que dans cet âge elle fût ſoumiſe à la vieille, de qui elle ſouhaita la mort plus de quatre fois.



ARTI

ARTICLE III.

De la grande estime que les Armeniens font du respect : Et de celuy qu'ils se rendent reciproquement ; même les cadets à leurs aînés.

LEs Armeniens ont une si grande consideration pour le respect, qu'ils croiroient non seulement de faire une grande incivilité ; mais encore de pecher contre la bien-seance, l'honnêteté, & les bonnes mœurs, s'ils manquoient de le rendre à ceux à qui ils le doivent. Ie puis avoüer par experience, qu'ils honorent beaucoup les Religieux ; & qu'ils ont une grande deference pour les avis que les leurs leur donnent. Ils ne parlent jamais de leurs Patriarches & des Prelats, qu'avec une parfaite veneration ; & ils croiroient, comme je l'ay marqué, de se faire tort à eux-mêmes, s'ils man-

quoient à ce legitime devoir : De sorte que c'est principalement parmi ces peuples, que cét axiome commun, *honor est in honorato, sed non in honorante*, doit être consideré.

Les fils de famille ne voyent jamais leurs parens qu'ils ne témoignent, & par leurs discours, & par leur contenance, qu'ils les reconnoissent pour leurs maîtres, de qui ils dépandent. Aussi je m'imagine que si ceux qui ont tant vanté cette veneration pour les parens, en la personne des fils des anciens Romains, voyoient celle que tous les Armeniens ont pour ceux à qui ils doivent la vie, ils leur donneroient aussi legitimement des eloges, qu'ils en ont donné aux autres ; & diroient avec verité de ceux-cy, ce qu'un Poëte dit des premiers. (C'est Iuvenal, Sat. 13.)

Credebant hoc grande nefas & morte piandum.
Si juvenis vetulo non assurexerat, & si
Barbato quicumque puer.

Les freres se portent aussi, grand respect les uns aux autres ; & sur tout les cadets

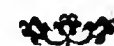
cadets aux aînés. Pour celà ces premiers n'oseroient jamais boire en la presence des autres, sans bailler la tête, & même la tourner tout-à-fait ; ce qui est une plus grande marque de deference & de soumission. I'en ay vû des mariés déja avancés en âge, qui avoient des enfans, & qui ne laissoient pas de donner de ces témoignages de deferance à leurs aînés. I'ai ailleurs marqué cette coûtume, par des exemples particuliers : I'en rapporterai encore davantage que je ne mets point icy, parce que ce seroit repeter inutilement la même chose : outre que ceux qui se donneront la peine de lire ce que j'écris, pourront mieux satisfaire leur curiosité dans ce que j'ay encore à dire.

ARTICLE IV.

Des Festins des Armeniens.

APrez avoir parlé de la ceremonie des Noces des Armeniens, il me semble

font venir les parfums, puis les eaux de rose & d'orange, qu'ils font répandre sur la têre & la barbe des conviés : ce qui se fait avec beaucoup de profusion. En sortant il faut faire encore une pause devant la porte de celui qui les a traittés ; qui fait apporter des chaires, & les retient encore là quelquefois plus d'une heure. Au reste, c'est une injure parmi eux que de refuser la tasse, quand on la presente à quelqu'un. Et comme ils sont assés long-tems à table, il leur est permis d'en sortir, pour aller rendre ce qu'ils ont pris de trop : ce qui est assés familier parmi eux. Au reste les Armeniens de Iulfa sont assés magnifiques en leurs festins : mais hors de là, ils sont extremement avares, & vivent fort mesquinement.



ARTI

ARTICLE V.

Des Funerailles des Armeniens : Des festins & des prieres qu'ils font pour les morts.

LOrſque les Armeniens meurent, leurs enfans ou leurs heritiers, diſſipent beaucoup de bien pour honorer leur memoire. Il eſt vrai qu'ils font de grandes charités aux pauvres ; mais ce qui eſt ridicule, c'eſt qu'ils dépenſent beaucoup davantage en feſtins, à tous ceux qui les vienent conſoler. C'eſt pour cela que la premiere choſe qu'ils preparent aprez la mort de leurs parens, c'eſt d'avoir bien de marmites, & de broches ; Et cette coutume eſt ſi fort enracinée parmi eux, que bien qu'aſſez improuvée par leurs Vartapietes, elle ne laiſſe pas de ſe pratiquer ; & ils engageroient plutot leurs maiſons que de

manquer à l'obſerver dans les occaſions.

Ils font encore des feſtins le ſeptiéme, le quatorziéme, & le quarantiéme jour aprez le decez, deſtinés aux Services pour l'ame du defunt, & ſur tout au bout de l'an, qu'ils font de noûveau un magnifique feſtin. Ceux qui ont plus d'empreſſement & de zele pour l'honneur de leurs parens, continuent durant leur vie à faire cette commemoration bachique. Il y en a même qui font bâtir de petites maiſons ſur la foſſe de leurs peres; & ils ne manquent jamais d'y aller faire tous les ans un magnifique repas à tous leurs amis & parens; & même d'y mener les Ioueurs d'inſtrumens, au ſon deſquels ils boivent tous à la ſanté du defunt. Ils ſe croyent bien payés de ces dépenſes, lorſqu'ils entandent que les conviés, la taſſe en main, beniſſent la memoire de leurs parens, & leurs ſouhaitent toute ſorte de bonheur dans le Ciel.

Les femmes, pour obſerver le tems du dueil avec plus de rigueur, ne ſortent

tent, quelquefois de leurs maiſons, qu'aprez le bout de l'an. Durant ce tems-là, il ne leur faut point parler d'aller aux exercices de devotion. Ceux qui meurent donnent une Croix d'argent à leur Egliſe, petite ou grande, ſelon leur devotion & leurs biens. Le nom du defunt eſt écrit deſſus. Dans toutes les maiſons ils tiénent toutes les nuits des lampes allumées, en memoire des morts; Outre toutes ces devotions & devoirs qu'ils rendent à la memoire des trepaſsés en cinq jours de l'année, qui ſont les veilles de leurs plus ſolemnelles Fêtes, ils vont dans les Cimetieres faire des prieres pour les morts. Ie vous laiſſe à penſer; aprez cela, s'ils ſe peuvent defendre de croire le Purgatoire, & s'ils peuvent faire tant de prieres pour quelqu'un autre que pour ceux qui y ſont detenus.

ARTICLE VI.

Quelques coutumes des perſonnes mariées, & ſur tout de leur Prêtres; Et du grand reſpect qu'ils ont pour le Sacrifice de la Meſſe.

QVand le Roi fait enlever quelque femme des Armeniens, à cauſe de ſa beauté : Ce qui arrive quelquefois, bien que rarement; ou bien quand quelqu'une ſe fait Mahometane, ils permettent à leurs maris d'en épouſer d'autres. Ie pris un jour la liberté de remontrer à un de leurs Evêques, que cela ne ſe pouvoit pas faire legitimement ; & je lui citai les paſſages de l'Ecriture ſainte, qui contrarient cette coutume. Il me repondit qu'ils le permettoient pour eviter un plus grand mal, qui arriveroit, ſi ceux-ci ſe faiſoient Mahometans. Ils ajoûtoient que ces femmes enlevées par force, ou Mahometanes

hometanes de bon gré, étoient censées mortes, ou civilement, ou spirituellement. Il fallut se contenter de cette réponse, n'étant pas possible de leur persuader le contraire.

Les Prêtres, comme je l'ay remarqué, sont mariés : Ce n'est pas pourtant qu'ils puissent épouser des femmes étant dans le Sacerdoce ; mais ils peuvent être Prêtres étans mariés. Cependant quand ils perdent leurs épouse, ils demeurent tout le reste de leur vie dans le veuvage, comme l'Eglise l'ordonne. Même pour l'ordinaire il ne leur est plus permis de confesser, s'ils ne sont deja avancés en âge. Les Vartapietes, qui ne prénent jamais de femme, ne les confessent point; mais seulement les hommes. Il en est de même des jeunes Prêtres nouvellement consacrés, qui sont obligés durant un ou deux ans, de demeurer toûjours dans l'Eglise, où même ils couchent, & ne peuvent point aller dans leur maison durant tout ce tems qu'ils sont obligés de celebrer tous les jours, s'il est necessaire. Aprez ce tems ils disent

la Messe toutes les semaines, & s'il ne se fait quelque nouveau Prêtre, ils ne peuvent durant ce tems, s'aprocher de leurs femmes. Ils ont coutume de s'en separer une sepmaine avant que de celebrer la sainte Messe; ce qui est une marque du respect qu'ils ont pour ces redoutables misteres. Ils m'ont dit, que la nuit du jour qu'ils doivent celebrer, ils ne se couchent pas de leur long, pour ne donner lieu, par ce trop grand repos, à quelque rebellion de la nature.

ARTICLE VII.

Par quelle invention les apostats sont éloignés de la succession des biens de leurs parens.

LEs Persans ont une malheureuse Loi parmi eux, qui donne droit aux Chretiens qui se font Mahometans, de se saisir de toute la succession de leurs parens, & en dépossèder leurs plus

plus proches. Pour eviter cette tirannie, qui leur feroit infuportable, & qui dans peu de tems extermineroit tout le Chriftianifme en ces lieux, ils ont trouvé deux moyens de s'en defendre. Le premier eft de des-avouer tels apoftats pour leur parens, & fe foumetent fans peine au jurement pour l'affurer ; leurs Vartapietes leur ôtent toute forte de fcrupule fous pretexte qu'ayans abandonné leur Religion, ils ne les doivent plus reconnoître pour leurs parens. En fuite de ce des-avû qu'ils font, il eft neceffaire, pour venir à une preuve fufifante du contraire, de produire devant le Iuge, plus de cent témoins irreprochables ; C'eft à dire qu'ils foient Mufulmans, perfonnes de bonne vie, & qui foient en tel état qu'on n'ait point fujet de croire qu'ils ayent été corrompus par de l'argent.

Le fecond moyen dont les Armeniens fe font fervis pour éluder cette injufte Loi, leur a été même infpiré par les Iuges. C'eft de faire une vante ou Fideicommis de tous leurs biens à quelque Perfan qui foit de leurs

amis, & d'en retirer une contre promesse. Ainsi le proprietaire en apparance, ne jouissant que precairement de ces biens, un renegat ne peut pas troubler sa succession aprez sa mort, puisqu'elle est entre les mains d'un Mahometan, qui en dispose ensuite selon la volonté du mort, & conformément aux conventions faites. Mais pour cela il faut s'assurer d'un ami fidele, car autrement ils en pourroient mal agir, & même on m'a dit que cela est arrivé depuis quelque tems.

ARTICLE VIII.

Les Armeniens pratiquent fort regulierement la Confession auriculaire; & d'une suspension de leur jûne.

DE tous les Chretiens du Levant, je n'en ay point vû qui pratiquent plus regulierement la Confession,

que

que les Armeniens. Ce ſeroit un grand crime parmi eux, de Communier ſans s'y être auparavant diſ oſé par ce Sacrement de reconciliation. Il eſt vray qu'il y en a peu qui s'en acquittent dignement à cauſe des penitences inſupportables qui leur ſont données. Il y a auſſi des Prêtres, leſquels aprez avoir impoſé quelque rude penitence, s'offrent, ſi le penitent la refuſe, de l'accomplir eux-mêmes, pourvû qu'on leur donne quelque recompenſe. Ce qui eſt un peu excuſable, à ce que me diſoit il n'y a pas long-tems un de leurs Evêques, à cauſe du peu de revenu que leurs Prêtres ont; qui n'eſt pas même aſſuré, mais fondé ſeulement ſur la devotion de leurs Parroiſſiens, & qui n'eſt pas en verité, capable de les entretenir.

I'ay déja parlé de leurs jûnes, qui ſont bien de cinq mois toutes les années: Mais j'ay oublié de dire qu'ils s'en diſpenſent les Mercredis & les Vendredis depuis Pâques juſques à l'Aſcenſion. Vn jour un de nos Peres leur en ayant demandé la raiſon ils lui alle

alleguerent plaisamment ce passage de saint Luc : *Pouvés-vous faire jûner les amis de l'Epoux, lorsque l'Epoux est avec eux ? Mais il viendra un tems que l'Epoux leur sera ôté, & alors ils jûneront.* ch. 5. v. 34.

ARTICLE IX.

Les Fêtes des Armeniens.

LA Fête que les Armeniens celebrent avec plus de magnificence, aprez celle de la Resurrection, est celle des Rois, à laquelle ils donnent le nom de Benediction de l'Eau, à cause du Baptême de IESUS-CHRIST. I'en ay dit un mot ailleurs ; il suffit de remarquer que nous la celebrons aussi à même jour. Quand le Roi de Perse est à Ispahan, il assiste d'ordinaire à cette ceremonie, qu'ils font avec beaucoup d'éclat. Tous les Prêtres, au nombre de plus de soixante-dix, vienent sur le bord de l'eau, tous avec des

des chapes tres-precieuſes ; & chacun une croix d'or ou d'argent à la main. Les Diacres, & les Soudiacres auſſi, vétus d'Aubes & de Dalmatiques, avec chacun le Livre des Evangiles, couvert d'argent. Tout Iulfa ſe trouve à cette ceremonie. Ils Pſalmodient fort long-tems, au ſon des inſtrumens dont ils ſe ſervent dans leurs Egliſes. En ſuitte l'Evêque revétu Pontificalement, accompagné des principaux Vartapietes, & des Prêtres, entre dans un petit bateau preparé pour cét effet, & va de l'autre côté de la riviere, où eſt le Roy, accompagné de toute ſa Cour. Là aprez avoir encore chanté aſſés long-tems en ſa preſence, dans le bateau où il eſt avec ſes Prêtres, il verſe de ſaintes Huiles dans l'eau, & même jette la phiole où elles étoient. Pour donner du plaiſir au Prince, il y a pluſieurs bons nageurs qui ſe jettent dans l'eau pour prendre cette phiole : celui qui la rapporte a parfois quelque recompenſe du Roy. Ils en meriteroient bien tous, pour expoſer ainſi leur ſanté, dans cette ſaiſon la plus froide de l'année.

l'année. Quand la ceremonie est finie le Prelat donne une centaine de benedictions au Roy, qui va quelquefois passer le reste de la journée, chés le Gouverneur de Iulfa.

I'avois oui dire autrefois, & j'avois même lû plusieurs Auteurs qui assûrent que les Armeniens ne fêtoient point la Nativité de nôtre Seigneur: Cependant c'est une chose certaine qu'ils la celebrent ce même jour des Rois, & disent la Messe de la Naissance, dez le soir de cette Fête. Ie leur demanday une fois, pourquoi ils ne la celebroient pas comme tous les autres Chrétiens du Levant, onze jours devant celle des Rois. Vn de leurs Evêques me dit qu'ils se fondoient sur un passage de saint Luc, par lequel il est marqué que lorsque IESUS-CHRIST fut baptizé par saint Iean, il étoit dans la trantiéme année de son âge, qui devoit être le jour de sa Naissance; & qu'ainsi ils avoient plus de raison que nous d'en faire la Fête le jour de son Baptême. Ie lui répondis qu'il y avoit en ce passage, un mot qui faisoit voir

que

que ni même les années, ni même les jours, n'y étoient pas absolument limités. Et en effet dans l'Evangile de S. Luc, il y a au ch. 3. v. 23. *Iesus avoit environ trante ans.* Ce qu'il reconnut veritable, même par leur Evangile. Ie pensois le prendre plus formellement d'un autre côté, croyant qu'ils se seroient peut-être oubliés de reculer la Fête de la Purification, & d'approcher celle de l'Annonciation; Mais je connus par leur réponse qu'ils avoient fait l'un & l'autre, & qu'ils celebroient la Purification quarante jours aprez la Nativité, comme il étoit ordonné dans le Levitique; & celle de l'Annonciation neuf mois precisément devant la Nativité de nôtre Seigneur. I'ay parlé ailleurs des ceremonies de la Fête de la Transfiguration, les autres ne sont pas fort differentes des nôtres.

CHAPITRE IV.

Du bien que les Missionaires ont fait parmi les Armeniens d'Ispahan & de Iulfa, depuis leur établissement jusques à presant.

ARTICLE I.

Excellence du Ministere de la Mission : De celle des Augustins parmi les Armeniens : De l'apostasie de plusieurs de ceux-ci ; Et du zele indiscret d'un Iacobin.

IE ne trouve point dans l'Eglise de Ministere plus relevé & plus eminent que celui des Apôtres ; parce qu'il n'y en a aucun qui

qui aproche de plus prez des actions de IESUS-CHRIST, & qui contribüe davantage au dessein de la conversion des ames. Cette verité est indubitable. Mais ayant parlé des Missionaires qui ont été employés en la conversion des Infideles, & ce qu'ils y ont executés à Ispahan; Il faut que suivant mon dessein, je die quelque chose de ceux qui se sont occupés dans cet emploi auprez des Armeniens schismatiques. Les Augustins qui travaillerent les premiers à la Mission parmi les Persans, trouverent en même tems l'occasion d'assister les schismatiques, & se donnerent beaucoup de peine pour remettre ce peuple égaré, dans le veritable chemin de salut. Quelque tems aprez leur arrivée, Cha-Abbas en ayant amené un grand nombre dans sa ville capitale, ce que j'ay deja remarqué; Comme ils avoient été contraints d'abandonner leur pais, & ce qu'ils y avoient de biens, ils se trouverent ici en ce commancement, dans une extrême necessité. Les Missionaires qui ne cherchoient que l'oc-

casion de travailler, jugerent cette conjoncture favorable à leurs desirs; & dans la misere de ces peuples, ils, tâcherent de les aprivoizer, & les attirérent chés eux par des aumônes qu'ils leurs faisoient : ce qu'ils continuerent assez long-tems. Il ne faut point douter que par ce moyen, ils n'atirassent beaucoup de peuples à la frequentation des Sacremens, & qu'ils ne se servissent de ce moyen pour les instruire de leur devoir, & leur enseigner ce qui étoit necessaire à leur salut.

Il se presenta une occasion par laquelle ils penserent faire une sainte capture, mais qui n'eut pas le succez qu'ils en esperoient; la malice des Persans ayant ruiné toutes leurs pretentions. Ce fut que Cha-Abbas, aprez avoir amené ici ces pauvres Armeniens, & voyant la necessité où ils étoient reduits, aprez leur avoir pourvû d'habitation, voulut aussi les assister dans leur misere. Pour cela il fit distribuer aux plus pauvres une certaine quantité de soie pour trafiquer,

afin

afin que par ce commerce ils puſſent gagner dequoi ſubſiſter. Il leur donna cette ſoie, au prix qui couroit dans le pais, à condition qu'aprez quelques années, ils lui en rendroient le principal, dont il leur donnoit gratuitement le profit qu'ils y pourroient faire. Pour répondre de cette ſomme, ils s'obligerent au Roi, avec leurs enfans. Ce que la neceſſité leur fit faire, nonobſtant qu'ils viſſent bien que cela avoit pour fin la perte de leur Religion. La plûpart de ceux qui reçûrent cette ſoie, bien loin de la faire valoir comme ils euſſent pû faire, s'ils euſſent été de bons ménagers, en mangerent le prix; de ſorte que le terme de la reſtitution étant échû, il ne ſe trouva rien entre leurs mains. Le Roi les preſſoit cependant, mais inutilement; ceux à qui il faiſoit la demande n'étans pas en état de le ſatisfaire.

Vn bon Evêque Auguſtin, qui ſe trouvoit pour lors ici, animé du deſir de la gloire de Dieu, & du zele de la Religion, qu'il prevoyoit être en danger en la perſonne de ces Arme-

niens, crût que dans cette occasion, en retirant ces pauvres gens du Mahometisme, il seroit encore assez heureux, pour les rendre obeissans à l'Eglise Romaine, en leur fournissant dequoi payer le Roi. Il leur proposa son dessein, qu'ils accepterent avec joie. Il se met en diligence de faire la somme qui étoit dûe, & donna pour sa part prez de cent tomans, qui étoit ce qu'il pouvoit avoir ; Les Carmes y contribuérent aussi de leur côté ce qu'ils pûrent, & pour ce qui manquoit de la somme, ils l'emprunterent tous ensemble, & la remirent aux Armeniens pour la rendre au Prince.

Cette affaire ne se pût executer si secretement que le Roi n'en fût averti, lequel s'imaginant possible que cela pourroit avoir une plus grande suite, qui seroit à son des-avantage ; & croyant que les Francs s'aquerans par ce moyen l'affection de ce peuple, ils ne le divertissent ensuite de son obeissance, (Ce qui lui eut été tres-fâcheux, les Chretiens étans pour lors ses voisins du côté d'Ormus, qui étoit en

en ce tems entre les mains du Roi d'Espagne). il fit dire aux Armeniens que puisqu'ils vouloient vendre leur Religion aux Francs, qu'il desiroit, qu'ils la lui vendissent à lui, étant leur Prince naturel; & que du reste son argent étoit aussi bon que celui des autres, & sa Religion de beaucoup meilleure. Il leur fit en suite rendre l'argent qu'ils lui avoient fait remettre, leur quitta la dette, & commanda qu'ils fussent tous Musulmans: Ce qui fut executé par violence. Il y avoit environ deux cens familles de ces Chretiens, dont plusieurs ayans plus en horreur cette fausse Loi, qu'ils n'apprehendoient les suplices, supporterent la mort avec beaucoup de constance, plutot que de renoncer à la Religion Chretiene. Ie crois que les Francs y perdirent l'argent qu'ils avoient avancé pour faire réussir leur projet. Ce qui est resté de profit de toutes ces charités, c'est que quelques familles des Iacobites, & de Nestoriens, qui étoient mêlées avec ces Armeniens, & qui restent affection-

nés aux Francs, ſuivent les coutumes de l'Egliſe Romaine, à laquelle ils ſont ſoumis.

Ceux qui ont plus fait de fruit parmi les Armeniens de Iulfa, & dont la memoire leur eſt encore en grande veneration, ce ſont deux Carmes qui s'appliquerent à apprendre leur Langue, & converſerent plus particulierement, & avec beaucoup d'edification avec eux. Les autres Miſſionaires ne laiſſoient pas de les inſtruire en langue Perſane, & n'ont jamais perdu les occaſions de leur faire connoitre les obligations qu'ils avoient, à l'exemple de leur ſaint Gregoire, d'être ſoumis à l'Egliſe Romaine. Ce qu'a fait ſur tous les autres, & poſſible avec trop de zele un Dominicain, lequel ayant appris la Langue Armeniene à Nakchivan, vint ici depuis environ douze ans, & durant le tems qu'il y a demeuré a pourſuivi & avec tant de chaleur les Vartapietes de Iulfa, qu'ls ne l'oublieront jamais. Ce bon Pere qui étoit à la verité doué d'un grand zele, & fort

ſçavant, eut ſans doute fait davantage parmi eux, s'il eut ſçu moderer ſon zele, qu'il faut ſçavoir faire paroitre avec meſure, & ſelon les occaſions.

Il les pourſuivoit à toute heure, juſques même dans la place publique, & aux jours de marché, qu'il les excommunioit, fulminant contre eux toutes ſortes d'anathemes. Je crois que ſon zele l'eut porté à continuer cet exercice, s'ils n'y euſſent mis ordre, & comme les plus forts dans leur ville, l'obligerent enfin d'en ſortir, l'ayant pluſieurs fois chaſsé à coups de pierre par les enfans, que les Vartapietes faiſoient agir.



ARTI

ARTICLE II.

Missions des Capucins ; & de quelques moyens remarquables pour les avancer.

IL y a quelques années qu'un de nos Peres eut ordre de chercher quelque sorte de moyen de s'établir à Iulfa, afin de gagner ces peuples par des exemples de vertu, & par une plus particuliere conversation. Ce Pere pensant donc aux moyens d'executer cét ordre, & voyant qu'on n'en sçauroit venir à bout par la force, aprez que ce Dominicain dont j'ay parlé, en avoit été si bien chassé, jugea qu'il falloit agir avec prudence pour en venir à bout. Sans donc faire semblant qu'il eut aucun dessein d'y chercher de demeure, il y alla tous les matins durant quinze jours, feignant de vouloir aprendre la Langue, afin que les Vartapietes ne pussent soupçõner qu'on eut

eut quelqu'autre dessein ; parce qu'il leur auroit été aussi facile, dans ce commancement, de le chasser comme ils avoient chasſé les autres. Durant ce tems, il parloit toûjours avec quelques-uns des plus considerés, tâchant de gagner leur affection par des entretiens indiferens, & se les rendre favorables dans l'occasion.

Cependant qu'il cherchoit quelque petit coin pour se retirer, il fit connoissance avec le gendre du Coaga, qui le voulut mener chés son beau-pere ; & lui offrit son crédit pour lui faire donner une maison commode dans Iulfa. Mais le Pere craignant que cela ne lui fut des-avantageux s'il prenoit une maison de la main du Gouverneur, qui eut pû avec le tems la lui ôter par l'importunité ou de l'Evêque, ou des Vartapietes, remercia cet honête homme, & lui dit qu'il ne vouloit pas importuner son beau-pere pour une chose de si peu d'importance, & qu'il ne cherchoit qu'un petit lieu dans le dessein qu'il avoit d'apprendre quelque chose de leur Langue.

Il trouva enfin moyen de se mettre à couvert de la haine des Vartapietes, ayant gagné l'affection d'un Armenien qu'il avoit vû autrefois en Turquie, & qui étoit bon Catholique. Celui-ci lui offrit une maison qu'il avoit, l'assurant qu'il ne l'en mettroit jamais dehors nonobstant tous les commandemens que lui en pourroient faire les Docteurs. Il s'aquitta fidelement de cette promesse. Le Pere se voyant un peu plus en sureté par cette rencontre, pensa à ce qu'il devoit faire pour gagner l'amitié du peuple, & l'attirer à l'obeissance dûe au saint Siege. Pour cela ayant été sufisamment instruit, tant par ce qui s'étoit passé dans Iulfa contre les autres Missionaires, que par sa propre experiance, des inclinations des Armeniens, il prit ses mesures. Ces inclinations sont à peu prez semblable à celles des enfans d'Israel; dont Dieu informoit le Prophete Ezechiel, lui disant: *Gentes apostatrices quæ recesserunt à deo ipsi & patres eorum: filii dura facie & indomabili corde. c. 2.* Il crût qu'il falloit manger

ce Livre, qui avoit rempli de douceur la bouche du Prophete ; & qu'il avoit besoin d'un esprit de douceur & d'humilité, plutôt que de rigueur & de violence, pour domter ce peuple difficile & opiniâtre. Il prit donc à cœur de se faire tout à tous, à l'exemple de saint Paul ; & sans mépriser les petits & les pauvres, honorer toute sorte de personnes ; sçachant que Dieu se sert pour l'ordinaire de la bouche de ceux-là, pour divulguer son saint Nom, & annoncer les loüanges de ceux qui le servent.

Pour ce dessein il assembloit souvent le soir, plusieurs enfans, pour leur raconter des histoires, qu'ils écoutoient avec beaucoup d'affection; ce qui lui servoit & pour apprendre la langue, & pour instruire ces enfans des choses necessaires à leur salut. Il assure que cette invention ne lui a pas peu aidé pour lui acquerir de l'estime dans le commencement ; les enfans ayans souvent servi de trompettes, pour publier ce qu'ils entendoient : & s'ils ont été les premiers à lui faire quel-

que confusion, ils furent aussi les premiers à lui rendre de l'honneur. Le second moyen qu'il crût necessaire pour s'acquerir l'affection de ce peuple rebelle, ce fut de ne les pas traitter en ennemis, comme on avoit fait par le passé ; mais comme des amis & des domestiques de la Foy, comme le dit saint Paul : *Recevés & traittés avec charité celui qui est encore foible dans la Foy, sans vous emporter en des contestations & des disputes.*

Il fallut premierement leur faire connoître que nous étions également contraires à Nestorius, qui avoit voulu diviser IESUS-CHRIST, lui attribuant une personne humaine, aussi bien qu'une divine ; & pour s'approcher davantage d'eux, leur faire entendre que nous n'étions pas si éloignés de leur croyance qu'ils se le persuadoient ; puisque nous ne divisons pas les deux Natures que nous croyons en IESUS-CHRIST par deux personnes ; mais les croyant unies dans une même : & que puis qu'ils assuroient que IESUS-CHRIST étoit homme parfait & Dieu parfait,

parfait, il falloit que ce fût par le moyen d'une nature Divine, & d'une nature humaine. Il fallut en agir ainsi pour les ramener & les gagner, à l'exemple du grand Apôtre des Gentils, qui se vante d'avoir usé d'adresse avec les Corinthiens, pour les donner à IESUS-CHRIST. *Qui cum essem astutus ego vos cœpi.* Il jugea encore plus necessaire dans ces commencemens, de ne parler que le moins qu'il pourroit de ces matieres; l'ignorance où ils sont ne leur permettant, pas même à leurs Prêtres, de comprendre les points controversés entr'eux & nous; ni mêmes nos misteres. Il connut même que ce procedé étoit dangereux, & tout à fait contraire au dessein qu'il avoit; & peut-être capable de le ruiner; ayant ouy dire à quelques-uns de parmi le peuple, que le Dominicain dont j'ay fait mention, étoit venu parmi eux leur prêcher qu'il y avoit deux Dieux: ces pauvres gens ne comprenans pas ce que c'étoit que la nature Divine, & la nature humaine.

Vn jour un des plus considerés de

parmi les Armeniens, se plaignant à lui du procedé du Iacobin. Il nous excommunioit, disoit-il, & assuroit que nous ne sommes pas Chrétiens; mais l'argent du tribut que nous donnons tous les ans au Roi, & les injures que nous souffrons des Mahometans, ne sont-ce pas au sujet de la Religion Chrétienne que nous professons? Pourquoy donc dire que nous ne sommes pas Chrétiens? Ce Pere veut, ajoûtoit-il plaisamment, qu'il y ait deux Natures en IESUS-CHRIST; & que nous n'en croyons qu'une. S'il veut nous en croirons une douzaine; que sçavons-nous que c'est que Nature? Mais qu'au nom de Dieu, il s'abstienne de nous ôter le titre honorable de Chrétiens, que nous preferons à toutes les choses du monde; étans prêts pour le conserver, de mourir mille fois. Il veut aussi à toute force, que nous soyons Francs; ne sçait-il pas que nous sommes sujets d'un Roi qui en auroit jalousie,& nous en feroit autant qu'il en a fait autrefois à ceux qui dans la necessité se voulurent mettre sous

leur

leur conduite. Il répondit à cét honnête homme, qu'il ne croyoit pas qu'ils eussent bien compris les intentions de ce bon Pere, & qu'il ne se pouvoit pas faire qu'un Armenien devint Franc ; de même qu'il étoit impossible qu'un Franc pût devenir Armenien ; ces noms ayant une autre origine. Aussi ce n'est pas ce nom qui nous sauvera ; mais la veritable Religion, & les bonnes œuvres qui se peuvent pratiquer aussi bien dans les uns que dans les autres. Nous ne desirons pas de vous, ajoûta-t-il, que vous soyés Francs pour aller en Paradis ; mais suivés la Religion de vos Ancetres, qui ont été si soûmis à l'Eglise, & aux successeurs de saint Pierre ; & avec les bonnes œuvres qui doivent accompagner vôtre Foy, je ne doute point de vôtre salut. Ie sçai que le nom de Franc est en soupçon par tout le Levant : ce qui fait même que nous n'y sommes pas trop considerés des ennemis de ce nom, qui ont sujet d'apprehender ceux qui le portent, ayans autrefois experimenté la force de

leurs armes, aussi bien que de leur courage.

Cette réponse qui étoit assez simple, pour être bien comprise de cet honnête homme, lui plut fort, & servit à mettre ce Pere en credit, & dans son esprit, & dans plusieurs autres à qui il en parloit avec beaucoup d'estime. C'est celui-ci qui avoit été le plus grand adversaire qu'eut le Dominicain; & ensuite il devint un des meilleurs amis qu'ait eu ce Pere dans Iulfa.

Cette pratique lui fit donc connoître qu'en ce commancement il suffisoit d'observer le conseil de saint Paul, sçavoir, *d'être sincere, irreprehensible, enfant de Dieu & sans tache au milieu d'une Nation depravée & corrompuë, parmi laquelle on doit briller comme des astres de Dieu.* Et ce fut le troiziéme moyen que Dieu lui inspira pour le mettre en estime, lui & notre profession, dans l'esprit des Armeniens de Iulfa. Car ayant connu qu'ils mettoient toute leur perfection, & s'il faut ainsi dire, toute l'excellence de leur Religion

ligion dans leurs jûnes, qu'ils pratiquent fort rigoureusement, (comme je l'ay remarqué) il les imitá en cette abstinence, sa profession l'y obligeant déja beaucoup.

Vn des grans scandales qu'ayent cauzé dans l'esprit des Armeniens de Iulfa, quelques Missionaires qui les ont voulu convertir, c'est d'avoir voulu adoucir la rigueur de leurs jûnes, leur disant qu'ils pouvoient manger du poisson & de la viande, en tems de Carême dans leurs maladies. Cette doctrine a fait parmi eux plusieurs Athées, qui ne la sçachans pas digerer, ont cru que toutes ces abstinances avoient été ordonnées selon le caprice de leurs Prelats, dont ils se pouvoient dispenser sans crime; & qu'il ne falloit pas suivre ce qui n'étoit pas ordonné dans l'Evangile. Ainsi ces Missionaires croyans gagner quelques particuliers, les ont rendu athées; & j'en ay vû mourir de ceux-là qui se sont attirés l'inimitié & l'indignation de tout le peuple, qui n'a rien plus en veneration que le jûne, en

qui tous mettent leur plus grande perfection. Pour moi je crois que le confeil de ſaint Paul eſt contraire à cette pratique. Il nous enſeigne de ne détruire pas l'œuvre de Dieu pour le manger, & nous oblige ſur tout de ne nous ſervir pas de la puiſſance que nous avons, ſinon à l'edification, & non pas à la deſtruction ; & enfin de ne produire pas notre ſciance, lorſqu'elle offenſe l'eſprit de infirmes ; Il proteſte lui-même, qu'il eſt dans le deſſein de ne manger plutot jamais de viande, que de ſcandalizer ſon prochain, pour lequel JESUS-CHRIST eſt mort. On pourroit dire à ces Miſſionaires que le Royaume de Dieu, n'eſt ni le boire, ni le manger, & qu'il y a d'autres moyens plus favorables pour leur converſion, & meilleurs pour leur edification. Si l'on veut vivre parmi eux, & faire les Carêmes ſelon la coutume de notre païs, à la bonne heure, mais les inquieter ſur leurs abſtinances, lorſqu'elles ne ſont point mauvaiſes, mais plutot plus rigoureuſes que les nôtres, c'eſt donner

ſujet

ſujet de croire aux foibles, & aux ignorans, que nous ſommes venus pour les pervertir, voyans que nous commançons par leur enſeigner le relâche dans leurs auſterités.

Ce procedé eſt, ce me ſemble, fort conforme à l'inſtruction que donnoit ſaint Auguſtin à celui qui le conſultoit ſur un ſemblable ſujet. Il lui dit qu'il ne falloit pas improuver ce que nous voyons pratiquer diferamment parmi les Nations diferentes, lorſqu'il n'eſt point contre la Foi, ni contre les bonnes mœurs ; Mais plutot qui conduit à une vie plus auſtere. *Non ſolum non improbemus ſed etiam laudando & imitando ſectemur.*

Pour ce qui eſt de la rigueur qu'ils obſervent envers leurs malades, auſquels ils ne permettent pas de manger de la viande en Carême, j'avoue que je ne l'ay pas approuvée au commancement : Mais aprez avoir examiné toutes leurs façons de faire, j'ay connu que le pais demandoit cela pour deux raiſons. La premiere parce qu'en tout tems ils ne gueriſſent leurs malades

lades que par de telles abſtinances. Car pour guerir, ce n'eſt en aucune façon la coutume du pais, auſſi bien parmi les Mahometans que parmi les Chretiens, que les malades mangent de la viande & prenent des bouillons; ne leur permettant pour l'ordinaire de manger que dix jours aprez que la fievre les a quittés ; & ſe ſervans ſeulement durant ce tems, de potions rafraichiſſantes, & d'autres choſes de facile digeſtion. La ſeconde raiſon, & la plus importante, eſt que dans ce pais où la liberté y eſt grande, & où les Prelats ſont preſque ſans autorité, ſi la coutume étoit établie de permettre aux malades de manger de la viande en Carême, pour le moindre ſujet ils ſe ſerviroient de cette liberté ſans examiner ſi la neceſſité ſeroit ſufiſante pour cela, & ils n'attendroient point ici l'atteſtation du Medecin, ni l'autorité de l'Evêque : Ainſi le jûne qui eſt ſi neceſſaire dans le Chriſtianiſme, & ſi ſaintement inſtitué, ſeroit meprizé. Si nous étions aſſez puiſſans en ce pais, pour obli-

ger les Chretiens qui y sont, de suivre toutes les coutumes de l'Eglise Romaine, je crois qu'il seroit bon de faire pratiquer ce que ces Missionaires peu scrupuleux pretendent, les diferentes coutumes divisans pour l'ordinaire les esprits des Chretiens, qui ne devroient être qu'un en Jesus-Christ, & donnent sujet de croire aux simples que leur croyance est divisée, lorsqu'ils sont differens en ces coutumes. Mais pour le present que nous n'avons point d'autorité parmi les schismatiques, & que même nous avons assez de peine d'être soufferts d'eux, & qu'il nous est necessaire de gagner leur affection pour pouvoir les instruire de ce qui est essentiel pour leur salut; je crois qu'il ne faut point improuver si fortement des coutumes qui ne sont point de soi mauvaises, mais plutot qui servent pour les affermir dans le Christianisme, dont ils sont d'ailleurs assez éloignés, par la conversation qu'ils ont avec les Infideles.

Pour revenir au progrez de la Mission

ſion de Iulfa, le Pere qui y étoit employé s'étant rendu capable au bout de ſix mois de s'expliquer, & ayant appris leur lecture & l'écriture, il y eut un honête homme qui le vint prier de prendre ſes deux enfans pour leur enſeigner à lire & écrire en leur Langue; Le Pere qui avoit eu ce deſſein dez ſon entrée à Iulfa, le jugeant fort avantageux pour avancer cette Miſſion, le refuſa en ce commancement, prevoyant que cela pourroit l'empêcher de s'employer tout-à-fait à la Langue. Il allegua ſon incapacité à celui qui le prioit, & lui dit que n'y ayant que ſix mois qu'il étoit parmi eux, il n'avoit pas eu aſſez de tems, pour ſe rendre capable de cet emploi. L'autre qui voyoit que ces enfans ne profitoient rien chés leurs maîtres, qui ont à la verité une pauvre metode pour inſtruire la jeuneſſe, l'importuna tant, durant quelques jours, qu'il fut contraint de faire ce qu'il ſouhaitoit. Dans trois mois ils firent chés lui un ſi grand profit, que le pere tout rempli de

de joie, le publioit dans les meilleures compagnies ; Ce qui fit qu'en peu de tems ce Religieux se vit suplié des plus riches Marchands, de recevoir leurs enfans, & en eut en moins de rien, vint-cinq ou trante sur les bras. Son école fut plus estimée que toutes les autres de ce lieu, à cause, que ceux qui y venoient, étoient des meilleures maisons, outre que tous les autres enfans l'honoroient ; de sorte que les Vartapietes le virent insensiblement ravir les plus importantes armes dont ils se servoient plus facilement contre les Francs. Neanmoins bien qu'ils vissent que cette autorité que prenoit tous les jours le Pere dans leur ville, & parmi leur peuple, détruisoit la leur, ils le dissimuloient pourtant, n'ozans pas le choquer, le voyant honoré des plus Grans, & cheri des plus petits; ou bien peut-être parce qu'il ne les lassoit pas par les disputes comme avoient fait les autres. Aussi ils l'honoroient beaucoup, & dans toute sorte de rencontres, ils parloient

avantageusement de lui. L'Evêque même l'aimoit, & il avoit sujet d'être satisfait de ce commencement.

Les Carmes voyans que la porte de Iulfa étoit ainsi ouverte à la Mission, resolurent d'y venir participer au travail qu'il y avoit à supporter, & y chercher le fruit qui s'en pouvoit esperer. Deux Religieux s'y vinrent habituër, & durant le sejour qu'ils y ont fait, ils y ont beaucoup edifié le peuple, par leur vie austere; ce qui a obligé le Coaga, de leur fournir une maison. Cét établissement se fit avec assés de douceur, du côté des Vartapietes, qui avoient de la peine d'entreprendre encore en ce tems, de choquer les Religieux.



ARTI

ARTICLE III.

L'établissement des Iesuites empêché.

APrez cét établissement, les Iesuites arrivés en cette ville, jetterent d'abord la veuë sur Iulfa, comme la plus belle moisson qui se presentât pour lors dans la Perse. Ils se resolurent d'y prendre maison, & d'y bâtir Eglise : Pour cela ils obtinrent du Roi, un commandement pour executer leur dessein. Les Vartapietes qui s'étoient jusques alors contenus dans la modestie, s'allarmerent, voyant Iulfa assiegé de tous les côtés, par un si grand nombre de Religieux. Ils commancerent par se defier du Pere qui étoit entré le premier dans leur ville, murmurans contre lui, & disant hautement qu'il étoit un traître, & qu'il les avoit surpris : que c'étoit lui qui avoit fait venir à son secours, ce grand

nombre de personnes. Ils firent donc dessein de l'entreprendre le premier, comme l'auteur de tout ce desordre dont ils se voyoient menacés. Ils envoyerent querir celui qui lui avoit donné sa maison, & l'Evêque lui demanda pourquoi il avoit osé attirer les Francs dans Iulfa, lui ordonnant qu'au plutôt il chassât le Pere de sa maison, & qu'autrement il l'excommunieroit. Ce veritable ami lui fit une réponse fort hardie, Qu'il s'étonnoit fort de son emportement contre ce Religieux, qui étoit cheri des principaux; & qu'au reste il devoit prendre garde à ce qu'il faisoit, de peur de commettre son authorité, parce que sans doute ces Messieurs à qui le Pere avoit rendu de si bons services en la personne de leurs enfans, ne permettroient pas qu'il fût chassé. Il ajoûta que ce qu'il avoit fait, n'avoit été que pour correspondre à l'affection que lui-même lui avoit témoignée.

Pour pousser plus loin sa generosité, il fit accroire à l'Evêque, que le Capucin luy avoit avancé de l'argent pour

le

le loüage de ſa maiſon ; & le Prelat s'offrant de le lui rendre, il s'en mocqua. Celui-cy voyant donc que ſes prieres, ſes fulminations & ſon authorité étoient mépriſées ; il menaça le Marchand, de maltraitter ſi fort le Pere, que ceux qui étoient en Chrétienté, enleveroient pour s'en vanger, toutes les marchandiſes des Armeniens. Mais ce coup ayant été encore donné à faux, il commanda à ſes Vartapietes d'aller dans toutes les maiſons de ceux de qui le Pere inſtruiſoit les enfans, & leur commander ſous peine d'excommunication, de n'envoyer plus leurs enfans chés le Capucin. Mais le Pere s'étant défié de ce procedé, avoit déja devancé les diligences de l'Evêque, étoit allé raſſurer tous les Meſſieurs dont il enſeignoit les enfans, & leur avoit inſpiré les réponſes qu'ils devoient faire en cette occaſion. Ce qu'ils executerent avec beaucoup de reſolution ; de ſorte que l'Evêque ſe voyant ſans puiſſance de ce côté, alla faire ſes plaintes au Gouverneur, & le pria de faire ſortir

le Capucin. Mais le Coaga qui cherissoit le Missionaire, fit plaisamment réponse à l'Evêque, que le Pere avoit été plus fin qu'eux ; en ce qu'ayant possible prevû, que s'il eût pris une maison de sa main, il la lui eût pû retirer avec le tems : mais qu'en ayant pris d'un autre, la chose étoit impossible. Il ajoûta encore, que celui qu'ils vouloient détruire étoit aimé de tous; & qu'ils n'avoient pas sujet de rien entreprendre contre lui, ne leur en ayant jamais donné sujet, & s'étant toûjours conduit avec beaucoup de prudence & d'honnêteté.

L'Evêque se voyant frustré de ses esperances, & qu'il n'y avoit pas moyen de rien avancer contre celui-cy, tourna ses poursuites contre les Iesuites, ausquels le Coaga avoit donné maison, en suitte du commandement qu'ils avoient obtenu du Roi. Il alla donc se plaindre encore à lui, de ce qu'il avoit ainsi donné une maison à ces nouveaux venus. Le Coaga lui dit l'ordre qu'il en avoit eu, & l'Evêque lui proposa d'envoyer au Roi, pour faire invali-

der le commandement qu'ils avoient obtenu, de bâtir une Eglise. Mais le Gouverneur qui ne vouloit pas choquer les Francs qu'il cherissoit, & craignant le courroux du Roi, ne voulut pas consentir à cette proposition, & tâcha même d'appaiser son esprit irrité, & de le porter à une bonne intelligence avec les Francs.

L'Evêque au contraire, se voyant rebuté songea de faire un party contre le Gouverneur, & contre son gré d'envoyer un deputé au Roi. Il fit donc assembler chés lui, ceux qu'il sçavoit n'être pas en trop bonne intelligence avec le Coaga, & leur proposa ce qu'il avoit proposé à ce dernier. Ces Messieurs se sentans honorés de ce que l'Evêque avoit recherché leur autorité, au desavantage de celle du Gouverneur, consentirent facilement à cette proposition, & promirent de contribuër ce qu'il seroit necessaire pour executer ce dessein. Celui qui fut deputé n'y avoit aucune inclination, & craignant qu'elle ne pût prejudicier au Capucin auquel il avoit de l'obliga-

tion s'en excuſa. L'Evêque qui étoit ſon parent, voyant cette affaire ne pouvoir reuſſir que par ſon moyen, ſe jetta à ſes pieds, le conjurant par tout ce qu'il avoit de plus en veneration dans ſa Religion, de lui rendre ce ſervice, qui étoit ſi avantageux à la gloire de Dieu, & à la conſervation de leur Religion. De ſorte que l'autre ſe voyant obligé par force, d'entreprendre ce voyage, & ne pouvant l'executer ſans la permiſſion du Gouverneur, le fut voir pour ce ſujet. Le Coaga lui demanda en raillant, quelles raiſons il repreſenteroit au Roi, dans ſa Requête, pour empêcher qu'on ne bâtit pas une Egliſe pour les Francs dans Iulfa, puis que Cha-Abbas & ſes ſucceſſeurs les avoient aſſés honorés, pour leur permettre d'en faire bâtir dans ſa ville Royalle. Ce deputé bien aiſe de voir que le Coaga ne conſentoit pas à ce deſſein, retourna chés l'Evêque, & lui témoigna l'averſion que le Gouverneur avoit pour cette entrepriſe, qu'il trouvoit en effet fort difficile. Ce qui toucha ſi fort le Prelat qu'il vint en-
core

core prier le Gouverneur, lequel ne voulant pas entierement le desobliger & craignant qu'enfin ceux de Iulfa n'envoyassent de leur autorité ; ce Deputé en Cour ; ce qui eût trop ouvertement choqué la sienne, même parmi les Perses ; se resolut d y consentir : Mais il eut assés de prudence pour refuser de mettre dans la requête, mille sottises de l'invention des Vartapietes, & de leur Evêque. Il se contenta d'y remontrer que Cha-Abbas, & Cha-Sephi ses predecesseurs, n'ayans point donné de permission aux Francs, de bâtir d'Eglise dans Iulfa, ils le supplioient de ne le leur pas permettre en ce temps, pour le repos de son peuple ; ce qu'enfin ils obtinrent. Car le Roi, par un ordre contraire à celui qu'il avoit donné, ordonna que les Iesuïtes ne bâtiroient point d'Eglise dans Iulfa, jusqu'au retour d'un de leurs Peres, qui lui devoit apporter une reponse importante. Ce Deputé fut reçû à Iulfa, comme un Ange, & sur tout de l'Evêque ; qui en suite de ce commandement, importuna tant le

Coaga

Coaga, qu'il l'obligea d'ôter aux Iesuites la maison qu'il leur avoit donnée. Ainsi ils s'en retournerent en cette ville, aprez avoir demeuré plus d'un an à Iulfa.

ARTICLE IV.

Persecution d'un Capucin qui étoit le seul Missionaire Catholique qui fut à Iulfa ; & comme on le fit sortir de cette ville.

LEs deux Carmes qui étoient à Iulfa, ayant été appellés ailleurs par leurs Superieurs, quelque tems aprez la sortie des Iesuites, l'Evêque & les siens n'ayans plus que le Capucin à combattre, ils resolurent aussi de l'envoyer. Ils se disoient continuellement que s'ils ne le chassoient de la ville, il n'oublieroit rien pour y faire venir avec le tems, d'autres Religieux, qui étans mieux preparés

que les premiers, il ne leur seroit pas si facile de les en chasser. Ils determinerent donc de le combattre avec toutes leurs forces. Ils commancerent par une deputation qu'ils lui firent de deux Prêtres, qui aprez les prieres lui dirent que s'il s'oppiniâtroit à demeurer dans la ville, par le secours des habitans, l'Evêque fermeroit toutes les Eglizes, qui sont au nombre de douze, interdiroit les Prêtres, & s'en iroit avec ses Vartapietes, se plaindre à son Patriarche. A la verité ce compliment surprit le Missionaire; neanmoins comme il jugea que l'Evêque n'en viendroit pas à cette extremité, & qu'il vouloit l'épouvanter par ces menaces, il fit une reponse qui fut une addroite defaite, qu'il honoroit trop leur Prelat pour croire de l'avoir fâché, & qu'il le connoissoit trop prudent pour abandonner ainsi son Troupeau. Le jour d'aprez, l'Evêque l'envoya prier de lui rendre une visite: le Pere n'y manqua pas; mais il attendit que les Vartapietes qui étoient en grand nombre

bre

bre avec leur Prelat, fussent sortis, & ensuite il fut le voir. Celui-ci le traita d'abort honêtement, & ensuite il le pria de sortir de la ville : Mais le refus du Missionaire l'ayant fâché, il le menaça de lui faire donnèr cent coups de bâtons au milieu de la place, & le faire traîner hors de la ville. Le Pere lui répondit qu'il pouvoit bien le faire; mais que peutêtre il s'en repantiroit, & que le Roi de France avoit dequoi vanger cette injure faite à un de ses sujets, en la personne des Armeniens qui étoient dans ses Etats.

L'Evêque ayant porté ce coup à faux, se servit d'une autre invention. Il sçavoit qu'il y avoit un Prelat à Iulfa, qui avoit grande habitude avec les Capucins d'Ispahan, il fut le trouver & le pria d'aller voir nos Peres, & leur persuader de r'appeller de Iulfa ce Religieux qui le mettoit tant en peine. Ce dernier Prelat s'empressa de lui rendre ce service; Mais soit qu'il n'approuvât pas l'injustice de son confrere, ou que la reconnoissance qu'il

qu'il avoit pour le Missionnaire qui lui avoit appris l'Astrologie, l'emportât sur son devoir ; ou soit enfin que quelqu'autre motif le fît agir, il dit à nos Peres de ne se mettre en peine de rien ; & que bien loin d'envoyer dire à celui de Iulfa d'en sortir, qu'au contraire il lui falloit commander de tenir bon. Il les assura qu'il n'avoit rien à craindre, & que tous les efforts de ceux qui le persecutoient seroient éludés, & par sa patience & par ses amis.

Cependant l'Evêque de Iulfa voyant que la negociation de son confrere, n'avoit pas eu tout le succés qu'il s'étoit promis, il resolut d'emouvoir les femmes contre le Missionaire, puisque les enfans étoient trop ses amis, pour pouvoir les aigrir contre lui. Il fut trouver une femme qui étoit parente de l'ancien proprietaire de la maison, lui persuada que cette habitation lui appartenoit ; & que si elle en chassoit le Pere, personne n'oseroit lui en disputer la proprieté. Cette femme naturellement insolente, remercia le Pre-

lat du bon avis, & se mit en état d'aller prendre possession d'un bien qu'on lui disoit lui appartenir. Elle passa au milieu de la place, pour émouvoir les autres femmes, mais ce fut inutilement; de sorte qu'elle arriva toute seule, chés le Missionaire. Sa surprise fut extrême, lui qui s'attendoit si peu à une semblable visite; il est vray qu'il se mocqua si bien des titres & des pretensions de l'Armeniene, que se voyant seule elle prit la fuite. Elle revint l'aprez-midy, avec ses domestiques qui portoient ses hardes, dans sa maison pretenduë; mais le Pere en ferma les portes; & les écholiers reçûrent avec tant des huées celle qui se venoit mettre en possession de ce logis, qu'elle fut contrainte de se retirer; outre qu'on la menaça de la Iustice: ce qui lui fit plus de peur que tout, étant deffendu de se la faire soi-même.

L'Evêque n'en demeura pourtant pas là. Etant prié de consacrer Prêtres quelques jeunes Diacres; fils des principaux de la ville, il refusa de le faire, si auparavant on ne chassoit le Missionaire.

naire. Cette demande les outragea, & les parens répondirent unanimement, que s'il refusoit de donner les Ordres à leurs enfans Diacres, ils les envoyeroient vers un Evêque Latin, qui les leur confereroit; de sorte que craignant d'exposer son autorité, il ne les pressa plus sur ce sujet. Mais voyant que de tant de desseins qu'il avoit faits, aucun ne lui avoit reussi, il assembla ses Prêtres pour en faire de nouveaux, & ne rien oublier pour les executer. Pour cela il les assembla le plus secretement qu'il lui fut possible : il est vray que cette assemblée ne fut pas si secrette, que le gendre du Coaga n'en eût connoissance. Comme il étoit amy du Missionaire, il luy écrivit un billet pour l'en avertir, & lui dire de se tenir sur ses gardes, & de voir le Gouverneur son beau-pere, qui prendroit son parti, parce qu'on avoit fait dessein de le prendre, de lui donner cent coups de bâtons, & d'excommunier tous ceux qui le frequenteroient. Le Pere ayant eu cét avis sur les huit heures du soir, fut consulter un de ses amis, qui

lui donna courage, & pour éluder les desseins de ses ennemis, lui conseilla de sortir le lendemain de grand matin, de sa maison, & de n'y revenir que le soir.

Il suivit heureusement ce bon conseil : Aussi il ne fut pas plutôt sorti le jour d'aprez de chés soy, que deux Prêtres y vinrent pour le mener chés l'Evêque. Ils y furent durant tout le reste du jour; & le soir un d'eux l'ayant attrapé, il le trainoit par son manteau pour l'y conduire, le Missionaire s'excusant qu'il étoit trop tard pour aller où il étoit demandé. Cependant le gendre du Coaga, & l'ami du Pere étans survenus au bruit, injurierent furieusement le Prêtre, le menaçerent de la Iustice, & le lendemain ils se plaignirent si hautement au milieu de la place de Iulfa, que les plus apparens d'entre les Armeniens, vinrent faire excuse au Pere, de la violence qu'on lui avoit faite. Les Vartapietes avoient alors attiré chés eux un jeune-homme, que son pere avoit mis avec le Missionaire, pour apprendre les Sciences.

Sçiences. Ce jeune-homme étoit consideré, & par ses biens, & par ses qualités, comme devant être un jour Gouverneur de Iulfa : ce qui avoit donné le desir aux Vartapietes de l'avoir. Mais son pere qui étoit en voyage avec un Kan de Perse, l'ayant appris, écrivit à un de ses amis, de l'aller remettre chés le Capucin : ce qui fut un grand affront aux Vartapietes, & à l'Evêque même, qui se donnoit lui même la peine d'enseigner le jeune-homme.

Aussi vous ne devés pas douter que cette avanture ne le mît encore davantage en colere contre le Pere, & qu'il n'eût plus de passion de le chasser. Il n'en seroit pourtant pas venu si tôt à bout, sans l'affaire qui arriva, & que je vay décrire en peu de mots. Les Iesuïtes d'Ispahan fâchés de ce qu'on les avoit chassés de Iulfa, quand nos Peres y avoient une maison, firent tout leur possible pour s'y rétablir. L'occasion se presenta favorable, ils pratiquerent un renegat Armenien, qui avoit une maison à vendre à Iulfa, & étoient en traitté de l'acheter. La nou-

velle que l'Evêque en eut d'abord, lui donna l'alarme : Il fit menacer, & puis prier le renegat, pour l'empêcher de vendre sa maison ; mais voyant & ses menaces & ses prieres inutiles, il resolut de faire un coup de desesperé. C'est qu'il fit fermer toutes les Eglises de Iulfa, & celles que les Armeniens ont à Ispaham, & il deffendit sous de tres-rigoureuses peines, à ses Prêtres, d'administrer aucun Sacrement. Ce procedé étonna si fort le peuple, que ne sçachant que faire, ils agirent si bien auprés du renegat, qu'il ne vendit point sa maison aux Iesuïtes ; & l'acheterent eux-mêmes, pour l'empêcher de traitter avec eux.

L'Evêque voyant que cette affaire lui avoit si heureusement reussi, ne fit point ouvrir les Eglises, & protesta qu'elles seroient ainsi fermées, jusqu'à ce qu'on eût mis hors de Iulfa, le Missionaire Capucin qui y restoit. Cependant les Prêtres se plaignoient tous les jours au Gouverneur, qu'il y avoit bien de morts à enterrer, & des enfans à baptizer : mais que dans la

défanse qu'ils avoient d'administer les Sacremens, & s'aquiter des fonctions de leur emploi, ils ne sçavoient que faire. Le Coaga fit dire à l'Evêque de faire ouvrir les Eglises, mais ce fut inutilement ; de sorte qu'il pria le Pere de s'absenter durant quelques jours de Iulfa, lui promettant d'employer son credit pour le faire revenir, lui & ses compagnons. Le Pere ne s'y oppofa pas, & craignant quelque sedition, il prit congé des Armeniens, qui l'embrasserent les larmes aux yeux, lui protestant qu'ils souffriroient plutot la mort, que de permettre qu'il fut éloigné pour toûjours ; mais qu'ils esperoient de le voir bien-tot revenir.

Le Pere vint ainsi à Ispahan, où le Superieur des Carmes lui vint rendre visite, & lui dit que sa sortie de Iulfa lui avoit fait verser des larmes ; que c'étoit un honneur à l'Eglise Romaine d'avoir un Missionaire parmi un si grand peuple schismatique, où on avoit deja si fort avancé en si peu de tems. Nous ne perdîmes pas cœur

aprez cette ſortie, ni l'eſperance de nous voir bien-tot rétablis à Iulfa. Nous en écrivîmes en Cour, à quelques Chretiens Latins, & à des Perſes de nos amis qui étoient bien venus auprez du Vizir, les prians de lui repreſanter le procedé violent des Vartapietes de Iulfa, qui en faiſant fermer les Egliſes, pretendoient émouvoir le peuple, & invalidoient les commandemens du Roi. On remontra encore que ce procedé détruiſoit les Lois du Royaume, empêchoit les achapts & les vantes des maiſons, & obligeoit de ſortir de leurs habitations ceux qui en ſont legitimes poſſeſſeurs ; Qu'il eſt contre le bien de l'Etat, parce que ceux de Iulfa qui ſont preſque les ſeuls Marchands de Perſe qui ont commerce en Europe, & qui y ont des Facteurs, pourroient y étre maltraités comme les ſiens maltraitoient les Francs. Le Vizir ouit ces juſtes plaintes, témoigna du mécontantement contre les Vartapietes, & promit de nous rétablir à Iulfa, & reparer par ſes ſoins la violence qu'on nous avoit

avoit faite. Nous verrons ce qui en arrivera.

Cepandant voilà où nous en sommes restés, éloignés du profit qu'on avoit sujet d'esperer de cet établissement à Iulfa, aprez y avoir travaillé environ trois ans. Si nous n'attendions dans nos travaux d'autres recompenses que celles qu'on donne ici bas, nous serions fort à plaindre, & notre condition seroit malheureuse; mais comme nous attendons & d'autres biens, & des recompenses plus durables, nous souffrons toutes choses avec patiance & soumission, parce que dans le dessein que nous avons de travailler pour la gloire de Dieu, nous esperons que lui qui connoit le fond du cœur sera satisfait du desir que nous avons de l'avancer. Aussi nous sommes toûjours soumis à ses ordres, sçachans qu'il permet toutes ces choses pour des raisons lesquelles pour nous être inconnues, nous doivent être adorables.

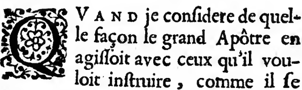
CHA

CHAPITRE V.

De quelques conferances des Missionaires avec les Armeniens de Iulfa : Et du succez qu'elles ont eu pour leur conversion.

ARTICLE I.

De la prudance qu'il faut garder en disputant avec les schismatiques.



QVAND je considere de quelle façon le grand Apôtre en agissoit avec ceux qu'il vouloit instruire, comme il se faisoit tout à tous : Quand je fais serieusement reflexion à ce procedé misterieux,

misterieux, & comme il avoüe qu'il resista à saint Pierre, qui avoit trop de complaisance pour les Iuifs, aprez les avoir convertis à la Foi de Iesus-Christ, & les avoir heureusement portés à suivre les maximes de l'Evangile; je confesse ingenument qu'il faut être prudent à converser avec les schismatiques. Ie crois que pour ne pas scandalizer les foibles, & pour les r'amener tous, si l'on peut, à la connoissance de la verité, il faut agir parmi eux, plutot par la douceur, le bon exemple, & humilité, que par l'aigreur de la dispute, qui ne produit pour l'ordinaire que de l'animosité & de la division. Ie panse même, que cette prudance nous doit, en plusieurs rencontres, faire dissimuler la verité; & sur tout quand il n'est pas le tems de la faire connoître, ou parce que les personnes à qui l'on parle ne peuvent pas les comprendre, ou pour quelque autre raison, qu'un sage & prudent Missionaire voit assez. Il me semble qu'alors sans avoir trop de complaisance pour leurs erreurs, on

tion du prochain, en quoy il faut une grande experience pour y bien reussir. Voyons donc, pour finir cette seconde partie, les disputes & les conferences que les Missionnaires ont eu avec les schismatiques Armeniens de Iulfa; & quels succez elles ont eu pour leur conversion.

ARTICLE II.

Dispute d'un Iacobin avec un Armenien, & quel succez elle eut.

LA plus fameuse des Conferences qui se soit faite de nôtre tems à Iulfa, est celle d'un Dominicain dont j'ay déja parlé, lequel voyant que les Armeniens avoient plus de peine à se convertir qu'il ne s'étoit proposé, aprez plusieurs conferences particulieres, voulut en venir à une publique. Il se crut assés fort pour faire connoître la verité orthodoxe

aux Vartapietes ; & de leur prouver les deux natures que nous confessons en IESUS-CHRIST.

Les principaux de Iulfa, soit par curiosité de le voir disputer avec leurs Docteurs, soit par un desir de conno tre la verité sur ce point controversé, animerent ces derniers à ne pas refuser l'occasion de cette dispute. Si vous êtes bien assurés de vôtre croyance, & si vous avés assés de sciance pour la deffendre, leur disoient-ils, vous mettrés fin par cette action publique, aux poursuites de ce Franc, & vous l'empêcherés de vous combattre davantage par ses raisonnemens. Les Vartapietes reçûrent ce cartel de deffi, avec joye, croyans que dans la dispute, ils auroient moyen de faire confusion au Missionaire. L'assignation fut donnée dans leur Convent. Le Pere plein de confiance en la Iustice de sa cause, & animé aussi d'un grand zele pour la conversion de ces Schismatiques, qu'il esperoit tous reduire à leur devoir par ce dernier combat, fut prier quelques autres Religieux de s'y trouver, ou

pour

pour rendre cette action plus authentique, ou pour s'y voir plus fort. Trois ou quatre de divers Ordres y vinrent, en qualité d'auditeurs ; & non pas comme Iuges, ou comme témoins. Les Carmes & nos Peres s'excuserent de s'y trouver, alleguans que ne sçachans pas la langue Armeniene, ils ne pourroient pas être témoins de ce qui s'y passeroit ; & que si les Vartapietes vouloient recevoir la dispute à armes pareilles, c'est à dire en une langue qui fût entenduë de tous ; & devant des Iuges competans, qu'ils acceptoient le cartel, & offroient de s'y trouver, & y tenir leur rang : Mais d'aller sur les terres de l'ennemi, les plus foibles, & ne voir de Iuges que ceux du party contraire, ils ne croioient pas que la partie fût égale ; & que cette dispute pût reussir à l'avantage de l'Eglise Romaine.

Le Dominicain s'assurant toûjours sur sa doctrine, plein de courage & de zele, ne laissa pas de poursuivre son dessein. Il se trouva au rendés-vous, accompagné des Religieux dont j'ay

parlé, & d'autant de Seculiers Francs. Les Docteurs Armeniens ne manquerent pas de leur côté, de se faire accompagner dans ce rencontre, esperans davantage de la force des auditeurs de leur parti, que de leurs raisons. La dispute se commança, & elle fut plutôt positive que Scholastique, ne se servans ni les uns, ni les autres, que des passges des saints Peres.

Le Iacobin en rapporta de saint Cyrille, qui sont à la verité bien formels; mais qui furent expliqués des Armeniens, à leur façon, & selon leurs principes. Ils en alleguerent aussi un du même saint Cyrille d'Alexandrie. C'est à l'Epitre 2. à Successus *de Incarnat. unig.* C'est là qu'il parle encore en ces termes, sur la fin. *Non oportet intelligere duas naturas sed unam naturam verbi Dei incarnatam.* Ie vous laisse à penser si ce texte en apparence si formel, ne fut pas mieux reçu & entendu des assistans, que toutes les veritables explications que le Pere eût pû y donner. Aussi ne lui permirent-ils pas de le faire, ni de l'ex-

pliquer

pliquer comme il desiroit ; mais en vinrent aussi-tôt aux injures, & l'appellerent Nestorien. Ceux qui étoient en sa compagnie voulurent parler en Persan, & prendre son parti dans la verité de ses raisons, & de ses explications ; mais ils furent payés de même, n'étans plus necessaire, disoient-ils, que de faire entendre aux assistans, que les Francs divisoient JESUS-CHRIST ; qu'ils étoient Nestoriens ; qu'ils ne vouloient pas dire que Dieu fût mort, & que JESUS-CHRIST fût Dieu : & d'autres semblables impostures ; qu'ils n'eurent pas bien de la peine de faire croire à leur peuple, la facilité qu'ils auoient de parler, leur en donnant tout l'avantage. Voilà tout le succez qu'eut cette dispute. Elle ne servit que pour rendre les Francs plus odieux aux Armeniens, les Vartapietes ennemis plus declarés des Missionnaires, & donner au simple peuple, facile à gagner par leurs Prelats, de mauvaises impressions de la Religion des Latins.

ARTICLE III.

Quelques reflexions du danger des disputes publiques, tirées de l'Histoire.

JE ne veux pas ni desaprouver, ni condamner de telles disputes, ni même juger d'une affaire par son succez. Peut-être que dans une autre occasion, & parmi un peuple moins opiniâtre, celle-cy eût eu une meilleure issuë : Je prendrai toutefois la liberté de dire, selon que je l'ay assés pratiqué dans le païs, & selon le sentiment de plusieurs anciens Missionaires, qu'il est tres-difficile que ces disputes publiques ayent une bonne issuë ; & qu'il est pour l'ordinaire plus dangereux de les entreprendre, qu'il n'est profitable de s'en servir. Ie me souviens avoir lû dans l'Histoire de France, que sous le regne de Charles IX. dans l'assemblée des Etats tenus à saint Germain

en Laye, les Ministres Heretiques ayans demandé avec chaleur, une conference avec les Prelats Catholiques, afin que les Articles de la Foy, & les points controversés parmi eux, y fussent agités. Le Pape Pie IV. ayant entendu cette demande, à laquelle quelques Prelats de l'Eglise sembloient incliner, pour y faire paroître leur bel esprit, envoya le Cardinal de Ferrare pour s'y opposer. Il jugeoit ce dessein scandaleux de voir les Ministres Protestans, parler aux Prelats de l'Eglise Catholique, & mettre en controverse les Misteres de la Religion, & les articles de la Foy, reçûs depuis les Apôtres : & crut qu'on les devoit renvoyer au Concile universel, qui avoit déja été assigné à Trante.

C'avoit aussi été le sentiment du Roi de France & Empereur Charlemagne, lequel par un Edit particulier, avoit deffendu qu'on ne mît pas en question, les Articles de nôtre Croyance, fondée sur l'Ecriture sainte, authorisée par les Traditions Apostoliques, les Conciles, & les saints Peres, cimentée par

le ſang des Martirs, confirmée par des miracles, & continuée en la ſucceſſion des Pontifes Romains, ſans intermiſſion, depuis ſaint Pierre juſqu'à preſent. Et en effet, s'il étoit permis de mettre en controverſe, & revoquer en doute l'ancienne croyance de l'Egliſe, ce ſeroit toûjours à recommencer, parce qu'il ſe trouveroit ſans ceſſe diverſes ſortes de perſonnes, qui ne ſe voulans pas aſſujettir à la Foy déja reçûë, pourroient la combattre par des ſentimens empoiſonnés, & preferer leurs rêveries à tout ce que Dieu aura revelé, l'Egliſe determiné, & l'Antiquité ſainte reconnu être veritable. Si l'on fait donc de la difficulté de permettre dans de certaines occaſions, la diſpute avec les Heretiques, bien qu'ils ayent ſouvent aſſés d'étude & de Science; je trouve qu'il eſt moins licite de diſputer avec des ignorans, qui parlans mieux leur langue naturelle que les Miſſionaires, auſquels elle eſt toûjours étrangere, auront plus de moyen de donner à connoître à un peuple ignorant comme eux, qu'ils ſont victorieux,

ctorieux, seulement parce qu'ils ont mieux parlé, ou plus dit d'injures. C'est pourquoi je ne voudrois jamais permettre de telles disputes, qui ne servent qu'à donner de la presomption aux Schismatiques, se voyans recherchés par les Francs, à ces conferences.

Pour mieux fortifier cette verité, j'ay sçû qu'un de nos Peres, quelques jours aprez la conference du Iacobin avec les Vartapietes, étant allé voir le Gouverneur de Iulfa, il y trouva un Armenien, qui fut assés effronté pour lui demander si ce Dominicain étoit un homme docte: Ce Pere lui répondit qu'il le devoit croire. Mais l'autre lui fit cette réponse: Puis que c'est vôtre sentiment, lui dit-il, je ne doute pas qu'il n'ait de la sciance; mais pour parier avec nos Vartapietes, il a bien de la temerité, puis qu'il n'est pas en état de leur resister. Aussi il en faudroit bien de plus doctes que lui, pour leur faire tête. Ecrivés, continua-t-il, à vôtre Pape, qu'il envoye ici les plus doctes de ceux qu'il a auprez de lui, & puis la partie étant plus égale, nous

aurons plus de plaisir à les voir en conference avec nos Docteurs. Considerés l'insolence de cét Armenien, & voyés s'il n'est pas meilleur de les tenir bas, par le mépris de leur insuffisance, que de se commettre avec eux. Pour moi, sçachant l'ignorance où sont presque tous les gens du païs, j'aurois scrupule d'en venir à ces disputes publiques.

ARTICLE IV.

Debat de l'Auteur avec un Prêtre Armenien, touchant l'Humanité sainte de IESUS-CHRIST *: Et une dispute entre un Prêtre Armenien, & un Tisseran Nestorien, sur la question des deux Natures du Sauveur de nos ames.*

VN jour un Prêtre Armenien me soûtenant que IESUS-CHRIST entant qu'homme étoit par tout, puis que

que la Divinité qui étoit unie avec la nature Humaine, étoit infinie, & presente en tous lieux. Ie lui demanday s'il n'étoit pas aussi raisonnable de dire que le Pere & le saint Esprit deux personnes de l'adorable Trinité, eussent pris chair humaine, puis qu'elles étoient Dieu comme le Fils, qui s'étoit incarné comme il sçavoit. Il ne trouva pas grande difficulté à cela, n'ayant pas l'esprit de le comprendre. Il y consentit donc ainsi sans resistance. Aprez cela faites des disputes publiques devant tels Iuges.

Dans le tems que j'étois à Bagdat, je sçûs une plaisante dispute d'entre un Prêtre Armenien, & un Nestorien Tisseran, qui ne sera pas inutile pour faire connoître la suffisance des gens du païs. Ce Prêtre dont je parle, ayant rebaptizé une fille Nestoriene, qui s'étoit mariée avec un Armenien, le Tisseran & tous ceux de sa Secte, s'en formalizerent & furent indignés de cette action, qui leur prouvoit l'estime que les Armeniens avoient de leur Religion. Il sçût que ce Prêtre étoit dans

dans une de ces tavernes du païs, où l'on boit du Cahové, leur boisson plus delicieuse & plus ordinaire. Il l'y fut chercher là, l'y trouve en compagnie de plusieurs Chrêtiens & Turcs. Il le blâma d'abord de ce qu'il avoit fait à leur desavantage, & au deshonneur de leur croyance. Le Prêtre se defendit le mieux qu'il put, soutenant qu'il avoit bien fait, & qu'ils le pratiquoient ordinairement envers les Nestoriens, puis qu'ils n'étoient pas Chrétiens.

Le Tisseran encore plus piqué de cette réponse, lui reprocha ce qu'il lui imputoit; lui dit que ce sont les Armeniens qui ne sont pas Fideles; & qu'il avoit tort de l'accuser sans raison. Le Prêtre voulut sçavoir pourquoy? & le Nestorien reprit ainsi la parole. Vous assurés, lui dit-il, qu'il n'y a qu'une nature en IESUS-CHRIST. Oui nous le disons, répondit le Prêtre, & nous l'assurons avec raison. Eh pauvre homme, reprit le Tisseran, vous vous contrariés tous les jours, à vous même & à vôtre croyance, sans que vous y preniés garde. Quand vous faites le signe de

de la Croix, ne dites-vous pas, au Nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit. Vous mettés trois natures, & vous n'en voulés pas ſeulement avoüer deux. Le Prêtre qui ne s'étoit jamais ingeré de diſputer publiquement, contraint de répondre au Tiſſeran, reſta ſi étonné qu'il ne put jamais reſoudre ce puiſſant argument. Les Turcs & les Chrêtiens qui étoient ſpectateurs de ce different, frapperent des mains, ſe moquerent de l'Armenien qui s'étoit laiſſé vaincre, & applaudirent le Neſtorien, qui étoit ſorti avec honneur, & à ſi peu de frais de cette importante diſpute. De là, ce dernier vient dans nôtre maiſon, me raconte avec plaiſir l'honneur qu'il venoit de remporter, & comme il avoit rendu confus le Prêtre Armenien, faiſant connoître l'erreur où ils étoient. Il me raconta toute cette Hiſtoire : je luy applaudi, comme les autres, en me moquant ; & lui dis pourtant, qu'une autrefois il ſe ſervît d'un autre argument, de peur qu'il n'en trouvât de plus habile que celui-cy,

qui le pourroit sans doute battre en ruine, & le rendre confus.

ARTICLE V.

Dispute entre un Nestorien & un Iacobite sur le même sujet.

DE toutes les disputes qui se sont faites au sujet de la Religion, je n'en sçaurois raconter de plus plaisante que celle qu'eurent il y a quelque tems à Moussol, les Nestoriens & les Iacobites qui y habitent. Elle excita, comme c'est l'ordinaire, assés d'alteration des uns contre les autres, à cause de la difference de leur croyance. Ils furent long-tems à s'entrechoquer, les Iacobites reprochans aux Nestoriens l'injure qu'ils faisoient à IESUS-CHRIST, de lui denier la Divinité, lui ôtant cét illustre avantage d'être fils naturel du Pere, & à la Vierge sainte, d'être la Mere de Dieu. Les Nestoriens au contraire, leur repro-

choient

choient de ne point reconnoître la nature humaine en IESUS-CHRIST, par la croyance qu'ils avoient qu'il n'y en avoit qu'une divine ; ce qu'ils trouvoient fort difficile à comprendre.

Mais les Nestoriens se lassans enfin de tant disputer, s'aviserent, par une méchanceté qui leur est assés naturelle, d'appeller un Docteur qui fût leur Iuge, & qui decidât leur different. Ils crûrent que les Turcs pourroient le faire en leur faveur. Pour cela ils firent se plaindre au Cadi, qui est le Iuge du lieu ; & le prierent de terminer leur dispute avec les Iacobites. Cependant ils lui dirent ce qu'ils croyent de IESUS-CHRIST, qu'ils mettent comme eux, au nombre des Prophetes ; mais non pas, dirent-ils malicieusement, au nombre des Dieux. Le Cadi approuvant leur croyance en ce point, demande qui osoit soûtenir le contraire, & qui avoit assés de hardiesse pour donner des Compagnons à Dieu, & les faire participans de la Divinité. Ils proposerent d'abord les Iacobites, disant qu'ils assurent haute-

ment que IESUS-CHRIST étoit Dieu. Le Cadi envoye chercher ces derniers, & voulut sçavoir si les Nestoriens avoient dit la verité, assurans la Divinité de IESUS-CHRIST. Ils répondirent que c'étoit leur croyance, & qu'elle se trouvoit de même dans leurs livres. Pauvres aveugles, repliqua le Cadi, n'êtes-vous pas bien trompés de croire la pluralité des Dieux ? Qu'on m'apporte mon Alcoran, ajoûta-t-il parlant à ses gens, afin que je convainque ces Chrêtiens aveuglés de leur ignorance, & que je les condamne par la bouche de Dieu même.

Il ouvrit cependant son Livre, & y trouve que ceux-là sont infideles qui croyent que IESUS-CHRIST est Dieu. Lizés, leur dit-il, si vous sçavés lire, & prenés bien garde de tomber une autre fois, dans de si grandes extravagances. Allés, ajoûta-t-il, je vous pardonne ce crime, qui seroit assés grand pour vous faire mourir. Ie me contente pour cette fois, que vous m'apportiés au plutôt une somme d'argent, dont j'ay besoin, si vous ne voulés pas que

je

je vous fasse rouër de coups. Cette somme étoit assés considerable pour faire detester aux Iacobites, de telles disputes, qui leur coûtoient si cher. Ils firent une bonne resolution de ne parler plus si haut, de peur d'être entendus de ces Iuges mercenaires, qui cherchent avec tant de soin, de ces occasions de faire renoncer les Chrétiens.

Les Iacobites enrageoient cependant contre les Nestoriens, qui leur avoient fait cette piece, & de les avoir exposés non seulement à une tres-sensible confusion; mais encore de leur avoir bien coûté de l'argent, par leur malice. Aprez avoir bien rêvé aux moyens de se vanger de cette supercherie de leurs ennemis, & remporter la victoire à leur tour; un d'entr'eux proposa cét expedient, qui fut, que comme il est encore marqué dans l'Alcoran, que IESUS-CHRIST n'avoit pas été crucifié, cela ne pourroit être avoué par les Nestoriens, & que par là il seroit facile de les faire condamner par le même Iuge, & par le mê-

me Livre qui les avoit condamnés. Ils s'accorderent d'aller trouver le Cadi, à qui ils crûrent faire un grand plaisir de le faire Iuge de semblables disputes, qui augmentoient ses finances. Ils dirent qu'à la verité ils avoient été surmontés par les Nestoriens, qui les avoient accuzés de croire que IESUS-CHRIST étoit Dieu, & qu'ils confessoient avoir lû le contraire dans son Alcoran; Mais que d'un autre côté les Nestoriens disoient que IESUS-CHRIST étoit mort, & avoit été crucifié; ce qui étoit aussi contraire & condamné par ce même Livre.

Le Cadi étant bien aise d'avoir de si belles pratiques, envoya chercher les Nestoriens, leur demande ce qu'ils croyoient de IESUS-CHRIST, & s'il avoit été mis à mort & crucifié. Ces pauvres gens qui ne se doutoient pas quelle affaire ils se faisoient, dirent hardiment ce qu'ils en pensoient, croyans que cela ne faisoit pas grand tort à un homme, de dire qu'il étoit mort comme les autres. Voyés, dit alors le Cadi, la grande ignorance de

ces

ces dévoyés, qui nous veulent faire passer la parole de Dieu qui est dans l'Alcoran, pour des fables. Qu'on m'apporte ce S. Livre, afin de les condamner par leur propre bouche, aprez l'avoir été par leurs yeux. Lizés, leur dit-il encore, ce que dit Dieu de IESUS-CHRIST, & comment il le retira des mains des Iuifs, pour le transporter en corps & en ame dans le Ciel, & comme ayant imprimé sa ressemblance sur un autre, les Iuifs le mirent à mort, croyans que ce fût ce Prophete. Cette lecture surprit furieusement ces miserables Nestoriens, qui se virent pris sans replique, & furent condamnés à la même amande que les autres, pour avoir également mal parlé contre les sentimens du faux-Prophete, & contre ce qui étoit rapporté dans son Alcoran. Ainsi le Cadi fit ce qu'un grand Docteur n'eût pû faire, accordant ces deux parties. Aussi ils ne sont plus si fols que d'en venir desormais à la dispute, & s'entre reprocher leurs defauts.

On peut juger aprez cela, si les dif-

putes sont fort profitables en ces païs, & s'il n'est pas meilleur de tromper saintement, à l'exemple de saint Paul, ces pauvres Chrétiens aveuglés, sans s'opposer si fortement à leurs heresies ; puis que tres-souvent ils ne sont nullement capables de connoître les faussetés. J'avoue qu'en de certaines occasions, il ne faut pas se taire, & où il ne fait pas bon être muet : mais dans d'autres, il vaut mieux qu'un silance modeste exprime ce qu'une eloquence vaine ne feroit que gâter.

ARTICLE VI.

Dispute d'un Capucin avec un Armenien, au sujet des deux natures qui sont en IESUS-CHRIST, *devant le Conga.*

VN jour le Pere dont j'ay parlé, qui demeuroit à Iulfa, étant allé voir le Gouverneur, il le pria de souper avec lui. Ce que n'ayant pû lui refuser

fuser honnêtement pour cette fois, il s'arrêta. On fit appeller un Prêtre Armenien, de ceux qu'on estimoit davantage, afin de se mieux divertir dans la conversation. Aprez le souper le Coaga pria le Pere de parler des beautés de Rome : Ce qu'il fit. Il leur fit une description exacte, de la magnificence de cette ville, qui est la demeure des successeurs de saint Pierre, Vicaires de IESUS-CHRIST en terre; des beautés des Eglises, & sur tout des Ceremonies qu'on y observe avec tant d'exactitude & de regularité en toutes choses, soit pour le Saint, soit pour le prophane. Il exagera en suite la grandeur du Pape, à qui les Rois & les Empereurs font gloire de rendre des respects, le reconnoissant comme Chef de l'Eglise, & successeur de l'authorité suprême de S. Pierre.

Le Coaga qui avoit déja témoigné dans d'autres rencontres, la veneration qu'il avoit pour le Pape, dit au Prêtre. Eh bien, Monsieur, nous feroit-ce un deshonneur d'être soûmis, & de rendre obeïssance à cette grande puissance

ſance Eccleſiaſtique ; & de faire état de celui que les plus grands Rois de l'Europe reſpectent ſi raiſonnablement.

Le Prêtre Armenien qui voulut faire l'homme d'eſprit, dit avec un ſoûrire amer, que cette grandeur étoit beaucoup à eſtimer, quand elle étoit unie à une ſainte croyance ; mais que ſans elle il n'en faiſoit pas beaucoup d'état, ne profitant à rien pour le ſalut. Le Pere ſe vit obligé dans cette occaſion, d'inſtruire ce bon homme ignorant. Il lui demanda donc ce qu'il y avoit dans l'Egliſe Romaine, qui ne fût conforme à la verité orthodoxe. Il lui repondit avec un orgueil extrême, que cette erreur conſiſtoit à croire dans une choſe comme nous faiſions, & d'admettre deux natures en JESUS-CHRIST, en qui il n'y en avoit qu'une. Le Pere inſiſta à lui demander ſi JESUS-CHRIST n'étoit pas Dieu parfait, ce qu'il avoüa. Il l'interrogea encore s'il n'étoit pas auſſi Homme parfait, ce qu'il avoüa de même être ſa croyance : De plus ſi ce n'étoit pas par la nature divine qu'il étoit Dieu parfait,

parfait ; & par l'humaine, qu'il étoit Homme parfait : Sans doute, repliqua l'Armenien ; mais ces deux natures étans unies dans IESUS-CHRIST, n'en font qu'une. Si cela est, reprit le Pere, quelle est cette nature qui reste dans IESUS-CHRIST, aprez l'union de ces deux natures ? comment la nommés-vous ? est elle divine, ou humaine ? Le Prêtre ne sçut que répondre quand il fallut resoudre cette difficulté, qu'il n'avoit pas encore bien étudiée ; il s'obstina seulement à dire, que ces deux natures étoient parfaitement unies & mêlées ensemble : expliquant cette union par la comparaison du mélange de l'eau avec du vin.

Seigneur, dit alors le Missionaire au Gouverneur, ce Prêtre ne sçait pas bien sa croyance : Il ne parle pas conformement à vos Evêques & à vos Docteurs que j'ai souvent entretenus de cette matiere, qu'ils entandent bien-mieux que lui. Ils disent que la nature divine dans l'Incarnation, s'est unie immediatement à la nature humaine, bien que ce n'ait pas

été par le moyen du ſupôt du Verbe; Et en ſuite de cette union, ils reconnoiſſent ces deux Natures ſi étroitement alliées, qu'elles n'en font plus qu'une. Ils ajoûtent que cette union s'eſt faite ſans confuſion, ni mélange d'une nature avec l'autre, de même que l'ame l'eſt avec le corps. Cette opinion fut celle d'un hereſiarque nommé Eutichés, Abbé de Conſtantinople; & comme erronée fut condamnée au Concile de Calcedoine. (*Actione ſancta in ſimbolo fidei.*) Ce n'eſt donc pas une union de confuſion, comme il aſſure, comparant ce mélange à celui de l'eau avec le vin, qui ne peut être dans l'alliance de la nature divine avec la nature humaine, puiſqu'il s'enſuivroit une troiziéme nature, qui ne ſeroit ni la divine, ni l'humaine: ce qui eſt impertinent, & même contraire à vôtre croyance. Comment ſe peut donc faire, que de l'union de ces deux natures, il n'en reſulte qu'une? Peut-être dirés-vous que cela ſe fait par la converſion, & la tranſmutation d'une nature dans une

autre:

autre : mais cela ne se peut penser, sans admettre quelque changement dans la nature Divine : Outre que l'une des deux cesseroit, & seroit aneantie dans cette conversion, de quelque façon qu'elle se fît : Ce qui est encore contre vôtre croyance, qui reconnoît IESUS-CHRIST Dieu parfait, & Homme parfait. Aussi est-il impossible que ces deux natures étans completes, puissent non plus convenir à en composer une autre, comme il advient de l'union de l'ame avec le corps, qui ont une essentielle dependance l'un avec l'autre, dont l'une des deux parties de ce composé qui est l'ame, n'est pas une substance parfaite & totale ; mais seulement une partie d'une autre nature parfaite, à laquelle pour ce sujet, elle est substantiellement ordonnée.

Ie vois bien, continua-t-il parlant au Prêtre Armenien, que vous voulés dire que les natures qui sont en IESUS-CHRIST, ne sont pas distinctes par divers supots, comme disoit Nestorius, vous croyés qu'il n'y a en IESUS-CHRIST qu'une person-

ne, qui ſubſiſte dans les deux natures, & où elles ſe ſont unies, étant pour ce ſujet, comme le ſacré lien de toutes deux. Si cela eſt, c'eſt la croyance de l'Egliſe Romaine qui ne peut manquer. Si vous avés de la peine à comprendre cette verité, par ces termes difficiles, imaginés-vous le tronc d'un poirier, ſur lequel on a enté un pommier : on ne ſçauroit nier que dans cét arbre on ne trouve la nature du poirier & du pommier, puiſqu'il en produit les fruits. Ils n'ont toutefois tous deux qu'une même ſouche, & un même tronc d'arbre qui les ſuſtente. De même on ne peut nier que la nature divine ne ſoit parfaite & entiere dans IESUS-CHRIST, auſſi bien que l'humaine, puis qu'il produiſoit des actions qui tiroient leur principe de l'une & de l'autre. Il n'y avoit toutefois qu'un ſupoſt, qui les ſoutenoit toutes deux, & dont ſes actions tiroient leur prix & leur valeur. Nous ne nions pas, comme vous penſés, que l'homme fût Dieu dans IESUS-CHRIST, ni que Dieu ſoit mort; mais nous

nous ne pouvons aussi nier que si IESUS-CHRIST qui est Dieu & homme a souffert, & s'il a ressenti des foiblesses, ce n'aït été dans son humanité; & s'il a fait des miracles, & s'est égalé à Dieu son Pere, ce n'ait été entant qu'il étoit Dieu. Nous ne divisons pas ces deux natures pour les reconnoître dans IESUS-CHRIST, nous sçavons qu'elles sont étroittement unies l'une avec l'autre : ce qui doit vous suffire pour vous assurer que nous sommes tout-à-fait éloignés de l'opinion de Nestorius, & vous obliger de vous conformer à cette opinion, qui est la veritable, puis que vous y consentés même par vos paroles; & qu'il vous est impossible d'expliquer autrement ce mistere admirable.

Le Coaga qui jusques alors n'avoit fait que prêter fort attentivement l'oreille à ce discours, prenant garde que son Prêtre n'étoit pas encore content, & qu'il persistoit toûjours à dire qu'il n'y avoit qu'une nature en IESUS-CHRIST, l'entreprit lui-même avec beaucoup de chaleur; & lui repetant

ce qu'il venoit d'entendre, & qu'il avoit peut-être mieux compris que l'autre, le pressoit extrêmement. Enfin, lui dit-il, pauvre homme que vous êtes, comment se peut-il nier que la nature humaine ne fût en IESUS-CHRIST, aussi bien que la divine? Etoit-ce cette derniere qui manquoit dans IESUS-CHRIST? Etoit-ce elle qu'on touchoit, qui souffroit, qui avoit peur, qui se lassoit? Toutes ces actions ne peuvent être que des dependances du corps humain, doncques IESUS-CHRIST que nous assurons être Dieu, & avoir la nature divine, avoit aussi la nature humaine. Ce pauvre Prêtre voulant encore s'opiniâtrer, le Gouverneur le traitta d'ignorant. Ne sçavés-vous pas, lui dit-il encore, que ce que ces Peres Latins nous disent, est fondé sur le bon sens; pourquoy leur resistés-vous? Ne sont-ce pas eux qui parlent tous les jours aux Mahometans, qui les instruisent de nos misteres, qui leur en font connoître la verité, en leur prouvant la fausseté de leur Alcoran? Qui est-ce

dans

dans Iulfa qui oze entreprendre de disputer avec eux, sinon ces Missionaires ? En verité vous êtes un déraisonnable, & vous me ferés un singulier plaisir de sortir d'ici. Le Pere termina ce differant, & voulut se retirer ; mais le Gouverneur le pria tant de rester ce soir avec luy, qu'il ne pût jamais lui refuser honnêtement cette seconde grace. Dequoy le Coaga lui sçût tres-bon gré, & il le lui témoigna dans toutes les occasions.

ARTICLE VII.

Suite de cette dispute avec l'Evêque, soutenuë par le Gouverneur, qui prend toûjours le parti des Latins.

EN verité il semble que Dieu avoit conduit les pas du Pere, pour le faire venir ce jour-là dans la maison du Coaga, & avoir cét entretien avec ce Prêtre, à cause de ce qui arriva le

jour ſuivant. Le lendemain matin le Pere prit congé du Coaga, qui l'étant venu accompagner juſqu'à la porte de ſa maiſon, vit venir l'Evêque de Iulfa, accompagné d'un autre Evêque, de deux Vartapietes, & de quelques-uns des plus anciens Prêtres du lieu, qui venoient tous voir le Coaga, au ſujet de l'établiſſement des Ieſuîtes. Le Coaga ſe douta d'abord de ce que c'étoit, & le ſujet qui amenoit tout ce monde chés lui. Il dit au Miſſionaire qu'il ne vouloit pas qu'il ſortît, ſouhaittant qu'il fût témoin de tout ce qui s'alloit paſſer. Cependant aprez les complimens ordinaires, ils entrerent dans le Iardin; Car il y en a dans preſque toutes les maiſons des Levantins; & là l'Evêque parla du ſujet qui l'avoit amené, qui étoit d'empêcher l'établiſſement des Ieſuîtes. Le Pere étoit preſent à tout cét entretien, & admiroit le courage du Coaga, qui ſoûtenoit le plus obligeamment du monde, le parti des Francs. Seigneur, lui dit l'Evêque, ſi vous voulés que je vous diſe en deux mots, les raiſons qui

qui nous doivent empêcher de permettre que les Latins ſe multiplient parmi nous ; c'eſt qu'ils ſont nos ennemis, & que même ils nous excommunient tous les jours en leurs prieres ; ne nous croyans pas même Chrétiens. Voilà, ajouta-t-il en regardant le Pere, un homme qui ne me demantira pas.

Le Pere prit la parole, ce qui lui pouvoit être avantageux en cette occaſion, & prit la liberté de lui dire qu'il avoit tort de croire que les Francs fuſſent leurs ennemis, puis qu'au contraire, ils voyoient par experiance, qu'ils les venoient chercher avec tant de plaiſir, & converſoient avec eux avec tant de douceur ; Que ceux de Iulfa porteroient témoignage du contraire, eux qui voyageoient tous les jours en Chrétienté, où ils recevoient des Francs, des traitemens qui les éloignoient bien de la penſée que ce fuſſent leurs ennemis ; & que de tous les Chrétiens qui ſont en Levant, il n'y en a point dont ils fiſſent plus d'état que des Armeniens ; les ayans toujours connus

par dessus tous les autres, fort affe-ctionnés à l'Eglise Romaine ; & sça-chans que s'ils étoient à present sepa-rés d'elle, il falloit plutôt attribuer ce malheur à la misere du tems, qu'à aucune mauvaise inclination qu'ils eus-sent contre l'autorité du Souverain Pontife. Il ajoûta qu'il étoit encore plus étonné de ce qu'il assuroit que les La-tins les excommunioient tous les jours en leurs prieres, étant seur qu'ils en faisoient de particulieres pour eux ; Que l'Eglise les avoit ordonnées pour obtenir de Dieu qu'il les délivrât de la tyrannie & de l'esclavage où ils vi-voient, & leur donnât toutes les lu-mieres necessaires pour les diriger dans le chemin de leur salut. Le Coaga ne pût s'empêcher de rire, d'entendre cet-te réponse : cependant il s'empressa d'adoucir l'humeur de l'Evêque, qui ayant encore des plaintes à faire con-tre les Francs, ne voulut pas les con-fier aux oreilles du Pere, qui y eût pû répondre. Il s'approcha donc du Coa-ga pour les lui dire plus en secret.

Le Pere voyant cette contrainte, prit congé

congé de la compagnie, pour leur donner plus de liberté de parler de leurs affaires. Le Coaga luy dit qu'il étoit bien edifié de ſa prudence, mais qu'il le ſuplioit de ne s'en pas aller, & de l'attendre dans ſa ſalle, ayant quelque choſe à lui communiquer. Ainſi le Pere ſe retira ; mais il fut fort ſurpris d'entendre peu de tems aprez, que ces Meſſieurs en s'approchant du lieu où il étoit, diſputoient de la verité des deux natures qui ſont en IESUS-CHRIST, & que le Coaga faiſoit tête à l'Evêque, auſſi bien qu'il l'avoit fait le ſoir precedent à ſon Prêtre. Cette diſpute continua environ demi-heure ; & durant ce tems le Pere étoit raui en admiration, de voir le Gouverneur de Iulfa faire le Miſſionaire, tâchant de ramener ſon Evêque au droit chemin, & de lui perſuader la croyance de l'Egliſe Romaine. Ils s'échaufferent ſi fort, & le Coaga continua la diſpute avec tant d'avantage, que l'Evêque n'en pouvoit plus : Ceux qui l'avoient accompagné, ſe mirent de la partie. Le gendre

dre du Coaga qui étoit preſent, avec quelques autres Meſſieurs, ſe mirent du côté du Gouverneur ; & il avoit du plaiſir d'entendre cette celebre diſpute. Elle fut interrompuë par l'arrivée des Ieſuïtes, qui vinrent s'intereſſer pour leur établiſſement, en ſuite de l'ordre qu'ils en avoient du Roi. L'Evêque s'emporta contr'eux ; mais le Gouverneur prit toûjours leur parti, & tâcha d'adoucir l'eſprit du Prelat. Cependant le Miſſionaire admiroit toûjours ſa bonté, & nous a avoués que s'il n'eût été témoin de cette action, il auroit bien eu peine de la croire ; tant l'eſtime qu'il a pour les Latins eſt grande.



ARTICLE VIII.

Rencontre de Monsieur l'Abbé de Brissac avec le Coaga ; Des bons sentimens qu'il avoit pour le Pape.

IL faut confirmer cette verité par une autre histoire qui surprendra bien davantage, mais dont on ne pourra douter. Monsieur l'Abbé de Brissac étant venu en ce païs pour y satisfaire sa curiosité, le Pere qui étoit à Iulfa, le fit connoitre au Gouverneur; & lui parla de sa naissance, du haut rang que tient l'illustre Maison de Brissac en France; & de l'honneur que se sont acquis ses ancêtres au service de nos Rois. Le Gouverneur lui témoigna aussi une grande estime, & le voulut en suite traiter chés lui avec toute la politesse du païs. Il fit inviter les Holandois qui s'y trouverent,

&

& le Pere entre autres fut aussi prié d'y assister. Le Coaga le pria de nommer quelque Monarque de la Chretienté, afin qu'il eut l'avantage de boire à sa santé, avec cette honorable compagnie. Le Pere lui répondit que sa condition l'éloignoit de faire de semblables santés, & qu'ainsi il le suplioit de l'excuser, s'il ne lui repondoit pas positivement, & qu'il le determinat lui-même. Non mon Pere, lui repartit-il, je veux que ce soit vous qui nous nommiés celui que vous voudrés. Qui reconnoissés-vous, continua-t-il, dans une dignité plus relevée dans la Chretienté. Le Pere lui répondit que pour le spirituel le Pape étoit le Superieur de tous, à cause de sa dignité eminente; & les plus Grans Rois de l'Europe lui rendoient obeissance avec plaisir, & le reconnoissoient pour le Pere commun des Chretiens. Bon, dit encore le Coaga, voilà justement ce que je demandois! Allons Messieurs, ajouta-t-il, en parlant à la compagnie, il faut boire à la santé du Pape, mais
il

il faut que ce ſoit à deux genoux, à cauſe du reſpect que nous ſommes obligés de lui porter. Il commança le premier, & tous en cette poſture continuerent de boire cette ſanté. Les Holandois ſe comporterent en cette occaſion en hommes genereux, & firent comme les autres.

Il eſt vrai que j'ai toûjours reconnu en ce Coaga une grande inclination de voir tous les Armeniens unis avec les Francs, & ſoumis au Souverain Pontife, comme ils l'avoient été autrefois. On lui a entendu dire en compagnie des plus apparens de Iulfa ces paroles : Il ſeroit à ſouhaiter que nôtre Patriarche allât à Rome baiſer les piés du Pape, & lui rendre l'obeiſſance qu'il lui doit. Il a encore ſouvent dit à ce Pere dont j'ai tant parlé, qu'il vouloit qu'il l'accompagnât en un voyage qu'il avoit deſſein de faire à Ieruſalem, & de là à Rome, pour y baiſer les piés du Pape. Mais il n'eſt plus en état d'executer ces choſes, ayant fait depuis peu le grand voyage de l'Eternité. Je crois qu'elle

lui ſera bien-heureuſe à cauſe de ſa pieté, de ſa ſoumiſſion au Pape ; & des aſſiſtances qu'il a données aux Latins à Iulfa. Le Pere qui en avoit reçû de lui de ſi particulieres, lui a rendu le reciproque durant ſa maladie ; & comme il ne croyoit pas mourir, il n'eût pas reçu les Sacremens de l'Egliſe ſans lui, parce que perſonne n'eût ozé lui en parler, dans la crainte, ou de lui deplaire, ou de l'épouvanter.

ARTICLE IX.

Diſpute au ſujet des viandes défenduës ſelon la Loi ; & des Canons qui obligent les Armeniens à n'en point goûter.

IE veux parler d'une autre plaiſante diſpute, qui ſe paſſa devant le même Gouverneur, dans une autre occaſion, entre le Curé de ſa Parroiſſe, & le Pere. Le Coaga ſçachant que les

les Francs mangeoient de la venaiſon, & entr'autres des lapins, demanda au Pere s'il y avoit long-tems qu'il n'en avoit eu. Le Prêtre s'étonnant de ce que les Latins mangeoient une viande qu'ils n'avoient pas coutume de manger, & pour laquelle ils ont tant d'averſion, il dit au Pere commant ils oſoient enfreindre la Loi qui étoit ſi expreſſement ordonnée dans l'Exode. Le Pere lui demanda ſi les Chretiens étoient obligés de garder la Loi de Moyſe, depuis que celle de Grace, les avoit diſpensés de cette obligation. Comment dites-vous cela, lui répondit le Curé Armenien, ne ſçavés-vous pas ce que dit notre Seigneur, en ſaint Matthieu, qu'il n'étoit pas venu pour abolir la Loi, mais pour l'accomplir lui-même. Laiſſons ce paſſage que vous n'entendés pas, dit le Pere, & répondés-moi ſur la tranſgreſſion que vous faites tous les jours de cette Loi anciene. Pourquoi mangés-vous du pourceau qui étoit ancienement ſi fort defendu. Cette permiſſion, dit le Prêtre, nous

a été donnée par ceux qui nous ont converti à la Foi de JESUS-CHRIST, parce qu'étans Gentils, & fort affe-ctionnés à cette sorte de viande, ils ne nous la voulurent pas defendre pour ne nous pas éloigner de la Re-ligion Chretiene. Voilà, dit le Pere, une belle raison, mais les Iuifs qui se convertissoient, & qui n'avoient pas besoin d'être attirés par ce moyen, pourquoi en mangeoient-ils donc. Les Iuifs, lui répondit-il, avoient à la verité cette viande en abomination, & ce fut pour cette raison que lorsque quelques-uns d'eux se convertissoient, on leur en faisoit manger; parce que les Aptôres s'appercevans que quel-ques-uns qui étoient convertis à la Foy de JESUS-CHRIST, par leur Pre-dication, retournoient quelquefois à leur vomissement, ils leur ordonnoient de manger du pourceau, sçachans qu'aprez avoir franchi ce pas ils n'é-toient plus reçûs dans leur premiere Religion, ce qui les rendoit plus fermes, & les retenoit par force par-mi les Chretiens.

Admirés

Admirés, je vous prie, comme l'ignorance de la vraie doctrine fait imaginer des rêveries pour éclaircir des dificultés. Cela est bien, dit cependant le Pere, c'est pourtant une chose que je n'avois jamais entendu dire. Mais voyons un peu ce que vous repondrés au sujet de la Circoncision, que vous ne pratiqués plus parmi vous, non plus que les Latins, pourquoi ne le faites-vous pas, puisqu'elle étoit si expressément commandée dans l'anciene Loi. Le Prêtre dit que JESUS-CHRIST avoit été circoncis, & qu'on pouvoit bien encore suivre cette Loi, que du reste quand on s'abstiendroit de manger du pourceau, ce seroit encore mieux fait; & que pour lui il n'en avoit jamais gouté pour cette raison.

Le Coaga voyant qu'on desapprouvoit ainsi dans sa maison l'usage d'une viande qu'il aimoit assés, ne donna pas le tems au Pere de repondre au Prêtre. Aussi n'approuvant pas ses raisonnemens, il l'entreprit d'une étrange façon. Comment, dit-il au Prêtre, à

ce que je vois, vous êtes un Iuif, puiſque vous pratiqués ſi fort leurs coutumes, & que vous les preferés à celles de tous les Chretiens. Allés vous-en, ajoûta-t'il, vous confeſſer à notre Evêque, dites lui tout ce qui s'eſt paſsé, & qu'il vous ordonne une penitence qui expie votre faute. Ce pauvre Prêtre fut contraint de ſortir, aprez avoir tant perdu de l'eſtime qu'il avoit aquis à Iulfa.

Le Pere expliqua enſuite le paſſage allegué à quelques autres Prêtres, & aux laïques qui étoient en ſa compagnie, & leur dit qu'il étoit bien vrai que IESUS-CHRIST avoit toujours, durant ſa vie, pratiqué la Loi de Moyſe, étant la fin de cette Loi. *Finis legis Chriſtus.* Mais qu'elle avoit pris fin en ſa perſonne, que ce paſſage ſe devoit ſur tout entendre de toutes Iss propheties qu'il étoit venu accomplir, & que toutes les ceremonies de l'anciene Loi avoient été relevées par les Sacremens que ce divin Sauveur avoit inſtitués, & leſquels conferent la grace que les autres ne pouvoient donner

n'étans

n'étans que les ombres & les figures de ces verités Evangeliques. Il ajoûta qu'outre cela IESUS-CHRIST étoit venu comme ennoblir & perfectionner tous les preceptes moraux de la Loy ancienne, par d'autres qui étoient de beaucoup plus parfaits, & qui étoient reservés pour la Loy de grace.

Vn de la compagnie sçachant qu'ils observoient plusieurs preceptes de l'ancienne Loy, & croyant qu'ils y fussent obligés, lui dit : qu'à la verité il s'étoit bien imaginé qu'on ne devoit pas observer tous ces preceptes, puis qu'ils ne gardoient plus le Sabath, ni la Circoncision, & qu'ils mangeoient ce qui avoit été si fort defendu dans la Loy de Moyse ; Mais qu'il croyoit qu'il leur fût demeuré quelque obligation pour quelques-unes de ces ordonnances. Le Pere lui dit qu'il étoit fâché qu'il se mît ainsi sous la malediction dont parle saint Paul : *Quicumque ex operibus legis sunt sub maledicto sunt. Maledictus qui non permanserit in omnibus quæ scripta sunt in li-*

bro legis ut faciat ea. Galat. 3. Et qu'il donne à ceux qui ne pratiquoient pas tout ce qui étoit contenu dans les Livres de la Loy, & qui ne demeuroient pas fermes à les obſerver s'y croyans obligés, & que ſans doute ceux qui ſe croyoient obligés à quelque choſe de la Loy ancienne, & qui le pratiquoient dans cette croyance, comme la Circonciſion ou autres choſes, l'étoient à tout ce qui étoit contenu dans la Loy, comme proteſte ſaint Paul dans l'Epître qu'il écrit aux Epheſiens. *Teſtificor enim omni circoncidenti ſe quoniam debitor eſt univerſæ legis facienda* Epheſ. 5. Il ajoûta que le nouveau Teſtament nous mettant dans la liberté des enfans de Dieu, il nous avoit par conſequent délivrés de l'eſclavage où nous étions, par toutes les ceremonies legales de l'ancien. C'eſt pourquoy l'un étant incompatible avec l'autre, dans ſes obſervations, il ſe falloit defaire & renoncer à celles de l'ancien, pour nous dire veritables heritiers des commandemens de l'autre. Ce qui étoit la doctrine du grand Apôtre.

Apôtre. *Qui ſub lege vultis eſſe legem non legiſtis Abraham duos filios habuit, &c. hæc enim ſunt duo teſtamenta, &c. Ejice ancillam & filium ejus, non enim hæres erit filius ancillæ cum filio liberæ. Itaque fratres non ſumus ancillæ filii ſed liberæ, qua libertate Chriſtus nos liberavit.* Galat. 4.

Pourquoi donc, continua ce Docteur, dans ce premier & celebre Concile qui fut tenu par les Apôtres en Hieruſalem, fut-il ordonné qu'on s'abſtiendroit des viandes qui avoient été immolées aux Idoles, de l'uſage du ſang, & des animaux qui auroient été ſuffoqués. *Ut abſtineant ſe à contaminationibus ſimulachrorum, à ſuffocatis in ſanguine.* Actor. 15. Ce que vous dites eſt vray, lui répondit le Pere; mais il faut ſçavoir la cauſe de cette ordonnance, qui ne fut pas parce qu'on crût ces ceremonies de la Loy neceſſaires à ſalut; Mais afin de rendre la converſion des Gentils, & des Iuifs plus facile, & leur union moins incompatible. Car on fit des ordonnances pour les Gentils, qui euſſent été intolerables

rables aux Iuifs nouvellement convertis, s'ils ne les eussent pratiquées ; & leur auroit fait soupçonner qu'ils étoient retombé dans l'idolatrie. Or la cause de cette ordonnance, & ce qui la rendoit raisonnable en ce tems, étant finie aujourd'huy, il est necessaire qu'elle ait pareillement pris fin, & que nous nous conformions aux preceptes de l'Evangile, & à la doctrine de IESUS-CHRIST, qui nous enseigne que rien de ce qui entre par la bouche, n'est capable de soüiller l'interieur de l'ame, & comme dit saint Paul à Timothée, qu'il n'est bon, ni raisonnable de rejetter rien de ce qui pouvant servir à nôtre nourriture, se peut prendre avec action de graces, à celui qui a tout creé pour le service de l'homme, & qui étant bon en soy ne peut être soupçonné d'être immonde, dans la Loy de grace. *Nihil quod per os intrat coinquiunt hominem.* Matth. 15. *Nihil est rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur.* 1. ad Timoth. 4. Il est vrai que ces ceremonies legales, & tous ces preceptes de l'ancienne Loy,

étoient

étoient ordonnés pour diriger les hommes à leur salut, par ce culte exterieur qui devant être proportionné au culte interieur qui consistoit en la foy, qu'ils avoient differente de celle des Chrétiens : Aussi leur culte devoit être autre que celui qui a été institué dans l'Eglise, & qui est proportionné à nôtre foy, qui est des choses presentes & passées, non pas de celles qui sont seulement à venir. C'est pourquoi ce qui avoit été raisonnablement institué en ce tems-là, pour le salut, a été justement aboli en celui-cy, où la foy demande un culte plus relevé, comme les esprits ont été plus spiritualizés par la reception d'une Loy plus spirituelle.

Ces raisons les obligent de croire qu'ils sont par necessité relevés de l'obligation à l'observance des ceremonies de l'ancienne Loy ; & qu'ils ne les peuvent observer sans pecher mortellement, comme dit saint Thomas, pour le moins sous cette formalité, comme commandées par l'ancienne Loy. Maintenant s'ils en peuvent

vent licitement obſerver quelques-unes ordonnées par leurs Docteurs, pour des raiſons qu'ils diront approcher de celles qu'eurent les Apôtres : c'eſt une autre queſtion que doivent reſoudre les Miſſionaires qui viennent icy travailler à la converſion des Armeniens. Pour moi j'ay toûjours connu dans les entretiens que j'ay eus avec ceux de leur nation, qu'ils obſervoient ces ceremonies de l'ancienne Loy, croyans y être obligés par ce paſſage de l'Evangile, où IESUS-CHRIST dit, qu'il n'eſt pas venu détruire la Loy, mais l'accomplir : ce qui eſt une grande ignorance.

Neanmoins aprez leur avoir fait connêtre leur erreur, par les paſſages que j'ay allegués, & montré le peril qu'il y avoit de rien obſerver de l'ancienne Loy, ils ont recours à leurs Canons. Mais quoi qu'ils puiſſent alleguer, il ne leur eſt pas poſſible de rapporter la veritable raiſon pour laquelle ces Canons ont été faits. Il eſt ſeur qu'ils en ont de particuliers, pour l'obſervance de ces ceremonies legales, même

même differentes des reglemens qui étoient en termes exprez dans l'anciene Loi, comme me le disoit ces jours passés un de leurs Patriarches, avec lequel j'ay eu plusieurs conferances. Ces Canons ordonnent quatre marques que doivent avoir les animaux, dont ils peuvent se nourrir : Les deux premieres sont semblables à celles qu'on voit dans le Levitique. Ils en ajoûtent deux autres, sçavoir qu'ils doivent avoir des cornes, & faire leur eau par dessous le ventre. Pour les oiseaux, ils doivent avoir de plus que dans l'anciene Loi, le bec droit & non tortu ; & aprez qu'on les a égorgés, ils ne doivent pas retirer leurs piés, & les grifes. Pour les poissons il n'y a rien de different aux conditions qui sont requises par la Loi des Iuifs. Ils ont les mêmes aversions pour toutes ces choses defenduës, que pourroient avoir les Iuifs, outre cela, ils encherissent sur eux, que si une souris, ou autre animal defendu par leur Canons, étoit tombé dans quelque citerne ou un puis, ils le

croyent immonde ; & pour le purifier ils tirent une centaine de ſeaus d'eau, & enfin ils font venir un de leurs Prêtres pour prier deſſus, le remettre dans le premier uſage, & rendre ſon eau purifiée ; Ce qui n'étoit pas pratiqué dans l'anciene Loi. Elle ordonnoit ſeulement que quand quelqu'une des choſes defendues par la Loi tomboit dans les fontaines, les citernes, ou quelqu'autre reſervoir d'eau, ils n'étoient point pour cela immondes. *Fontes vero & citernæ, & omnis aquarum congregatio munda erit.* Levit. 11. Ce qui avoit été ſagement ordonné à cauſe de la grande neceſſité qu'on a ſans ceſſe des eaus, & dont on ne ſe peut paſſer.

Aprez avoir bien pensé aux motifs qui peuvent les avoir obligés de faire ces ordonnances, & les obſerver ſi ſeverement, j'ay crû que ç'avoit été à cauſe que les Mahometans les pratiquent de la ſorte, & ils s'y conforment, ſoit pour ne ſe rendre pas immondes à leur égard, ce qui leur attireroit davantage leur averſion, & les

les feroit croire abominables : ſoit pour ſe les apprivoiſer davantage par ces obſervations, & rendre, par ce moyen, leur converſion plus facile. J'avoüe pourtant que ce ſeroit une pauvre raiſon. Car il faudroit auſſi qu'ils s'abſtinſſent de manger du pourceau, qui leur eſt une viande ſi defendue. Ils ne permettent point auſſi aux femmes, ni aux filles, d'égorger aucun animal, mais donnent cet emploi aux hommes & aux garçons; Ce que font auſſi les Mahometans, & même il faut qu'un garçon, pour cela, ait atteint l'âge de puberté. Les Armeniens ſont encore fort ſuperſtitieux à ne vouloir pas manger de la viande d'un animal, qui auroit été tué de la main des Mahometans, & ils donnent une raiſon de cette defence qui eſt peu honête.

ARTICLE X.

Conferance avec un Armenien, au ſujet du Purgatoire ; & des ſuffrages pour les morts.

CE Miſſionaire eut encore une autre diſpute avec l'Evêque, & les Vartapietes de Iulfa au ſujet du Purgatoire, qu'ils n'admettent point, non plus que les Calviniſtes. Le Pere leur demanda s'il ne reſtoit rien à ſatisfaire pour les pechés que nous commettions, & qui nous ſont pardonnés au Sacrement de Penitence. Il y en eut un qui étoit plus hardi que les autres, qui lui répondit que non. Pourquoi donc, lui repartit-il, impozés-vous de ſi grandes penitences. C'eſt, repartit-il, que nos pechés ne nous ſont pas pardonnés abſolument, mais à condition de faire de certaines penitences. Comment,lui repartit le Pere, la puiſſance des Prêtres eſt-elle ainſi limitée?

limitée ? Et lorsque JESUS-CHRIST leur a dit, qu'à ceux ausquels ils pardonneront les pechés sur la terre, ils leurs seront remis dans le Ciel, a-t'il attaché quelque condition à ce pardon ? Deplus, lorsque les Prêtres donnent l'absolution ils le font toûjours par des termes absolus, & non pas conditionés. Sçachés donc, continua-t'il, que si le Confesseur impose des penitences, c'est que dans le peché, il y a deux choses ; la coulpe, & l'obligation à la peine. La grace que nous recevons par le Sacrement de penitence, efface la coulpe, & nous r'aproche de Dieu, dont le peché nous avoit éloignés ; Mais l'obligation à la peine nous demeure, & il faut satisfaire par quelque sorte de penitence que ce soit : Elle étoit eternelle, & devient temporelle aprez la reception de la grace, ainsi nous sommes obligés d'y satisfaire, ou en ce monde, ou en l'autre, par les peines du Purgatoire.

Ceux qui étoient presans aux discours du Pere, obligerent l'Armenien d'accorder quelque chose de cette ve-

rité. Ce qu'il fit, mais ensuite il répondit que ces penitences devoient toutes être faites en ce monde, n'y ayant rien à satisfaire dans l'autre. Cela est bien, dit le Pere ; Mais qu'arrivera-t'il de l'obligation qu'on a de faire penitence ensuite du peché, si le penitent meurt aprez sa confession sans avoir pû satisfaire à la penitence ? L'intention, répondit-il, lui suffit, pour se trouver délivré de cette obligation en l'autre monde. Mais s'il y a eu de la negligence de son côté, ajoûta le Pere, & que la mort l'ait surpris là dessus, qui satisfera à cette nonchalance ? C'est, dit-il, l'Eglise qui est toûjours en prieres pour secourir ses enfans, & les servir dans toute sorte de necessité. Mais où recevra-t'il l'effet de ces suffrages, reprit le Pere, ce ne peut être qu'en l'autre monde, puisque vous supposés qu'ils sont appliqués aprez la mort de cet homme. Nenni, repliqua-t'il, c'est à l'article de la mort, que l'Eglise ayant toûjours un trezor prêt pour l'élargir dans ces occasions, le lui donne.

Le

Le Pere reprit la parole en ces termes : Pourquoi donc toutes ces obligations dont restent chargés les parens du defunt, de faire dire des Messes lors qu'il a fait un testament, & qu'il a declaré le desirer par sa derniere volonté ? Ces Messes & autres bonnes œuvres satisfactoires, ne sont pas encore executées quand il vient à deceder, puis qu'il ordonne qu'elles ne le soient qu'aprez sa mort. Son intention le sauve, répondit l'autre, le Tresor de l'Eglise étant toûjours plein de tels suffrages, pour les appliquer en ces occasions ; & ces Messes qui sont dittes en suite, seront pour augmenter de nouveau ce Tresor. De sorte qu'à vôtre conte, répondit le Pere, c'est la même chose de faire ou ne faire pas de testament, puis que sans cela on se trouve aussi avantagé à la mort, que ceux qui auroient distribué tous leurs biens aux Eglises, ou qui l'auroient employé à autres œuvres pies, pour satisfaire à la peine qu'ils auroient encourûë par le peché. Pourquoi donc vous mettés-vous tant en peine d'y

diſpoſer ceux qui ſont à l'extremité de leur vie, & pour quelle raiſon leur faites-vous connoitre le profit qu'en recevront leurs ames ? De plus, pourquoi tant de voyages au Cemetiere, & tant de prieres que vous y faites pour les ames dont les corps y ſont enterrés ? C'eſt, répondit le Docteur Armenien, que ces Meſſes & ces prieres qu'on fait à leur recommandation, leur ſert pour les réjouïr dans l'autre monde, voyant qu'elles ſont cauſe que Dieu eſt ainſi glorifié : Outre que l'Egliſe ordonne tels ſuffrages, pour augmenter la devotion des Fideles, qui ſont auſſi plus enclins à faire des prieres particulieres, que des communes.

Voudriés-vous dire, continua-t-il, que le Sacrifice de la Meſſe ſe doit faire pour quelqu'un en particulier. Ie ſçai, repartit le Pere, que ce Sacrifice ne peut être offert qu'à Dieu ſeul ; mais je n'ignore pas auſſi qu'il peut être offert pour pluſieurs, & dire le contraire, c'eſt improuver vos propres coutumes, & fruſtrer l'intention de ceux qui vous donnent tous les jours

des

des aumônes pour dire la Meſſe, & offrir ce Sacrifice non ſanglant, pour les ames de leurs parens decedés, en ſatisfaction de la peine qu'ils devoient expier en Purgatoire. Mais comment, repliqua l'autre, pourroit être appliqué à une ſeule perſonne, le ſuffrage entier de ce Sacrifice, qui eſt d'un prix infini, & ſuffiſant pour ſatisfaire à toutes les dettes auſquelles pourroient être obligés tous les hommes par leurs pechés; comme s'il n'avoit pas été inſtitué afin que tous y participaſſent.

A ce que je vois, répondit le Pere, il ne faudroit plus dire de Meſſes aprez la premiere qui a été dite, ou plutôt il ne ſeroit pas neceſſaire d'en avoir jamais celebré, puiſque la Paſſion de JESUS-CHRIST, & ce ſacrifice ſanglant, par lequel il s'offrit à ſon Pere, pour expier les pechés du monde, étant d'un prix infini, il ſuffiſoit pour expier tous les pechés qui ont été commis, & le ſeront juſqu'à la fin du monde. De même il ne ſeroit plus neceſſaire, ſelon cette doctrine, qu'on s'amusât

s'amusât à faire de bonnes œuvres, pour se rendre digne des graces de Dieu, & de ses misericordes ; puisque le Sang de IESUS-CHRIST qui a été répandu sur la Croix, l'a été pour nous enrichir des dons de la grace, & payer toutes les dettes que nous avions contractées par le peché. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre cette sciance sacrée, qui selon vos principes porteroit les hommes au libertinage. Ainsi comme il est necessaire pour recevoir le fruit de cette mort, qui est la grace qu'elle nous a meritée, & qui nous est appliquée par le moyen des Sacremens, qui nous la conferent de même pour recevoir le secours des suffrages ordonnés par l'Eglise, afin de satisfaire à la peine due au peché, entre lesquels suffrages est le Sacrifice de la Messe, il faut que ce soit par l'application qu'elles en reçoivent par l'intention de ceux qui leur procurent ces biens. Deplus quoique ces suffrages, comme le Sacrifice de la Messe, soit d'un prix infini, puisque celui qui est offert est
d'un

d'un prix infini ; toutefois l'effet qu'en reçoivent ceux pour lesquels il est offert est determiné de Dieu. C'est pourquoi il sera quelquefois necessaire de dire plusieurs Messes pour délivrer une ame de Purgatoire.

Il s'ensuivroit, repliqua l'Armenien, selon cette sciance, que ces suffrages ne pourroient servir qu'à ceux pour lesquels ils sont appliqués ; Ce qui est bien éloigné de notre doctrine qui nous fait considerer le saint Sacrifice de la Messe comme une brillante lumiere qui se communique également à toutes les ames des defunts qui sont en grace dans l'autre monde ; & qui sont dans l'esperance de jouir un jour de la vision beatifique. En cette acceptation, lui répondit le Pere, & en vertu de la charité qui est dans ces ames, & qui rend tous leurs biens communs, non seulement elles y ont part, mais de plus celles qui auront plus de charité y participeront davantage. Mais ces suffrages reçûs de la sorte, ne vont pas à la diminution de la peine, ni à la satisfaction de la dette

dette, mais seulement à une consolation & une joie qu'elles recevront de voir glorifier Dieu, & à raison du lien de charité qui est entre elles, prenans part au bien qui arrive aux autres. Mais considerant ces suffrages par l'intention des vivans, appliqués à un mort en particulier, pour payer les dettes qu'il a contractées par le peché, & pour le délivrer de la peine à laquelle il étoit obligé, c'est sans doute que pour l'ordinaire ils servent seulement à l'ame pour laquelle ils ont été appliqués.

Voilà un discours & des objections qui passent l'esprit des Chretiens du pais. Aussi le Pere m'a assuré, qu'il n'en avoit jamais trouvé ici de plus ingenieux. Ce discours, continua le Pere, vous doit faire connoitre que ces suffrages ont été saintement institués par l'Eglise, pour les ames des Fideles qui en profitent tous les jours pour la remission de la peine, à laquelle ils étoient obligés; Et c'est aussi la raison pour laquelle vous vous servés si ordinairement de ces suffrages,

auxquels

aufquels les Fideles ont tant de devotion. Ne parlés donc plus de la forte, à moins que de vous condamner vous mêmes, & obliger en fuite vôtre peuple à ne vous plus rien laiſſer pour le bien de leurs ames, ſi ſelon vôtre coûtume qui eſt ſi loüable, vous les vouliés avertir de penſer à leur profit ſpirituel, par des legats pieux. Il y en a pluſieurs d'entre vous, ajoûta-t-il, qui commancent à s'en moquer, dans la croyance que vous avés qu'il n'y a point de Purgatoire ; & aſſurent dans cette ſuppoſition, que tous les ſuffrages que vous faites pour les ames des defunts, ſont inutiles pour eux, & ſeulement profitables pour vous. Nos Calviniſtes raiſonnent, s'il ſemble, mieux que vous, dans leurs opinions erronées, ils ne tiennent non plus que vous le Purgatoire ; mais parlans conſequemment, ils ſe ſont déchargés de l'obligation de prier pour les defunts, & enterrent leurs morts ſans aucunes prieres, ni ceremonies, n'ayans plus de penſées pour l'ame, aprez qu'elle eſt ſeparée de ſon corps. Mais pour vous

qui avés herité cette ancienne coûtume de l'Eglise, de prier pour les morts, que vous avés si religieusement observée jusqu'à present, & que vous pratiqués encore tous les jours avec tant de zele, ne l'improuvés pas par vôtre ignorance, & par une doctrine que tous les saints Peres de l'Eglise ont toûjours condamnée.

Mais pour venir plus particulierement au Purgatoire, que vous niés; Vous dites que les ames n'ont point de lieu, à cause qu'elles n'en occupent aucun. Où mettés-vous toutes les ames aprez qu'elles se sont separées de leurs corps ? N'est-ce pas en quelque lieu, si ce n'est pas dans des espaces imaginaires ? Vous admettés un Enfer pour les damnés, un Paradis pour les bienheureux ; & pour les ames qui ne sont pas totalement purgées, vous faites dificulté d'admettre un Purgatoire. Laissons ce nom, puisque vous ne l'entendés pas : mais selon vous, n'y a-t-il pas des ames qui ne verront jamais Dieu, pour avoir été separées de leurs corps dans l'état de peché mortel ? N'y en

en a-t-il pas d'autres qui ſortans de leurs corps ſont parfaitement pures, n'ayans jamais commis de peché mortel ? N'y en a-t-il point d'autres d'une pureté moyéne, qui ne ſont pas ſi difformes que les premieres, ni ſi pures que les ſecondes ? Voilà trois états d'ames, qui vous obligent de confeſſer les trois lieux que nous leur donnons dans l'autre monde.

Vn Evêque qui étoit dans la compagnie, dit aux autres : Noüs ne ſçaurions nier ces trois états, & nous avons ſur ce ſujet dans nos Livres, la comparaiſon de trois ſortes d'yeux, les uns parfaitement clairs,les autres tout-à-fait aveugles ; & d'autres qui ne voyent pas bien, à cauſe de quelque indiſpoſition, & qui s'appliquent des remedes pour ôter ce qui les empêche d'être ſi ſerains que les autres. Nous comparons les ames qui ſont dans l'autre monde, & que nous diſons être dans un même lieu, les unes à des aveugles, privées de la lumiere, les autres à ceux qui auroient des yeux bien clairs & ſerains ; & enfin d'autres aux yeux

malades, qu'on tâche de guerir par des remedes efficaces.

ARTICLE XI.

Erreur des Armeniens, qui n'admettent point de Paradis ni d'enfer, jusqu'aprez le jugement universel.

LA distinction de ce Prelat ayant presque fini la dispute, le Pere qui les vouloit instruire sur une autre verité leur demanda, si ces ames qui mouroient en état de grace, ne meritoient pas de jouïr dez le moment de la sortie du monde, des joies eternelles. Vn de la compagnie prenant la parole pour tous, répondit que non; & qu'elles n'auroient cét avantage qu'aprez le jugement, comme ce seroit seulement alors, que les damnés seroient precipités dans l'enfer. Il a été détruit, ajoûta-t-il, par JESUS-CHRIST, lors qu'il y décendit pour en délivrer tous

tous ceux qui y étoient enfermés. Depuis ce tems, il n'y en a plus, & les Demons mêmes ſont errans juſqu'aprez le Iugement, qu'ils retourneront dans leurs priſons de feu, que Dieu créera de nouveau, & où il les r'envoira pour y reſter durant toute l'eternité, avec ceux qu'il en avoit retirés lorſqu'il y décendit, & qui n'étoient pas juſtes.

Pour confirmer cette plaiſante opinion, ils r'apportent ces paroles du Prophete David, *Convertantur peccatores in infernum*, expliquant cette converſion d'un retour que doivent faire les pecheurs dans ce lieu de tenebres, aprez en avoir été retirés par IESUS-CHRIST. Mais ces ames ainſi hors de l'Enfer n'endurent-elles rien, dit le Pere, & ces autres qui ont eſperance d'aller en Paradis, ne jouiſſent-elles d'aucune joie où elles ſont ? Et l'état des unes & des autres n'a-t'il rien de different ? Nous comparons les premieres, repartit-il, à un criminel qui ſeroit dans une priſon, & qui ſçauroit que la ſentance de mort à été pro-

noncée contre lui, il eſt toûjours dans la crainte, & toutes les fois qu'il entend venir quelqu'un vers lui, il ſe perſuade que c'eſt le bourreau qui le doit conduire au ſuplice. Les autres ſont dans l'eſperance & dans la certitude d'en être délivrés, & cette pensée les conſole; de ſorte qu'elles attendent avec plaiſir le tems qui les doit mettre en liberté, & en état de jouir des biens qu'elles eſperent.

Pauvres aveuglés que vous êtes! s'écria le Pere, en entendant cette extravagante conception: Ne voyés-vous pas qu'en niant l'Enfer & le Paradis pour les ames qui ſont en l'autre monde, vous leur donnés, & l'un, & l'autre. Quels plus grans tourmens que ces violens deſirs de voir Dieu? N'eſt-ce pas être moins des Elûs, que des reprouvés? Ne mettés-vous pas auſſi ces derniers dans quelque ſorte de Paradis, lorſque hors d'icelui, vous les faites participans des avants-goûts de ce lieu de delices? Dites-mieux que l'Enfer eſt encore où il étoit depuis que Dieu l'a creé avec

ſes flâmes pour la punition des Demons, & de ces malheureux qui les imitent dans leurs deſobeiſſances criminelles, puiſque même l'Evangile vous apprend que le mauvais riche y fut enſeveli. Avoués auſſi que les ames des Iuſtes vont avant le jour du Iugement jouir dans le Ciel, des delices qui leur ont été preparées de toute eternité; aprez que IESUS-CHRIST en aſſura le bon Larron, & qu'il lui promit qu'il ſe trouveroit le même jour avec lui dans le Paradis. Mais ſans vous oppoſer davantage à la verité, ajoûta-t'il, ſouſcrivés à tout ce que croit l'Egliſe Romaine, bien que vous ne le compreniés pas; Car c'eſt ce qui peut ſeul vous conduire dans le chemin de ſalut, étant ſeule la guide des autres, & celle qui ne peut errer.

Ces pauvres gens diſent auſſi que les ames des Patriarches & des anciens Peres, que IESUS-CHRIST délivra des Limbes, ſont dans un lieu plus delicieux qu'elles n'étoient, mais qu'elles ne l'accompagnerent pas dans le Ciel comme confeſſe l'Egliſe Catho-

lique. Ie leur ai ſouvent demandé quel plaiſir ils reçûrent de la venuë de IESUS-CHRIST, qu'ils attendoient avec tant de paſſion ; & quel avantage de les tranſporter d'un lieu où ils n'enduroient rien, dans un autre où ils ne ſouffrent point. Mais tous ces raiſonnemens ſont pour eux ſi obſcurs, qu'ils n'y comprenent rien, tant ils ont de preocupation de leurs erreurs.

ARTICLE XII.

Diſpute ſur la primauté de ſaint Pierre.

LE même Pere dont j'ai deja tant parlé, eut une autre diſpute dans la maiſon des Vartapietes, au ſujet de la primauté de ſaint Pierre, & la ſucceſſion du Pape au gouvernement de l'Egliſe. Çela ſe fit à l'occaſion d'une parole que dit l'Evêque au Pere, & qu'il reprima comme choquant cette verité.

L'Evêque voulant ſe prevaloir de L'Ecri

l'Ecriture ſainte, pour prouver quelque choſe qu'il avançoit, & qui étoit faux, le Pere lui dit qu'il recevroit ce paſſage pourvû qu'il le lui montrât dans la Bible, étant aſſuré qu'il n'y étoit point. Pour moi, aſſura l'Evêque, je ſçai bien que cela eſt écrit dans notre Bible, mais je ne réponds pas de la votre, qui pourroit avoir été falſifiée. Le Pere lui répondit que la Bible des Latins étoit la regle de la leur, & que ſi la leur étoit bonne, ce n'étoit que parce que la notre l'étoit auſſi ; & qu'il ſçavoit que deux cens ans aprez leur converſion, n'ayans point encore d'écriture, ni de caracteres, ils avoient été contraints de ſe ſervir des Livres des Grecs, qui étoient pour lors ſujets de l'Egliſe Romaine. Voilà répondit l'Evêque, la façon ordinaire de parler des Latins, car comme ils donnent la primauté dans l'Egliſe à leur Pape, auſſi ſe veulent-ils attribuer l'excellence de tout le reſte.

Le Pere ne voulant pas laiſſer cette occaſion ſans lui faire connoitre la verité, lui repliqua qu'il avoit grand

tort

tort de dire que les Latins eussent ainsi pris l'autorité de donner la primauté de l'Eglise au Pape, puisqu'étant successeur de saint Pierre, cette primauté lui venoit de IESUS-CHRIST qui en avoit honoré le même Prince des Apôtres. Voilà qui est bien pensé, lui répondit-il, comme si IESUS-CHRIST n'étoit pas suffisant pour gouverner son Eglise, & si étant le chef de tous les Chretiens, il ne devoit pas seul porter le titre de notre Prince & Pasteur universel. Le Pere lui dit qu'il n'étoit pas en doute de la suffisance de IESUS-CHRIST pour gouverner l'Eglise, & qu'il le fait invisiblement par son Esprit, dont il assiste sans cesse ceux qu'il a élevés à cette dignité ; mais que l'Eglise étant visible & corporelle, elle demandoit un Pasteur visible, qui de l'autorité de IESUS-CHRIST, & par la direction du saint Esprit, la gouvernât en qualité de Lieutenant visible & de Vicaire de IESUS-CHRIST sur terre. Si cela n'étoit pas ainsi, continua-t'il, il seroit peu important que vous abandon-

nassiés Iulfa, & que vôtre Patriarche negligeât le soin de toutes vos Eglises ; IESUS-CHRIST qui est vôtre Chef invisible, étant encore suffisant pour une telle direction.

S'il faut un Chef visible, reprit le Prelat Schismatique, IESUS-CHRIST y a pourvû d'autant de Chefs qu'il y avoit d'Apôtres, ayant donné également à tous la puissance de lier & de délier : & si nous avons sujet d'admettre quelqu'un dans cette preeminence, il faudroit plutôt la donner à saint Iacques le Mineur, qu'à tous les autres, ayant été élu Evêque de la ville de Ierusalem, qui étoit pour lors la Mere de toutes les Eglises. Avoüer que l'Eglise de Ierusalem fut la premiere de toutes les autres en ancienneté, repartit le Pere ; & dire que saint Iacques en eut l'administration ; cela ne fait rien contre la primauté de saint Pierre, supposé que IESUS-CHRIST l'eût déja honoré de cét avantage, comme je vous le prouveray bien-tôt. Cela veut dire seulement, que cette Eglise de Ierusalem, comme partie

qu'eut

qu'elle étoit de l'Eglise universelle, étoit soûmise à saint Pierre, sous l'administration particuliere qu'il en avoit donné à saint Iacques. Si vous voulés sçavoir pourquoi il étoit plus à propos que le Vicaire de IESUS-CHRIST fût établi ailleurs qu'en Ierusalem, c'est que comme par la venuë de IESUS-CHRIST, la Loy & le Sacerdoce avoient été changés, de même il étoit plus seant que le lieu du Souverain Prêtre fût pareillement transporté ailleurs. Or la Chaire de verité ne pouvoit pas mieux être établie que dans la ville de Rome, où l'erreur étoit comme dans son trône, & afin que cette lumiere de l'Evangile étant plus efficacement communiquée au Chef temporel de tout l'Vnivers, par le Chef de l'Eglise qui y habitoit, elle se répandît aussi plus facilement de ce Chef, sur tous ses membres.

Voyons-donc maintenant, continua-t-il, si nous avons plus de raison d'attribuer plutôt cette primauté à saint Pierre, qu'aux autres Apôtres. Trouvés-moi que IESUS-CHRIST leur

leur promette de bâtir sur eux son Eglise, comme il le promit à S. Pierre, auquel pour cela il changea le nom de Simon en celui de Cephas, qui veut dire Pierre, comme lui designant qu'il seroit le fondement de cét edifice inebranlable, & qui soûtiendroit sans crainte de ruïne, tous les efforts des enfers. N'est-ce pas à cét Apôtre, à qui les Clefs du Royaume des Cieux ont été données, pour marquer que c'est de l'Eglise qui lui a été commise, qu'on peut entrer dans le Ciel? L'Eglise n'est-elle pas le Bercail de IESUS-CHRIST, lequel en qualité de bon Pasteur, voyant que son troupeau étoit en proie au loup ravissant, a donné son ame pour le defendre? Auroit-il parfaitement achevé son ouvrage, si quittant ce même Troupeau, il l'eût exposé une seconde fois sans Pasteur? Ah non, il y a pourvû, & c'est à saint Pierre à qui il commit cet office de paître ses Brebis, avec le même amour & la même sollicitude, avec laquelle il l'avoit conservé. Il lui donna cét emploi, pour recompense de

cette genereuſe confeſſion qu'il fit de la Divinité de IESUS-CHRIST, aprez en avoir reçû la revelation du Pere des lumieres.

Quand les Evangeliſtes parlent des Apôtres, & en font le dénombrement, ne lui donnent-ils pas la preéminance ſur tous les autres ? & n'eſt-il pas pour l'ordinaire nommé le premier ? Pourquoi eſt-ce que IESUS-CHRIST pria pour lui, afin que ſa Foy ne défaillît pas, lorſque du tems de ſa Paſſion, il prevût la foibleſſe de tous les Apôtres, ſi ce n'eſt pour faire connoître que dez ce tems il fut deſtiné de IESUS-CHRIST pour confirmer les autres dans la Foy, & leur faire recouvrer ce qu'ils avoient perdu par leur foibleſſe ? Pourquoi ces reconnoiſſances de ſaint Paul, & les témoignages de reſpect qu'il lui fit paroître, lors qu'aprez avoir parcouru toute l'Arabie, & y avoir préché l'Evangile, il s'en retourna à Ieruſalem, pour voir ſaint Pierre, comme pour lui rendre raiſon de ſes emplois Apoſtoliques, & des differens ſuccez qu'ils avoient eu ; chés lequel

lequel il demeura pour cela durant quinze jours. Qui fit l'ouverture de cette ſainte aſſemblée,composée de ſix-vingts perſonnes, toutes Apoſtoliques, lors qu'il fut queſtion de jetter au ſort pour l'élection d'un Apôtre, en la place de celui qui avoit trahi IESUS-CHRIST, ne fut-ce pas ſaint Pierre, comme reconnu de tous pour Souverain, & la plus conſiderable partie de cette belle compagnie? Et dans le premier Concile qui fut tenu à Ieruſalem par les Apôtres, ne fut-ce pas ſaint Pierre qui prononça le premier la ſentance contre ceux qui vouloient obliger les Fideles tant à la Circonciſion, & à l'obſervance parfaite de l'anciene Loi?

Ne pouſsés pas ſi loin votre raiſonnement, reprit pour lors l'Evêque, vous en dites plus qu'il n'y en a. Il n'étoit point neceſſaire de r'aporter ce paſſage, pour confirmer ce que vous dites, puiſqu'il eſt tout-à-fait contre vous, & que ce fut ſaint Iacques qui preſidant à ce Concile, prononça la ſentance, & y fut le Iuge. Alors s'étant fait apporter la Bible, il fit lire au Pere

le diſcours que prononça ſaint Iacques, aprez celui de ſaint Paul ; & s'arrêta à ces paroles qu'il dit enſuite du diſcours qu'il avança, *Propter quod ego judico.* Le Pere lui dit qu'il étoit vrai que ſaint Iacques avoit dit ſon ſentiment ſur cette affaire, enſuite de celui qu'avoit fait connoitre ſaint Pierre à toute l'aſſemblée, & qu'il le fit comme Evêque de Ieruſalem, quoiqu'il fut different en quelque choſe de celui de ſaint Pierre, en ce qu'il jugeoit meilleur pour le tems d'obliger les nouveaus convertis à quelque choſe de l'anciene Loi, pour les raiſons dont ſaint Pierre ſembloit les vouloir décharger. Et c'eſt ſeulement ce que veut dire le mot *judico*, qui ne peut être pris que pour un ſimple ſentiment particulier, puiſque la concluſion definitive fut priſe de toute l'aſſemblée, bienque conforme au ſentiment de S. Iacques. Ce fut pourtant toûjours S. Pierre qui y preſida, puiſqu'il parla le premier, & que ſes raiſons furent ſi ſolidement pezées, & ſon opinion ſuivie, bien que moderée pour le tems preſent qui le deſiroit ainſi.

Aprez

Aprez tout, dit l'Evêque, quand cela seroit que saint Pierre eut été constitué de JESUS-CHRIST premier des Apôtres & Chef de l'Eglise, par quel droit les Papes se disent-ils ses successeurs dans cette autorité, & dans le gouvernement de l'Eglise universelle? Chacun des Patriarches se peut-il pas attribuer cette Souveraineté avec autant de raison qu'eux? Vous ne niés pas, lui dit le Pere, que tous les Patriarches & les Evêques ne doivent avoir des successeurs dans leur charge, puisque leur Eglise demeurant aprez leur mort, il est necessaire qu'elle soit gouvernée comme du tems qu'ils vivoient. Si donc JESUS-CHRIST a crû être necessaire de faire un chef universel de son Eglise, cette même necessité n'a-t'elle pas continué aprez la mort de ce chef, puisque son Eglise a continué? Ainsi si les Evêques de Rome ont succedé à saint Pierre, ils ont aussi succedé à son autorité.

Le Prelat Armenien fut si peu concerté qu'il demanda encore si saint Pierre avoit nommé son successeur

avant que mourir, & s'il lui avoit donné toute ſon autorité ; & qu'on lui montrat celà écrit en quelque lieu. Le Pere lui repliqua que l'Egliſe avoit ce droit de s'élire un chef, lorſqu'elle s'en trouvoit privée par la mort de celui qui la gouvernoit ; & que nos élections étoient bien plus canoniques que les leur, en ce que nous ſuivions l'anciene coutume de l'Egliſe comme l'avoient pratiqué les Apôtres dans la ſubrogation qu'ils firent de ſaint Mathias en la place de l'apoſtat & traître Iudas, ce qu'ils n'obſervoient preſque jamais dans leur Egliſe, le Patriarche ſe donnant l'autorité parmi eux de ſubroger en ſa place avant que de mourir, celui qui lui plaiſoit, au pejudice du droit d'élection qu'avoit toute l'Egliſe, d'où il pouvoit naître de grans abus.

Enfin l'Evêque laſſé de tant diſputer, penſa finir cette conferance à ſon avantage, diſant au Pere que ce n'étoit qu'une uzurpation des Latins de ſe donner parmi eux un ſucceſſeur de l'autorité de ſaint Pierre, & que c'étoit

toit un orgueil dont ils portoient à presant la peine, ayant fait naître dans l'Europe tant d'Heretiques, & étant la cause que plusieurs se pervertissent tous les jours. Pauvre homme, lui dit le Pere, si vous sçaviés la raison qui a obligé les Catholiques de se faire Lutheriens & Calvinistes, vous ne parleriés pas de la sorte. Ils n'ont jamais attaqué la souveraineté du Pape pour la donner à quelqu'autre, ou pour la supprimer, ç'a toûjours été pour attirer tiranniquement chés eux, ce qu'ils n'ont pas voulu justement reconnoitre en d'autres. Henri VIII. Roi d'Angleterre, se declara immediatement aprez Dieu, chef de l'Eglise Anglicane, aprez s'être soustrait de l'obeissance dûe au saint Siege, & tâché par ses écrits d'enlever cette qualité au Pape, que ses predecesseurs avoient religieusement reconnue en lui, comme successeur de saint Pierre. Lui-même avant ce furieux schisme, avoit fort doctement écrit contre les Heretiques qui avoient voulu injustement, ou usurper cette primauté, ou en pri-

ver le Pape. C'eſt bien plus, ſa fille Elizabeth qui lui ſucceda au Gouvernement du Royaume, ne fit pas difficulté de ſe qualifier de ce tiltre, bien que ſon ſexe lui eût dû donner de l'horreur, de s'attribuer une qualité qui lui repugne ſi fort. Les Calviniſtes qui ont paru autrefois en France, ont toujours tâché de ruiner ce à quoi ils ne pouvoient aſpirer. Ils ont bien fait davantage : car pouſſés par une paſſion dereglée de dominer, ils ſe ſont toûjours efforcés, non ſeulement d'abattre autant qu'ils ont pû, toute ſorte de ſuperiorité ſpirituelle, & le Gouvernement Monarchique de l'Eglize ; mais, ce qui eſt de plus étonnant, ils ont fait tous leurs efforts pour ruiner celui de l'Etat ; & ſecoüans le joug qui leur étoit ſi difficile à ſupporter, ſolliciter les peuples à une domination populaire, qu'ils pretendoient conduire eux-mêmes. Ainſi, ajouta-t-il, vous voyés que la Souveraineté du Pape, n'a pas été la pierre d'achopement de ces devoyés ; mais que tous ces Schiſmes ne ſont que des effets de la nature

rè corrompuë, qui desire s'approprier ce qu'elle ne peut reconnoitre en d'autres, par un excés d'orgueil & d'immoderation.

¶ Vous autres, continua-t-il, qui vous voyés à present, tout à fait dans la bassesse, vous ne le portés pas si haut, que d'attribuer à vôtre Patriarche, la souveraineté sur tous les autres Chrétiens : vous vous contentés de le faire égal au Pape. Vous auriés bien autant d'orgueil que les Grecs, si vous vous trouviés autant élevés en grandeur, qu'ils se sont vûs autrefois, de proclamer vôtre Patriarche, legitime successeur de la Souveraineté de S. Pierre, & de lui assujettir tous les autres Prelats de l'Eglize.

Vous n'imiteriés pas le zele & la soumission de vôtre grand saint Gregoire, à qui vous avés l'obligation de vous avoir retiré du paganisme. Et en effet, ne fut-il pas à Rome, baiser les pieds du Pape saint Sylvestre, en compagnie de vôtre Roi Tiridate, qui voulut par une humilité veritablement Chrétienne; venir rendre ses soumissions

ſions au Prince de l'Egliſe, aprez avoir été reçu au nombre des Chretiens ? Helas ! que ne fit point vôtre grand Apôtre S. Gregoire, pour vous attacher inviolablement & pour toûjours, à ce fondement de l'Egliſe ? Que ne lizés-vous cet anatheme qu'il écrivit avec le ſang de JESUS-CHRIST, contre tous ceux qui ſe ſepareroient du Siege Romain, & qui ne voudroient reconnêtre cette ſuprême Dignité, en la perſonne de ceux que JESUS-CHRIST avoit choiſis pour ſes Vicaires. Lors que vous imiterés l'humilité de ce grand faiſeur de miracles, vous pourrés alors vous dire ſes veritables enfans.

Cette diſpute ne fut pas concluë par la converſion de l'Evêque ; ce n'eſt pas qu'on ne l'eût aſſés bien inſtruit. Il eſt vray que leur orgueil extrême empêche ordinairement ces converſions, que la grace de Dieu opere en ceux qui s'en rendent dignes, par leur profonde humilité.

LIVRE

LIVRE TROISIE'ME DE LA RELIGION, DV GOVVERNEMENT, ET DES COVTVMES DES GAVRES.

CHAPITRE I.
De la Religion des Gaures.

ARTICLE I.
Origine d'Ibrahim Zer Ateucht, Prophete des Gaures, ſelon leur opinion.

Jamais la cabale des Iuifs n'a été ſi reſervée à découvrir ſes ſecrets, ni ſi jalouſe de tenir les miſteres de

de sa Science voilés, comme le sont aujourd'huy les Gaures, anciens adorateurs du feu, de cacher leur Religion à ceux qui s'en voudroient informer. Pour apprendre d'eux ce que j'en sçay, j'ay été obligé de faire bien de voyages chés eux, & contrefaire bien mon personnage, pour ne leur faire pas soupçonner le dessein que j'avois. La peine que j'y ay prise peut être bien employée, puis que j'y ay découvert assés de choses pour instruire ceux qui m'ont souvent témoigné un grand desir de les apprendre. Ils m'ont découvert quelque sorte d'alliance qu'il y doit avoir entre leur Prophete, & ceux de nôtre Nation. Car ils disent que son pere, qui s'appelloit Azer, étoit Franc, & sculpteur de son metier, lequel étant sorty de son païs, s'étoit venu habituër dans le leur, qui étoit pour lors la grande Babilone.

Il y avoit pris une femme qui se nommoit Dodon, & celle-ci eut une vision en dormant, que Dieu l'envoyoit visiter par un Ange, qui lui aporta de riches habits, dont il la revêtit, puis l'enrichit

l'enrichit interieurement d'une lumiere celeste qui se répandit sur son visage, & la rendit belle comme le Soleil. A son reveil elle se trouva couverte de ses beaux vêtemens, & se sentit enceinte de leur Prophete qu'ils nomment Ibrahim-zer-Ateucht. Les Astrologues de ce tems, par la contemplation des astres, connurent la naissance prochaine de cet Envoyé de Dieu, qui devoit gouverner les hommes, & regner dans leurs cœurs. Ils en avertirent leur Roi, qui se nommoit pour lors Nembrout, & lui declarerent ce secret, l'assurant que cet enfant pourroit un jour lui enlever sa couronne. Ce Roi jaloux de conserver ce qu'il s'étoit aquis par sa tirannie, commanda qu'on mît à mort toutes les femmes qui se trouveroient enceinte dans l'étenduë de son Empire. Il en fut tué dix mille; mais par une providence particuliere de Dieu, la grossesse de la mere du Prophete pretendu, n'ayant pas été reconnuë comme celle des autres, elle evita la mort, & mit au monde en son tems, le petit Ibrahim. Son pere qui

jusqu'alors n'avoit point eu de connoissance de ce mistere, voyant qu'il étoit en danger de perdre la tête, s'il ne l'alloit découvrir au Roi, fut le trouver, & lui dit qu'il lui étoit né un fils, & que sa femme avoit été enceinte sans qu'il s'en fut aperçu.

D'autres disent qu'Ibrahim en naissant avoit ri, contre la coutume de tous les autres enfans, lesquels pressantans les miseres de cette vie, commancent d'en déplorer les infortunes au moment qu'ils y entrent. Mais celui qui venoit en ce monde pour y triompher des cœurs des hommes, & qui pressantoit la bonne fortune où il venoit mettre ces peuples, se réjouit de cette felicité qui devoit être accompagnée de plusieurs autres ; Ce qui fut raporté au Roi, lequel desirant sçavoir ce que vouloit signifier cette action si extraordinaire, aprit de ses Astrologues que c'étoit le même dont ils lui avoient parlé. Ce Roi qui étoit idolatre, & qui craignoit plus cet enfant que Dieu même, le fit venir en sa presance, voulut le tuer de sa main propre;

pre ; mais ſon bras reſiſtant à ſa volonté, il fit inutilement ſix ou ſept efforts pour couper par la moitié ce petit enfant. Enfin Dieu le voulant punir de ſa temerité, le bras lui ſecha. Neanmoins plus en fureur que jamais, il commanda d'alumer un grand feu, & jetter dedans ce Prophete pour y être conſumé. Ce feu qu'on avoit preparé pour le brûler ſe convertit par la puiſſance de Dieu en un agreable lit de rozes, où Ibrahim repoſoit doucement, bien loin d'être incommodé par les flâmes. Il reſta quelque choſe de ce feu qui fut conſervé par ceux qui commancerent d'avoir de la veneration pour ce Prophete; Et c'eſt le feu que les Gaures conſervent juſqu'à preſent, & qu'ils diſent garder en memoire de ce grand miracle. I'en parleray plus amplement dans la ſuite.

Ce Roi impie ne s'arrêtant pas là, & n'ayant pû être convaincu de ſon impieté par ces merveilles qu'il attribuoit à des preſtiges, fit preparer de nouveaux ſuplices à ce petit enfant; mais Dieu voulut punir ſon incredulité

avec celle de ſon peuple, & leur envoya une ſi grande abondance de moucherons, & d'une nature ſi maligne, que tous ceux qui en étoient piqués mouroient d'abort, s'ils ne ſe venoient humilier devant le Prophete, & ne lui venoient baiſer les piés en témoignage de leurs ſoumiſſions. Ce Roi qui perſiſtoit dans ſon opiniâtreté, en reçût une punition plus exemplaire, dautant qu'un de ces moucherons lui étant entré dans une oreille, il mourut de ce ſuplice par un tourment inſupportable. Celui qui lui ſucceda ſe nommoit Cha Ghochtés. Au commancement de ſon regne, il entreprit de faire mourir ce pauvre enfant qui croiſſoit toûjours en âge, auſſi bien qu'en vertu. Il le fit mettre en priſon, mais il fut bien étonné qu'on lui vint raporter qu'un de ſes chevaux qu'il aimoit, pour être d'une valeur incomparable, & avec lequel il ſe tenoit aſſuré de r'emporter autant de victoires qu'il donnoit de combats avec lui, avoit perdu les quatre piés. Ce Prince plus ſage que ſon predeceſſeur, reconnut

nut d'où lui venoit cette punition, il demanda pardon au Prophete de ſon incredulité, & le pria de rendre les piés à ſon cheval. Le Prophete le lui fit eſperer. Cependant il pria Dieu quatre diverſes fois, & à chacune, une des jambes du cheval lui fut remiſe, & ainſi fut rétabli en bonne ſanté & capable de donner de la ſatisfaction au Roi, & lui rendre les ſervices qu'il en eſperoit.

Ce Roi à demi converti, reſolut de reconnôitre ce Prophete, en ayant ſi puiſſamment éprouvé l'interceſſion & le merite; Mais pour être confirmé davantage dans la foi, il lui demanda s'il voudroit ſe jetter dans un bain d'argent fondu, qu'il lui feroit preparer, lui promettant que s'il en ſortoit auſſi ſain qu'il étoit ſorti du feu, il s'obligeoit lui & tout ſon peuple, de le recevoir comme Envoyé de Dieu, & de ſe ſoumettre à la croyance qu'il étoit venu leur enſeigner. Il accepta cette offre avec beaucoup de reſolution, ſe jetta ſans crainte dans ce metail fondu, en ſortit auſſi entier com-

me il y étoit entré : & c'est ce qui le fit tenir de tous pour veritable Prophete ; & depuis fut nommé Zer-Ateucht, comme qui diroit lavé d'argent. Ibrahim se voyant dans l'aprobation de tous, alla dans le Ciel, d'où il aporta sept Livres de la Loi que Dieu envoyoit à ces peuples pour être dirigés dans le chemin de salut. Sept autres qui contenoient l'explication de tous les songes qu'on pouvoit avoir, & sept autres où étoient écrits tous les secrets de la Medecine, & tous les moyens possibles pour se conserver long-tems en parfaite santé. Ils disent que quand Alexandre le Grand soumit leur pais, aprez leur avoir fait une cruelle guerre, il envoya les quatorze Livres qui traitoient de la Medecine, & de l'explication des songes, en Macedoine, comme une rareté qui surpassoit toutes celles de la nature, & voyant qu'il ne comprenoit rien de ce qui étoit écrit dans les sept autres où étoit écrite toute leur Loi, & que même ils étoient écrits en une Langue qui n'étoit

entenduë que des Anges, il les fit brûler.

ARTICLE II.

Des Livres de la Loi des Gaures; & de leur opinion touchant la mort de leur Prophete,

APrez sa mort, qui fut une juste punition de sa temerité & de sa malice, leurs Docteurs qui s'étoient sauvés du carnage, & avoient fui sur les montagnes pour conserver leur vie & leur Religion, se r'assemblerent, & voyans qu'ils n'avoient plus de Livres, en écrivirent un de ce qui leur étoit resté en memoire de ceux qu'ils avoient tant lûs de fois. Celui-là leur est resté, je l'ai vû, il est assez gros, & écrit en caracteres fort differens du Persan, de l'Arabe, & des autres Langues du païs, & qui leur sont particulieres. Ils le sçavent lire, mais ils disent qu'ils

ne l'entendent pas. Pour cela ils l'ont en plus grande veneration, disans qu'il suffit que les paroles que nous addressons à Dieu dans nos prieres soient entenduës de lui seul. Ils ont pourtant d'autres Livres, qui leur expliquent ce qui est contenu en celui-là. Lors même que leurs Prêtres prient, & qu'ils regardent dans ce Livre, ils se mettent un mouchoir devant la bouche, comme s'ils avoient peur que leurs paroles se mêlassent avec l'air, & en fussent moins pures.

Ils ne sçavent point où est mort leur Prophete, ni où est son corps : Ce qui fait croire à quelques uns d'eux, qu'il fut enlevé en corps & en ame dans le Paradis. Quelqu'autres disent qu'allant à Babilonne, & ayant trouvé prez de cette ville un cercueil de fer au milieu du chemin, il s'y mit dedans devant quelques-uns de ses amis ; & que depuis on n'a point oüi parler ni de lui, ni de son cercueil.

ARTI

ARTICLE III.

Croyance que les Gaures ont touchant trois enfans de leur Prophete.

ILs donnent à leur Prophete trois enfans, qui ne sont pas encore au monde, quoi que leurs noms leur ayent été déja donnés. Pour entendre cette enigme, il faut remarquer que ces pauvres aveuglés assurent que cét Ibrahim passant une riviere avec sa mere, ce qu'il fit miraculeusement sans batteau, trois gouttes de sa substance tomberent dans le milieu de ces eaux. Elles sont là conservées par miracle ; & sur la fin des tems, il y aura une fille des plus cheries de Dieu, qui sera condüite sur ces eaux ; & par le moyen de la premiere goutte de cette substance, elle sera enceinte du premier enfant, qu'ils nomment par avance Ouchider. Celui-cy fera son entrée dans le monde avec beaucoup d'authorité, & y fera

ra recevoir la Loy de ſon Pere, la prêchant avec beaucoup d'éloquence, & la confirmant par pluſieurs miracles. Il ſera ſuivi de ſon frere Ouchiderma, qu'on concevra de la même façon que lui. Il ſecondera les deſſeins de ſon frere, & l'aſſiſtera dans le miniſtere de la predication de leur Loy, qu'il ira prêcher par tous les païs de la terre. Il fera arrêter le Soleil dans ſa courſe, l'eſpace de dix jours, pour obliger les peuples par ces prodiges, d'être ſoumis à croire ce qu'il leur annoncera. Le troiſiéme de ces fils pretendus aura nom Seaouchons. Il aura la même mere, & ſera conçû auſſi purement que les autres. Il ſortira avec plus d'autorité que ſes deux freres, pour achever de reduire tous les Peuples & toutes les Nations à une même Religion ; ſçavoir à celle de leur Prophete.

ARTICLE IV.

Leurs opinions touchant la resurre-ction generale; & de ce qui doit arriver aprez.

ILs s'imaginent que c'est aprez cela que se doit faire la resurrection universelle, sans qu'ils fassent mention de Iugement. Ils ajoûtent que dans ce tems, les ames qui sont dans l'enfer, aussi bien que celles qui seront en Paradis, retourneront prendre possession de leurs corps, & les animer comme auparavant. Dans cette resurrection generale, toutes les montagnes qui sont dans le monde, se fondront avec tous les metaux qu'elles renferment, & serviront à remplir ce grand Chaos, où ils mettent l'enfer, qui est fort profond. Ainsi la demeure des diables sera ruinée, & en suitte le monde restera fort uni, & fort agreable; & ceux qui y feront leur sejour

seront les Bien-heureux, ayant chacun leur appartement, conforme au degré de merite qu'il auront acquis en ce monde, & y joüiront de toutes sortes de delices, en la compagnie de leurs parens, & dans l'assouvissement de tous les plaisirs dont ils seront capables, & qui seront conformes à leur état. Le plus parfait de ces plaisirs sera celui de voir Dieu, & le loüer eternellement.

Vn tel Paradis est du moins plus conforme à la raison, que celui des Mahometans, qui ne reconnoissent pas cette vision fortunée du Souverain Bien, & qui se ravalent au rang des bêtes, se donnans en cét état heureux, des plaisirs de la chair, que ces pauvres Gaures rejettent fort loin, aussibien que le boire & le manger.

ARTICLE V.

Quelques autres points de leur Religion.

AVant cette Resurrection ceux qui sont à present en Paradis, n'y voyent pas Dieu, ni même les Anges, à la reserve d'un qui est plus proche de lui, & qui est employé plus particulierement à son service. Ils n'ont pas l'usage de la Circoncision comme les Mahometans, mais ils pratiquent quelque chose de semblable au Batême; parce qu'ils lavent l'enfant quelques jours aprez sa naissance, dans de l'eau où ils ont fait bouillir quelques fleurs; & durant qu'on le lave, leur Prêtre qui est present, a coutume de faire quelques prieres.

Quand l'enfant meurt sans cette sorte d'ablution, il ne laisse pas, selon eux, d'aller en Paradis avec les autres, ne reconnoissans point de pe-

ché originel ; Mais ſeulement ils diſent que les parens rendront conte de cette negligence en cette ceremonie, qui eſt de profit pour l'enfant, & augmente ſon merite & ſa grace devant Dieu. Selon leur Loi, ils peuvent avoir juſqu'à cinq femmes ; mais ils n'en peuvent repudier aucune. Il ne leur eſt par permis de prendre leurs couſines en mariage, comme font les Turcs ; & ces alliances leur ſont defendues, juſqu'au troiziéme degré de parenté. Ils boivent du vin, & mangent du pourceau, pourveu qu'ils le retirent dans quelque lieu particulier un an avant que le tuer ; & qu'ils le nourriſſent d'autres viandes que de celles qu'il a coutume de manger. Car ſans ces circonſtances, il leur eſt defendu d'en uzer.

ARTI

ARTICLE VI.

De la veneration qu'ils ont pour leur feu, & de ce qu'ils en rapportent de particulier.

VOilà en partie la Religion des Gaures, & comme ils en tirent l'antiquité d'Abraham, qui étoit en effet du tems de Ninus, fils de Belus, qui est le Nemrot de l'Ecriture. Peut-être entendent-ils parler de ce grand Patriarche, qui fut jetté dans le feu de Babilonne, où il demeuroit parmi les Chaldéens, & dont Dieu le preserva. On croit qu'il fut jetté dans ce feu, pour n'avoir pas voulu adorer cet Element, ou le venerer selon la coutume du païs. C'est l'explication que donne saint Ierôme, avec quelques autres, à ce passage de la Genese, *Qui eduxit eum de Vr Chaldeorum ; id est, de igne*, disant que cet *Vr* pouvoit

être le nom d'une Ville qui est apellée feu, à cause du feu saint qui y étoit gardé.

Si cela étoit il faudroit dire que ces Gaures n'ont pas été les premiers adorateurs du feu, & qu'ils ont seulement pris occasion aprez ce miracle de reconnoitre celui-ci plus divin que le premier; & sur lequel ils ont, en partie, fondé leur Religion, & d'où même ils disent qu'elle à pris son commancement.

Les anciens Auteurs parlent assez souvent de ces peuples, qui adoroient le feu, & qui le consideroient comme une Divinité. Les principaux étoient les Perses; & Herodote parlant *au liv.* 3. de la cruauté qu'eut Cambisez de faire foüeter le cadavre d'Amasis, il ajoûte qu'il le fit brûler, sans considerer, remarque-t'il, qu'il étoit le Dieu des Perses. Et Quinte Curse, *au liv.* 1. parlant de la marche de l'armée de Darius, parle en ces termes: Premierement on portoit du feu sur des Autels d'argent en grande ceremonie. Ils l'avoient en singuliere veneration, l'appellant

pellant éternel & sacré ; & les Mages venoient aprez chantans des Himnes à la façon du païs.

Il faut pourtant remarquer que les Gaures ne rendent pas à ce feu les honneurs que nous nous imaginons qu'ils leur deferent, les croyans idolatres. Ils assûrent qu'ils ne reconnoissent qu'un seul Dieu, Createur du Ciel & de la terre, qu'ils adorent d'une adoration qui lui est particuliere, & que pour ce feu qu'ils gardent, ce n'est qu'un honneur qu'ils lui portent en reconnoissance de ce grand miracle de la delivrance de leur Prophete, ce même Element s'étant changé en roses. Ils ajoûtent que cette étincelle qu'ils en conservent, fut premierement portée à Balk, dans le païs d'Iousbec, qui étoit possible en ce tems une des principales Provinces de leur Monarchie; puis à Hermon, où ils sont encore à presant en tres-grand nombre. En suite il fut transporté dans tous les autres lieux de leur demeure, pour y être respecté en la maniere que je diray.

Ils me menérent un jour dans le

lieu où ils le conſervent, pour le moins à ce qu'ils diſent, & leur ayant demandé qu'ils me le fiſſent voir, ils me le refuſerent, ajoûtans qu'ils avoient fait deſſein de ne le faire jamais paroitre à perſonne. Comme je leur en demandai la raiſon, ils me répondirent qu'un jour le Kan de Kermon leur demanda de voir ce feu ſacré, & que n'ayant ozé le lui refuſer, ils le lui montrerent; Mais ce Gouverneur qui s'attendoit peut-être de voir quelque lumiere differante des autres, ſe moqua de ce beau feu qu'il ne trouva point different de celui de ſa cuiſine. Ils me dirent plaiſamment que ce feu ſacré ſe voyant ainſi profané par la bouche de ce Mahometan, s'envola en forme d'une colombe blanche, comme s'il eut voulu leur faire connoitre qu'ils ne meritoient pas de tenir parmi eux, ce trezor du Ciel, donnans ſujet à de ſemblables profanations. Deſolés de cette diſgrace qui leur étoit arrivée par leur inconſideration, ils ſe mirent tous en prieres; & leurs vœus furent ſi ardans, qu'ils attirerent de nouveau ce feu celeſte, qui

qui redécendit en ce même lieu, & en la même forme qu'il s'en étoit volé. Ils disent que depuis ce tems, ils n'ont garde de s'exposer à un si grand peril que de montrer ce feu. Ainsi par ces histoires feintes, ils s'exemtent de montrer ce qui donneroit sujet de rizée à ceux qui seroient spectateurs d'un si beau sujet de veneration.

Ie leur demandai en quel rang ils tenoient ce feu, & ce qu'ils en pensoient. Ils me répondirent que ce que le Soleil est parmi les astres, ou un Roi entre ses sujets, ce feu sacré l'est parmi tous les autres feus sublunaires. Ils m'assurerent qu'ils l'entretiennent avec du bois qu'il consume; & quand je leur dis qu'il n'avoit donc rien de particulier par dessus le feu ordinaire, qui demande sans cesse cet entretien pour se conserver, & sans lequel il s'éteindroit, ils me répondirent que bien qu'on ne lui administre pas cette matiere, il ne laisse pas de se continuer dans son entier: Ce qui fait voir qu'il est divin.

Leurs Prêtres leur en distribuent

tous les mois une fois, & ils ne manquent pas de leur faire bien payer cette faveur. Ils le portent avec devotion dans leurs maisons, & les riches l'entretienent, comme ce qui doit maintenir l'abondance chés eux. Ils disent que lorsqu'ils ont des malades, ils les portent auprez de ce feu; & que souvant ils guerissent, bienque quelques autres ne guerissent pas, ce qui arrive selon le bon plaisir de Dieu, qui recompense la foi, selon sa force & son ardeur. Ils s'en servent aussi lorsqu'ils veulent faire jurer quelqu'un, ce qu'ils font en presence de ce feu, pour le respect qu'ils lui portent, & dans la creance où ils sont qu'un homme ne sçauroit être assez impie pour jurer faussement, & de faire cette injure à ce feu sacré, qu'ils prendroient en cette occasion pour témoin de leur parjure.

CHAPITRE II.

Des coutumes des Gaures.

ARTICLE I.

Conſiderations ſur l'excellence de la Religion Chretiene ; & ſur les extravagances des Sectes qui lui ſont oppozées.

QVAND je compare dans moi-même les fauſſes Religions avec la veritable, j'y vois tant de differance, & une ſi grande diſproportion, que je ne puis qu'avoir bien de l'étonnement. Celle qui vient de Dieu conduit & dirige les ames à la beatitude, & à la jouiſſance du ſouverain Bien, par des voies toutes ſaintes & lumineuſes : &

& celles qui prenent leur origine du caprice des hommes, les éloigne de ce bonheur permanent & les conduit dans un chemin qui eſt plein d'obſcurité & de tenebres. Le Prophete David l'avoit bien connu en s'écriant : *La Loi du Seigneur eſt toute pure, elle convertit les ames : le témoignage du Seigneur eſt fidele, il donne la ſageſſe aux petits.* Pſal. 18. La Religion qui vient du Ciel annoblit l'eſprit d'une ſageſſe divine, & donne une connoiſſance certaine & veritable, étans fondée ſur le témoignage de la parole de Dieu ; & au contraire toutes ces Lois qui ſont invantées par les hommes ne rempliſſent l'eſprit que de menſonges ridicules qui le rendent leger, & lui ôtent même la ſolidité qui ſeroit neceſſaire pour connoitre la verité des autres, afin de les embraſſer. Mon Dieu, dit le Prophete, j'ai déja allegué, que votre Loi eſt differante de celle des Sectes étrangeres qui ne la ſuivent pas : tout ce qu'ils racontent n'eſt que fables, & n'a rien de ſolide & de veritable. *Narraverunt mihi iniqui fabulationes ſed non ut lex*

tua.

tua. Pſal. 18. Et en effet ceux qui liront ce que j'écris, entendans parler de la Religion & des coutumes des Nations étrangeres qui ne ſont pas éclairées de la lumiere de l'Evangile, s'imagineront de lire des Romans : Car cette creance n'eſt fondée que ſur l'erreur & le menſonge. Il en eſt de même de ce qui me reſte à écrire ; je ne laiſſeray pourtant pas de le rapporter avec la ſimplicité que je me ſuis propozée dans cet Ouvrage. Ie puis me vanter que la fidelité des choſes que je rapporte, en eſt le plus illuſtre caractere. Ie ne croiray pas avoir perdu mon tems ſi je puis m'imaginer qu'il ne ſera pas inutile aux Miſſionaires qui ſont obligés de converſer avec ces divers peuples ; & ſi les autres ſont attachés plus fortement au ſervice de Dieu, dans la conſideration qu'il ne les a pas fait naître de parens infideles, comme ces pauvres aveuglés dont je parle.

ARTICLE II.

Du respect que les Gaures ont pour quelques animaux : & comme ils se purifient quand ils sont immondes.

LEs Gaures ont deux animaux en grande estime, & ils leur rendent beaucoup d'honneur. Au contraire ils en ont plusieurs en horreur, & les poursuivent vigoureusement pour leur ôter la vie, qu'ils ne croyent pas avoir reçûë du Createur de toutes choses; mais s'imaginent qu'ils sont sortis du corps du demon, tenans beaucoup de la malignité de sa nature.

Les deux animaux qu'ils cherissent si fort, sont le Bœuf & le Chien. Ils ne peuvent jamais ni tuer ni manger de Bœuf, & cela leur est expressément defendu. Ils ont pour cet animal un tres-grand respect, à cause, disent-ils, du

du ſervice qu'il rend à l'homme, en labourant la terre qui produit tant de ſortes de grains pour ſa nourriture. Ils conſervent auſſi, fort cherement la Vache ; mais mangent du laict qu'elle leur donne, & même quand ils voyent qu'elle eſt en état de ne leur pouvoir plus rendre de ſervice, ils la peuvent tuer, & manger ſa chair. La grande raiſon qu'ils ont d'aimer cet animal, c'eſt à cauſe du remede qu'il leur fournit pour ſe purifier de toutes leurs immondicités legales, juſques même à s'en ſervir pour l'expiation de leurs pechés.

Ils ſont tachés de ces immondicités par pluſieurs voies que je ne veux pas toutes nommer par honêteté. Ce qui m'a le plus étonné, c'eſt que les cheveus & la barbe qu'ils nourriſſent avec beaucoup de ſoin, & ſur tout leurs Prêtres qui ne ſe les coupent jamais, ſont immondes parmi eux. Il en eſt de même des ongles, lorſqu'elles ſont retranchées des parties du corps qu'elles ornent. Auſſi ces ſuperfluités ne peuvent être gardées

dans la maiſon. Car auſſi-tôt qu'on les a coupées, on les porte hors de leur ville dans un lieu écarté ; Et s'il arrivoit qu'en ſe peignant la barbe, quelque poil tombât ſur leur vêtement, & qu'il y demeurât plus d'un certain tems limité, qui n'eſt pas plus que de la moitié d'un jour, il faut qu'il ſoit lavé avec de l'urine de vache ou de bœuf, qui eſt leur ſeule purification. Et ſi ces choſes tomboient à terre, & qu'elles y demeuraſſent plus qu'il n'eſt permis, ils raclent la ſuperficie du lieu, qui eſt au nombre des choſes immondes ; & elle eſt portée dans une eſpece de reſervoir deſtiné à cet uſage.

Il en eſt de même du ſang qui decoule du nés, ou de quelqu'autre partie du corps. Car cela les rend auſſi immondes, & ils ſont obligés de purifier avec leur eau de vache, la partie du corps que le ſang a touché. Aprez ils la lavent avec de l'eau de fontaine, & en pluſieurs occaſions ces immondicités plaiſantes les obligent de ſe laver de leur vilaine eau luſtrale, depuis la tête juſqu'aux piés ; & enſuite

il

il leur est permis de se laver avec de l'eau plus propre ; mais il faut que l'autre precede, comme ayant seule la vertu d'ôter l'immondicité, autrement ce seroit un grand peché parmi eux. Ie rapporteray sans scrupule un exemple de cette ablution de tout le corps, parce qu'elle est plus honête que les autres. Ie l'ay apprise d'un Prêtre des Gaures qu'ils nomment Cazi. Celuici me disoit que s'il avoit été assez infortuné pour regarder un mort quand on le porte au tombeau, il encourroit une immondicité, qui l'obligeroit à ce lavement universel.

Cette coutume de se laver de l'eau de vache, ne leur est pas particuliere à eux ; elle est encore pratiquée parmi les Indiens. Aussi ils disent que ce n'est pas leur Prophete qui les a le premier instruits de l'efficace de cette eau, puisque long-tems avant lui l'on en avoit eu connoissance. Ie demanday à ce Cazi, qui leur avoit le premier fait connoitre la vertu admirable de cette eau. Il me répondit par une longue histoire, qu'il seroit trop en-

nuyant de rapporter mot à mot ; mais pour toucher ce qui fait à notre sujet, il me dit qu'un certain homme qui vivoit du tems d'Adam, ayant le bras tout noirci & pourri ensuite d'un accident qui lui étoit arrivé par la malice du Diable, il s'endormit dans un champ. Vn bœuf qui paissoit prez de lui, fit de l'eau, dont il rejaillit une goutte sur son bras, qui lui rendit la peau de cet endroit fort blanche. A son réveil admirant cette merveille, il suivit cet animal, & attendit qu'il lui vint envie de faire encore de l'eau qu'il reçût sur son bras, & fut parfaitement delivré, tant de la puanteur qui en sortoit, que de la noirceur qui le rendoit difforme. Depuis ce tems ils ont connu l'efficace de cette eau, qui leur sert de purification pour toutes les immondicités. Peut-on rien s'imaginer de plus extravagant ? Et le Demon pourroit-il triompher plus cruellement de l'ignorance de ce peuple aveugle ?

Ils se servent encore de cette eau pour la composition d'une autre qu'ils font

font boire à ceux qui font tombés en quelques pechés dont ils s'accuzent. Ils nomment cette eau l'eau du Cazi, & la font avec cette urine qui doit avoir été gardée l'eſpace de quarante jours. Ils la mêlent avec de l'écorce de ſaule, & avec quelques autres herbes. Le penitent aprez avoir avoué ſon peché, reçoit quelque penitence, & ſi le peché eſt ſcandaleux, il eſt obligé de demeurer dix jours dans la maiſon du Cazi, à ne manger que ce peu qu'on lui donne; & pour recevoir l'abſolution il ſe met tout nud; on lui attache au gros doigt du pié, un petit chien, qu'il traîne avec lui dans quelques ſtations qu'il fait en cette plaiſante poſture. Le penitent demande enſuite au Cazi qu'il le purifie, & celui-ci lui répond, que c'eſt au chien qui eſt plus pur que lui, à le purifier. Cepandant il lui verſe ſept fois de cette eau ſur ſa tête en ſept diverſes ſtations; & puis il lui en fait boire, & c'eſt ce qui l'abſout de ſon peché.

Ne penſés pas que cela ſe faſſe pour rien, il en coûte bon au penitent,

qui fait en suitte un festin chés le Cazi, à tous ses amis. Bien que le dessein que j'avois, de sçavoir dans le fond, toutes les particularités de leur ridicule croyance, m'empêchât de la combattre ouvertement; je ne pûs pourtant, laisser passer ce point de la nudité, si contraire à la bien-seance, sans que je leur demandasse, si les femmes étoient aussi obligées de parêtre en cette posture si peu honnête, devant le Cazi. On me répondit que la femme de ce Prêtre donnoit cette absolution à celles de son sexe; & son mari seulement aux hommes. Ie ne sçay si cela est vray; mais d'autres m'ont dit le contraire. Ils pratiquent encore la même chose, envers ceux qui se veulent marier; le fiancé & la fiancée étans obligés de demeurer aussi quelques jours chés le Cazi, où l'on fait cette brutale ceremonie.

On connoit par cét exemple, l'estime qu'ils font du chien, se l'imaginant plus pur qu'eux mêmes: Mais ils le témoignent encore plus, lors que quelqu'un d'eux est à l'agonie, parce qu'ils

en

en apportent un petit, qu'ils mettent sur sa poitrine; & quand ils voyent qu'il expire, ils appliquent la gueule du chien sur la bouche du malade, & le font abbayer une ou deux fois, en cette posture; comme s'ils vouloient que le chien reçût l'ame du moribond. Ils croyent en effet qu'il la reçoit, & qu'il la remet entre les mains de l'Ange qui est destiné pour la recevoir. A-t-on jamais rien pensé de plus extravagant? On m'a aussi assuré qu'ils portent hors de la ville, les chiens morts, & font des prieres pour eux, comme s'ils avoient une ame raisonnable. Il faut pourtant que j'avouë qu'ils m'ont nié cette ridicule circonstance : mais ie le sçai par le témoignage de tant de Dames Armeniennes dignes de foy, qui demeurent en même lieu que les Gaures, que je n'en sçaurois douter. Outre que je sçay qu'un des points le plus important de la creance de ces pauvres aveuglés, c'est de la cacher aux étrangers.

ARTICLE III.

De l'aversion qu'ils ont pour quelques animaux.

LEs animaux que les Gaures ont en horreur, sont les serpens, les couleuvres, les lezars, & autres de cette espece, les crapaux, les grenoüilles, les écrevisses, & cancres de mer, les fourmis, les rats & souris, & sur tout le chat, qu'ils disent être la ressemblance de Mahomet, pour lequel ils ont une aversion extrême. Ils assurent que cét homme maudit, avoit le visage de chat, & lui ressembloit en tout, jusques-là qu'il avoit une queuë comme cét animal; & qu'ayant été conçu du diable, aussi bien qu'Alexandre, comme je le marquerai, il lui avoit donné une de ses proprietés, qui est qu'on ne le pouvoit tuër : ce qui le rendoit formidable, & lui fit tant assujettir de peuples à sa domination,

tion, aussi bien qu'à sa loy tyrannique.

L'horreur qu'ils ont pour cét animal, est cause qu'ils n'en gardent jamais dans leurs maisons, & aiment mieux supporter le desordre que leur font les rats & les souris, qu'ils tâchent toutefois d'exterminer par d'autres moyens, que d'être obligés de garder un animal qu'ils ne peuvent voir sans peine, à cause de celui qu'il represente. Pour les autres animaux dont j'ay parlé, ils en font parfois de beaux massacres, sur tout aprez la mort de quelqu'un d'eux, s'en faisans apporter à ce sujet, autant qu'ils peuvent. Ils les achetent bien cher, les tuent ensuite, & en font un sacrifice au diable; mettans cette action au nombre des œuvres satisfactoires pour l'ame du defunt. La raison qui leur inspire cette grande aversion pour ces animaux, c'est qu'ils disent qu'ils n'ont pas été creés de Dieu comme les autres; mais qu'ils sont des productions du demon, comme sortis de lui (pour me servir de leurs termes) & ainsi ils

ils participent de sa nature maligne.

Ils assurent aussi que ce sont les bourreaux dont se servent les diables, pour tourmenter les damnés. C'est ce que vit, selon eux, un jour leur Prophete, lequel s'en allant en Paradis en corps & en ame, ce qu'il fit trois diverses fois durant sa vie, passant dessus le pont de l'Enfer, & qui est le chemin où il faut necessairement passer pour aller en Paradis, vit plusieurs montagnes dans ce lieu obscur; les unes étoient toutes pleines de serpens, les autres de crapaux, & ainsi des autres animaux, dont les diables se servoient comme d'executeurs de la Iustice de Dieu, & pour tourmenter les damnés. Ils tâchent donc de les exterminer croyans faire une œuvre de misericorde, amoindrissans par ce moyen les peines des damnés qu'ils croyent devoir aller en Paradis à la fin du monde, ou bien aneantissans des creatures, qui ne sont sur la terre que pour y faire du mal, & contre les ordres de Dieu, sa Providence ne les ayans pas creés. Vn jour que j'étois surpris de la guerre qu'ils

font

font aux fourn.is, ils me dirent que ces animaux ne faiſoient que voler par des amas ds grains, plus qu'il n'étoit neceſſaire pour leur nourriture. Pour les grenouilles & crapaux, ils diſent que ce ſont ceux qui ſont cauſe de ce que les hommes meurent, gâtans les eaus où ils habitent continuellement, & que d'autant plus qu'il y en a dans les païs, d'autant plus les eaus cauſent-elles des maladies, & enfin la mort.

ARTICLE IV.

De leurs funerailles; & du lieu où vont les ames.

LE plus grand crime qu'on impute ici aux Gaures, & dont on leur fait le plus la guerre, c'eſt qu'ils n'enſevelillent point leurs morts. Car ſitôt que quelqu'un eſt decedé parmi eux, il eſt reputé immonde. Ils le depoüillent des vêtemens qu'il avoit & le

revêtent

revêtent des plus uzés qu'ils puissent trouver, le mettent sur une civiere de fer, & le portent ainsi le visage découvert dans un lieu destiné pour cela. Ils l'assient à la façon du païs, l'apuyent contre une muraille, & c'est toute la ceremonie qu'ils y apportent. Les Prêtres même ne pouvans suivre le corps, comme je l'ay marqué, ne laissent pas de faire des prieres pour l'ame du defunt. On dit qu'ils remarquent lequel des deux yeux a été premierement mangé des corbeaux, & que si c'est celui du côté droit, ils conjecturent que l'esprit est allé en Paradis ; & si c'est le gauche, c'est un signe que l'ame est allée en Enfer. J'ay autrefois demandé cette difficulté à un des leurs qui me le nia, mais me dit une chose qui ne valoit pas mieux, sçavoir que celui qui gardoit ces corps remarquoit si les ossemens se décharnoient bien-tôt, & que si cela étoit, il jugeoit que l'ame étoit en Paradis ; mais qu'au contraire c'étoit mauvais signe si le corps demeuroit long-tems en son entier.

Ceux

Ceux qui portent les corps changent leurs vêtemens, qui sont lavés dans un lieu particulier, mais non pas en leurs maisons ; ensuite se lavent de l'eau purifiante dont j'ay parlé, à raison qu'ils ont encouru immondicité. Le jour ou le lendemain de cette mort, les parens font des representations de la personne qui est morte, de sa femme & de ses enfans autant qu'il en avoit, habillent toutes ces personnes de paille ou de bois de leurs plus beaus vêtemens, leurs tapissent la chambre à leur mode, les assient à leur façon, & preparent une table devant eux couverte de toutes sortes de viandes. Ces statues sont trois jours de suite à ce festin, au bout desquels les parens du mort sont conviés, & mangent une partie de ces viandes. Le reste est donné aux pauvres.

Ie leur demanday pourquoi ils faisoient ces festins corporels, pour des ames spirituelles ; Ils me répondirent que ces ames en étoient soulagées, & venoient quelquefois pour s'y réjouir : ce que les gens de bien

avoient ſouvent l'avantage de voir. On fait enſuite la ceremonie du Sacrifice des bêtes avec quelques aumônes pour l'ame du defunt, qu'ils diſent aller en Enfer, ſi ſes crimes ſurpaſſent ſes bonnes œuvres, ou en Paradis, ſi ſes bonnes œuvres ſont en plus grand nombre que ſes-pechés. Que ſi ces deux choſes ſe rencontrent égales, elle va en un lieu mitoyen qu'ils appellent *Eſtemogoun*. Il y a auſſi d'autres lieux pour les enfans qui meurent petits, & qui n'ont point commis de peché, ni aquis de merite par leurs bonnes œuvres. Leur demeure eſt ſur le pont qui conduit en Paradis, où il y a d'autres demeures pour onze ſortes de perſonnes, entre leſquelles ils mettent les hommes & femmes leſquels n'ayans point eu d'enfans en ce monde, n'ont pas eu moyen de les élever en la crainte de Dieu, & aquerir par le grand travail que demande leur education, pluſieurs merites que les autres aquierent.

Les ames vont d'une plaiſante façon en Enfer : elles paſſent par deſſus le

pont

pont qui conduit en Paradis, lequel s'amoindrissant peu à peu, se fait enfin si étroit, qu'elles sont contraintes de tomber dedans l'Enfer, qui est sous ce pont, & qui est un lieu fort profond, & fort obscur. Aprez qu'on a enlevé le corps mort de la maison, on racle la terre sur laquelle il a expiré, & on la porte hors la ville au rang des choses immondes.

ARTICLE V.

De leur façon de manger.

IL n'y a que les hommes, & les garçons parvenus en âge de puberté, qui puissent égorger les animaux qu'ils mangent ; & leurs Prêtres ne peuvent manger de viande d'aucun qui auroit été égorgé par un autre que lui, & d'aucune chose qui auroit été aprêtée par autre que sa femme. Quand ils mangent en particulier, & qu'il n'y a point d'étrangers

presens, ils levent la tête en haut, laissans tomber le morceau dans leur bouche, & ne le touchent point avec leur main, non plus que le pot de l'eau, lors qu'ils boivent. Ils disent que c'est pour imiter les animaux, qui à chaque goutte d'eau qu'ils boivent, levent la tête en haut, pour nous apprendre de remercier sans cesse Dieu, des biens que nous recevons de ses mains liberales, dont les fait ressouvenir cette ceremonie.

ARTICLE VI.

Des Fêtes, & jûnes des Gaures.

ILs ont quatre Fêtes l'année, qu'ils celebrent avec grande solemnité. La premiere est l'equinoxe du Printems, qu'ils observent aussi bien que les Mahometans, & sont quinze jours à se promener en cette belle saison, qui y convie toute sorte de personnes. La seconde,

seconde, qu'ils appellent *Cam se Kadim*, dure cinq jours qu'ils employent à prier pour les trepassés, & font plusieurs aumônes en ce tems, en leur faveur. La troisiéme se nomme *Gechim Kadim*, qu'ils ne chomment qu'un jour, auquel ils ont de coutume de se traitter les uns les autres.

La quatriéme s'appelle *Meseregom*. Ils disent que c'est à l'honneur de vingt cinq Anges qui sont plus proches du Trône de Dieu, quoi qu'ils ne le voyent pas, & qui sont employés dans les plus nobles services. Ils n'ont point d'autres Fêtes : ils disent seulement que leur Loy leur apprend que le premier jour du mois, le douziéme, & le vingt-uniéme, doivent être chommés : mais cela ne se pratique point presentement, possible à raison de la misere du peuple, qui veut tout employer à gagner sa vie. Tous leurs jûnes ne consistent qu'en cinq jours, durant toute l'année, trois desquels ils ne mangent rien du tout, & les deux derniers se contentent de faire un repas le soir ; encore disent-ils que le peuple se dis-

penſe de ces jûnes, & les laiſſent garder à leurs Prêtres, ſans croire y être obligés.

CHAPITRE III.

Du Gouvernement des Gaures.

ARTICLE I.

Origine de leur Monarchie.

QVAND les Gaures, qui s'appelloient autrefois Ghebres, ne tireroient l'origine de leur Monarchie, que de Nembrot, qui eſt le Belus des Profanes, ils ſe pourroient vanter d'avoir été les premiers aprez le Deluge, qui ſe ſoient vûs engagés à l'obeïſſance d'un Souverain, puis que l'Ecriture donne ce témoi

témoignage à ce Tyran, que ce fut lui qui commança de se faire puissant sur la terre, & à s'assujettir les hommes, les obligeant de le reconnoitre en qualité de leur Roy. Outre cela, l'Ecriture marque qu'au commencement de son regne, il s'assujettit Babylone, pour y rendre les hommes souples à ses volontés. Voilà donc une aussi anciene Monarchie, que plaisante Religion, qui ont eu leur commencement en même siecle.

ARTICLE II.

De trois decadances qu'ils reconnoissent de leur Monarchie, sous Alexandre le Grand, Mahomet, & Omar; & de l'opinion ridicule qu'ils ont de ces trois hommes.

LEs Gaures remarquent trois notables decadances en leur Monarchie, depuis son origine : La premiere

fut du tems d'Alexandre le Grand, lequel étant sorti de son Etat, pour conquerir l'Asie, leur païs fut le premier en proye à ce grand & heureux conquerant. Ils ne le mettent pas au nombre des hommes, crainte de faire tort à la renommée de leurs Heros, & dire avoir été subjugués par un qui fût du nombre des mortels. Ils le font fils du demon, & conçû par son moyen, en cette maniere.

Ils feignent l'ayeul maternel d'Alexandre avoir été tributaire de leurs Rois, & qu'ayant été sollicité par celui qu'ils nomment d'Arab, qui est sans doute Darius, de lui envoyer sa fille en mariage, pour en avoir entendu faire beaucoup d'estime, à cause de sa beauté. Il fut fort aise de cette recherche, qui ne lui pouvoit être que tres-avantageuse, & plus honorable. Ce Roi ayant donc envoyé sa fille à ce Darab, le diable en devint aussi amoureux; & s'étant transformé en un tourbillon de vent, & d une couleur aussi noire qu'on le dépeint, la fille fut enveloppée dans ce tourbillon; ce qui

la

la rendit fort noire, & ſon ventre fort enflé. Elle fut conduite en cet état devant Darab, Roi des Gaures, qui perdit tout l'amour qu'il avoit pour elle, la voyant en cet horrible état. Il la renvoya à ſon pere, & auſſi-tot elle enfanta un monſtre de l'Enfer, qui avoit une figure hideuſe, & ſur tout les oreilles d'âne. Ce fils fut nommé Alexandre, & vint enſuite en cette belle forme, faire un horrible ravage dans toute l'Aſie, où il s'aſſujétit tous les païs, par une force qui n'eut pas été apprehendée d'eux, ſi elle n'eut été plus qu'humaine.

Aprez la mort de cet Alexandre, un de ſes Capitaines qu'ils nomment Ardeoun, ayant gouverné le païs des Gaures, il fut chaſsé de leurs terres par un qu'ils appellent Cha-Ardechir, qui rétablit & la Religion, & la Monarchie des Gaures, qui continua dans ſa ſplendeur juſqu'au tems d'Omar, ſucceſſeur de Mahomet, lequel vint ſoumettre tout leur païs ſous ſa domination, ou par lui en perſonne, ou

par

par ſes Generaux d'armée. Comme ils ſçavent que tous ces malheurs qui leur arriverent ſous ce regne d'Omar, ne leur vinrent qu'en ſuite des oppreſſions & de la tirannie que fit ſoufrir Mahomet, à tant de peuples par ſa fauſſe Loi, ils s'en prenent particulierement à lui, & le font concevoir de la même façon qu'Alexandre, par l'operation du demon ; mais ils lui attribuent la forme d'un chat : ce qui leur donne pour cet animal toute cette horreur que j'ay déja remarquée. Celui qui les gouvernoit du tems d'Omar, s'appelloit Chalezgherd, c'eſt le dernier Roi qu'ils ont eu, & qui a mis fin à leur Monarchie.



ARTICLE III.

Comment ils esperent de se rétablir; Et de quelques opinions qu'ils ont de leurs peuples, & de leurs hommes.

APREZ cela, ils sont tombés dans un esclavage dont ils ne sont pas prez de se relever, bien qu'ils se flattent d'assez belles esperances, sçavoir de la venuë des enfans de leur Prophete, qui remettront sus pié leur Monarchie, & feront recevoir leur Religion à tous les peuples qu'ils s'assujetiront. Outre cela, se persuadans qu'ils ont encore quelque Canton proche de Trebisonde, qui n'est habitée que par des Gaures, & qui y regnent souverainement. C'est un Iuif qui leur a fait accroire cette fausseté, depuis peu, & leur a raconté que voyageant vers Constantinople, il vit un

un Cavalier bien armé qui lui dit qu'il étoit Gaure, & qu'ils avoient un grand païs qu'ils habitoient, mais qui étoit tout entouré de la mer, & que Dieu ne permettoit pas que les Francs, qui leur étoient voisins, en eussent la connoissance, n'étans pas pour le present assez puissans pour leur resister, mais qu'il viendroit un tems qu'ils étendroient leur domination & se rendroient plus formidables à toute la Terre, que n'avoit jamais fait Alexandre.

Si vous demandés aux Gaures, le nom de ceux qui les ont gouvernés, & quelles étoient leurs belles qualités, ils ne vous entretiénent que de Promethée, & d'Hercule. Ils en font vivre quelques-uns jusqu'à sept ou huit cens ans. Ils en nomment un qui s'alloit tous les jours promener à cheval dans le Ciel du Soleil, d'où il aportoit la sciance des Astres, aprez les avoir visités de si prez. Ils nomment ce grand personnage Gemechid ; Ils parlent d'un autre Peridon, dont le Siecle étoit si heureux, que personne

ne

ne mouroit de ſon tems. Ils ont eu des Geans ſi monſtrueux, qu'ils n'étoient dans le plus profond de la mer, que juſqu'à la cheville du pié. Enfin, pour comble de toute leur Grandeur, ils ont donné au monde des Amazones, qui ſurpaſſent en belles qualités, toutes celles dont nous parlent les Hiſtoires fabuleuzes; Elles habitent vers la frontiere des Indes, & n'y a aucun homme qui demeure dans leur païs, pour n'être point ſujetes à un ſexe qui les voudroit dominer. On ne parle point là de Roi, mais ſeulement de Reine; les femmes n'y enfantent que des filles, & y conçoivent d'une admirable façon. Elles vont ſur le bord de l'eau, & comme des Conques marines, elles ſont groſſes de la rozée du Ciel, ou de quelque goutte de ces eaus criſtalines qui ſont en ce païs; & c'eſt de ce lieu dont doivent ſortir ces trois enfans de leur Prophete dont j'ay parlé.

Voila ce que je puis dire du gouvernement de cette Nation, qui n'a

plus aucun vestige de Grandeur & de gouvernement, & qui est en ce païs dans une extrême misere & dans une ignorance encore plus grande de la veritable Religion. Pour achever cette derniere partie il faudroit avoir conversé parmi eux touchant la Religion, mais je me suis appliqué trop tard à les frequenter. Si aprez être sorti d'Hispahan, je puis retourner chés eux, peutêtre m'apliqueray-je plus que je n'ay fait à procurer leur conversion, & auray-je plus de moyen d'apprendre les obstacles que le Demon leur fournit pour ne pas recevoir la verité de l'Evangile. Peutêtre aussi qu'un autre tems sera plus favorable que celui-ci, auquel ils attendent dans cinq ou six ans l'arrivée des enfans de leur Prophete, ce qui les rendroit possible plus difficiles pour recevoir d'autre creance, se voyans si proches du terme qu'ils se sont imaginés pour se voir delivrés de la servitude, & voir toutes les autres Nations soumises à leurs rêveries, qui m'auroient

roient été assez ennuieuses à écrire, si je n'y eusse consideré quelque profit. Mais pour n'en pas manquer moi-même, je conjure le Ciel de considerer que c'est pour la gloire de Dieu, & la satisfaction de ceux qui veulent entreprendre les Missions, que j'ay composé cet Ouurage. Ie le soumets de tout mon cœur à la sainte Eglise ma bonne Mere.

FIN.



TABLE
DES LIVRES, DES CHAPITRES, ET DES ARTICLES
contenus en ce Volume.

ART.

LIVRE II.

De la Religion, du Gouvernement, & des Coutumes des Armeniens.

ART.

CHAP.

ART.

LIVRE III.

De la Religion, du Gouvernement, & des Coutumes des Gaures.

FIN.

